République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU), Alger
Laboratoire Ville, Architecture et Patrimoine (LVAP)

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Magistère
Option: Patrimoine Architectural et Urbain

Présenté par : Imen ARFI

Intitulé :

Vers une définition des critères de délimitation d'un paysage urbain historique

Cas d'étude: le Rocher de Constantine.

Sous la direction de : Pr. Youcef CHENNAOUI

Jury d'examen :

President de jury: Mr Mohamed Salah ZEROUALA, Professeur, EPAU, Alger
Rapporteur : Mr Youcef CHENNAOUI, Professeur, EPAU, Alger
Examinateur : Mme Tsouria KASSAB, Professeur, EPAU, Alger
Examinateur : Mme Souad SASSI, Professeur, Université Constantine III

Soutenu publiquement le : 22 Juin 2015

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU), El-Harrach, Alger
Laboratoire Ville, Architecture et Patrimoine (LVAP)

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Magistère
Option: Patrimoine Architectural et Urbain

Présenté par : Imen ARFI

Intitulé :

Vers une définition des critères de délimitation d'un paysage urbain historique

Cas d'étude: le Rocher de Constantine.

Sous la direction de : Pr. Youcef CHENNAOUI

Jury d'examen :

President de jury: Mr Mohamed Salah ZEROUALA, Professeur, EPAU, Alger
Rapporteur : Mr Youcef CHENNAOUI, Professeur, EPAU, Alger
Examinateur : Mme Tsouria KASSAB, Professeur, EPAU, Alger
Examinateur : Mme Souad SASSI, Professeur, Université Constantine III

Soutenu publiquement le : 22 Juin 2015

A mes deux étoiles, mes très chers parents qui ont éclairé mon chemin ;

A mes frères Hcen et Houcine ;

A ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté, nos martyres ;

A ma ville, Constantine….

Remerciements

Au terme de ce travail, je tiens à remercier le bon Dieu tout puissant qui m'a donné la force, le courage et la patience pour terminer ce mémoire (الحمدُ لله).

Ma reconnaissance à Monsieur Chennaoui Youcef qui m'a fait l'honneur d'accepter l'encadrement de ce travail dont il a guidé la réalisation. Il m'a accueilli et conseillé avec une grande amabilité. Qu'il me soit permis de lui manifester toute ma considération ;

Je tiens particulièrement à remercier mes parents, qu'ils trouvent ici un modeste témoignage de reconnaissance pour l'immense tendresse et la grande compréhension dont ils m'ont toujours entouré ;

Je remercie également mes frères Hcen, Houcine et mon oncle Ismail, pour leur disponibilité et leur aide ;

Sans oublier de remercier mes enseignants de la post-graduation option : « patrimoine architectural et urbain » ;

En dernier, je tiens à exprimer mes vifs remerciements à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la concrétisation de ce travail.

Vers une définition des critères de délimitation d'un paysage urbain historique

Cas d'étude : Le rocher de Constantine

Par Imen ARFI

Directeur de recherche : Pr. Youcef CHENNAOUI

Résumé

Le paysage urbain historique est un ensemble d'éléments bâtis et non bâtis, qui évoluent à travers le temps et sont souvent investis par des valeurs patrimoniales et socioculturelles, acquérant ainsi une authenticité.

Du fait que, le paysage urbain historique est composé de formes urbaines variées, mais aussi complexes, alors l'analyse morphologique est nécessaire mais, dans ce cas, elle est souvent insuffisante. À cet effet, l'analyse perceptuelle s'impose. Cette dernière permet d'identifier ; puis d'évaluer les éléments naturels et bâtis qui composent le paysage urbain. Forgé par le temps, ces éléments forment l'image d'ensemble de la ville.

Cette étude s'inscrit dans cette optique, elle vient en premier temps dans le but de clarifier ces notions. En second temps, contribuer à l'identification paysagère du Rocher de Constantine. Ce dernier est le fruit du foisonnement d'un site naturel remarquable sur lequel, vient s'enraciner la succession et la stratification de plusieurs civilisations à travers le temps, pour ainsi lui attribuer aujourd'hui la valeur de patrimoine paysager.

A travers une analyse perceptuelle, nous allons identifier comment les éléments bâtis viennent s'insérer sur un site naturel caractérisé par une morphologie exceptionnelle et comment évalue-t-on ce paysage urbain modelé à travers le temps. Nous soutenons aussi à travers notre étude que la sauvegarde de ce paysage urbain historique implique d'abord sa délimitation, cette dernière doit s'appuyer sur des critères dont la définition doit prendre en compte les valeurs du site.

Mots clés :

Paysage urbain historique, patrimoine paysager, patrimoine urbain, perception urbaine, critère de délimitation, secteur sauvegardé, rocher de Constantine.

Towards a definition of criteria for the delimitation of a historic urban landscape
Case study: Constantine's rock

By: Imen ARFI
Research Director: Pr. Youcef CHENNAOUI

Abstract:

The historic urban landscape is a set of developed and undeveloped elements progressing over time, often, invested in heritage and socio-cultural values and gaining authenticity.

The historic urban landscape is composed of various urban forms also complex, thus, the morphological analysis is needed. However, in this case it is inadequate. Perceptual analysis is required then. It will identify and assess natural and built elements making up the urban landscape forged by time; these elements will form the overall image of the city.

This study is about this whole vision; it comes first as to clarify these concepts. Second, it contributes in landscape identifying of Constantine's rock. This will be the fruit of tremendous remarkable natural site on which is rooted succession and stratification of several civilizations through time, in order to grant it today the landscape heritage value.

We will identify how the elements are inserted on a natural site characterized by a unique morphology and how to evaluate this urban landscape shaped over time through a perceptual analysis. We will also support in our study the preservation of this historic urban landscape which implies first its delimitation; it must be based on the definition that must take into account the site values.

Key words:

Historic urban landscape, landscape heritage, urban heritage, urban perception, delimitation criterion, conservation area, Constantine's rock.

نحو تعريف معايير التحديد لمنظر معماري تاريخي
دراسة حالة: صخر قسنطينة

من طرف: إيمان عرفي
تحت إشراف: أ. يوسف شناوي

ملخص

المشهد الحضري التاريخي هو نضام مكون من عناصر مبنية وغير مبنية، التي تتطور مع مرور الزمان ويتم غالبا استثمار هذه المساحات بالقيم التراثية والاجتماعية، بالتالي نتحصل على الاصالة.

لان المشهد الحضري التاريخي مكون من عناصر حضرية متنوعة وايضا معقدة، من ثم التحليل الظرفي ضروري ولكنه غير كاف، يجب علينا، بالتالي دمج تحليل الإدراك الحسي. هذا الأخير يسمح بتقييم المشهد الحضري في ابعاده الشكلية والطبيعية، مع مرور الزمن هذه العناصر تكون المنظر الكلي للمدينة.

هذه الدراسة تندرج في نفس السياق، فهي تأتي لتوضيح هذه المفاهيم والمساهمة في دراسة صخر قسنطينة. هذا الأخير يعتبر ملتقى للحضارات التي تتابعت على مر الزمن لتعطية خاصية منظر تراثي.

عن طريق تحليل الإدراك الحسي، هذه الدراسة تقوم بتحديد كيفية تداخل العناصر المبنية مع طبيعة الموقع الذي يعرف بمرفولوجيته الاستثنائية كما سوف نقوم أيضا بتقييم هذا المنظر المعماري التاريخي. نحن ندعم بهذه الدراسة أنّ حماية هذا المنظر يستلزم أولا تحديده، هذا الأخير يجب أن يستند على معايير والتي يجب بدورها أن تأخذ بعين الاعتبار قيم الموقع.

كلمات البحث
منظر حضري تاريخي، منظر تراثي، تراث حظري، الإدراك الحسي الحظري، معايير التحديد، قطاع محمي، صخر قسنطينة.

Table des matières

Chapitre introductif : Motivation et contexte de la recherche

1. Introduction : « du paysage comme patrimoine matériel » 1
2. Etat de la question sur « le patrimoine paysager » 3
   - 2.1 Qu'est-ce qu'un patrimoine paysager ? 4
   - 2.2 Le patrimoine paysager : évolution du concept ou du temps ? 4
   - 2.3 L'Homme et son patrimoine paysager : quel lien ? 5
   - 2.4 Quels enjeux pour la valorisation des patrimoine paysager ? 7
     - 2.4.1 A l'échelle du territoire 7
     - 2.3.2 A l'échelle du site 10
3. Présentation de la recherche 12
   - 3.1 Problématique générale 12
   - 3.2 Problématique spécifique 12
   - 3.3 Hypothèses 14
   - 3.4 Objectifs de la recherche 17
   - 3.5 Motivation de la recherche 17
   - 3.4 Aspects méthodologiques 17
   - 3.5 Structure du mémoire 20

Première partie: Approche théorique et conceptuelle

Introduction de la première partie 23

Chapitre I : Du paysage, au paysage urbain historique. un essai de compréhension

1. Introduction : la question du paysage 24
2. Le paysage, un essai de compréhension 25
   - 2.1 Vers une définition du paysage 25
   - 2.2 Evolution historique du concept de paysage 27
     - 2.2.1 Naissance du mot « paysage » 27
     - 2.2.2 Le concept de paysage dans les civilisations Chinoises et Japonaises 28
     - 2.2.3 Le concept de paysage dans les civilisations Grecque et Romaine 28
     - 2.2.4 Le concept de paysage en terre d'Islam 29
     - 2.2.5 La renaissance italienne et l'approche picturale du paysage 31
     - 2.2.6 Du XVII^{e} au XIX^{e} siècle : l'approche naturaliste du paysage 32
     - 2.2.7 Les approches du paysage au XX^{e} siècle 32
   - 2.3 Le paysage entre objectivité et subjectivité 33
     - 2.3.1 Le paysage "objet" 34
     - 2.3.2 Le paysage-sujet 34
     - 2.3.3 Le paysage objet ou sujet ? 35
   - 2.4 Typologie du paysage 36
     - 2.4.1 Le paysage naturel 36
     - 2.4.2 Le paysage semi-naturel 37
     - 2.4.3 Le paysage humanisé 37

3. Etude de la notion de paysage urbain 39
3.1 Définition de la notion de paysage urbain 39
3.2 L'approche objective du paysage urbain 41
3.2.1 L'espace public ouvert 41
3.2.2 Les voies, les cheminements et les parcours 42
3.2.3 Les limites 43
3.2.4 Les nœuds 44
3.2.5 Les quartiers et les secteurs 44
3.2.6 Les repères 45
3.3 Un regard subjectif sur le paysage urbain 46
3.3.1 La notion de perception urbaine 46
3.3.2 La notion de représentation sociale 47
3.4 L'agencement des composantes du paysage urbain 48
3.4.1 La notion d'ensemble ou d'unité 48
3.4.2 L'image du paysage 49
3.4.3 La notion du relief 51
3.4.4 La silhouette urbaine 51
4. Le cadre règlementaire international régissant la notion du paysage urbain historique 52
4.1 le Mémorandum de Vienne (2005) 52
4.2 La recommandation sur les paysages urbains historiques (2012) 53
4.3.1 Une vision non limitative aux sites du patrimoine mondial 53
4.3.2 Le passage d'une vision architecturale et urbaine au concept de paysage culturel .54
5. Conclusion partielle 55

<u>Chapitre II :</u> Evolution des pratiques conservatoires à l'égard du patrimoine bâti. ***De la conservation du monument historique dans la ville à la sauvegarde des paysages***

1. Introduction : elargissement du concept de patrimoine 57
2. La reconnaissance de la dimension urbaine du patrimoine : du monument dans la ville à la ville comme monument 58
2.1 Le monument isolé comme objet de sauvegarde 58
2.2 Le monument et ses abords comme objet de sauvegarde 59
2.3.1 Qu'est-ce que les abords du patrimoine bâti ? 59
2.3.2 Les abords du patrimoine bâti, une zone à protéger : 61
2.4 L'urbain comme patrimoine 61
2.4.1 Le patrimoine urbain, une notion clé 62
2.4.2 Le patrimoine urbain, catalyseur dans la création d'un nouvel organisme urbain, selon Giovanoni 62
2.4.3 La monumentalisation des ensembles urbains historiques 63
2.4.4 La création des secteurs sauvegardés 65
2.4.5 La création de la Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager en France (ZZPAUP) 66
3. La place du paysage urbain historique dans la réglementation algérienne 68
3.1 Aperçu sur l'évolution de la politique patrimoniale en Algérie 68
3.3.1 La politique patrimoniale lors de l'occupation française 68
3.3.2 La politique patrimoniale urbaine dans l'Algérie post indépendante 72
3.2 Réference au paysage dans les textes de lois algérienne 75
3.3 Les valeurs attribuées au paysage en Algérie 76
3.3.1 Le paysage : un patrimoine naturel 76
3.3.2 Le paysage : un patrimoine urbain 79

4. Méthode d'approche des paysages en vue d'une patrimonialisation : l'exemple de la Région de la Capitale Nationale-Canada....82
4.1 Présentation de la région de la capitale nationale (RCN) et de la Commission de la capitale nationale (CCN)....82
4.2 Présentation de l'approche des paysages culturels au sein de la RCN : un processus en cinq étapes....84
5. Conclusion partielle....92
Conclusion de la première partie....93

Deuxième partie : approche opérationnelle et méthodologique

Introduction de la deuxième partie....94

Chapitre III : Lecture de l'évolution historique et morphologique du Rocher de Constantine

1. Introduction....95
2. Description géographique du Rocher de Constantine....96
3. Le Rocher de Constantine à travers les écrits....97
4. Lecture de l'évolution historique et morphologique du Rocher....100
4.1 La période préhistorique....100
4.2 La période antique....101
4.2.1 Kirta à la période berbère et phénicienne....101
4.2.2 Cirta à la période numide....101
4.2.3 Colonia Julia Juvenalis honoris et virtutis Cirta à la période Romaine....103
4.2.4 Constantine à la période vandale....107
4.3 La période du moyen âge....107
4.3.1 La Reconquista byzantine....107
4.3.2 Constantine, la médina arabo-musulmane....108
4.4 Constantine, le baylek Ottoman (1522-1837)....109
4.5 Constantine, la province Française (1837-1962)....113
3.4 Constantine, capitale de l'est Algérien....120
4.6.1 Morphologie urbaine de la vieille ville de Constantine : Etat actuel....121
4.6.2 Le rocher et sa vieille ville : un secteur sauvegardé....123
5. Conclusion....124

Chapitre IV : Identification des éléments naturels et bâtis constituant le paysage du Rocher

1. Introduction....126
2. Identification des éléments naturels constituant le paysage du Rocher....129
2.1 Le relief....129
2.2 Le climat....131
2.3 Le réseau hydrographique....131
2.4 Le Rocher, son Rhumel et ses gorges....135
2.1.2 Le Rocher et son Rhumel....135
2.4.2 Le Rhumel et ses gorges....136
3. Identification des éléments bâtis....139
3.1 Analyse de l'unité paysagère de la période Ottomane....140
3.1.1 Analyse des percées visuelles....140
3.1.2 Analyse des panoramas....146

3.2 Analyse de l'unité paysagère de la période Française 150
3.1.1 Analyse des percées visuelles 150
A. Place 1er Novembre 1954 (ancienne place de la brèche) 150
B. La rue Larbi ben M'hidi 152
C. La rue 19 Juin 1965-rue Didouche Mourad 156
3.1.2 Analyse du panorama le long du boulevard Zighoud Youcef 160
Conclusion partielle 162

Chapitre V: Identification et évaluation paysagère, Cas de la façade Est du Rocher

1. Introduction 163
2. Description de la méthodologie d'approche 164
3. Identification des éléments constituant le paysage de la façade Est du Rocher 166
3.1 Identification des éléments du paysage Est à partir de la séquence visuelle n°1 168
3.2 Identification des éléments du paysage à partir de la séquence visuelle n°2 170
3.3 Identification des éléments du paysage à partir de la séquence visuelle n° 172
3.4 Identification des éléments du paysage à partir de la séquence visuelle n°4 174
4. Evaluation des éléments constituant le paysage de la façade Est du Rocher 176
4.1 Définition des éléments de la grille et leur notation : 176
4.1.1 Le relief 176
4.1.2 La végétation 177
4.1.3 Les couleurs 178
4.1.4 L'hydrologie 178
4.1.5 Les attraits 179
4.1.6 Les éléments patrimoniaux 180
4.1.7 Les aménagements 181
4.1.8 Les odeurs 182
4.1.9 Les Bruits 183
4.1.10 La pondération 183
4.2 Pointage des catégories du paysage 184
4.3 Application de la grille d'évaluation sur le paysage de la façade Est du Rocher 185
5. Conclusion 190
Conclusion de la deuxième partie 192

Conclusion générale 193

Bibliographie 197

Liste des annexes 205

Liste des Figures

Chapitre Introductif

Figure 1 : Composantes du paysage..... 3
Figure 2 : Boulogne-Billancourt (Paris), l'usine de l'ile Seguin et l'usine dite du Trapèze..... 6
Figure 3 : Boulogne-Billancourt, projet d'aménagement de l'ile Seguin..... 6
Figure 4 : aménagement de la place d'Espagne, Barcelone..... 9
Figure 5 : Volcan Eyjafjallajökull, Islande, 2010..... 9
Figure 6 : Lac du Der Chantecoq, Champagne-Ardenne, France.....10
Figure 7 : Rome, vue depuis le dôme de saint-pierre, Vatican, Italie 11
Figure 8 : vue aérienne sur la partie basse de la vieille ville au début du XXe siècle.....13
Figure 9 : vue aérienne sur la partie basse de la vieille ville en 2014 13
Figure 10 : les Limites du secteur sauvegardé du rocher ainsi que son périmètre de protection.....14

Chapitre I :

Figure I. 1 : processus d'ébauche des concepts ainsi que leur questionnement principal _____ 24
Figure I. 2 : Caspar David Friedrich, Le Voyageur contemplant une mer de nuages_____ 25
Figure I. 3 : le paysage ne se réduit pas à « une étendue de pays qui présente une vue d'ensemble » 26
Figure I. 4 : le paysage est considéré comme un patrimoine « naturel »_____ 26
Figure I. 5 : le paysage est considéré comme un patrimoine « culturel » _____ 26
Figure I. 6 : La ville de Barcelone (Espagne) vue depuis le Montjuic, illustration de la formule du paysage _____ 27
Figure I. 7 : Li ZHAODAO (8e siècle), Promenade dans les montagnes au printemps _____ 28
Figure I. 8 : Maison de la Via Garzioza, scénes de l'Odysée, musée du Vatican, Rome _____ 29
Figure I. 9 : Tohfat al-ahrâr (Le Présent des hommes libres), Boukhara (Ouzbékistan), vers 1530. _ 30
Figure I. 10 : La cour de Keyûmars, Shâhnâmeh (Le Livre des rois), Chirâz, 1567 _____ 30
Figure I. 11 : Van Eyck, La Vierge du chancelier Rolin, 1435 _____ 31
Figure I. 12: Frise chronologique des approches du paysage _____ 33
Figure I. 13 : Paysage du Bauff National Park, au pied des montagnes rocheuses, au Canada _____ 37
Figure I. 14 : parc de stourhead, Wiltshire, Grande-Bretagne _____ 37
Figure I. 15 : paysage rural de toscane _____ 38
Figure I. 16 : banlieue résidentielle de Sun City, Arizona, Etats-Unis _____ 38
Figure I. 17 : Canaletto (Antonio Canal), "La place Saint-Marc, vers l'est" _____ 41
Figure I. 18 : vue satellite 3D sur une partie de la ville de Venise_____ 42
Figure I. 19 : vue d'un coucher de soleil à bord d'un avion _____ 43
Figure I. 20 : Arc de triomphe de l'étoile, Paris_____ 44
Figure I. 21 : fontaine de Trévi, Rome, Italie_____ 45
Figure I. 22 : Le schéma de perception de l'espace selon Bailly. A_____ 47
Figure I. 23 : Dispositions codifiées du paysage _____ 49
Figure I. 24: une partie de la ville de Paris et sa tour Eiffel contemplée depuis le Trocadéro_____ 50
Figure I. 25 : Silhouette urbaine de la ville de Rome, Italie _____ 51

Chapitre II :

Figure II. 1 : le monument isolé, résultat des travaux d'aménagement d'Haussmann, cas de l'Opéra Garnier, Paris.....59
Figure II. 2 : périmètre de protection autour de l'église Saint-Martin de Sourdun.....61
Figure II. 3 : ensemble historique de sienne, Toscane, Italie.....65
Figure II. 4 : vue sur le vieux Lyon ainsi que les limites de son secteur sauvegardé.....66
Figure II. 5 : rayon de 500m autour des monuments de la ville d'Orléans.....67
Figure II. 6 : la ZPPAUP de la ville d'Orléans avec ses différents secteurs.....67
Figure II. 7 : Vue perspective de l'arc de triomphe romain dit "de Trajan" à Timgad, Tébessa, en 1866 : avant les travaux de restauration.....70
Figure II. 8 : Arc de triomphe de Trajan aujourd'hui.....70
Figure II. 9 : Parc national de Djurdjura, Bouira-Tizi-Ouzou.....78
Figure II. 10: Parc national de Chrea, Blida).....78
Figure II. 11 : Parc national de Gouraya, Bejaia.....78
Figure II. 12 : Parc national de Taza, Jijel.....78
Figure II. 13 : Parc national de l'Ahaggar, Tamanrasset.....79
Figure II. 14 : Parc national du Tassili, Illizi.....79
Figure II. 15 : Parc national de Belezma, Batna.....79
Figure II. 16 : Parc national El Meddad, Tissemsilt.....79
Figure II. 17 : La casbah d'Alger.....80
Figure II. 18 : Vue sur la vieille ville de Dellys et son port.....81
Figure II. 19 : Le vieux Mila.....81
Figure II. 20 : Le village d'Ait-El-Kaid, Tizi-Ouzou.....81
Figure II. 21 : Ksar de Temacine, Ouargla.....81
Figure II. 22 : la vallée du M'zab, Ghardaïa.....81
Figure II. 23 : La vieille ville de Constantine.....81
Figure II. 24 : La vieille ville de Nedrouma, Tlemcen.....81
Figure II. 25 : la ville d'Ottawa, Canada.....83
Figure II. 26 : croquis sur la colline du parlement et ses environs, Ottawa, Canada.....83
Figure II. 27 : cartographie à grande échelle des terrains sentiers d'intérêt paysager de la RCN.....86
Figure II. 28 : Cartographie des paysages culturels à moyenne échelle du Couloir de la rivière Ouataouis, Canada.....86
Figure II. 29 : Le boulevard de la confédération, Ottawa-Gatineau, Canada.....86

Chapitre III:

Figure III. 1 : le Rocher de Constantine, vue depuis le bas des gorges et du Rummel.....96
Figure III. 2 : Le rocher de Constantine, vue d'avion.....97
Figure III. 3 : Grotte des mouflons, Constantine.....100
Figure III. 4 : Grotte des ours, Constantine.....100
Figure III. 5 : la grotte des pigeons, accessible depuis le boulevard Zighoud Youcef.....101
Figure III. 6 : Cirta à l'époque Romain, gravure.....104
Figure III. 7 : La grande mosquée à l'époque Ottomane.....108
Figure III. 8 : Intérieur de la grande Mosquée à la fin du XIXe siècle.....108
Figure III. 9 : le pont d'el Kantara avant son effondrement, Photo prise en 1856.....110
Figure III. 10 : Paysage urbain de la ville ottomane avant sa prise par les français, 1837).....112
Figure III. 11 : marché devant la porte El Djabia avec une partie de la ville en 1837.....112

Figure III. 12 : lithographie sur le combat de la prise de Constantine par les Français, Octobre 1837 114
Figure III. 13 (à droite) : les Constantinois préférant se getter au Rummel lors de la prise de Constantine par les Français, Octobre 1837 114
Figure III. 14 : Coudiat Aty, point faible du Site, Octobre 1837. 115
Figure III. 15 : ancien hôtel de ville 117
Figure III. 16 : siège de la direction d'agriculture de style néoclassique 117
Figure III. 17 : ancienne médersa de Constantine 117
Figure III. 18 : Hôtel Cirta 117
Figure III. 19 : l'empreinte européenne sur le tissu de la vieille ville 121
Figure III. 20 : l'empreinte Ottomane sur le tissu de la vieille ville, palais du Bey et Mosquée Hassen Bey 121
Figure III. 21 : vue aérienne sur la partie basse de la vieille ville en 2003 123
Figure III. 22 : vue aérienne sur la partie basse de la vieille ville en 2014 123
Figure III. 23 : le découpage du secteur sauvegardé en zones homogènes 124

Chapitre IV:

Figure IV. 1 : coupe schématique à travers la ville de Constantine 130
Figure IV. 2 : Profil en long de l'Oued Rhumel-Boumerzoug 134
Figure IV. 3 : Gravure des cascades de l'Oued du Rhumel et le Rocher 135
Figure IV. 4 : crue du Rhumel en 1958 135
Figure IV. 5 : les gorges du Rhumel, 1930 137
Figure IV. 6 : les gorges du Rhumel aujourd'hui 137
Figure IV. 7 : immeubles témoins de l'intervention Française sur la rue Mellah Slimane, en cours de restauration 145
Figure IV. 8 : maisons traditionnelles de la rue Mellah Slimane, témoins de la période Ottomane ... 145
Figure IV. 9 : Zaouia Sidi-Rached 146
Figure IV. 10 : le pont sidi Rached en cours de construction 146
Figure IV. 11 : Salah Bey, Bey de Constantine, 1725-1792 148
Figure IV. 12 : pont Salah Bey, Constantine 148
Figure IV. 13 : panorama à partir du pont Salah Bey vers les extensions de la ville 148
Figure IV. 14 : obsèques du général Danrémont devant la brèche de Constantine le 18 Octobre 1837 150
Figure IV. 15 : Constantine, vue aérienne de l'esplanade Leclerc et la place de la Brèche au début du XXe siècle 151
Figure IV. 16 : Le théâtre de Constantine 151
Figure IV. 17 : Siege de la banque nationale d'Algérie 151
Figure IV. 18 : Siege de la grande poste 151
Figure IV. 19 : la place de la brèche (actuellement : place 1er Novembre) avec l'entrée vers la rue nationale (actuellement : rue Larbi ben M'hidi) 152
Figure IV. 20 : entrée de la rue nationale (rue Larbi ben M'hidi) au debut du XXe siècle 152
Figure IV. 21 : entrée de la rue nationale en 1909 152
Figure IV. 22 : immeubles de style néoclassique Haussmannien 155
Figure IV. 23 : immeubles de style néoclassique post- Haussmannien 155
Figure IV. 24 : monuments de style néo-mauresque, à gauche : ancienne Medersa de Constantine (actuellement annexe de l'université Mentouri), à droite : la grande Mosquée de Constantine 155
Figure IV. 25 : la place de la brèche à la fin du 19e siècle, avec l'entrée de la Rue Caraman et la rue Clemenceau 156

Figure IV. 26 : rue de France en 1899.....156
Figure IV. 27 : rue de Caraman fin du 19e siècle 156
Figure IV. 28: Vue aérienne sur le Boulevard Zighoud-Youcef et la vieille ville 160
Figure IV. 29 : Assemblée Populaire communale 160
Figure IV. 30 : ex. préfecture de Constantine 160
Figure IV. 31 : séquences visuelles, regroupées et orientés sur les tunels du Boulevard Zighoud Youcef Zighoud.....161
Figure IV. 32 : séquences visuelles, regroupées et orientés vers le panorama pércu à partir du boulevard Zighoud Youcef.....161

Chapitre V :

Figure V. 1 : présentation en images des positions des séquences visuelles.....165
Figure V. 2 : Peinture murale retraçant le paysage urbain du Rocher à la période Ottomane 166
Figure V. 3 : la façade Est du Rocher à la moitié du XIXe siècle. 166
Figure V. 4 : La façade Est du Rocher vue depuis les pleines d'El Mansourah à la fin du XIXe siècle 167
Figure V. 5 : séquences visuelles à partir du pont Sidi M'cid.....168
Figure V. 6 : séquences visuelles à partir du pont El Kantara.....170
Figure V. 7 : séquences visuelles à partir de la passerelle Perrégaux.....172
Figure V. 8 : séquences visuelles à partir du pont Sidi Rached.....174
Figure V. 9 : schéma représentant les types de relief, leur notation ainsi que le type adapté au Rocher 185
Figure V. 10 : schéma représentant les types de végétation, leur notation ainsi que le type adapté au Rocher.....185
Figure V. 11 : schéma représentant les types de couleurs, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher.....186
Figure V. 12 : schéma représentant les types d'hydrologie, leur notation ainsi que le type adapté au Rocher.....186
Figure V. 13 : schéma représentant les types d'attraits, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher 186
Figure V. 14 : schéma représentant les types de paysages emblématiques, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher.....187
Figure V. 15 : schéma représentant les types de paysages identitaires, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher.....187
Figure V. 16 : schéma représentant les types d'aménagements, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher.....187
Figure V. 17 : schéma représentant les types d'odeurs, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher 187
Figure V. 18 : schéma représentant les types de bruits, leurs notations ainsi que le type adapté au ..188
Figure V. 19 : schéma représentant les types de pondérations, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher.....188

Liste des Tableaux

Chapitre introductif

Tableau 1: analyse comparative entre les pratiques scientifiques et traditionnelle en matière d'objets privilégiés pour la préservation et l'intérêt pour le paysage _____ 2

Chapitre I :

Tableau I. 1 : Le paysage - aspects et points de vue _____ 36

Chapitre II:

Tableau II. 1 : Enoncé d'importance du paysage culturel du couloir de la rivière des Ouataouis __ 91

Chapitre IV:

Tableau IV. 1 : les précipitations annuelles à Constantine de 1975 à 2004 _____ 131
Tableau IV. 2 : Données climatiques à Constantine_____ 131

Chapitre V :

Tableau V. 1 : Description du paysage à partir du pont Sidi M'cid _____ 168
Tableau V. 2 : Description du paysage à partir du pont El Kantara _____ 170
Tableau V. 3 : Description du paysage à partir de la passerelle Perrégaux _____ 172
Tableau V. 4 : Description du paysage à partir du pont Sidi Rached _____ 174
Tableau V. 5 : définitions et notations des types de relief _____ 177
Tableau V. 6 : définitions et notations des types de végétation _____ 177
Tableau V. 7 : définitions et notations des types de couleurs _____ 178
Tableau V. 8 : définitions et notations des types de plan d'eau _____ 179
Tableau V. 9 : définitions et notations des types d'attraits _____ 180
Tableau V. 10 : définitions et notations des types des paysages emblématiques _____ 181
Tableau V. 11 : définitions et notations des types des paysages identitaires _____ 181
Tableau V. 12 : définitions et notations des types des aménagements _____ 182
Tableau V. 13 : définitions et notations des types d'odeurs _____ 183
Tableau V. 14 : définitions et notations des types de bruits _____ 183
Tableau V. 15 : définitions et notations des types de pondération _____ 184
Tableau V. 16 : Pointage et catégories du paysage_____ 185
Tableau V. 17 : évaluation des éléments constituant le paysage de la façade Est _____ 188

Liste des Cartes

Chapitre II :

Carte II. 1 : répartition des parcs nationaux d'Algérie _____ 77

Chapitre III:

Carte III. 1 : croisement des axes de la ville romaine au pied du Forum.....106
Carte III. 2 : Plan du Rocher de Constantine avec les quartiers de la vieille ville à la période Ottomane 111
Carte III. 3 : Plan du Rocher de Constantine en 1839 113
Carte III. 4 : le rapport plein/vide du tracé de la vieille ville avant intervention Française.....116
Carte III. 5 : Plan du Rocher et ses environs en vers 1880.....118
Carte III. 6 : Le rapport plein/vide de la vieille ville de Constantine, 1927.....120
Carte III. 7 : Configuration actuelle des tissus du centre historique de Constantine.....122

Chapitre IV:

Carte IV. 1 : représentation en plan de la répartition des sorties sur terrain en phases_____ 128
Carte IV. 2 : Constantine, ville et wilaya _____ 130
Carte IV. 3 : Carte du réseau hydrographique de Constantine_____ 133
Carte IV. 4 : Tracé initial et actuel de l'Oued Rhumel _____ 136
Carte IV. 5 : carte des entités bâties classées suivant la période _____ 139
Carte IV. 6 : plan de la vieille ville après intervention Française _____ 141

Chapitre V :

Carte V. 1 : répartition en plan des points de prise des séquences visuelles _____ 165

Liste des Organigrammes

Chapitre introductif:

Organigramme 1 : schéma hypothétique sur la sauvegarde de l'image du Rocher et la relation qu'elle engendre sur les critères de délimitation et son périmètre de protection 15
Organigramme 2 : schéma hypothétique sur les critères de délimitation du Rocher 15
Organigramme 3 : protocole de recherche selon la méthode QQOQCP 16
Organigramme 4 : Organigramme de la méthodologie adoptée.....18
Organigramme 5 : Structure du mémoire 22

Chapitre II :

Organigramme II. 1 : récapitulatif des différentes étapes de la prise en charge des biens culturels à travers les textes législatifs durant la colonisation 71

Chapitre IV :

Organigramme IV. 1 : Schéma explicite de la méthode d'approche du paysage urbain de notre cas d'étude 127

Chapitre V :

Organigramme V. 1: schéma récapitulatif des étapes d'analyse paysagère 163

Liste des Planches

Chapitre III :

Planche III. 1 : Aqueduc Romain et sa situation par rapport au Rocher_____ 105

Chapitre IV :

Planche IV. 1 : Le Rocher, son Rhumel et ses gorges _____ 138
Planche IV. 2 : Percée de la rue Mellah Slimane _____ 143
Planche IV. 3 : Séquences visuelles de la rue Mellah Slimane _____ 144
Planche IV. 4 : Séquences visuelles à partir du pont Sidi Rached _____ 147
Planche IV. 5 : Séquences visuelles à partir du pont Salah Bey vers la vieille ville et le pont Sidi Rached _____ 149
Planche IV. 6 : Percée de la rue Larbi Ben M'hidi_____ 153
Planche IV. 7 : Séquences visuelles de la Rue Larbi ben M'hidi_____ 154
Planche IV. 8 : Percée de la rue Larbi Ben M'hidi_____ 157
Planche IV. 9 : percée de la Rue 19 Juin-Rue Didouche Mourad _____ 158

Chapitre V :

Planche V. 1 : Séquences visuelles n°1 à partir du pont Sidi M'cid_____ 169
Planche V. 2 : Séquences visuelles n°2 à partir du pont d'El Kantara_____ 171
Planche V. 3 : Séquences visuelles n°3 à partir de la passerelle Perrégaux _____ 173
Planche V. 4 : Séquences visuelles à partir du pont d'El Kantara_____ 175

Chapitre introductif : Motivation et contexte de la recherche

« *Les paysages naissent dans l'esprit des hommes et c'est de cette source qu'ils peuvent renaître* » **Pierre Donadieu**

1. Introduction : « du paysage comme patrimoine matériel »

Le paysage est une composante essentielle du cadre de vie des populations, c'est l'expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité. Il retrace la forme changeante de la société par rapport au lieu et au temps ; il peut être lu à travers la forme physique qui le représente et le délimite, ainsi que par les signes qu'il véhicule.

De nos jours, grâce à l'évolution de la notion du patrimoine, on assiste à une préservation du lieu qui unit les sociétés à leur environnement. On ne se limite plus aux sites historiques qui présentent un cadre exceptionnel, mais on s'ouvre vers tout le paysage qui englobe : la représentation spatiale de la culture et de la nature, dans ses dimensions matérielles et immatérielles.

En définissant le paysage comme « *une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* », la convention européenne du paysage (2000, article1) a revendiqué cette ambivalence constitutive, qui place justement l'idée de patrimoine au cœur même du paysage, tendant à en faire un pivot des différents champs d'intervention qu'elle entend promouvoir comme autant de pierres d'angles ; grâce auxquelles un nouvel édifice pourra être bâti : analyse, évaluation, et protection, qui forment les trois étapes du processus de patrimonialisation des paysages. Par conséquent, on doit avant tout réfléchir sur ces rapports entre paysage et patrimoine qui requierent de considérer ces deux aspects, ainsi que leur interaction, éminemment complexe.

En effet, « patrimoine » est ici à entendre non seulement comme le « bien de famille », transmis à travers les générations, et passant ainsi de main en main, mais aussi comme cet ensemble intangible de perceptions, d'images, de mythes, de symboles, d'aspirations ou encore de rêves qui participent à la construction de la mémoire et de l'identité collective. En cela, certaines des dimensions fondamentales du paysage sont de l'ordre de ce que nous appelons aujourd'hui le « patrimoine culturel ».

Graduellement dans le temps, le corpus des biens culturels n'a cessé d'augmenter. Originellement restreint aux « monuments » et aux « monuments historiques », c'est-à-dire aux seuls édifices remarquables pour leur intérêt esthétique ou historique, l'application de la

notion de patrimoine s'est, par la suite, étendue à l'architecture mineure, aux constructions vernaculaires, puis aux bâtiments industriels. La désignation des arrondissements historiques était traditionnellement fondée sur le fait qu'ils renfermaient une concentration d'édifices d'intérêt patrimonial.

Cependant, Avec l'émergence des notions de patrimoine urbain et territorial, on a pris conscience récemment de la signification culturelle, et de la valeur historique intrinsèque des structures à grande échelle du milieu bâti, généralement plus anciennes et beaucoup plus permanentes que les seules composantes architecturales. « *Ainsi, dans son acception élargie actuelle, la locution patrimoine bâti regroupe celle de paysage culturel. Comme elle, elle considère tout le cadre bâti comme un produit de la culture matérielle* » (Larochelle, 2001, p.2).

Cependant, l'élargissement du concept de patrimoine bâti ne correspond pas uniquement à un changement d'ordre quantitatif. Il correspond, beaucoup plus, à une profonde remise en question de l'échelle des valeurs. D'un côté, les pratiques traditionnelles de protection et de mise en valeur des biens culturels accordent un intérêt privilégié aux œuvres marquantes, uniques ou rares. De l'autre, les nouvelles pratiques, qui eux soutiennent que les produits les plus communs, les plus typiques, sont ceux qui expriment le mieux des valeurs et des pratiques d'un groupe social (Larochelle, 2001, pp.3-4).

Le tableau suivant présente une comparaison entre les nouvelles et les anciennes pratiques en matière de reconnaissance du patrimoine à l'échelle du bâti et du paysage.

Nouvelles pratiques de protection et de mise en valeur des biens culturels	Pratiques traditionnelles de protection et de mise en valeur des biens culturels
A l'échelle du bâti	
Architecture mineure, vernaculaire (sans architectes) **Produits d'une conscience spontanée** (Culture populaire)	**Œuvres marquantes, uniques ou rares, originales** (Auteurs éminents) **Produits d'une conscience critique** (Culture savante)
A l'échelle du paysage	
Paysages qui résultent d'une symbiose entre nature et culture **Produits d'un développement organique**	**Paysages clairement définis et créés intentionnellement par l'homme** **Qui résultent d'un projet conscient**

Tableau 1: analyse comparative entre les pratiques scientifiques et traditionnelle en matière d'objets privilégiés pour la préservation et l'intérêt pour le paysage (Source : Elaboré par l'auteur).

La structuration et l'instauration d'une méthodologie, et d'outils d'intervention sur le patrimoine urbain, sont apparues parallèlement à la rédaction des différentes chartes et conventions qui ont touché l'intervention et la protection des ensembles urbains historique telles que la convention de l'UNESCO (1972), la déclaration d'Amsterdam (1975), les

recommandations de Nairobi(1976), la convention de Grenade (1981), la charte de Washington pour la sauvegarde des villes historiques et des zones urbaines (1987) ainsi que le mémorandum de Vienne sur le patrimoine mondial, l'architecture contemporaine et la gestion du paysage urbain historique (2005) qui ont aussi démontré l'importance de la question du patrimoine urbain dans tout travail de renouvellement urbain intégré.

Ce patrimoine urbain qui, au sens des différentes expériences, doit être abordé comme un tout, dont la diversité nécessite aujourd'hui d'être reconnu. C'est le lieu tout à la fois de culture, de commerce spécialisés, d'éducation, d'intégration, d'échange, de rencontre et de rassemblement particuliers qui lui confère un caractère historique et symbolique.

L'analyse du paysage urbain est donc une façon de voir la ville, une image qu'on va essayer de comprendre et d'analyser. L'étude que nous nous proposons de mener, cherche à identifier les caractéristiques des paysages urbains dans ces territoires et d'analyser leurs dynamiques en vue d'une patrimonialisation.

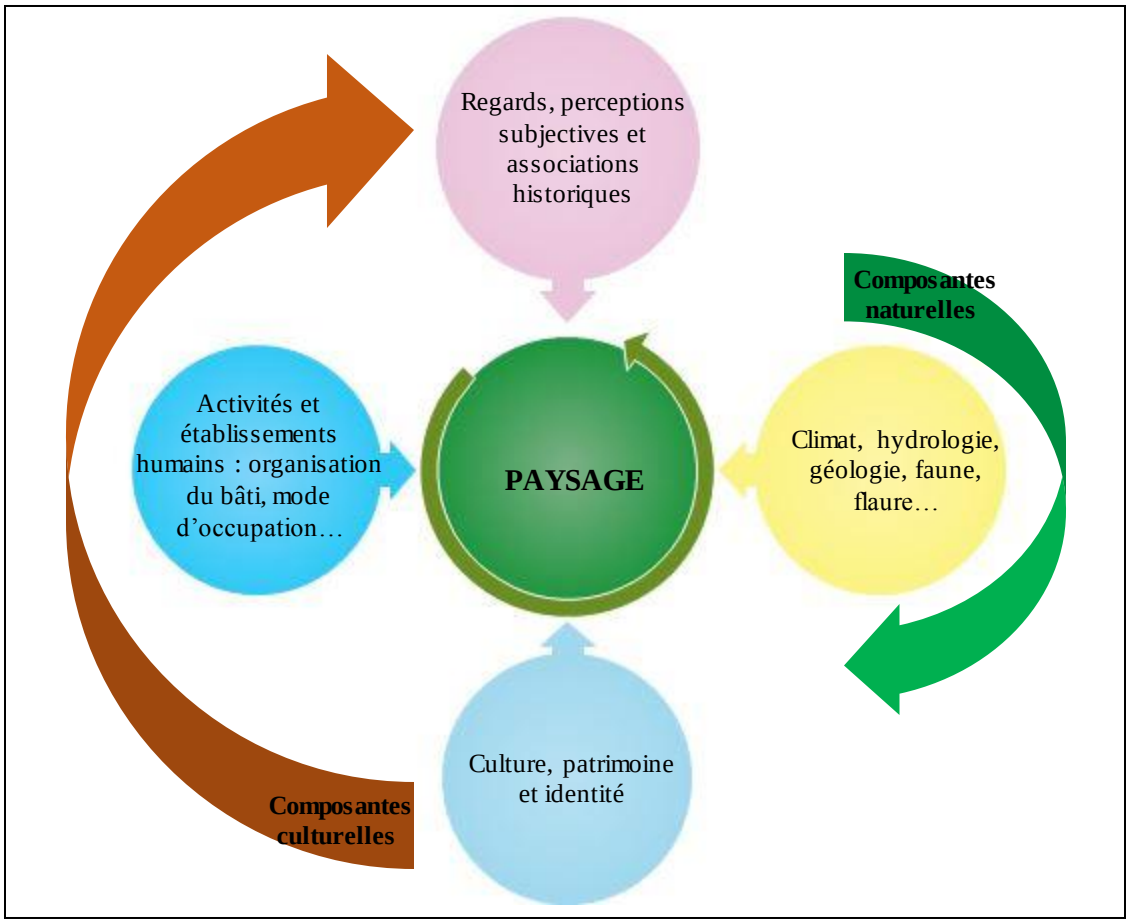


Figure 1 : Composantes du paysage (Source: Elaboré par l'auteur).

2. Etat de la question sur « les patrimoine paysager »

Dans l'approche du patrimoine paysager, il convient en premier lieu de s'intéresser au processus qui a conduit à son apparition et à son évolution. Comment est née? Qu'a-t-il de particulier? Quels rapports entretiennent les populations locales avec ce paysage? Quels sont les atouts à l'origine de l'intérêt qu'on lui accorde? Dans une tentative de répondre à ces questions, il est

impérieux de prendre connaissance de l'évolution des paysages et de leur perception par l'homme, l'attachement aussi de ce dernier au milieu dans lequel il évolue, et dont il est l'acteur. Mais avant cela nous allons définir le patrimoine paysager.

2.1 Qu'est-ce qu'un patrimoine paysager ?

En transposant le concept de patrimoine, le patrimoine paysager peut être définit comme étant des paysages aux quels la société reconnait des valeurs, telle qu'elle juge dignes d'être transmises aux générations futures. Ces valeurs pour être représentatives des différents regards par la société sur le paysage, se réfèrent aux champs : esthétique, scientifique et affectif (Donadieu et Périgord, 2005, p.104).

Le concept de *patrimoine paysager* peut donc, soit faire référence à l'identité culturelle vécue comme repli identitaire, soit évoquer l'identité culturelle affirmée comme appartenance territoriale et lien social. La définition de ce concept fait référence à ce que l'on considère comme certaines composantes du patrimoine matériel, c'est-à-dire monuments, maisons, bâtiments historiques religieux, industriels, agricoles, maritimes, sites, objets archéologiques, tunnels d'arbres, routes panoramiques, paysages urbains et ruraux, massifs forestiers, plan d'eau…etc. (Blanchette, 2006, p.2).

Le patrimoine paysager recoupe ainsi une multitude de champs – naturel, culturel, matériel et immatériel – qui ne peuvent être dissociés. L'intégration du milieu naturel, la protection des ambiances et des vues, les caractères distincts des lieux à la notion « paysages » est nécessaire, de même que la notion du temps et du vécu, puisque les paysages sont vivants et évoluent à travers le temps.

Il comprend aussi les sites et les ensembles aménagés tels que les parcs, les squares et les jardins publics ou privés, de même que les arbres remarquables ainsi que les rives. Ces composantes, comme celles du patrimoine naturel, bâti et archéologique, définissent le caractère des paysages.

Ces œuvres conjuguées de la nature et de l'homme renvoient à la notion de paysage qui, en intégrant les notions de nature et de culture ainsi que la manière dont une communauté le perçoit, nous donne ainsi un *patrimoine paysager*.

2.2 Le patrimoine paysager : évolution du concept ou du temps ?

L'histoire d'un paysage est marquée par les évènements naturels (climatiques, géologiques, hydrographiques ...) qu'il a subit et par l'exploitation de l'homme. Cette dernière diffère à travers le temps car l'adaptation de l'homme à son milieu a évolué en fonction du climat social dans lequel il était contraint d'évoluer. Dès les premiers hommes, esquissant les prémisses de l'élevage et de l'agriculture, aux industries du *XIX*^{e} siècle, consommatrices d'espace, d'énergie et de main-d'œuvre à loger. Chaque période historique a poussé l'homme à exploiter dans son environnement les atouts pour lui permettre de mieux vivre. Cette quête d'une réponse à un besoin anthropique a été marquée dans le paysage à travers l'histoire, mais ce dernier ne s'est pas manifesté de la même manière dans tous les épisodes du temps.

Par ailleurs, au-delà du changement physique de ces paysages, les rapports hommes-paysage concernent également la perception que l'homme porte sur le milieu qu'il occupe. Les paysages,

au cours de l'histoire évoluent autour de l'homme, s'adaptant aux besoins de celui-ci, mais la vision que l'homme porte sur son environnement est fortement influencée par ses propres sentiments, et l'activité qu'il pratique dans cet environnement. Les sociétés, en effet, utilisent et transforment leur environnement en fonction des représentations qu'elles s'en font et, réciproquement, elles l'interprètent en fonction de leurs pratiques matérielles. La vision d'un même paysage change donc au cours du temps, puisqu'il dépend des hommes qui l'occupent, le vivent et l'exploitent. (Donadieu, 1998, pp.100-117).

Certains hommes ont beaucoup apporté à la modification des regards que l'on porte sur l'environnement qui nous entoure. Les récits des premiers voyageurs correspondent à des carnets de voyages mouvementés et dangereux, traversant des paysages hostiles aux climats capricieux, qui allongent les durées de trajets. Ce paysage est subi, sans intérêt esthétique, peu connu car peu arpenté. Notons qu'au siècle des Lumières, les artistes se sont fait l'avocat de ces paysages, avec une vision un peu plus affranchie de la simple considération pratique de cet environnement. Ces paysages font toujours peur, mais ils contiennent une dimension esthétique, qui impressionne les artistes de l'époque.

Relayés par les photographes puis les peintres impressionnistes du *XIX*^{e} siècle, ces paysages deviennent des éléments qui transmettent des impressions et des sentiments. Ces changements de perception sont portés par les artistes, et étayés par l'évolution des modes de transport. Ces derniers engendrent une autre relation aux paysages traversés, lesquels sont de moins en moins vécus comme des obstacles. Le confort des transports permet aussi aux voyageurs, de contempler l'extérieur et d'appréhender le paysage avec un regard plus objectif. Les distances paraissent moins longues, et les paysages acquièrent une échelle plus humaine. Ajouté à cela et en parallèle à l'urbanisation des territoires, certaines considérations n'ont cessées de l'importance telles que les concepts d'écologie, de nature, de développement durable, qui influent sur la perception de l'environnement; lequel devient fragile, muable, empreint de complexité dans l'étude et l'interprétation.

2.3 L'Homme et son patrimoine paysager : quel lien ?

2.3.1 Le patrimoine paysager, une mémoire collective :

Le patrimoine paysager incarne l'intimité du lien que l'homme partage avec l'environnement qu'il touche directement. C'est un environnement dans lequel l'homme se reconnaît, auquel il se sent appartenir, avec lequel il est en contact directe, parce qu'il le produit, l'utilise ou l'habite. L'homme modifie ainsi son paysage, et évolue avec lui. C'est cette relation qui crée le sentiment d'appartenance d'une communauté à un paysage. Donadieu (1998, pp.100-117) complète cette relation par sa définition : «*Paysage et patrimoine servent à décrire les processus socio-spatiaux selon lesquels les sociétés donnent du sens au territoire en les inscrivant, l'un dans un mouvement de qualification esthétique et symbolique, l'autre dans la mémoire collective*».

Fremont (2001, pp.139-156), dans son article traitant de la reconversion des îlots Renault-Billancourt (Figure 2 et 3), se questionne à propos de la dissociation qu'il faut faire ou non entre les notions d'histoire et de mémoire. Dans son article, il justifie cette distinction pour les besoins d'analyse, mais conclut que ces deux notions finissent par se recouper et à converger dans une considération commune. Il décrit ainsi « *une véritable mythologie de Renault, de l'aventure*

personnelle qui s'y est développée à partir du jardin d'Alfred Renault en bord de Seine, de l'épopée industrielle qui se confond dans ses ateliers et sur ses chaînes de montage avec le siècle du taylorisme, de l'automobile, du progrès technique, des sciences de l'ingénieur, enfin et surtout de l'histoire de la classe ouvrière et de ses combats [...]». Il expose là un récit qui n'appartient plus à l'histoire, d'un point de vue général, mais qui ressemble plutôt à des anecdotes qui font partie du souvenir d'une petite communauté qui côtoyait les ateliers Renault avant la fermeture du site. Les regards portés par ces groupes sociaux tendent donc à repérer le territoire de manière identitaire, en le balisant d'espaces familiers ou inconnus.



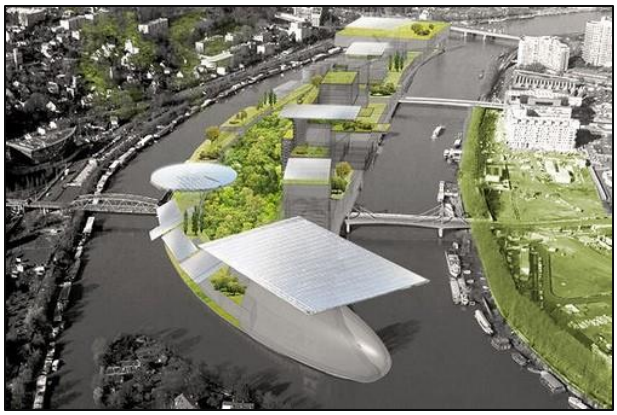


Figure 2 (à gauche) : Boulogne-Billancourt (Paris), l'usine de l'ile Seguin et l'usine dite du Trapèze, 1933 (Source : http://www.legag.com/seguin/ consulté le 7/9/2014)
Figure 3 (à droite): Boulogne-Billancourt, projet d'aménagement de l'ile Seguin (Source: http://www.decalab.fr/lile-seguin-un-ilot-dans-le-vaste-ocean-numerique-une-heterotopie/ consulté le 7/9/2014)

Les valeurs qui émanent donc paysages patrimoniaux, qu'ils soient culturels ou naturels, sont souvent une reconnaissance pittoresque de l'appartenance de ces paysages à un territoire. Ces paysages reconnus, offrent plus de prise au regard que d'autres, et sont dévisagés comme mettant en œuvre les catégories du sauvage, du bucolique, du rare, de l'exotique, de l'étrange ou de l'emblématique (Donadieu, 1998, pp.100-117). Les éléments du paysage prennent alors la valeur de monuments, appelant à une célébration, une commémoration, un culte, qui se traduit souvent par des festivités (Nys, 1999, pp.67-79). Ce sont autant d'occasions de «*garder vivante la mémoire du passé*» (Nys, 1999, pp.67-79) et de renforcer l'identité commune qui lie un groupe social. L'importance de ce lien et de ce sentiment d'appartenance a pour role l'accompagnement du paysage dans son évolution, car les communautés qui l'occupent et le façonnent évoluent avec lui, et sont donc plus aptes à le comprendre et à le suivre de manière réfléchie dans sa mutation.

En effet, même si chacun appréhende le paysage à sa manière et avec sa propre sensibilité, le patrimoine paysager reste un bien collectif, porteur de l'image d'un territoire commun, dont la qualité est la responsabilité de tous : des habitants, des propriétaires, des responsables locaux, des usagers des lieux, etc. Le comportement quotidien de ces acteurs sera alors la source d'où vont découler les impacts directs sur la qualité du paysage, ajouté au sentiment d'appartenance au territoire, c'est ce qui permettra aux populations locales de considérer leur paysage avec un grand respect.

2.3.2 Le paysage, un patrimoine à dévoiler :

C'est au moment où la société locale prendra conscience de la valeur patrimoniale de son paysage qu'interviendra le rapprochement entre le regard intérieur au paysage, dépendant de relations endogènes, et le regard extérieur, aux relations exogènes (Nys, 1999, pp.67-79). En effet, « *la société locale commence à se voir et à se désirer dans les yeux de l'autre* » (Viard, 1993, pp.32-37), ce qui veut dire qu'une nouvelle considération naîtra, celle de préserver le paysage non comme un élément identitaire partagé par une communauté réduite, mais comme un élément de la culture locale à faire partager à des regards extérieurs. Ces derniers éprouvent également un attrait pour ces paysages, mais leurs considérations diffèrent de celles des sociétés locales, dans le sens où elles utilisent plutôt la mesure de la dimension esthétique et culturelle de ce paysage. Ils sont «*contemplatifs, curieux, mais aussi critiques et exigeants*», et «*traduisent leurs impressions le plus souvent par des jugements de goût*», et attendent de l'espace observé «*des aménités*» (Nys, 1999, pp.67-79). Celles-ci relèvent des qualités des ambiances, et de la nature pittoresque des paysages, voire du climat. Certes, l'observateur externe identifiera aussi un paysage typique ou remarquable, mais dans l'esprit d'un «*tableau à contempler*», là où l'acteur interne du paysage identifiera un lieu d'expression de la mémoire collective (Nys, 1999, pp.67-79).

Donadieu (1998, pp.100-117) quant à lui nous met en garde contre une observation du «*paysage culturel comme un objet à contempler plutôt que comme un territoire vivant*». Le paysage devient finalement le lieu de rencontre des usagers de ce paysage, et des observateurs extérieurs. D'où une certaine fierté des acteurs à montrer leur patrimoine et à le mettre en valeur, en affirmant ce qui fait son authenticité et son unicité. Viard (1993, pp.32-37) n'hésite pas à affirmer que le paysage est alors un enjeu d'une part pour ceux qui y habitent, mais aussi pour ceux qui le regardent et se l'approprient de cette manière-là. L'attractivité culturelle de ces paysages dépasse la seule mémoire collective des acteurs de ce territoire qui s'identifient aux paysages dans lesquels et avec lesquels ils évoluent, pour atteindre les regards extérieurs, avides d'aménités et de pittoresque, qui se l'approprient par la contemplation, et se font le relais de l'identité de ces paysages.

2.4 Quels enjeux pour la valorisation du patrimoine paysager ?

La valorisation des paysages patrimoniaux entraine une réponse à des enjeux divers. On peut alors se demander quels sont ces enjeux? Qui concernent-ils ? A quelles échelles d'intervention sont-ils mobilisés ? A qui est destinée la valorisation des paysages patrimoniaux ? Les enjeux sont-ils transcriptibles à n'importe quel paysage ? Les réponses tiennent dans la relation économique et sociale qu'entretiennent les communautés d'un territoire avec leurs paysages, et aux liens qui se créent entre ces mêmes paysages et un public extérieur au territoire. La valorisation est alors porteuse d'enjeux forts qu'on va dégager sur deux échelles : celle du territoire, puis celle du site.

2.4.1 A l'échelle du territoire

- Accompagner le bon développement du territoire :

Gorgeu (1995) affirme que « *Dans les paysages d'aujourd'hui sont présents les paysages d'hier et ceux de demain* ». Toujours selon ce dernier : « *prendre en compte le paysage c'est préserver*

un patrimoine, créer ou renforcer une identité, favoriser la création paysagère, assumer des choix en matière d'aménagement, donner de nouveaux atouts au développement, et favoriser la responsabilité de chacun » (Gorgeu et al., 1995, p.33).

En effet, La notion de *patrimoine paysager* ne veut pas dire que le territoire doit rester figé dans son aspect originel, cantonné au passé et ne plus évoluer. Ce sont les transformations successives qui ont fait l'identité du lieu, et qui ont fait naître ce paysage particulier. Les modifications qui contraignent le paysage doivent donc être relativisées, et i est évident qu'il convient de faire des choix, et d'accompagner le développement du territoire autour de ces paysages d'intérêt.

L'enjeu premier concerne donc le territoire. Son développement doit être envisagé dans une optique de protection du pittoresque, sans tomber dans Le phénomène de sanctuarisation (Roger, 2001, In. Chouquer, pp.55-63). Dans ce sens, Donadieu (1995, p.401) note qu'à la fin du siècle dernier, les populations locales sont désireuses de voir s'immobiliser leurs paysages, comme troublés, voire angoissés par la disparition de leurs repères visuels. Intégrer ces repères permet de maintenir l'identité dans laquelle ces populations locales se reconnaissent, en leur montrant que leur territoire évolue en prenant en compte leur histoire commune.

- Répondre à une demande locale :

La qualité du cadre de vie est un élément important du sentiment de bien-être des habitants d'un site, de même que l'offre d'activités ludiques, de loisir, et de promenade. A ces enjeux de développement s'ajoutent les enjeux relatifs à une demande interne au territoire, émise de la part de la population locale.

Emanant de la valorisation d'un paysage d'intérêt, un certain nombre de réflexions apparaissent, favorisant ainsi la concertation entre les acteurs, pour identifier notamment les activités «à risques» pour le paysage, et celles à encourager. Le rassemblement alors des acteurs autour d'un objectif commun de valorisation de leur patrimoine paysager a pour conséquence une plus forte prise de conscience et de considération de celui-ci, et un sentiment d'appartenance identitaire renforcé, voire créé.

En effet, la direction fixée au sujet du paysage permet de créer de nouveaux éléments culturels et économiques, et une requalification territoriale autour des potentialités paysagères nous permettra de conduire l'économie vers les activités patrimoniales qui deviendront rentables par le tourisme, ainsi que la découverte et la promotion culturelle des activités régionales.

Barcelone qui se trouve être une ville exemplaire en matière d'aménagement attractive, qui liant préservation du patrimoine et développement du territoire. La ville a affiché un nouveau visage suite aux reformes urbaines pour accueillir des évènements internationaux comme les jeux olympiques de 1992. La place d'Espagne est devenue un des endroits les plus animés de la ville au pied du Montjuïc, elle devient aujourd'hui une station obligatoire des touristes venus de tous les coins de la planète (voir figure 4).

Enfin, les demandes liées au tourisme étant très diverses, et les intérêts variés, la mise en valeur des paysages remarquables conduira nécessairement à la réponse à un type de tourisme, orienté vers le potentiel qu'offre le territoire (tourisme vert, randonnée, rafting, ...).



Figure 4 : aménagement de la place d'Espagne, Barcelone (Source : photos prises par l'auteur, Aout 2014)

➢ Dégager le potentiel remarquable du territoire :

Valoriser le paysage permet aussi de s'adapter à son évolution inéluctable, ou non assumée par la majorité de la population. L'Islande comme exemple, se base sur les caprices tectoniques (Figure 5). Cette île se trouvant à la séparation des plaques eurasienne et nord-américaine, son activité tectonique est très développée. La succession régulière d'éruptions volcaniques, empêchent tout développement végétal luxuriant, et donnent lieu à des paysages lunaires, ce sont là des évènements naturels très dangereux et peu prévisibles. Cependant, les Islandais ont appris à valoriser leurs paysages, riches d'impressions, et à utiliser comme une ressource ces contraintes volcaniques. Les sources d'eaux chaudes, fumerolles et autre geyser font l'émerveillement des touristes, et la géothermie favorise les populations locales et l'implantation d'industries. Ce qui apparaît en premier lieu comme une contrainte est ainsi mis en avant comme un atout du pays.



Figure 5 : Volcan Eyjafjallajökull, Islande, 2010 (Source : http://www.wikilinks.fr/volcan-eyjafjallajokull-en-islande-2010/ consulté le 12/9/2014)

Un autre exemple relatif à un choix économique imposé, et non accepté par la population locale, est la mise en place en 1974 par l'IIBRBS (Institut Interdépartemental des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine) au nord-ouest de la Champagne humide d'un barrage-réserve artificiel destiné à alimenter en eau la région parisienne et à réguler le débit de la Marne et de la Seine.

La création de ce barrage donne naissance au Lac du Der Chantecoq, vivement contesté, car il perturbe considérablement la qualité des milieux environnants et modifie complètement le paysage local, impliquant entre autres l'immersion de trois villages et d'un millier d'hectares de forêt.

Cependant, les vidanges annuelles du lac découvrent d'immenses zones marécageuses, favorables au développement d'écosystèmes particulièrement attrayants pour les oiseaux migrateurs, qui trouvent ainsi une escale dans leur périple (Figure 6). Ce lieu, ainsi tout d'abord vécu comme une tragédie locale, a finalement vu les populations s'adapter, et se le réapproprier. C'est ce nouvel attrait qui a motivé une démarche de (re)valorisation conduisant le site à se transformer en lieu d'intérêt esthétique.



Figure 6 : Lac du Der Chantecoq, Champagne-Ardenne, France (Source : http://www.ville-saintdizier.fr/le-lac-du-der-en-champagne.html consulté le 12/9/2014)

Le site a ainsi trouvé dans sa mutation brutale un intérêt ornithologique, et du même coup une compensation écologique (classement en Réserve nationale de chasse) et touristique (développement du tourisme lié aux activités nautiques, et ceux liés aux activités de découverte de la nature et du patrimoine, accompagné de la vente de produits touristiques, de l'accroissement d'hébergements tout au long de l'année, ...).

Les enjeux de valorisation des paysages patrimoniaux sont donc des atouts de développement au niveau du territoire qui se déclinent sur le site par des interventions plus précises que nous allons développer ci-dessous.

2.3.2 A l'échelle du site

- Prioriser les interventions :

L'un des enjeux essentiels de l'aménagement d'un site à valeur paysagère et patrimoniale est sa protection. Celle-ci passe par différentes interventions. Il s'agit en premier lieu d'organiser la gestion du site autour d'une priorisation des intérêts. En second lieu, il s'agit d'identifier les dangers, les risques, qui pourraient bouleverser l'équilibre du lieu, ou causer des dommages.

C'est un enjeu auquel a été confronté Tsiomis, architecte et urbaniste, face à l'aménagement de l'Agora d'Athènes. La priorité principale dans ces lieux est la protection des fouilles archéologiques et des vestiges mis à jour. Cependant, la question de la flore pose problème, car certaines espèces végétales présentent des caractéristiques racinaires contraignantes. Elles risquent donc de porter préjudice aux monuments exhumés, et vu que ces arbres traditionnels sont pour la plupart des résineux, comme les pins, ils constituent ainsi une menace d'incendie non-négligeable. A ces contraintes s'ajoutent encore l'aspect esthétique du lieu, existants dans les documents d'époque de cyprès, ils permettent aussi d'offrir plus d'ombre aux touristes (Tsiomis, 2000, In. Poussin, pp.7-19).

Ces aspects ne sont pas forcément compatibles entre eux, et imposent donc un parti pris dans la préservation de ces lieux, qui s'appuie sur les données historiques, techniques, archéologiques, écologiques et économiques du lieu, et de faire ressortir un choix hiérarchique de priorités d'intervention sur ces paysages patrimoniaux.

- Positionner le public pour observer le paysage :

Outre les enjeux de protection du site, c'est le positionnement du public qui est important. Augustin Berque précise cette pensée, en affirmant : «*c'est parce qu'on la regarde en tant que paysage que la nature devient belle à regarder*» (Berque, 1998). Il s'agit de placer le public dans une position qui lui permettra de contempler le paysage d'un certain angle (Figure 7). Le Corbusier, d'ailleurs, ne pouvait concevoir la notion de paysage sans l'enfermer dans un cadre, tel un tableau de peintre (Boudon, 1998). Il faut donc délivrer à l'observateur une vision toute faite, ou lui donner la possibilité d'avoir le bon regard sur le paysage avec un aménagement qui garantit sa visibilité (Fabiani, 1999).

Les enjeux de valorisation des paysages patrimoniaux intègrent donc des notions de protection et d'aménagement du site en vue d'une facilitation d'accès aux visiteurs, en permettant à un public large et diversifié d'observer le paysage ou les phénomènes qui s'y déroulent, en des points d'observation privilégiés.



Figure 7 : Rome, vue depuis le dôme de saint-pierre, Vatican, Italie (Source : photo prise par l'auteur, Avril 2014)

3. Présentation de la recherche

3.1 Problématique générale : « les paysages urbains historiques, entre extension du concept et élargissement de l'échelle de sauvegarde »

Le XX^{e} siècle a vu l'émergence des « *villes globales* » (Sassen, 1999) qui sont devenues le lieu de vie des trois quarts de la population mondiale et aujourd'hui, « *l'urbain apparait à la fois comme un lieu de contradiction et comme un cas d'espèce* » (Morisset et al, 2003, p.3). On peut ainsi comprendre pourquoi le patrimoine urbain n'a cessé d'acquérir de l'importance car il cristallise l'histoire d'hier mais aussi le vécu d'aujourd'hui. Mais comment définir le patrimoine urbain ? La notion est bien large. A l'environnement des monuments défendu par Gustavo Giovannoni[1] et aux quartiers historiques, se sont ajoutés des ensembles architecturaux plus récents, des formes urbaines et même des pratiques qui ont lieu dans les villes.

Pourtant, quel que soit l'objet patrimonialisé, sa signification demeure le résultat de jeux d'acteurs et d'enjeux de pouvoir dont l'objectif semble être celui d'affirmer, par l'intermédiaire de ce patrimoine, la distinction d'un lieu ou d'un groupe. Le patrimoine urbain peut dans ce cas dépasser les limites de la ville et devenir une modalité de relation entre les individus et leur cadre de vie.

Cette extension du concept de patrimoine a conduit récemment à l'apparition de la notion de «paysage urbain historique» (Unesco, 2005), qui correspond moins à une catégorie et plus à une approche «globale et intégrée» de la gestion de «l'environnement humain» car chaque ville est le produit d'une histoire particulière et d'une société particulière aussi.

La notion de Paysage urbain historique peut ainsi contribuer à faire reconnaître les dynamiques d'évolution, la diversité des acteurs, en dépassant ces oppositions entre l'ancien et le nouveau, la conservation et le développement, le centre et la périphérie, la nature et le bâti. La réalité néanmoins de la frontière entre ce qui relève ou non de l'urbanité semble difficile à être clairement tracé et l'on ne cesse de demander où commence et, surtout, où se termine le patrimoine urbain.

Au-delà d'une différenciation basée simplement sur ce qui est ville et ce qui ne l'est pas, nous essayerons à travers notre recherche de répondre aux questions suivantes:

Comment identifier les paysages urbains historiques? Et quels sont les critères de leur délimitation?

3.2 Problématique spécifique

La richesse du paysage Constantinois a toujours attiré les regards, son site naturel impose sa grandeur sur laquelle viennent s'enraciner les cultures qui se succèdent. Ce paysage historique englobe aussi des réalités urbaines fort différentes, voire opposées dans leurs modèles culturels et spatiaux, où se manifestent à différents degrés des dynamiques naturelles, sociales, économiques et culturelles qui tendent à transformer continuellement le vieux Rocher.

[1] Tel que le présente Françoise Choay en 1992 dans l'allégorie du patrimoine, Paris, seuil.

Aujourd'hui ce patrimoine urbain, mélange du foisonnement naturel et artificiel modelé par le temps et les sociétés, est en danger (voir figure 8 et 9). L'urbanisation moderne, souvent galopante, que connait la ville ne laisse que peu de place au patrimoine urbain et le fossé se creuse irrémédiablement entre le paysage urbain historique du Rocher et le reste de l'ensemble urbain de la ville. Le manque cruel de politique vériste et évidente du patrimoine pour la sauvegarde d'une entité pourtant représentative a lourdement contribué à cette déliquescence. Quant aux programmes d'actions et aux projets urbains, ils poursuivent des objectifs souvent divergents et c'est justement ce manque de concertation qui a entrainé des incohérences.



Figure 8 (à gauche) : vue aérienne sur la partie basse de la vieille ville au début du XXe siècle (Source : Auteur inconnu)
Figure 9 (à droite) : vue aérienne sur la partie basse de la vieille ville en 2014 (Source : http://constantine-histoires-traditions.blogspot.com/ consulté le 14/11/2014)

C'est à travers l'avènement de la loi 98.04 sur le patrimoine et plus précisément dans son chapitre III, que la notion de secteur sauvegardé a vu le jour en Algérie. Il s'agit en effet des :

> « *Ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksour, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat, et qui par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur* » (Loi 98/04, Art.41)

La création de ce cadre juridique de protection a permis à la ville de Constantine d'ériger son centre historique en secteur sauvegardé, par décret exécutif n° 05-208 du 26 Rabie Ethani correspondant au 4 Juin 2005, portant sa création et sa délimitation. Cet outil devrait permettre d'édicter des règles et prescriptions spéciales en vue d'inscrire tout acte d'aménagement, voire de requalification, dans le respect de l'existant, sans porter atteintes aux qualités historiques, morphologiques et architecturales instaurées, mais également à préserver ses qualités paysagères exceptionnelles.

Par ailleurs la sauvegarde de ces valeurs paysagères s'assurerait en premier lieu de protéger les valeurs paysagères du secteur sauvegardé, protection complétée par la préservation aussi des qualités paysagères propres au cadre environnant appelé « abord » de ce secteur. En effet un droit de regard s'impose sur ce voisinage immédiat de l'aire sauvegardée en considérant que la sauvegarde paysagère n'aurait de sens que si son écrin était lui aussi préservé, ce périmètre de

protection serait alors susceptible de protéger au mieux les valeurs perceptives et de conserver les ressources visuelles qu'affiche l'aire sauvegardée.

Cependant, la délimitation des abords des monuments historiques ou des sites archéologiques est régie, selon la loi 98/04, par deux critères :

- Le critère géométrique : avec l'établissement d'un périmètre de 200m minimum autour du bien (Figure 10)
- Le critère visuel : qui prend en considération le principe de visibilité ou de Co visibilité.

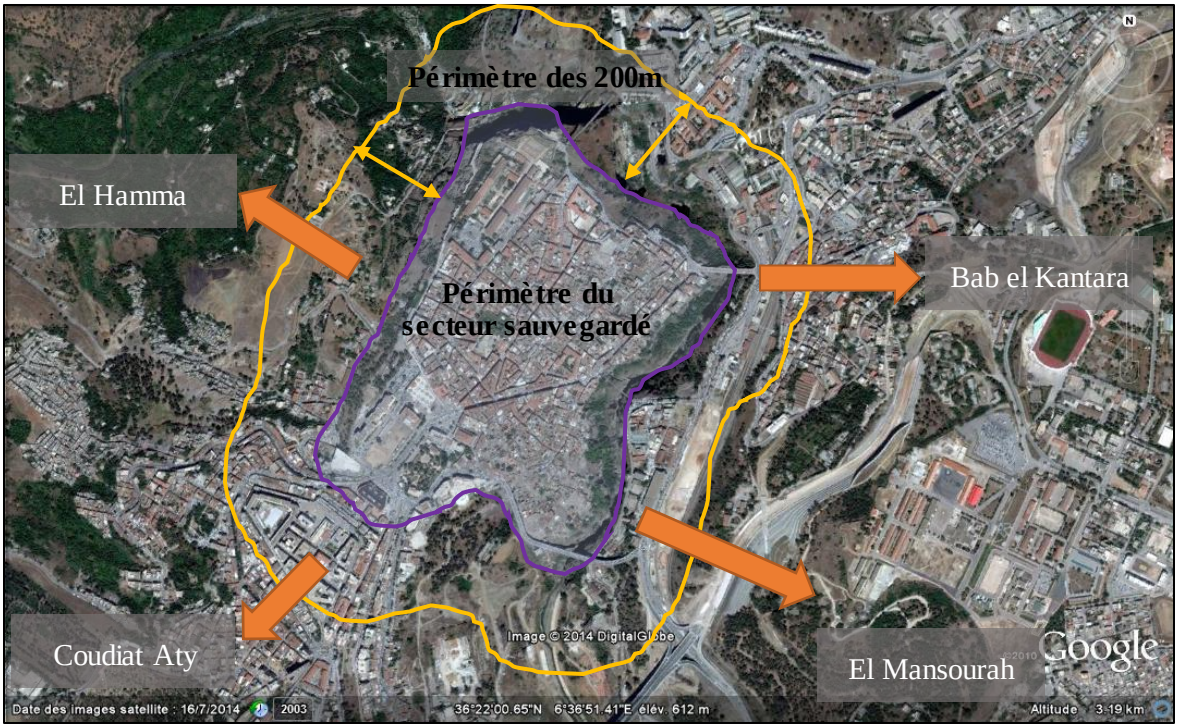


Figure 10 : les Limites du secteur sauvegardé du rocher ainsi que son périmètre de protection des 200m (Source: Image satellite Google Earth, modifiée par l'auteur)

Or, le rocher de Constantine englobe diverses composantes : patrimoniales, naturelles, culturelles et sociales qui dépassent le périmètre des 200m. Face à cette situation, nous avons orienté notre recherche vers cette problématique où **nous nous interrogeons sur l'aptitude de ces deux critères, à préserver la qualité paysagère historiquement révélée du Rocher ; ainsi que les éventuelles servitudes d'abords qu'il déclenche.**

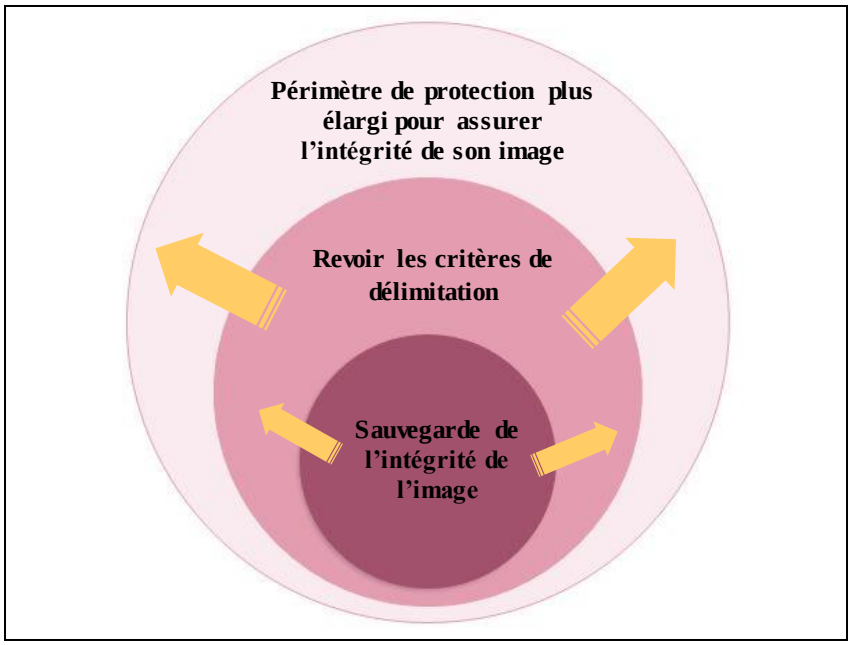
3.3 Hypothèses

Pour parvenir à répondre à notre problématique nous proposons deux hypothèses :

- **Première hypothèse :**

Avant de pouvoir agir sur le maintien de ce qui peut être considéré comme patrimoine urbain, il est nécessaire de délimiter ses contours. Cette délimitation doit s'appuyer sur des critères qui tiennent en compte les valeurs du Rocher et qui engendreront un périmètre de protection plus

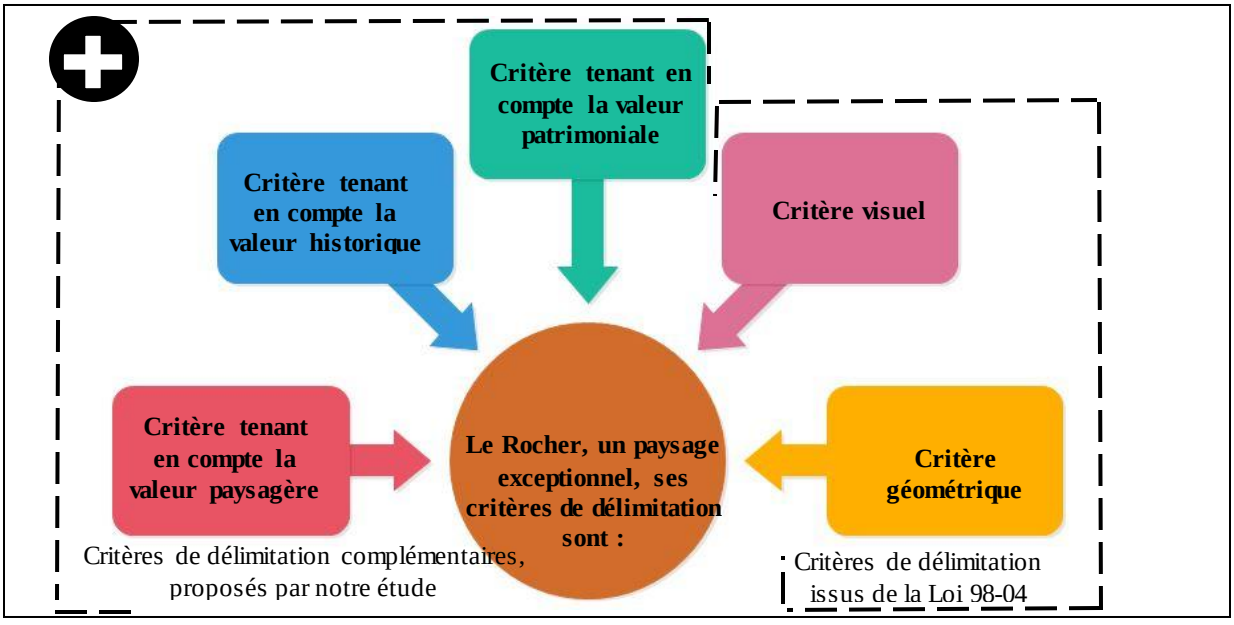
élargi que le PPSMVSS[2] afin de permettre, en plus, la sauvegarde de l'intégrité de l'image (Voir diagramme 1).



Organigramme 1 : schéma hypothétique sur la sauvegarde de l'image du Rocher et la relation qu'elle engendre sur les critères de délimitation et son périmètre de protection (Source : Elaboré par l'auteur)

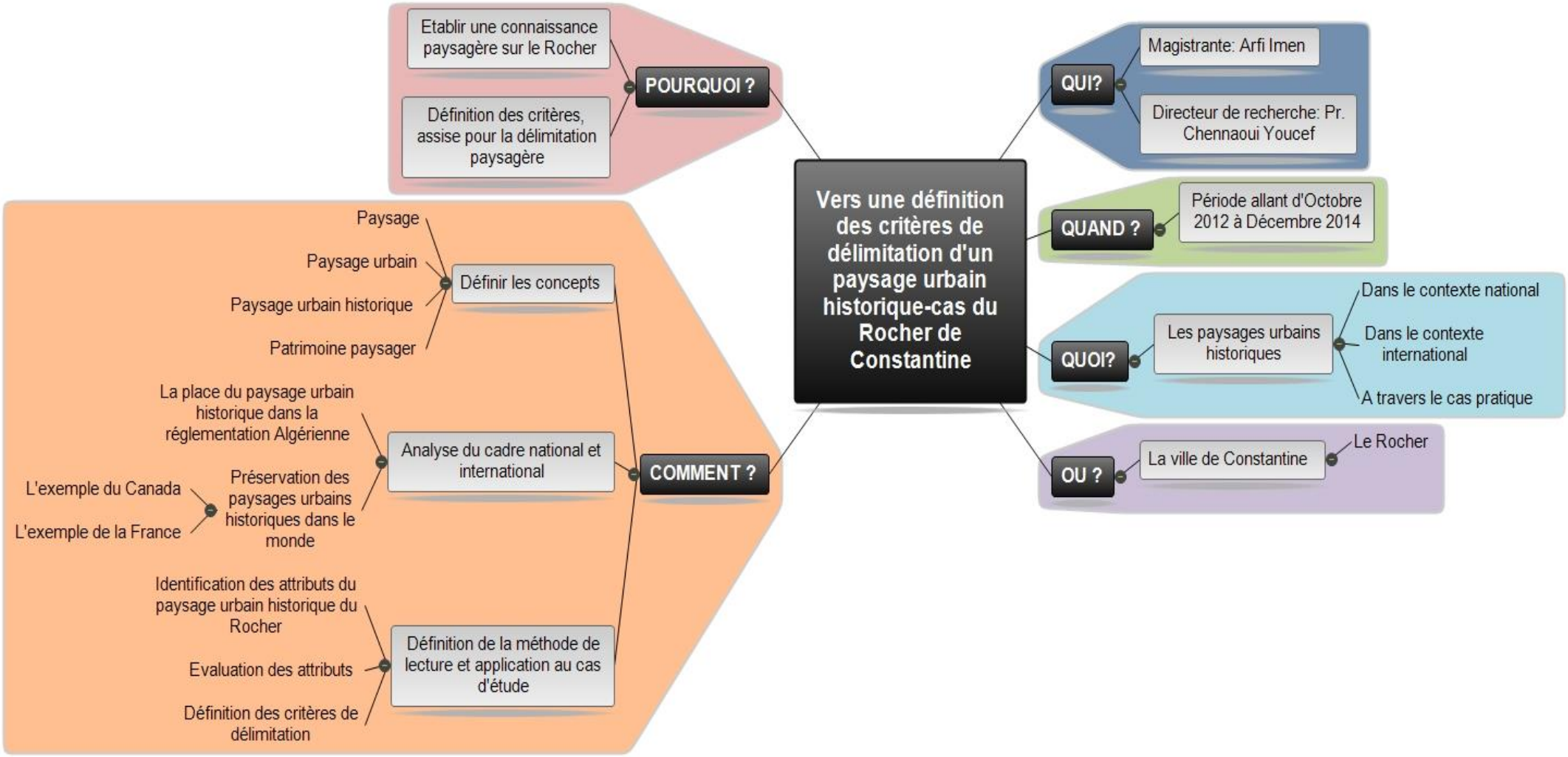
- **Deuxième hypothèse :**

Le Rocher de Constantine fait partie de la catégorie des paysages exceptionnels, un périmètre de protection de 200m autour de son secteur sauvegardé, tel que préconisé par la Loi 98-04, ne permet pas de protéger ses valeurs: paysagères, historiques et patrimoniales (Voir diagramme2).



Organigramme 2 : schéma hypothétique sur les critères de délimitation du Rocher (Source : élaboré par l'auteu

[2] Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé



Organigramme 3 : protocole de recherche selon la méthode QQOQCP[3] (Source : élaboré par l'auteur à l'aide du logiciel MindView 5)

[3] Toute recherche est confrontée à des problèmes aussi variés, certains ont des solutions évidentes. D'autres sont plus complexes, et nécessitent une grande compréhension de la situation. La méthode QQOQCP (Quoi? Qui? Où? Quand? Comment? Pourquoi?) Permet d'avoir sur toutes les dimensions du problème, des informations élémentaires suffisantes pour identifier ses aspects essentiels. Elle adopte une démarche d'analyse critique constructive basée sur le questionnement systématique.

3.4 Objectifs de la recherche

Les objectifs visés par le présent travail s'articulent autour des points suivants :

- Etablir une connaissance paysagère : l'étude devra donc permettre de mieux cerner l'identité urbaine du rocher de Constantine à travers une analyse juridique, morphologique et historique des éléments urbains, architecturaux et paysagers qu'il recèle ;
- Définir les critères qui pourront servir d'assise pour la délimitation paysagère du Rocher ;
- Faire connaitre par la même la notion de paysage urbain historique ainsi que les composantes qu'elle recèle.

3.5 Motivation de la recherche

Depuis peu de temps on assiste en Algérie à une émergence des préoccupations autour des thèmes relatifs aux paysages urbains et ce face à la croissance du parc urbain de moins en moins maitrisé. Notons à ce sujet que l'Algérie a accusé un retard flagrant par rapport aux pays développés, vu que ces derniers ont adopté une stratégie et des méthodes de planification et de gestion prenant en compte cette nouvelle réalité. Dans le souci donc de contribuer à l'apaisement du Rocher qui crie son délabrement, nous allons tenter, à travers cette recherche, d'explorer un champ peu défriché qui est celui du paysage urbain historique, aujourd'hui menacé par le phénomène d'urbanisation.

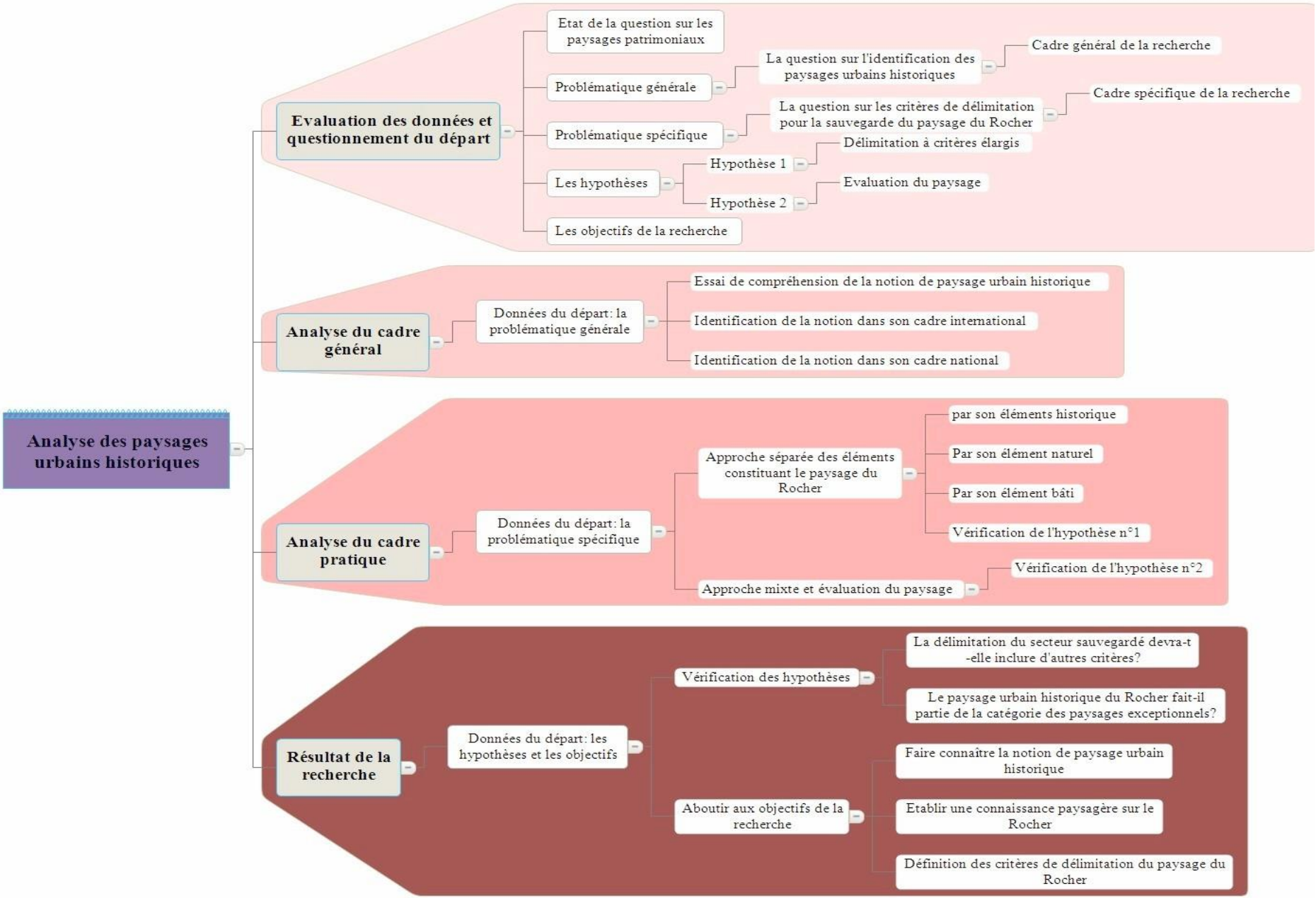
A cet effet, il s'agira pour nous d'apporter, un tant soit peu, une contribution à un domaine resté jusque-là très peu abordé. Nous espérons également mettre en relief, à travers cette recherche, quelques axes et tendances actuelles sur ce qui se fait à l'échelle internationale dans le domaine de la sauvegarde des paysages urbains historiques.

3.4 Aspects méthodologiques

Sur la base des hypothèses préalables, notre travail de recherche se développera suivant deux phases :

La première, concerne l'aspect théorique, dans laquelle on va établir un récapitulatif des notions et des concepts liés à notre thème de recherche, puis nous allons procéder à l'analyse du contexte national et international qui régissent la notion de paysages urbains historiques. Pour parvenir à cela, nous nous baserons essentiellement sur : la recherche livresque, la collecte d'ouvrages et revues traitant le sujet et la constitution d'une documentation bibliographique. Nous orienterons également nos recherches vers une collecte de données théoriques sur les sites Web ainsi que les bibliothèques et revues numériques. Nous essayerons, suite à cette collecte, de rapporter les informations et de procéder à leur synthétisation et analyse ; ce qui nous permettra de construire une base théorique qui nous servira de support dans la phase méthodologique et opérationnelle.

La seconde phase de notre recherche sera structurée en deux étapes: la première sera consacrée au recueil de données par le biais de travaux effectués sur terrain ainsi que l'exploration des travaux antérieurs, de sources documentaires, d'archives, etc. La deuxième étape sera vouée à l'analyse des données recueillies et à leurs reports sur bases cartographiques, au moyen de méthodes graphiques (Voir Organigramme 4)



Organigramme 4 : Organigramme de la méthodologie adoptée (Source : élaboré par l'auteur à l'aide du logiciel MindView 5)

Nous allons essayer à travers ces deux parties d'apporter un équilibre à notre recherche en respectant un certain ordre qu'exige la recherche scientifique comme le confirme Beaud (2006) dans son *art de la thèse*:

> « *La connaissance est un processus itératif entre le réel (que l'on étudie) et la représentation de ce réel dans la tête (concert pensé, construction théorique, recomposition idéelle du concept prévu ou vécu). […] Le travail sur le réel implique toujours une recomposition théorique, scientifique de départ (même si elle est élémentaire et non explicite). […] C'est-à-dire qu'il n'y a de place dans le travail de connaissance :*
>
> - ***Ni pour le « travail théorique pur »*** *coupé de toute référence à un objet ou à une réalité dont il s'agit de rendre compte ;*
> - ***Ni pour l' « empirisme descriptif pur »*** *faisant l'impasse sur l'indispensable effort d'élaboration théorique et de conceptualisation* » (Beaud, 2006, p.70)

Enfin, dans le but de mieux visualiser les résultats de la recherche, on procédera par l'application des méthodes d'analyses qui sont :

- L'analyse sitologique :

L'approche sitologique est une méthode de lecture plastique qui s'appuie sur les mécanismes de la vision et décompose le paysage en masses, en lignes, en volumes, en point d'appel… (Toublanc, 2004, p.105). Cette approche a été développée en 1974, dans l'ouvrage *sites et sitologie* de Faye et al, cet ouvrage s'engage à appliquer cette méthode sur l'analyse des paysages de manière qu'elle maintienne l'observateur en tant que système physique à une distance suffisante de l'appareil (Faye et al, 1974, p.22). À cet effet, les auteurs décident :

> « *Il faut que nos observations soient faites avec l'œil froid d'un entomologiste, d'un biologiste ou d'un physicien. Il faut prendre le recul nécessaire, oublier toutes nos appréciations personnelles […]. Il faut commencer par casser les moules, refuser les systèmes préétablis, passer par un point zéro, dégager les paramètres, les identifier, les déconnecter les uns des autres, étudier chaque paramètre et, après les avoir systématiquement explorés, reconnecter les paramètres* » (Faye et al, 1974, p.22).

L'approche sitologique permet donc d'étudier le rapport qu'entretient un cadre bâti au sein de son milieu naturel en tant que paysage. Cependant, la dimension morphologique de ce dernier est appréhendée de manière trop limitée. Ouaret (2012) nous renseigne sur ceci :

> « *Cette approche ne permet pas de mettre en évidence la manière avec laquelle les constructions entrent pleinement en contact avec le sol sur lequel elles sont érigées, comment elles le bordent, se posent sur lui, et s'orientent vis-à-vis de ses caractéristiques climatiques et topographiques* » (Ouaret, 2012, p.60).

C'est pour cette raison que nous proposons une approche complémentaire, il s'agit de l'approche morphologique.

- L'analyse morphologique :

La « morphologie » est une notion clé dans l'analyse morphologique. Cette notion entend « *l'étude de la configuration et de la structure externe des êtres vivants et de leurs organes* » (Dictionnaire Hachette, édition 2012, p.1070). Cette définition montre bien le principe de la

méthode, c'est-à-dire, celui de l'étude de l'arrangement des parties (organes) d'un objet et comment celles-ci se conforment pour réaliser une totalité ou une configuration.

Le champs d'application de cette méthode est donc vaste et diffère du point de vue échelle et proportions. Dans le domaine de l'urbanisme, cette notion tient compte des structures de la ville, des groupements et réseaux, et tend vers l'identification des types de formation des villes. Plusieurs approches ont abordé la morphologie de la ville dès les années 1930, mais ce n'est qu'à partir des années 1960, que ces approches ont pris de l'ampleur, retrouvant expansion et maitrise grâce au mouvement moderne. C'est ainsi que se sont nées des écoles de pensées de la morphologie urbaine, citons essentiellement, en Italie, en Angleterre et en France.

Parmi les plus célèbres chercheurs ayant contribué à l'enrichissement de cette méthode, nous citons, en Italie, Gianfranco Caniggia (1933-1985). Ce dernier a contribué à travers ses travaux, de diffuser la méthode de l'analyse urbaine. Dans ses recherches il met en évidence les principes qui ont guidé la production de la ville dans le temps, et appréhendait la ville en analysant sa mutation à travers l'histoire. En Angleterre, le géographe M.R.G Cozen (1907-2000), avait contribué à travers ses travaux à la compréhension et à la superposition des espaces et des éléments constituant la ville à travers l'histoire. Il considère que cette démarche constitue la clé pour comprendre la forme urbaine. Enfin, en France, et vers la fin des années 1960, deux architectes : Philipe Panerai et Jean Castex, avaient contribué à l'analyse de l'évolution historique de quelque quartier Français. Ces derniers ont mis l'accent sur l'importance de cette croissance à travers le temps.

Appliquée à notre recherche, cette méthode permettra de mieux canaliser la collecte de données historiques et cartographiques sur notre cas d'étude et orientera par la suite l'analyse de ces données.

3.5 Structure du mémoire

Notre méthode d'approche, nous a amené à présenter notre travail dans un processus évolutif composé de deux parties, chacune d'elles s'articule autour de plusieurs chapitres (Voir organigramme 5).

La première partie :

Appelée *approche théorique et conceptuelle*, cette partie est composée de deux chapitres qui vont retracer la théorie de la pensée dans le domaine des paysages urbains historiques.

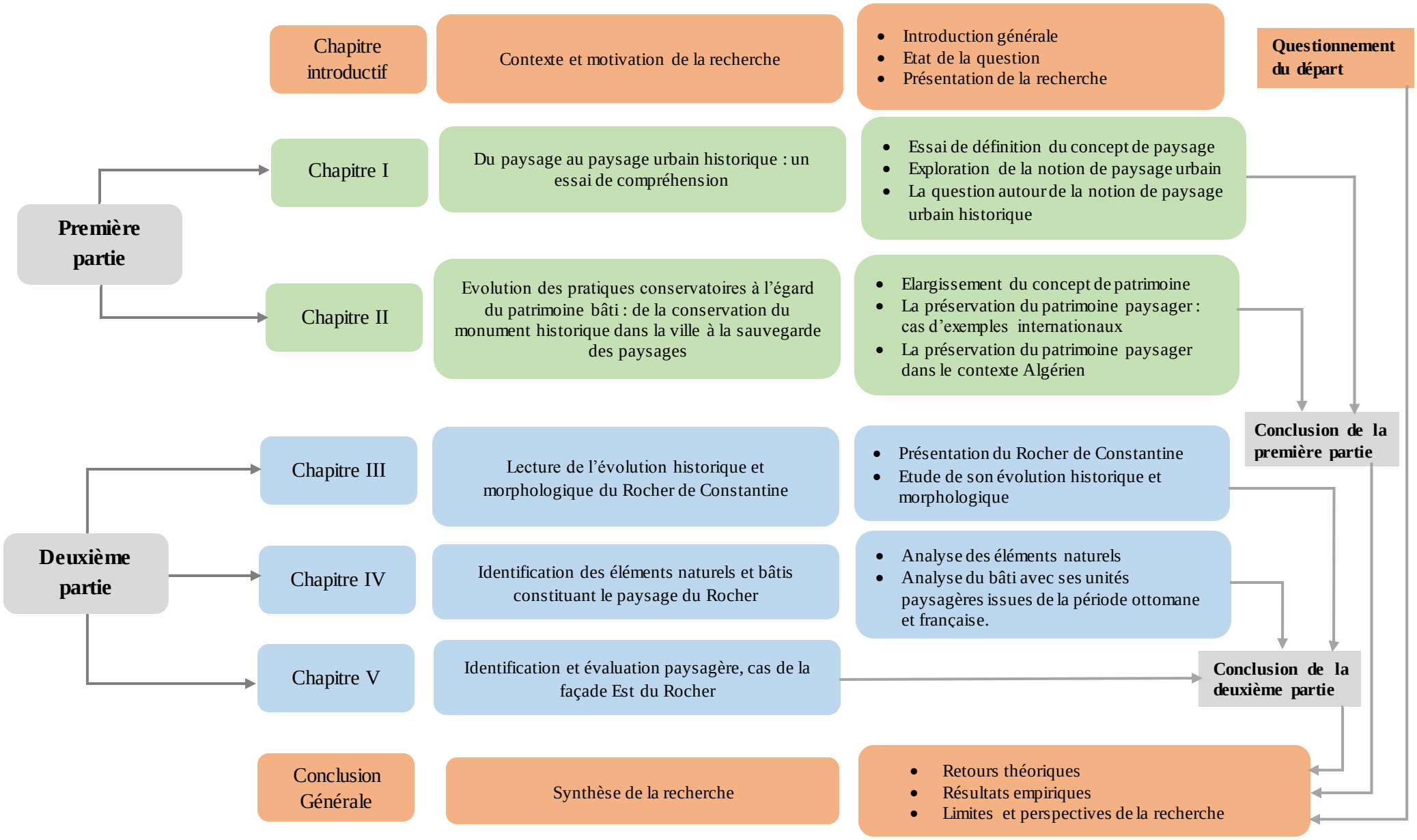
- Il s'agit en premier lieu d'étudier et d'analyser le thème de façon globale avec un essai de définition plurielle et un éclaircissement des concepts clés utilisés dans ce mémoire. Notre approche se développe par échelle du sens élargi au particulier, mais aussi dans le temps avec l'évolution de ces concepts.
- En second lieu nous avons exploré le cadre national et international qui régissent notre thème : les paysages urbains historiques. Le cadre national est suivi de quelques exemples internationaux afin de mieux concrétiser leurs applications sur le terrain et faire ressortir les éléments clés de leur aboutissement.

La deuxième partie :

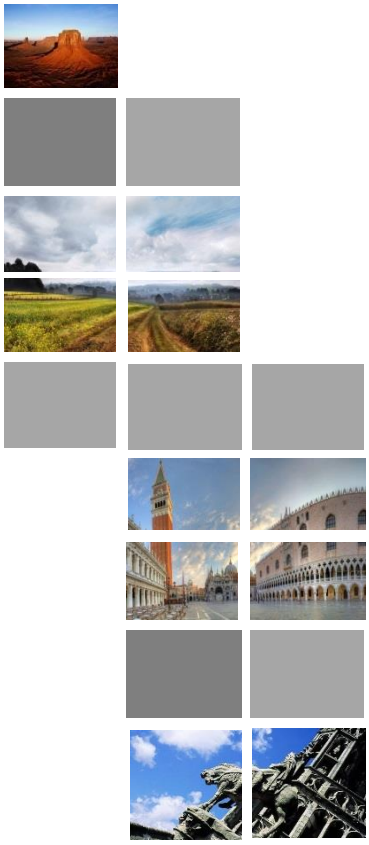
Appelée approche *méthodologique et opérationnelle,* cette partie a pour but d'établir une méthode permettant l'identification des éléments constituant le paysage urbain historique du Rocher et la définition des critères de délimitation. Pour parvenir à cela nous allons diviser cette partie en trois chapitres :

- le premier est une lecture historique et morphologique du Rocher afin de retracer son évolution dans le temps et comprendre son paysage d'aujourd'hui ;
- le second traite l'identification des éléments constituant ce paysage historique en abordant chaque élément de manière séparée ;
- Le troisième est une lecture d'une façade urbaine du Rocher, cette lecture est considérée comme étant mixte car elle identifie les éléments du paysage dans leur ensemble. La fin de cette partie pratique sera marquée par l'évaluation paysagère de cette façade et l'identification de la catégorie du paysage.

À l'issue de ces deux parties, nous aurons à formuler une synthèse générale, qui convergera en une vérification de nos hypothèses de recherche.



Organigramme 5 : Structure du mémoire (Source : Etabli par l'auteur)



Première partie: Approche théorique et conceptuelle

« L'essentiel d'une théorie réside dans le sens que l'on donne aux mots. Quand on utilise le vocabulaire des autres, on entre dans leurs systèmes. Pour résoudre les problèmes, il faut les décomposer en concepts, les nommer par des mots et les recomposer » **Michel Duplay.**

Introduction :

Dans cette première partie nous cherchons à construire les référents essentiels qui nous permettront d'entamer objectivement l'analyse de notre cas d'étude.

Pour faire le tour de la question qui concerne le patrimoine paysager, nous débutons cette partie par la reconnaissance du concept de paysage où on essayera de retracer les éléments qui le définissent et qui contribuent à sa lecture.

Nous essayerons ensuite de mettre le point sur sa dimension patrimoniale et d'approfondir l'étude sur la relation qui existe entre le patrimoine et le paysage. Dans une seconde étape nous allons analyser la place qu'occupe le paysage urbain historique dans la politique patrimoniale en Algérie du point de vue lois et régimes de protection. Nous clôturerons enfin cette partie par l'exemple du Canada dans son approche des paysages culturels.

Chapitre I
Du paysage, au paysage urbain historique : un essai de compréhension

« *Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent* » Michel Corajoud, 2010

1. Introduction : la question du paysage

Il est d'usage, lorsqu'on débute une étude sur le paysage, de s'étendre longuement sur les positions théoriques concurrentes qui font du paysage soit une pure réalité physique, soit une pure production culturelle, pour finalement conclure par une position « équilibrée » qui reconnaît la double réalité du paysage. Cette double réalité s'est construite sur des oppositions fondamentales entre objectivité et subjectivité. En l'étudiant d'un point de vue objectif, par une approche scientifique, on cherche à le décrire, à l'analyser et à l'aménager. Par ailleurs, en s'y intéressant en tant que support d'une relation subjective entre l'homme et la nature, l'intérêt se porte sur la perception par le biais des représentations collectives.

Cependant, les paysages soulèvent des difficultés importantes au niveau de leur analyse et de leur identification: « *nous en sommes encore à nous questionner sur une définition opérationnelle du concept de paysage, à chercher à élaborer une taxonomie satisfaisante pour les classifier* » (Larochelle, 1998). C'est pourquoi nous allons essayer, à travers la première partie de ce chapitre, d'apporter un éclaircissement quant à la définition du paysage sa typologie et ce qui le compose.

Par la suite nous allons appliquer et préciser la définition du paysage à l'espace urbain sous l'appellation « paysage urbain » en partant de son apparition récente comme terme critique du cadre de vie généré par les urbanisations de ces deux derniers siècles, vers l'exploration des éléments objectifs et subjectifs qui le composent. Enfin, nous allons clôturer ce chapitre avec la question autour de la notion du paysage urbain historique (Figure I.1).



Figure I. 1 : processus d'ébauche des concepts ainsi que leur questionnement principal (Source : élaboré par l'auteur)

2. Le paysage, un essai de compréhension

2.1 Vers une définition du paysage

Le terme *paysage* étant polysémique, les définitions sont nombreuses et varient avec les utilisateurs. Ce concept a été repensé et enrichie par de nombreux experts au cours des années. Aujourd'hui, *le paysage* englobe des notions plus larges que la seule considération des qualités visuelles ; à laquelle viennent se greffer les multiples valeurs qu'une population attache à un territoire donné. La Convention européenne du paysage le certifie en soulignant que : « *le paysage définit une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations*» (Conseil de l'Europe, 2000). Au sens de cette définition le paysage actuel est la résultante d'actions passées et présentes, sa genèse découle donc d'un long processus évolutif qu'il convient de comprendre afin de mieux anticiper certains changements paysagers à venir.

Pour Roger (1997) le paysage ne peut être ni un concept scientifique, ni faire partie de l'environnement, à moins d'admettre «*l'absorption du paysage dans sa réalité physique, la dissolution de ses valeurs dans les variables écologiques, bref sa naturalisation, alors qu'un paysage, n'est jamais naturel, mais toujours culturel*» (Roger, 1997, p. 128).Une autre vision pour déterminer le paysage nous vient de Mitchell (2002), il estime que c'est un moyen d'échange entre l'homme et la nature, sa perception est simultanée comme espace signifié et signifiant, dont l'intérêt ne réside pas seulement dans ce qu'il est ou signifie mais dans ce qu'il fait ; par son agir comme pratique culturelle. Le tableau de Caspar David Friedrich (Figure I.2) traduit bien ce changement de vision que porte l'homme sur les paysages, en les observant à travers le voyage, comme un élément vecteur d'impressions, de sensations, de réflexion.

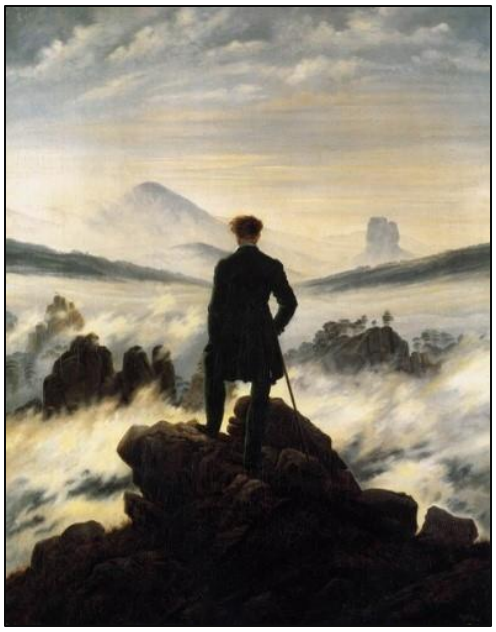


Figure I. 2 : Caspar David Friedrich, Le Voyageur contemplant une mer de nuages, 1817-1818, huile sur toile, Kunsthalle de Hambourg, Allemagne (Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Voyageur_contemplant_une_mer_de_nuages consulté le 30/03/2014)

Le paysage est appréhendé aussi comme étant une mémoire qui enregistre les formes successives de l'intervention de l'homme sur le territoire, un enchaînement d'écritures

successives sans que les récentes n'effacent totalement les anciennes. Il ne se réduit donc pas à *« une étendue de pays qui présente une vue d'ensemble »* (selon la définition du dictionnaire Larousse) (Figure I.3). Il est considéré, suivant la définition du Dictionnaire de la géographie, comme un *patrimoine naturel*, résultant de « *la combinaison dynamique d'éléments physico-chimiques, biologiques et anthropiques* » (Figure I.4). Aujourd'hui ce concept acquière une nouvelle valeur, celle de *patrimoine culturel* : un précieux document d'archive, tel un véritable palimpseste de l'histoire (Figure 1.5).

Ce que Roncayolo (2002) nous commente sommairement en affirmant que les paysages « *sont à la fois système d'idées (mieux qu'idéologie), conception (souvent du monde) et utilisation d'un savoir-faire, de pratiques* », donc un «*complexe de mémoires, de conduites et de sensations* » (Roncayolo, 2002, p. 187).



Figure I. 3: le paysage ne se réduit pas à « une étendue de pays qui présente une vue d'ensemble » (Source: Eblé et al., 2009, p. 68)



Figure I. 4: le paysage est considéré comme un patrimoine « naturel » (Source: Eblé et al., 2009, p. 68)



Figure I. 5 : le paysage est considéré comme un patrimoine « culturel » (Source : Eblé et al., 2009, p. 68)

Le paysage est aussi une notion totalisante. Selon Rimbert cet aspect provient notamment de l'apport de la géographie physique : « *Un paysage est un tout, qui se perçoit par bien des sens et dont, si l'on veut le comprendre, on doit débrouiller toutes les relations causales, ainsi que les interactions du complexe vivant qu'il constitue* » (Rimbert, 1973, p. 234).

Bailly (1977), autre géographe important dans le champ du paysage urbain, reprend aussi à son compte cette idée, en la puisant cette fois-ci dans la géographie humaine : «*Expliquer un paysage d'une manière scientifique, c'est rendre compte des modalités d'interdépendance existant entre ses différents éléments et l'ensemble de leurs caractéristiques*». (Bailly, 1977, p. 21).

En somme, trois éléments ressortent de ces définitions : au premier abord découle l'aspect d'ensemble : le paysage ne se rapporte pas par des fragments, mais à travers une physionomie globale de ce qui est perçu. Ensuite, cette perception s'accomplie ensuite avec tous les différents sens, et pas seulement par la vue. Pour couronner, le paysage est une notion faite pour divulguer les interdépendances entre ses éléments.

Enfin, Michael Jacob définit le paysage sous une formule brève, qui s'écrit comme suit (Figure I.6) :

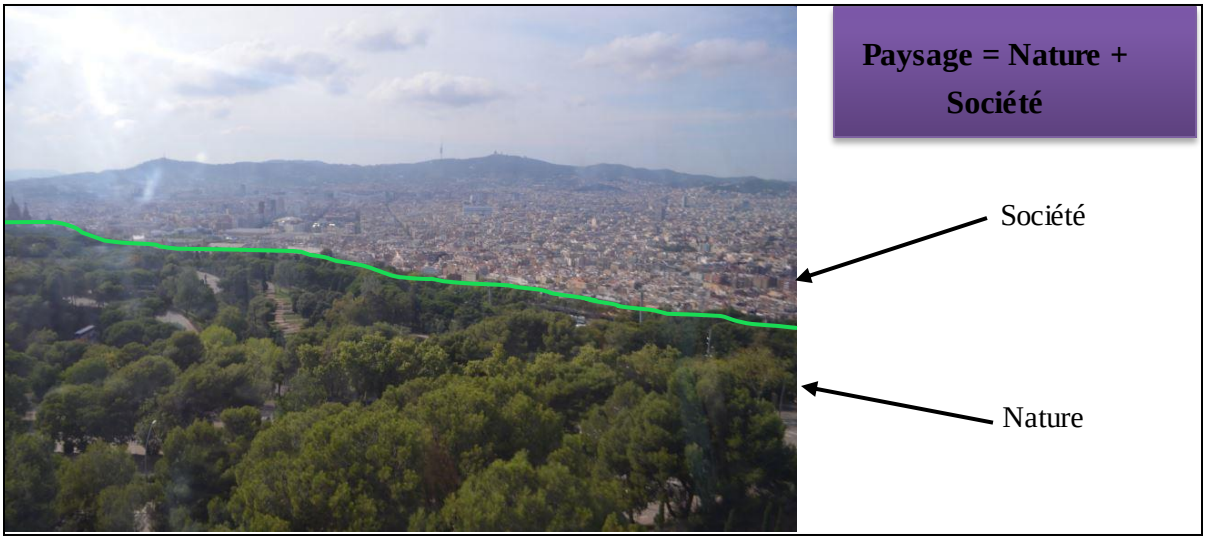


Figure I. 6 : La ville de Barcelone (Espagne) vue depuis le Montjuic, illustration de la formule du paysage (Source : Photo prise par l'auteur, Août 2014)

Sur la base de cette simple formule le paysage renvoie ce qui résulte d'emblée à trois facteurs essentiels ou conditions sine qua non :

1. à un sujet (pas de paysage sans sujet) ;
2. à la nature (pas de paysage sans nature) ;
3. à une relation entre les deux, sujet et nature, indiquée par le signe « + », donc pas de paysage sans contact, lien, rencontre entre le sujet et la nature.

2.2 Evolution historique du concept de paysage

2.2.1 *Naissance du mot « paysage » :*

Les dictionnaires latins-français sont formels : le mot paysage n'a pas d'équivalent latin, tandis que les mots *pais* ou *pays* traduisent les termes : *regio, natio, patria, terra* (Collot, 1997, p. 77).

Dans la langue Française, le terme *paysage* apparaît pour la première fois vers 1500, plus précisément en 1493 chez le poète Jean Molinet (Jacob, 2008, p. 32). De toute évidence il y fait référence à un tableau représentant la nature (Dictionnaire de l'académie Française, 1762).

Le paysage contient le mot « *pays* » mais il y superpose autre chose, désigné par le suffixe «-*age*», ce dernier ayant le sens d'« *ensemble, vue d'ensemble, globalité* ou *totalité* ». En ce sens le paysage est *« une étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect »* (Dictionnaire de l'académie Française, 1832). On peut constater donc que le mot *paysage* n'acquiert son statut dans le registre de la perception et de la représentation qu'entre le XVe et le XVIe siècle (Martinet, 1983, p. 66). *Paysage* se présente alors comme une nouvelle expression dans la langue.

2.2.2 Le concept de paysage dans les civilisations Chinoises et Japonaises :

L'apparition du mot *paysage* date donc du XVe siècle, mais l'origine du concept remonte à une période précédente. Selon Berque (1994) c'est dans les cultures chinoises et japonaises antiques que ce concept est né. L'occident, selon lui, non seulement ne possède pas un aussi grand nombre de mots pour dire *paysage*, mais ce mot unique n'apparaît que tardivement dans le vocabulaire.

Dans les cultures japonaise et chinoise le paysage sous-entend : la contemplation depuis le plus haut point. On retrouve dans le Japon ancien, une cérémonie du paysage appelée « *le kunimi* »: traduisant et signifiant, regarder le paysage ou regarder le pays, l'empereur en faisant l'ascension d'une montagne portait son regard au loin pour signifier sa souveraineté sur le territoire. Ce rite fut remplacé par l'installation de tours sur les hauts points de la circonscription. L'hypothèse que les origines du paysage aient un lien au moins partiel avec ces actes sacrés de prise de possession des territoires peut être envisagée car dans le terme contempler on retrouve la racine « temple ».

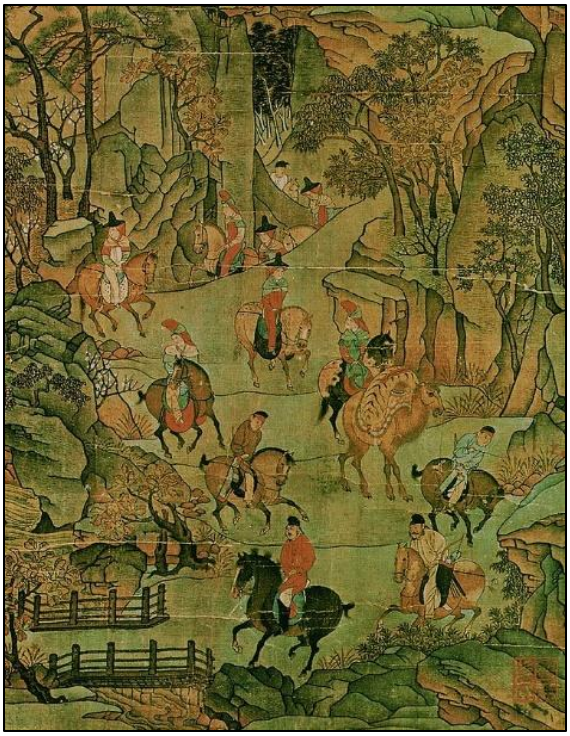


Figure I. 7: Li ZHAODAO (8e siècle), Promenade dans les montagnes au printemps, encre et couleur sur soie, Taipei (Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Li_Zhaodao consulté le 7/9/2014)

2.2.3 Le concept de paysage dans les civilisations Grecque et Romaine :

L'apparition du concept de paysage dans la civilisation grecque et romaine remonte au IIIe siècle av. J-C (Jacob, 2008, p. 54), d'abord chez la civilisation grecque par Théocrite de Cos qui fournit la preuve matérielle. « […] *la représentation verbale inventée par Théocrite montre cependant l'essor d'un cadre littéraire, construit avec le summum de l'art le plus sophistiqué, à l'intérieur duquel la nature se donne en tant qu'image […]»* (Jacob, 2008, p. 55). Une deuxième étape de la préhistoire du paysage, selon ce même auteur est : l'époque romaine (Voir figure I.8).

> « *[…] Cette fois l'innovation a lieu principalement dans la peinture, bien que celle-ci illustre dans la majorité des cas des contextes littéraires. Il s'agit des peintures murales des villas romaines qui rendent avec minutie les détails de la nature, mais aussi les impressions héroïques tirées des aventures homériques ou bien des scènes bucoliques […] Ces images peintes percent le mur, projetant les spectateurs dans des espaces féeriques, grotesques, idylliques ou ludiques.*» (Jakob, 2008)

Jakob (2008), préfère donc considérer qu'avant le XVI[e] siècle, on ne peut reconstruire qu'une préhistoire et une protohistoire du paysage, tandis que Baridon (2006) trace un parallélisme entre la représentation (littéraire et artistique) du paysage dans la civilisation gréco-romaine et son renouveau à la renaissance. On retient donc que les spécialistes de l'art hellénistique et romain défendent l'idée d'une peinture du paysage identifiable comme telle avant la renaissance. Toutefois, les représentations antiques du paysage se distinguent du genre qui triomphe au XVIII[e] siècle comme « peinture du paysage », à la fois par leur dimension symbolique, mais aussi par leur composante topique. En définitive, peut-être, faut-il admettre un usage libre du mot « paysage » tout en reconnaissant qu'il recouvre des réalités différentes selon les périodes envisagées.



Figure I. 8 : Maison de la Via Garzioza, scénes de l'Odysée, musée du Vatican, Rome (Source: http://www.imagoromae.com/domus2_IT.ashx consulté le 07/09/2014)

2.2.4 Le concept de paysage en terre d'Islam :

La langue arabe possède deux mots pour désigner le paysage : littéralement *Mandhar (منظر)* et *Machhad (مشهد)* (Jabbour, 2008, p. 822). A l'instar de la langue française, ces deux termes peuvent désigner aussi bien l'objet que la représentation de cet objet.

Dans sa signification, le mot *Mandhar*, indique dans son sens premier : « *ce que l'œil voit de beau ou de laid, sans restriction, en se référant à un espace ou à un objet qui pourrait être le sommet d'une montagne, ou un quelconque point haut* » (Latiri, 2001).

Le mot *Machhad* quant à lui, évoque également le paysage mais avec un sens différent, celui de scène. Dans le dictionnaire el mounjed (2008) le mot paysage est traduit par *Mandhar*, qui est dérivé du verbe *Nadhara-نَظَرَ* (voir, regarder) ; sa signification est : ce que l'on regarde avec admiration, il est toujours suivi d'un adjectif qui lui permet de préciser le sens exact de paysage. On parle de : مَنْظَرْطَبِيعِي (paysage naturel), مَنْظَرْعمْرَانِي (paysage urbain), مَنْظَرْرِيفِي (paysage

campagnard), مَنْظَرْمِعْمَارِي (paysage architectural) etc. En revanche, le mot Machhad est extrait du verbe Chahida-شَهِدَ (témoigner, regarder) : être témoin de quelque chose. A titre d'exemple : on dit Machhad tabi'i (مشهد طبيعي), cela signifie que, la vision se porte sur des paysages naturels. Dans ce sens le paysage est la scène où se déroule l'action.

Cependant, si en occident, la notion de paysage renvoie dès son origine à une œuvre picturale qui participe à la construction de l'image mentale et donc à des modèles paysagers, le monde arabo-musulman n'a pas de référence à des modèles peints et cela dès l'origine. En fait, presque tous les modèles paysagers musulmans sont implicites dans la littérature géographique et poétique arabe. Précisément parce que c'est le seul moyen de description du réel dont dispose cette culture basée sur des références religieuses musulmanes qui rejettent toutes sortes d'art figuratif. On constate donc que contrairement à la culture occidentale, les représentations picturales de tradition arabe n'existent que sous forme de miniature (Figure I.8). Elles remontent au *VIII*^{e} siècle et trouvent leur essor à partir du *XIII*^{e} siècle, et même Si la perspective linéaire n'est pas respectée aux yeux des occidentaux, souvent elle est maîtrisée et dénote même un parti pris esthétique.

La culture arabo-musulmane fut profondément influencée par le courant néoplatonicien foncièrement antinaturaliste c'est bien cette raison qui la conduit à une représentation tendant vers la stylisation et l'idéalisation, ce qui amène à produire des miniatures à caractère ostensiblement artificiel. Les composantes de la nature sont donc des symboles plutôt que des éléments tangibles. Ce constat est essentiel, car il signifie qu'avant la Renaissance occidentale, l'homme arabo-musulman a su, et pu, établir une distance entre lui-même, sujet, et la réalité observée, l'objet, distance qui constituerait l'essence même de la modernité (Figure I.9 et I.10).





Figure I. 9 (à droite) : Tohfat al-ahrâr (Le Présent des hommes libres)[4], Boukhara (Ouzbékistan), vers 1530.
Figure I. 10 (à gauche): La cour de Keyûmars, Shâhnâmeh (Le Livre des rois)[5], Chirâz, 1567.
(Source : Bibliothèque Nationale de France, département des Manuscrits, supplément persan)

[4]Le Tohfat al-ahrâr, poème moral et mystique qui imite le Trésor des secrets de *Nezâmi,* a été terminé par *Djâmi* en 1481. La page représente une fête donnée par un prince dans un jardin. Un cadre raffiné de la vie princière.
[5]Datée de 1567, cette miniature, qui se détache sur une page décorée de plantes et d'animaux dorés, représente *Keyûmars* trônant au milieu de sa cour dans la montagne. L'or et le blanc triomphent, concourant à créer un sentiment de beauté et de pureté.

2.2.5 La renaissance italienne et l'approche picturale du paysage :

Les séries d'études et de traductions des ouvrages des sciences grecque, commencées à l'époque Omeyyade et abbasside vers la fin du *VIII^e* siècle, et poursuivies en Espagne (Cordoue) au *XII^e* siècle vont profiter à l'Europe Chrétienne tout au long des *XIII-XV^e* siècle (Latiri, 1999). De ce fait, Il n'est donc pas étonnant de voir apparaître la formulation du paysage à l'aube du *XV^e* siècle en Occident avec la renaissance Italienne.

Roger (1997) a retracé, dans son ouvrage, l'histoire et l'évolution de la peinture de paysage en occident. Selon cet auteur, c'est dans le nord, en Italie du *XV^e* siècle, que la peinture de paysage s'institue comme genre indépendant. D'abord attaché à la campagne, le paysage s'est étendu, de proche en proche, à la mer, la montagne, le désert, etc.

Le paysage apparaît de manière plus significative vers 1420 en Flandre, « par la fenêtre ». Cette fenêtre, ce cadre est, au dire de Roger (1997), l'acte qui institue le pays en paysage ; la naissance du paysage dans l'art occidental. La représentation de l'environnement est ici érigée en thème à part entière – mais encore à titre accessoire et emblématique. La nécessité pour l'apparition d'un paysage revendique deux éléments, toujours selon Roger (1997) : une certaine laïcisation des sujets de la peinture à la Renaissance et l'apparition de la perspective comme théorie picturale, cette dernière permet une mise à distance du paysage désormais objectivement regardé. C'est un décentrement fondamental de la conscience humaine.



Figure I. 11 : Van Eyck, La Vierge du chancelier Rolin, 1435, huile sur panneau, Musée du Louvre, Paris (Source: http://musee.louvre.fr/oal/viergerolin/indexFR.html consulté le 12/9/2014)

L'arrière-plan de ce tableau (Figure I.11) nous relève un vaste paysage qui s'étend au-delà du parapet. Van Eyck introduit ici le principe d'un paysage vu à travers un portique, La présence de multiples détails attire aussi le regard vers cet arrière-plan, de même que le fleuve qui coule vers le lointain accentue le jeu de la profondeur. Les différents plans sont ainsi remarquablement reliés et unifiés dans la peinture. L'élément paysage, dans cette œuvre, est

divisé par le fleuve aux larges méandres, reprend l'opposition entre la partie droite, céleste, et la partie gauche, terrestre, en écho à celle de la Vierge et celle de Nicolas Rolin dans la loggia.

Enfin, dans toute la peinture paysage de la renaissance, la perspective demeure la recherche de la mathématique dans l'œuvre divine. Le paysage n'est donc pas dénué d'un projet religieux et d'une certaine forme de contemplation. C'est à cette même période que l'opinion scientifique concernant la notion du paysage a commencé à se développer.

2.2.6 Du *XVII^e* au *XIX^e* siècle : l'approche naturaliste du paysage

A partir du XVII^e siècle, le paysage devient un objet d'étude plus scientifique. On assiste à une laïcisation progressive du « paysage » au cours de la période moderne. Il perd lentement ses références divines mais n'en reste pas moins imprégné de valeurs utopiques, idéalistes puis romantiques.

La spécialisation extrême au cours des XVII^e et XIX^e siècles des sciences naturelles vont contribuer à l'éclatement de la vision que l'on a de l'environnement et donc des paysages. On observera à cette période une nouvelle sensibilité à la nature. Les Anglais, par exemple, sont les précurseurs de cette sensibilité nouvelle aux choses de la nature : ils inaugurent la mode de la retraite à la campagne, celle du voyage.

Au XIX^e siècle, la nature et la société se sont définitivement dissociées. On voit donc se développer une idéologie esthétisante et moralisante du paysage dans lequel s'élaborent les premières idées de protection de la nature et du régionalisme. C'est dans ce courant que s'inscrit la création du premier poste d'Inspecteur Général des Monuments Historiques de la France[6] puis La loi sur la protection des sites et des monuments naturels en 1906 largement initiée par le Touring Club de France et le Club Alpin nés vers 1870 et 1880.

Ce sont là les prémices d'une politique du patrimoine en un sens défensif, dans une période où la nature et la société se sont définitivement dissociées. La société devient même le premier ennemi de la Nature à partir du XIX^e siècle.

2.2.7 Les approches du paysage au *XX^e* siècle :

Comparé aux précédents, le siècle dernier fut marqué par le renouvellement des études du paysage, avec des approches et des outils nouveaux. A l'ère de l'image satellite et la photographie, le paysage ne peut plus être fixe, il est étudié comme un équilibre en perpétuel changement. Ces nouvelles techniques, nous rendent compte de la réalité éphémère d'un paysage.

Les années 50 verront la naissance d'une « science du paysage ». D'abord avec les biogéographes et les naturalistes qui démontreront que le paysage est un géosystème. Ils rompent avec la démarche inductive et descriptive classique et initient une vision plus globale

[6]Le 27 mai 1834, Thiers, ministre de l'Intérieur, nomme Prosper Mérimée au poste d'inspecteur général des Monuments historiques laissé vacant par le départ de Ludovic Vitet. Mérimée met progressivement en place une administration. Il rédige les circulaires fondatrices du service de 1841 et 1842, participe à la création, en 1837, de la commission des Monuments historiques qui est alors dotée d'un embryon de bureau, s'entoure d'architectes spécialisés dans la restauration d'édifices anciens et élabore, avec ses collaborateurs, au fil des chantiers et des problèmes rencontrés, une doctrine de restauration.

en formulant la nécessité d'ouvrir cette discipline et de la comprendre par des regards pluridisciplinaires et synthétiques.

Apparition par la suite de l'approche des géographes qui vont essayer d'analyser le paysage par des facteurs socio-économiques. C'est le retour du balancier après une longue période qui fut peut-être trop naturaliste, Le regard se porta enfin, de manière plus systématique sur le paysage urbain. Nécessité ici de démontrer en tout cas, que le paysage s'explique par des « facteurs invisibles » et qu'il n'est que l'indice apparent d'un système plus complexe et plus vaste.

Une approche plus relativiste est proposée en parallèle, soit une approche du paysage par les acteurs ; Le paysage est perçu comme une « représentation » qui varie selon l'observateur. Les perceptions subjectives et plurielles d'un même paysage sont étudiées ainsi que les comportements et les aménagements induits par ces perceptions. Nous détaillerons ces deux systèmes perceptifs, objectif et subjectif, du paysage, ultérieurement dans ce même chapitre.

Dans les années 70, le concept de paysage va encore s'élargir pour englober le volet environnemental qui se dégrade à la suite des transformations de l'espace et de l'usage qu'en fait la société : « *le paysage vient de traverser sa période démodée qui sentait le peintre du dimanche, pour retrouver, à travers les menaces de pollutions et de nuisances de toutes sortes, une actualité certaine*» (Rimbert, 1973, p. 233).

La fin du XXe siècle connaitra la naissance de l'approche patrimoniale qui parachèvera les autres en accordant au paysage des valeurs esthétique, historique, de mémoire, économique ou encore d'aménités. Ces valeurs varient selon les époques, sont jugées plus ou moins subjectives et relatives selon les acteurs. Le paysage ici est considéré donc, comme une perspective culturelle, avec ses grilles de lecture, ses filtres intellectuels ou sensuels de création et d'interprétation de l'espace, où s'articulent plusieurs plans et où l'on peut identifier les objets, chacun selon sa culture et ses référentiels.

Le paysage, à ce moment-là, est cette dimension visible du territoire qui autorise diverses façons de l'appréhender. En effet, chaque courant artistique et groupe socio-culturel, engendre une diversité de perceptions paysagères (Guerrouche, 2014, p. 29) et donc d'approches. Le schéma ci-dessous synthétise l'évolution des différentes approches du paysage dans le temps.



Figure I. 12: Frise chronologique des approches du paysage (Source : établi par l'auteur)

2.3 Le paysage entre objectivité et subjectivité

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, La recherche sur le paysage a suivi deux grandes orientations : une approche naturaliste (plutôt anglo-saxonne), qui a surtout étudié les interrelations objectives existantes entre les différentes composantes du paysage, considéré comme la base du développement d'un écosystème, et une approche humaniste et culturelle

(plutôt française et italienne), qui s'est intéressée à la compréhension des caractéristiques du paysage subjectif, à savoir l'ensemble des représentations que l'Homme se fait d'un paysage (Reynard, 2005).

2.3.1 Le paysage "objet" :

«Le paysage objet, ou paysage in situ, construit, bâti ou naturel, c'est le paysage perceptible, il existe sans observateur » (Thémines, 2001). Cette définition correspond à une vision du monde où l'on postule l'existence d'une "réalité". Le paysage "objet" doit donc se débarrasser de toute subjectivité en appliquant au paysage « *une grille de lecture dite objective, de le nomenclaturer et le classer grâce à des typologies rigoureuses, de découvrir les lois de la genèse des paysages. Le travail scientifique vise, dans ce cas, à produire une explication du paysage* » (Partoune, 2008).

L'analyse du paysage en tant qu'objet peut aussi être appelée *analyse morphologique*, le paysage dans ce cas est abordé comme un objet d'étude qui consiste à la description et à la classification de ses éléments physiques à savoir : les éléments végétaux qui le compose, l'hydrographie, le relief, la géologie, le climat…etc. Cette approche présente donc des insuffisances, selon certains chercheurs, car elle aborde le paysage dans un cadre uniquement physique, omettant ainsi les relations émotives que l'homme peut avoir au contact visuel d'un paysage et aux liens qui le rattache à l'espace en général.

La piste d'analyse des morphologues est cependant très intéressante puisqu'elle permet d'identifier certaines structures à la base du caractère formel d'un lieu. Des études sur les perceptions des habitants peuvent s'avérer nécessaire afin de découvrir comment ces caractères peuvent former l'identité d'un lieu.

2.3.2 Le paysage-sujet :

Le paysage-sujet ou "représentation mentale" n'est pas le réel, il est produit par le regard; l'objet est un "construit", un point de vue intellectuel, une abstraction qui mobilise des référents culturels et des procédés; il implique un point de vue situé dans l'espace et le temps, un cadrage et des processus de construction mentale de l'image. La représentation est nécessairement incorporée à un individu socialement et culturellement situé. Ce paysage ne saurait exister sans observateur. *« Cette approche nous informe surtout sur l'observateur qui regarde ce paysage, sur la manière dont cette réalité parle aux sens de celui qui la découvre, entre en harmonie avec ses états d'âmes ou contrarie ses humeurs* » (Claval, 2000). Le travail scientifique vise donc dans cette approche à produire une interprétation du paysage.

Jacob (2008) considère qu'il n'y a pas de paysage sans sujet : « *Nous entendons par sujet une personne dotée de subjectivité* […] *La nature, il faut la désirer, la voir» (Jacob, 2008, p.34).* Roger (1997) dans sa vision artistique du paysage déclare : « *de quel droit limite-t-on le paysage à ses aspects physiques, voire uniquement végétaux ? Car tout paysage est un produit de l'art*».

L'analyse subjective du paysage réside donc dans les sens et les valeurs qu'attachent les différents publics (ou usagers) à leur paysage naturel ou urbain. Cette analyse est indispensables, selon certains chercheurs, à toute action d'aménagement, qu'elle ait pour but de « sauvegarder » ou «d'améliorer» les paysages, car ces opérations affectent ces paysages et

peuvent affecter leur perception (Roger, 1995, p.19). C'est dans cette optique que Christian Norberg-Schulz parle de la perte du "lieu", selon lui, depuis la seconde guerre mondiale pratiquement tous les lieux ont commencé à subir un profond changement, les qualités traditionnelles caractérisant les implantations humaines sont irrémédiablement altérées, ou bien totalement disparues (Norberg-Schulz, 1997, p.189). Même les villes reconstruites, ou neuves ne ressemblent absolument plus aux villes du passé. C'est donc à travers l'analyse subjective du paysage que la valeur de ce dernier prend tout son sens.

2.3.3 Le paysage objet ou sujet ?

L'intérêt d'une distinction entre "paysage-objet" et "paysage-sujet" est nécessaire avant tout, l'accent sur l'une ou l'autre peut varier selon l'objectif de l'analyse. Thémines (2001) nous explique cette différence :

> « *Pour faire la distinction, on examine la façon dont la photographie de paysage est utilisée. Lorsque des questions sont directement posées sur le paysage et que la photo est traitée en tant qu'image de paysage, (elle est l'objet d'une analyse critique externe), le paysage est considéré comme un objet, nous sommes dans une posture réaliste. Lorsque l'image de paysage est interprétée et que les consignes visent à faire émerger les représentations mentales des personnes, ou que les images de paysage, leur fabrication et leur lecture sont considérées comme s'inscrivant dans des processus de production du territoire et dont une part du travail consiste à faire apparaître les changements dans le rapport des personnes à la "réalité" du fait de ce travail sur les images, on s'intéresse surtout à l'idée que chacun se fait du paysage ou aux impacts de ces idées sur le comportement des personnes. Nous sommes dans une posture qualifiée d'interactionniste* » (Thémines, 2001, pp. 63-77).

Pour Gendrat (2007) le paysage est aussi bien l'objet et le sujet. Il est « *l'union indissoluble d'un sujet et d'un objet qui se modifie sans cesse selon le sujet observant et inversement* ». De ce fait le paysage devient : « *une portion de pays que le regard embrasse en lui reconnaissant une valeur esthétique*[7]» (Gendrat, 2007, p.50).

Parmi les chercheurs qui se sont intéressés à l'étude du paysage dans son ensemble objectif et subjectif : Lynch (1976), Venturi (1978), Panerai (1999). Ces études constituent des approches multi-regards sur le paysage puisqu'elles s'intéressent autant aux formes et aux structures bâties qu'à leur perception visuelle.

Le tableau suivant est élaboré à partir de l'identification d'un certain nombre d'aspects du paysage pour chacun desquels des acteurs et des usagers particuliers ont été repérés. Sept aspects ont été retenus, en s'inspirant d'une typologie des aspects de l'environnement proposée par L. Sauvé (1999, pp. 65-77). Chacun de ces acteurs est susceptible d'avoir un point de vue culturellement déterminé, plutôt « paysage-objet » ou plutôt « paysage-représentation mentale». Quelques exemples d'acteurs contrastés par leur point de vue sont repérés pour chaque aspect.

[7] On retrouve donc ici plusieurs éléments de la définition proposée par Filippo Porena, qui fut à la fin du XIX[e] siècle l'un des premiers à essayer de penser le paysage comme un objet d'étude pour la géographie sans pour autant renoncer à la composante subjective et esthétique de la définition : « *En l'absence de toute définition du paysage jusqu'à aujourd'hui, je voudrais en proposer une moi-même : l'aspect global d'un pays en tant qu'il émeut notre sentiment esthétique* » (Porena F., 1892. In Gendrat, 2007, p.50)

Aspects du paysage	Points de vue sur le paysage	
	Posture réaliste **Le paysage =un objet.**	**Posture subjectiviste** **Le paysage = une représentation mentale.**
1. Le paysage « cadre de vie »	Le paysage « physionomie » des passants.	Le paysage « existentiel » des philosophes.
2. Le paysage nature	Le paysage « milieu physique » des naturalistes.	Le paysage « source d'émotions » des promeneurs, des esthètes et des mystiques.
3. Le paysage « espace »	Le paysage « système » des géographes.	Le paysage perçu par des cognitivistes.
4. Le paysage « héritage »	Le paysage « produit social » des historiens, archéologues, ethnologues, sociologues…..	Le paysage identitaire, « mémoire individuelle et collective » des psychologues.
5. Le paysage « territoire communautaire »	Le paysage « problème » des aménageurs ou des gestionnaires.	Le paysage « patrimoine collectif » des citoyens et des décideurs politique.
6. Le paysage « ressource »	Le paysage « trois étoiles » des marchands et des stratèges.	Le paysage « préférence » du consommateur et des économistes.
7. Le paysage « média ».	Le paysage « jardiné » des paysagistes.	Le paysage « virtuel » des artistes, des pédagogues et des touristes.

Tableau I. 1 : Le paysage - aspects et points de vue (Source : L. Sauvé, 1999, pp. 65-77).

2.4 Typologie du paysage

Les chercheurs s'accordent aujourd'hui sur le fait que le paysage est un territoire qui combine le monde des objets et le monde des émotions et qu'il ne se réduit pas uniquement à la catégorie du naturel puisqu'il est le résultat d'interactions anciennes entre les sociétés et leur environnement.

Cependant, les critères de classification des paysages sont multiples : on peut les classer chronologiquement (par rapport à sa période de constitution), ou bien selon la fonction (paysage civil, militaire, industriel….). Cette dernière est généralement la plus adaptée. Elle est structurée en fonction de sa réalité physique et de l'activité dominante qui s'exerce sur l'espace dont il est question. On parle alors de paysage naturel, de paysage semi-naturel et de paysage humanisé (Ami, 2014, p13).

2.4.1 Le paysage naturel :

Le paysage naturel est l'expression visible d'un milieu qui, pour autant qu'il soit possible de le savoir, n'a pas subi, du moins à une date récente, l'empreinte de l'homme (Dollfus, 1970). C'est un paysage dans lequel l'homme n'a pas intervenu, c'est-à-dire, c'est un espace resté dans son état sauvage, « par sauvage il faut entendre des lieux ou l'homme civilisé n'a pas sa place, des lieux de la non-culture et de la non civilisation » (Charpentier, 2000.In. Ami, 2014, p. 13).

Un paysage naturel ne peut donc exister qu'en tant qu'environnement, c'est-à-dire système écologique et biologique. Mais les éléments visibles de nature restent dominant ce qui justifie l'expression de « paysage naturel ». Contrairement donc au paysage anthropisé, le paysage naturel peut être apprécié pour son immensité et son caractère sauvage comme le montre la figure suivante.



Figure I. 13: Paysage du Bauff National Park, au pied des montagnes rocheuses, au Canada (Source : Encyclopaedia Universalis, 2014

2.4.2 Le paysage semi-naturel :

Il fait partie du paysage naturel sauf qu'il subit partiellement l'influence de l'homme dont l'intérêt est de reproduire un bout de nature. Ce bout de naturel peut être constitué de bois ou de forets aménagés par l'être humain et de parcs ou jardins composés pour le plaisir esthétique (Ami, 2014, p. 14).



Figure I. 14: parc de stourhead, Wiltshire, Grande-Bretagne (Source : Encyclopaedia Universalis, 2014)

2.4.3 Le paysage humanisé:

Comme son nom l'indique, le paysage humanisé est marqué le plus souvent par la main prise de l'homme, c'est aussi :

> *« Une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des*

qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine » (loi sur la conservation du patrimoine naturel-Québec, 2002, Art.2).

On distingue deux catégories des paysages humanisés :

Le paysage rural:

Rural c'est ce « *qui relève de la campagne* » (Encyclopaedia Universalis, 2014); le paysage rural est donc un paysage de la campagne qui a été créé, entretenu, vécu par un monde rural. Les activités de production agricoles et forestières ainsi que l'artisanat y ont longtemps prévalu. Ses relations avec la ville sont aujourd'hui en pleine mutation : espace de production et des biens issus de la terre, le monde rural devient aussi espace de récréation et de production de services pour les urbains. Ces évolutions s'inscrivent dans le paysage et le transforment (Giorgis, 1998, p.3). En termes d'éléments géométriques, ces transformations constituent une combinaison des surfaces, des lignes, des points et des couleurs dont l'assemblage de ces éléments va contribuer à donner l'image générale des paysages ruraux (Ami, 2014, p. 14).



Figure I. 15: paysage rural de toscane (Source : Encyclopaedia Universalis, 2014).

Le paysage urbain :

Sous forme d'une succession de séquences visuelles, le paysage urbain se découvre comme un ensemble homogène caractérisant le lieu. Des éléments marqués qui attestent de leur singularité permettent à l'usager de se repérer.



Figure I. 16: banlieue résidentielle de Sun City, Arizona, Etats-Unis (Source : Encyclopaedia Universalis, 2014)

L'identification des éléments marquant le paysage urbain se fait sur le fond d'un système de références homogène qui se répète. Ce phénomène de répétition concerne aussi bien l'implantation par rapport à l'alignement, la hauteur des façades, la couleur des matériaux, le débord des toitures, que d'autres aspects visuels. Même si chaque construction change par rapport à la suivante, il reste un fond commun des formations identiques, le retour d'organisations semblables, des classes de données se combinant de la même façon inclinent à parler d'un code, d'une structure formelle légitifiant le paysage urbain.

3. Etude de la notion de paysage urbain

3.1 Définition de la notion de paysage urbain

Le terme de paysage urbain est apparu à la fin du XIXème siècle, dans les domaines de la littérature et de la critique d'art, d'abord en France, puis fort tardive le townscape[8] britannique apparu entre 1945 et 1965. La notion du paysage urbain qualifie en premier le charme ancien des villes historiques, en particulier des villes préindustrielles. Pour cette raison, se sont développées sous cette appellation des méthodes de conservation des quartiers historiques et de l'architecture urbaine (Jannière et Pousin, 2007).

Cette notion de *paysage urbain* a été attestée pour la première fois en 1892, dans *l'avertissement de Bruges-la-Morte* de Georges Rodenbach, dont ici un extrait:

> *« Dans cette étude passionnelle, nous avons voulu aussi et principalement évoquer une Ville, la Ville comme un personnage essentiel, associé aux états d'âme, qui conseille, dissuade, détermine à agir […] la Ville orientant une action; **ses paysages urbains**, non plus seulement comme des toiles de fond, comme des thèmes descriptifs un peu arbitrairement choisis, mais liés à l'événement même du livre […]»* (Rodenbach, 1892, pp1-2).

Dérivée de paysage, Le dictionnaire le définit comme étant « *un aspect d'ensemble d'une ville ou d'un quartier* » (Grand dictionnaire Larousse, p. 7905). Tout comme sa dérivée, cette notion pose des difficultés quant à sa détermination.

Vu comme un produit culturel formé sous l'influence de l'environnement, le paysage urbain est forgé par l'interprétation de l'homme. En d'autres termes, nous pouvons le définir comme : « *notre compréhension de notre environnement qui se forme par des traces de l'homme et de sa vie dans la nature, il implique une qualification des formes du territoire de la ville par le regard, et résulte d'une distanciation plurielle complexe»* (Poullaouec-Gonidec *et al., 2005).*

Une autre définition du paysage urbain peut être prise de Sylvie Rimbert : « *Le paysage urbain est fait d'un assemblage de formes dont chacune est porteuse de significations et ces dernières sont hiérarchisées. C'est ainsi que ces formes-signes émettent des signaux qui ne sont pas tous perçus au même niveau* » (Rimbert, 1973, p. 16). Certes cette définition nous éclaire l'aspect complexe du paysage urbain, mais cela ne nous renseigne point sur sa spécificité. Les autres

[8] Townscapeest une notion Anglaise dans le sens du «paysage urbain» Français, élaborée entre 1945 et 1965 en Grande Bretagne dans The Architectural Review et diffusée par l'ouvrage de Gordon Cullen, Townscape, en 1961.

paysages, en dehors des villes, sont aussi des assemblages de formes qui ont un sens, et possèdent de même une hiérarchisation, et sont différemment perçues. Notre souci ici est de montrer la spécificité du paysage urbain par l'idée de personnification, sous cet angle Bailly nous déclare : « *On dit qu'une cité est triste, gaie, grise, ensoleillée, dynamique ou conservatrice, on lui donne des qualificatifs comme à un individu* » (Bailly, 1977, p.24), mais il existe aussi des campagnes dont on dit qu'elles sont grises ou riantes…

L'enjeu est donc l'identification du paysage urbain, et ceci dans un premier temps par rapport aux autres paysages. Pierre George énonce brièvement : « *un certain nombre de critères descriptifs qui le (paysage urbain) différencient du village* » (George, 1961. In. Xavier, 2007). Ces critères sont :

- la maison urbaine ;
- la voirie urbaine,
- les services.

Ce sont là donc un ensemble d'éléments qui personnifient le paysage urbain. Mais au-delà des éléments et des formes, ce sont surtout les relations entre la ville et l'homme qui vont caractériser le paysage urbain : « *Qu'il s'agisse du mobilier urbain, des constructions, des voies de circulation, les objets dépassent souvent la taille humaine. La vision du spectateur est donc limitée et les déformations optiques peuvent être importantes suivant l'emplacement où il se trouve* » (Bailly, 1977, p.39). La spécificité ne réside pas, là encore, dans le dépassement de la taille humaine, mais dans l'autre partie de l'argumentation qui est plus intéressante. C'est en ville, en effet, que les relations de l'individu au paysage sont les plus mouvantes, du fait de la densité de composition du paysage urbain et l'importance des changements, et leur perception au cours de déplacements dans cet espace. Les modifications de paysages sont donc plus immédiates en ville.

De façon plus serrée, les réflexions ont porté aussi sur la mise en évidence du paysage urbain en le comparant à des paysages ruraux. Cela a permis à Jean Bastié de préciser la spécificité du paysage urbain en prenant le sol comme objet : « *Paysage rural et paysage urbain* […], *si opposés d'aspect soient-ils, ne sont pas sans rapports. Si dans les paysages urbains il n'est que support, il acquiert en revanche une troisième dimension en fonction des règlements sur la hauteur et la densité des constructions*» (Bastié, 1965, p. 709). La différence peut alors porter aussi sur la qualité et la temporalité : «*Découpage et affectation du sol urbain sont déterminés en général pour bien plus longtemps, présentent une bien plus grande rigidité et fixité* » (Bastié, 1965, p. 709).

Nous achevons notre exploration des différentes définitions du paysage urbain par les précisions apportées par Marcel Roncayolo, qui affirme simplement que les paysages « *sont à la fois système d'idées (mieux qu'idéologie), conception (souvent du monde) et utilisation d'un savoir-faire, de pratiques »*, c'est donc un *: « complexe de mémoires, de conduites et de sensations »* (Roncayolo, 2002, p.187). Et il rajoute, en parlant de paysages urbains, que *« la lisibilité et le sens des formes sont tout au moins autant dans la tête des bâtisseurs et des habitants que dans l'objet lui-même* » (Roncayolo, 2002, p.187).

3.2 L'approche objective du paysage urbain

Kevin Lynch (1976), dans son analyse, a levé l'ambiguïté due à la confusion entre les moyens spécifiques quant à l'analyse de l'image des villes et leur perception par les habitants. Il a fourni le meilleur outil pour une analyse globale de par sa simplicité ; d'après lui c'est à travers les images des villes étudiées[9] et analysées par ses soins, qu'il a constaté que le contenu des formes physiques peut être classé sans inconvénient suivant cinq types d'éléments : les voies, les limites, les quartiers, les nœuds et les points de repères. Il atteste que ces éléments peuvent s'appliquer d'une manière plus générale puisqu'on les retrouve, semble-t-il, dans beaucoup d'exemples d'images de l'environnement (Lynch, 1976, p.54).

Nous allons essayer de présenter ici la liste la plus exhaustive possible des éléments objectifs composant le paysage urbain, et afin d'arriver à ce but, nous prendrons en plus des éléments de Kevin Lynch à savoir les voies, les limites, les quartiers, les nœuds et les points de repères, d'autre éléments jugés tous aussi importants.

3.2.1 L'espace public ouvert :

D'après F. Choay l'espace public est : « *la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage*» (Merlin et Choay, 1988, p.723). Jacobs souligne que l'espace public se caractérise non seulement par la non affectation à un usage particulier mais aussi par le mélange entre le mouvement libre des piétons et toute une séries d'activités publiques ou privées, qui peuvent s'y dérouler de façon temporaire et en tous cas s'y interfacent à partir des espaces plus spécialisés qui le bordent (Jacobs, 1991, p.435).



Figure I. 17 : Canaletto (Antonio Canal), "La place Saint-Marc, vers l'est", Huile sur toile. Madrid, Museo Thyssen, Bornemisza (Source: http://www.lepoint.fr/culture/canaletto-a-paris-un-automne-venitien-18-09-2012-1507521_3.php consulté le 23/11/2013)

Le fait que l'espace public soit mis en relation directe avec l'espace privé est également remarqué par F. Choay qui déclare qu' « *A la clôture du logement sur l'intimité familiale et à l'organisation interne spécialisée de cet espace domestique, répond en effet une spécialisation des espaces extérieurs comme espaces publics, lieux d'anonymat ou de rencontres informelles*».

[9] Les villes étudiées par Kevin Lynch sont : Boston, Jersey City et Los Angeles.

L'espace public est donc un espace d'interaction sociale entre les acteurs urbains, tout comme un espace d'interaction urbanistique entre les bâtiments et les espaces clôturés destinés à abriter des fonctions plus spécialisées. « *Cet espace public devient l'espace de circulation et des promenades marchandes ou hygiéniques que nous connaissons aujourd'hui*».

3.2.2 Les voies, les cheminements et les parcours :

Le mot « cheminement », selon Philipe Pannerai, *« évoque aussi bien les rues piétonnes des centres anciens avec leurs petits pavés, que les allées paysagères des grands ensembles »* (Pannerai, 2009, p 28).

Ils sont formés par les axes de déplacement habituel, occasionnel ou potentiel des personnes, (observateur), et peuvent revêtir des formes variables à savoir : des rues, des allées piétonnières, des voies de métropolitain, des canaux, des voies de chemin de fer. Se deplaçant alors par voiture, train ou bicyclette, les gens observent la ville quand ils y circulent, et les autres éléments de l'environnement qui sont disposés et mis en relations le long de ces voies urbaines qu'elles soient piétonnes ou mécaniques. Kevin Lynch confirme que « *l'élaboration d'images varie considérablement selon les types de mobilité et la vitesse* » (Lynch, 1976, p.54).

On peut aussi mentionner l'intérêt porté par Sylvie Rimbert pour cette influence de la rue quant à l'élaboration de l'image urbaine, elle s'interroge et répond au même temps :

> « *Pourquoi donc vouloir cerner un environnement en grande partie imaginaire ? C'est que ce qui importe à l'homme de la rue n'est pas tant la réalité elle-même que l'attrait ou la répulsion qu'elle provoque, le souvenir qu'il en garde, l'attachement ou l'indifférence qu'elle lui cause. Seul l'environnement subjectif et attractif le frappe, l'objectivité morphologique n'a de valeur que pour les spécialistes, qu'ils soient historiens de l'art, agents du cadastre ou entrepreneurs en construction* » (Rimbert, 1973, p.14).



Figure I. 18 : vue satellite 3D sur une partie de la ville de Venise (Source: http://www.pictao.fr/fr/sites-internet-a-voir/ovi-maps-de-nokia-20-villes-en-3d-photo-realiste-depuis-votre-navigateur-internet consulté le 23/8/2014)

Philippe Panerai (2009, p. 31) quant à lui, souligne que le parcours n'est pas seulement la succession de péripéties touristiques qui assaillent le promeneur, mais c'est dans des espaces plus ordonnancés ou anodin, telle portion de rue ou de boulevard qui forme un itinéraire

important. Leur identification permet une première approche du paysage urbain qu'il serait intéressant de comparer à ce que nous révèle l'étude de la croissance. On observera à ce propos que les parcours principaux empruntent souvent les voies les plus anciennement tracées.

3.2.3 Les limites :

Les limites, selon Kevin Lynch, sont :

> « *Les éléments linéaires que l'observateur n'emploie pas ou ne considère pas comme des voies. Ce sont aussi les frontières entre deux phases, les solutions de continuité linéaires : rivages, tranchées de voies ferrées, limites d'extension, murs. Elles servent de références latérales plutôt que d'axes de coordonnées. De telles limites peuvent être des barrières, plus ou moins franchissables, qui isolent une région d'une autre ; ou bien elles peuvent être des coutures, lignes le long desquelles deux régions se relient et se joignent l'une à l'autre* […]» (Lynch, 1976, p.54).

On peut comprendre de cette définition que le passage d'une zone du paysage à une autre peut s'expliquer par la présence d'éléments linéaires qui agissent comme références latérales traçant ainsi des frontières dans le paysage : il s'agit des limites. On observe là, que les limites les plus claires sont aussi celles qui sont fortement perceptibles et qui présentent une forme continue. «*Pour qu'elle soit clairement ressentie dans le paysage, une limite n'a pas à être nécessairement infranchissable; dans les faits, la limite agit bien souvent comme une couture qui réunit plutôt qu'une barrière qui sépare* » (Rivard, 2008).

Selon Michel Corajoud (2010): « *le paysage, c'est là où le ciel et la terre se touchent* », en partant dans le même sens que cette définition on peut déduire que la limite est l'essence même du paysage, le plus lointain, la ligne d'horizon, là où bute le regard (Figure I.18). Cependant, si la limite peut être la définition du paysage, elle n'est certainement pas ce qui se voit, plutôt ce qui s'impose, ou donne sens au regard. On pourrait donc dire que la limite c'est le cadre dans lequel il nous est donné d'agir.



Figure I. 19 : vue d'un coucher de soleil à bord d'un avion (Source : Photo prise par l'auteur, Décembre 2013).

3.2.4 Les nœuds :

Le quatrième élément qui conditionne l'imagibilité[10] du territoire est le nœud. Pour Lynch, le nœud est un point de rencontre, une « jonction », une rupture par un changement de rythme.

L'identification des nœuds est appréhendée par l'approche typo-morphologique. L'étude de la perception de la hiérarchisation du territoire tente de transformer cette première analyse afin de déterminer dans quelle mesure les nœuds et les pôles sont perçus et à travers quels éléments. Lynch a démontré par le biais de ses enquêtes que les éléments placés à proximité d'un point de décision acquièrent une signification particulière.

Cette double approche objective et subjective dans l'étude des nœuds est soulignée par Pannerai :

> « *Comme celle des parcours, leur identification (les nœuds) ne recoupe pas obligatoirement la reconnaissance d'éléments morphologiques simples, d'espaces clairement définis ; elle ne se confond pas non plus avec le repérage d'un lieu défini exclusivement à partir de critères d'usages ou de données symboliques. On mesure bien là toute la difficulté de l'approche visuelle qui relève à la fois d'une analyse objective des formes et des dispositions, et d'une perception dans laquelle le vécu social n'est jamais absent*» (Pannerai, 2009, p.34).

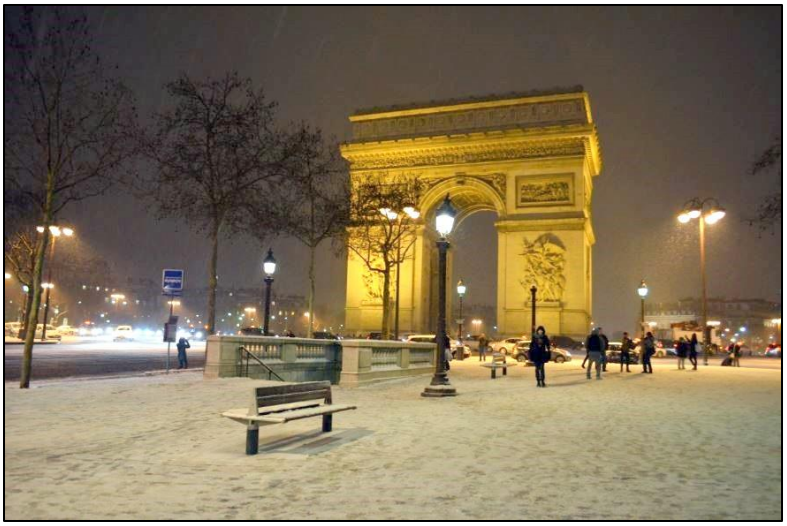


Figure I. 20 : Arc de triomphe de l'étoile, Paris (Source : Photo prise par l'auteur, Décembre 2013).

3.2.5 Les quartiers et les secteurs :

Le quartier, selon Françoise Choay, est lié à une fraction du territoire d'une ville, sa définition implique une résultante entre plusieurs mécanismes de différenciation (morphologique, économique, sociale, identitaire, ethnique, etc.). Panerai, relève aussi la confusion que crée la

[10] L'imagibilité (ou lisibilité, ou visibilité) C'est la qualité d'un objet qui provoque de fortes images, grâce à la continuité de sa structure et à la clarté de ses éléments, plus nécessaires que d'autres propriétés comme l'agrément des sens. Pour renforcer l'image, on peut utiliser des moyens symboliques, comme les cartes, mais ces moyens sont précaires. On peut aussi exercer l'observateur à mieux percevoir la réalité, notamment à l'échelle nouvelle de la région urbaine. Enfin, on peut agir sur la forme de l'environnement (Lynch, 1976, p.11).

traduction de « district » par « quartier ». Il propose le terme de « secteur » qui lève les ambiguïtés, il nous propose alors la définition suivante :

> « *C'est une partie du territoire urbain identifié globalement. Un secteur peut correspondre à une zone homogène du point de vue morphologique (constitué par une variation sur un type ou sur des types voisins) ou, au contraire, à une zone hétérogène. Il peut présenter une ou plusieurs limites nettes (bordures identifiées) ou se terminer par franges diffuses. Il peut englober des parcours ou des nœuds ou se tenir à l'écart. Il peut, au plan de la pratique urbaine, recouvrir la notion de quartier ou proposer un découpage différent. […] Seuls certains secteurs sont clairement identifiés, entre eux subsistent des flous, des lacunes, des vides*» (Pannerai, 2009, p.34).

Les caractéristiques physiques qui mènent à l'identification d'un secteur sont nombreuses et très variées : texture, forme, détail, couleur, type de construction, type d'activité, etc. Lynch introduit la notion d'unité thématique pour caractériser les différents secteurs. Cette unité est créée par les particularités typiques qui sont reconnues et représentées sous forme d'image.

3.2.6 Les repères :

Les points de repère sont un autre type de référence ponctuelle, mais dans ce cas l'observateur n'y pénètre pas, ils sont externes. Ce sont généralement des éléments construits (objets physiques), bâtiments singuliers, monuments ou partie de monuments, dotés d'une forme typique qui facilite leur identification.

Philippe Panerai les définit comme étant :

> « *Des éléments construits, bâtiments exceptionnels, monuments ou partie de monuments, doués d'une forme particulière qui facilite leur identification. Mais une place, un carrefour, un square, un pont, un château d'eau ou une montagne constituent aussi des repères. Ils peuvent jalonner un parcours, marquer un nœud, caractériser un secteur, ou aussi bien être isolés à l'écart des zones identifiées. Ils peuvent également se combiner entre eux dans un système monumental ou pittoresque* » (Pannerai, 2009, p.30).



Figure I. 21 : fontaine de Trévi, Rome, Italie (Source : Photo prise par l'auteur, Avril 2014).

La singularité et l'unicité, sont donc des aspects par lesquels un objet se distingue des autres et peut même devenir mémorable. L'identification d'un repère est facilitée lorsque celui-ci possède une forme claire, contraste avec son environnement ou lorsqu'il possède une localisation particulière dans l'espace. Les repères « Landmarks » peuvent à eux seuls caractériser un secteur, rythmer le parcours ou simplement ponctuer un nœud.

3.3 Un regard subjectif sur le paysage urbain

Nous avons vu dans ce chapitre que le paysage peut être étudié à travers deux approches: objectivement sans tenir compte de la relation entre l'observateur et l'objet observé ; dans ce cas, l'homme se tient à l'extérieur de l'objet observé et étudié, mais le paysage peut aussi faire l'objet d'une étude subjective, à ce moment-là, l'observateur est une partie intégrante dans le sujet observé. Suivant cette logique d'analyse, dans ce deuxième cas où le paysage urbain est abordé selon l'angle subjectif, deux notions sont systématiquement employées : la notion de perception urbaine et la notion de représentation sociale.

3.3.1 La notion de perception urbaine :

La perception est un terme, présent dans toutes les définitions précédentes sur le paysage, c'est dire que, pour parler de paysage, l'observateur et l'objet observé ne peuvent se suffire, il est impératif alors de leur associer une composante pour le rattacher, qui n'est autre que la perception. (Bailly, 1977, p.20).

Selon la thèse de J.L.Austin (1971, In. Le Courtois, 2005) la perception se présenterait comme un acte cognitif permettant d'accéder à la compréhension d'un monde que nous interpréterions suivant notre système sensitif et notre identité. Fait de l'esprit, la perception serait donc un acte dirigé et maîtrisé, comme un savoir-faire cognitif, par lequel l'individu prendrait connaissance de ce qui la motive, dans l'intention de s'en constituer une représentation propre. Faye et al, expliquent : « *lorsqu'on observe un paysage, ce ne sont pas les éléments de ce paysage qui pénètrent dans l'œil, mais bien la lumière. Les rayons lumineux donnent les indications nécessaires à l'œil et celui-ci transmet les indications au cerveau qui les interprète* » (Faye et al, 1974, p42).

La perception est donc une interprétation subjective et personnelle. Elle peut être interprétation d'un discours, d'une vision, d'un son… Pourquoi celle-ci est-elle subjective ? C'est parce qu'elle est le fruit de notre sensibilité, de notre culture. La sensibilité est à la fois physique (chaque œil est différent par exemple) et psychique. En effet certaines formes, couleur ou ambiances peuvent plus ou moins nous toucher. Notons aussi que la culture agit directement sur notre interprétation en masquant certaines informations et en rendant d'autres plus évidentes. Notre regard est en fait dirigé par la présence de modèles assimilés au long de notre vie et cette métamorphose est inconsciente car elle est due en partie dû à notre mémoire culturelle.

Selon Antoine Bailly « *La notion de paysage résulte à la fois de la perception structurée d'éléments majeurs et de la construction active de l'esprit*» (Bailly, 1977, p.20). Alain Roger quant à lui soutient à travers sa théorie d'artialisation l'idée que la nature ne nous paraît belle que par l'intermédiaire de l'art. « *Notre perception esthétique de la nature est médiatisée par une opération artistique* ». Il rajoute :

«Le pays, c'est en quelque sorte, le degré zéro du paysage, ce qui précède son artialisation, qu'elle soit directe (in situ) ou indirecte (in visu). Voilà ce que nous enseigne l'histoire, mais nos paysages nous sont devenus si familiers, si «naturels», que nous avons accoutumé de croire que leur beauté allait de soi; et c'est aux artistes qu'il appartient de nous rappeler cette vérité première, mais oubliée: qu'un pays n'est pas, d'emblée, un paysage et qu'il y a de l'un à l'autre, toute l'élaboration de l'art» (Roger, 1997).

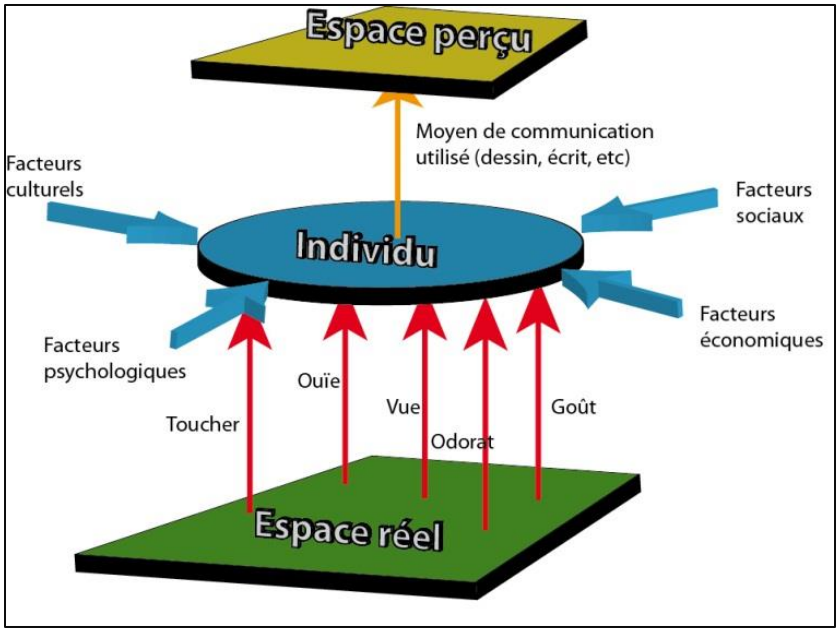


Figure I. 22 : Le schéma de perception de l'espace selon Bailly. A (Source : http://www.espaces-publics-places.fr/ consulté le 19/5/2014)

3.3.2 La notion de représentation sociale :

Une représentation est définie comme étant : « *un phénomène mental qui correspond à un ensemble plus ou moins conscient, organisé et cohérent, d'éléments cognitifs, affectifs et du domaine des valeurs concernant un objet particulier. On y retrouve des éléments conceptuels, des attitudes, des valeurs, des images mentales, des connotations, des associations, etc. C'est un univers symbolique, culturellement déterminé, où se forgent les théories spontanées, les opinions, les préjugés, les décisions d'action, etc.* » (Partoune, 2004).

Il est donc essentiel de préciser que les représentations sociales des paysages se distinguent des perceptions. Les perceptions, comme on l'a dit précédemment, se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur les individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec la mémoire. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments.

Les représentations sociales, sont bien plus centrées sur le groupe, elles sont souvent dénommées représentations collectives et se structurent autour d'un ensemble de références "culturelles" qui donnent sens à un paysage donné. Ces références constituent des modèles paysagers qui ont été élaborés dans l'évolution historique des rapports des sociétés à la nature. Ces modèles sont mobilisés à l'échelle globale des représentations sociales fortement

influencée par les médias (peinture, littérature, photographie et aujourd'hui télévision, cinéma….). Une autre échelle, locale, renvoie à la mémoire sociale des lieux, aux cultures locales de la nature et aux rapports sociaux internes au lieu considéré ; cette échelle contribue à l'identité sociale locale. L'échelle individuelle, quant à elle, est celle de l'expérience paysagère de l'individu et ne peut être considérée comme représentation sociale en raison de son extrême diversité.

Pour Jean Piaget (1994), la distinction entre perception et représentation est essentielle. La perception est un acte instantané de nature physio psychologique par lequel l'esprit se représente des objets en leur présence. Le concept de représentation, utilisé maintenant par les géographes, est plus vaste : la représentation consiste soit à évoquer des objets en leur absence, soit, lorsqu'elle s'accomplit en leur présence, elle consiste à compléter la connaissance perceptive en se référant à d'autres objets non actuellement perçus. La création, en ce sens, est faite de schémas pertinents du réel qui aident à fonctionner dans le monde. La représentation permet alors de structurer mentalement l'espace pour le pratiquer en fonction de nos valeurs et de nos objectifs (Bailly, 2014 : A).

Un lieu peut être alors simplement un emplacement géographique repérable. Mais il est au même temps un espace habité et vécu, qui possède une identité, qui est approprié et imaginé. Il possède de ce fait des connotations symboliques qui en font un espace-enjeu (pour l'appropriation, pour l'identité). On parle alors, à la manière de Durkheim, de représentation sociale. Il existe ainsi des lieux de pouvoir, de liberté, de plaisir et... des hauts lieux. Certains auteurs vont jusqu'à parler de génie des lieux lorsque ceux-ci mobilisent l'imaginaire humain (Bailly, 2014 : B).

3.4 L'agencement des composantes du paysage urbain

Comme nous l'avons vu précédemment dans ce chapitre, le paysage urbain est composé de plusieurs éléments dont leur agencement va lui donner son image générale. Nous allons présenter ci-après ce que c'est « l'image de paysage » ainsi que des notions qui lui sont liés, et qui sont issues de l'agencement des composantes du paysage urbain.

3.4.1 La notion d'ensemble ou d'unité :

Après avoir cité les éléments constituant le paysage urbain, à savoir les éléments matériels et immatériels, nous allons à présent analyser l'interrelation de ces éléments pour former une unité. D'après Lynch c'est l'orchestration de toutes ces unités qui ferait l'assemblage d'une image dense et brillante (Lynch, 1976, p.127). La rencontre, de ce fait, avec le lieu est en premiere position, une reconnaissance d'une totalité relativement diffuse. Or cela n'est possible que si cette totalité possède une qualité de forme qui dépend à la fois des données naturelles et des éclaircissements apportés par l'homme (Lynch, 1976, p.122).

En effet, lorsque nous sommes confrontés à manipuler les éléments du paysage urbain, nous devons assurer une continuité entre les multiples séquences de cet ensemble qu'on observe : le jour ou la nuit, l'hiver ou l'été, de prés et de loin, arrêté et en mouvement, attentif et distrait. Dans ce cas les éléments seront certainement mis en valeur. Le contraste sera renforcé si des éléments nettement différenciés sont mis en relation d'une manière étroite et « imageable » (Lynch, 1976, p.128). Alors le caractère propre à chaque élément est intensifié.

A la typologie proposée par Lynch, il est possible d'ajouter l'idée de plans, dispositions schématiques et codifiées du paysage proposé par Philippe Panerai qui constituent un outil d'analyse visuel intéressant dans l'étude du paysage urbain. Selon cette perspective, des données, tel le degré de symétrie/dissymétrie, la définition latérale/centrale, l'ouverture/la fermeture, la convexité/la concavité sont essentielles, ces concepts d'analyse sont esquissés en détail sur la planche présentée sur la Figure I.23.

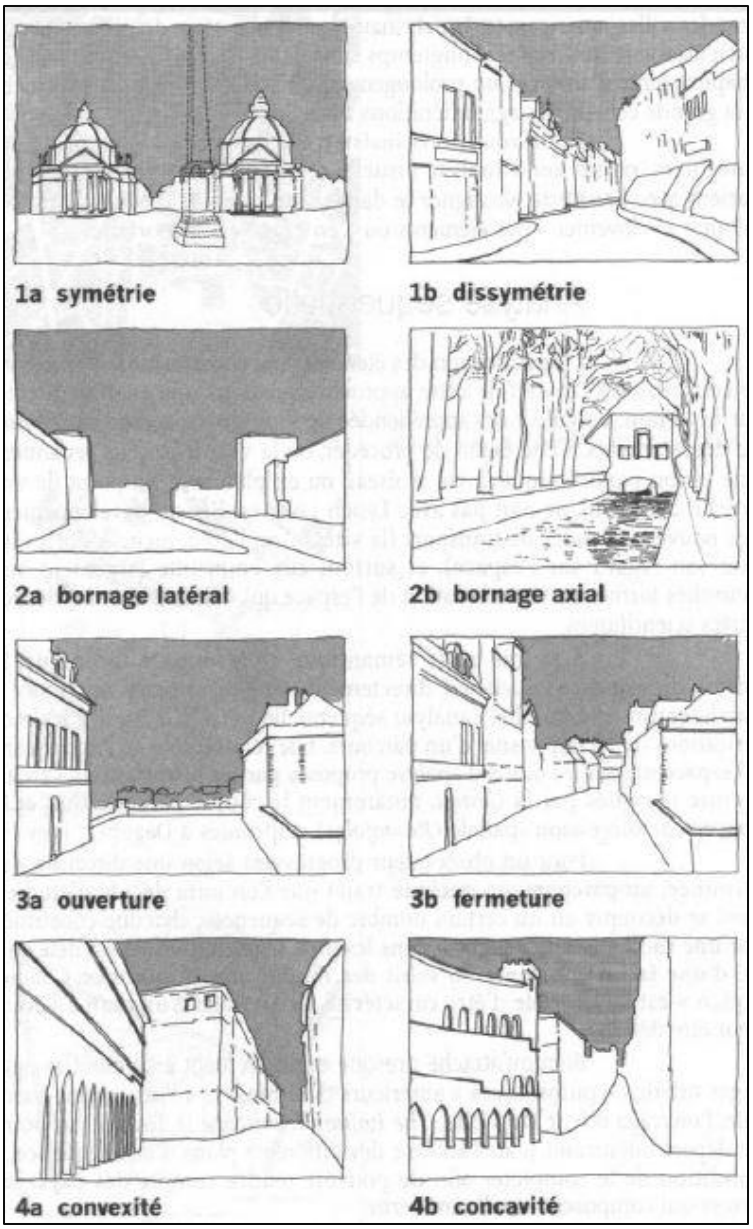


Figure I. 23 : Dispositions codifiées du paysage (Source : Panerai, 2002)

3.4.2 L'image du paysage :

Le paysage est donc une image qui représente une portion d'espace et qui permet de raisonner sur le territoire.

Mais avant tout qu'est-ce qu'une image? Si l'on se réfère au dictionnaire, c'est une «*représentation d'une personne, d'une chose par la sculpture, le dessin, la photographie, etc.*». «*Une représentation visuelle d'un objet donnée par une surface réfléchissante*», c'est aussi une

« *représentation mentale d'une chose, d'une perception antérieure* » (Hachette, 2012, p.800). Selon le grand Larousse, l'image délivre donc un message explicite et c'est là tout son intérêt.

La rencontre de l'image et du paysage est à l'origine d'une production iconographique très particulière, allant, par exemple, de la production de perspective cavalière, de représentations artistiques (paysage esthétisé) à la production de photographies à finalité touristique, pédagogique ou professionnelle.

Représentation d'une perception du monde, l'image de paysage est donc une figuration mentale : celle que s'en fait un observateur particulier, et c'est probablement pour cette raison que Roger Brunet nous propose de considérer l'image comme étant «*un symbole analogique, qui n'est pas l'exacte réplique du réel mais exprime une autre réalité*» (Brunet. In Donadieu et Périgord, 2005, p.43). Face à un paysage, l'observateur perçoit d'abord des formes qui se constituent, ensuite se façonner en une image globale, et modeler enfin une vue d'ensemble. Cherchant à comprendre ce qu'il perçoit, l'observateur interprète à partir de ce moment même les formes patrimoniales en les analysants selon son point de vue. Ce faisant, il s'approprie le paysage en lui reconnaissant des qualités et des propriétés.

Plus qu'une représentation, une image exprime une relation au monde, elle n'est pas un hasard, mais fonction d'une stratégie : l'image est donc porteuse d'intentions. Prenant en compte les intentions contenues dans les images de paysage, on constate que ces illustrations « *cherchent à représenter ce qui, au départ, n'est que forme* » et qu'il y aurait « *un mouvement d'aller-retour, qui, partant de la forme vers l'observateur, reviendrait sous forme d'image, ou de forme imagée* » (Mayet In. Donadieu et Périgord, 2005, p.43).

Cependant, si l'image de paysage exprime le rapport au monde d'un individu, l'analyse des images des paysages, quant à elle, doit dépasser le cadre de l'image et prendre en compte l'ensemble objectif-subjectif dans la mesure où l'image de paysage véhicule aussi bien une réalité perçue que des valeurs à identifier (Figure I.24).

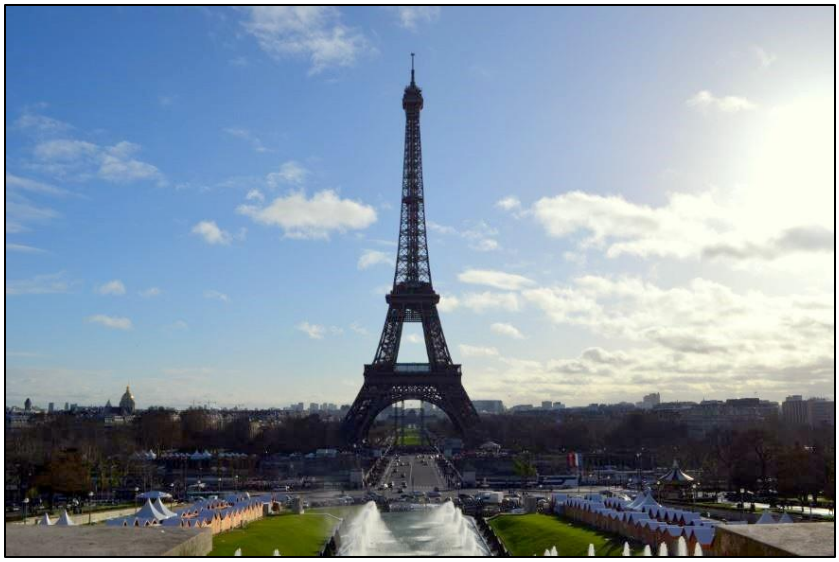


Figure I. 24: une partie de la ville de Paris et sa tour Eiffel contemplée depuis le Trocadéro (Source : Photo prise par l'auteur, Mars 2014)

3.4.3 La notion du relief :

Le relief est défini comme étant : « *saillie sur un plan, une surface, dans un paysage…*» (Encyclopaedia Universalis, 2014). Une autre définition nous vient de l'Encyclopédie Larousse, selon laquelle, un relief désigne l'ensemble des irrégularités (en creux ou en saillie) qui caractérisent la surface de la Terre.

Philippe panerai définit le paysage comme étant : « *la contemplation de la ville comme un spectacle, comme un paysage qui s'étend à nos pieds… que les plans en relief, les perspectives cavalières et les vues à vol de oiseau, les panoramas et les cartes postales, alimentent en favorisant la diffusion d'images* » (Panerai, 2002) .

3.4.4 La silhouette urbaine :

Le dictionnaire la définie comme étant « un contour » ou « une allure lointaine » (Encyclopaedia Universalis, 2014). La silhouette urbaine d'une ville résulte de la combinaison de caractéristiques géographiques et historiques, elle correspond au profil de la ville qui se découpe sur l'arrière-plan, c'est *la skyline* lorsque le ciel constitue l'arrière-plan. Dans une silhouette urbaine, la forme du relief et la structure urbaine se combinent. Cette silhouette donne à voir et traduit pour ainsi dire la relation que l'un et l'autre entretiennent.

La silhouette urbaine nous permet également d'identifier les éléments de la structure urbaine qui caractérisent le paysage avec l'émergence de l'ensemble des toits de la ville. La silhouette est composée aussi de points d'appels qui sont généralement les éléments qui attirent le regard. Ces points d'appels structurent ou déstructurent le paysage et peuvent constituer des points de repères.

Enfin, la silhouette urbaine peut laisser transparaitre certains traits de silhouette ramassée, dense et homogène. L'architecture moderne, par la suite, peut s'y être surimposée à travers la construction, dans le centre ou en périphérie par de hauts immeubles concurrençant le rôle d'un point de repère d'un édifice symbolique. Ainsi, non seulement la silhouette urbaine participe à l'identité paysagère de la ville, mais elle offre également l'opportunité de lire, avec plus ou moins de facilité, sa genèse depuis le choix du site d'implantation jusqu'aux évolutions plus récentes de sa structure.

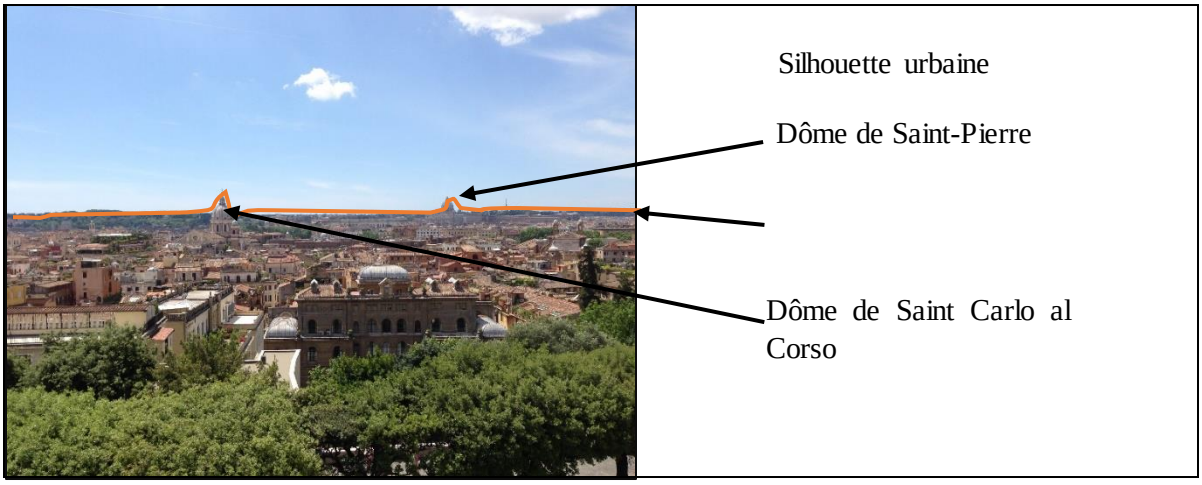


Figure I. 25 : Silhouette urbaine de la ville de Rome, Italie (Source : Photo prise par l'auteur, Avril 2014).

4. Le cadre règlementaire international régissant la notion du paysage urbain historique

Nous soulevons ici une question qui se pose aujourd'hui autour de la notion de *paysage urbain historique* : est-elle une catégorie du paysage culturel? Afin de répondre à cette question nous allons nous référer à deux documents : le Mémorandum de Vienne (2005) et la Recommandation concernant les paysages urbains historiques (2011).

4.1 le Mémorandum de Vienne (2005)

Le Mémorandum de Vienne est un document résultant d'une conférence internationale dont le thème était « *Le patrimoine mondial et l'architecture contemporaine* ». Cette conférence a réuni plus de 600 experts venant de 55 pays et avait été demandée par le comité du patrimoine mondial à sa 27e session en 2003. Lors de cette session, a eu lieu un débat sur un projet d'aménagement urbain de la gare ferroviaire Wien-Mitte de Vienne en Autriche. C'est de ce débat qu'est née la conférence de Vienne pour débattre des moyens de réglementer la préservation des paysages urbains historiques. En effet, le site (Centre historique de Vienne) est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et le projet d'aménagement urbain Wien-Mitte (figure I.1), jouxtant ce site, préoccupait les experts de l'UNESCO quant aux solutions architecturales envisagées et la hauteur des tours à construire qui pourraient affecter le site.

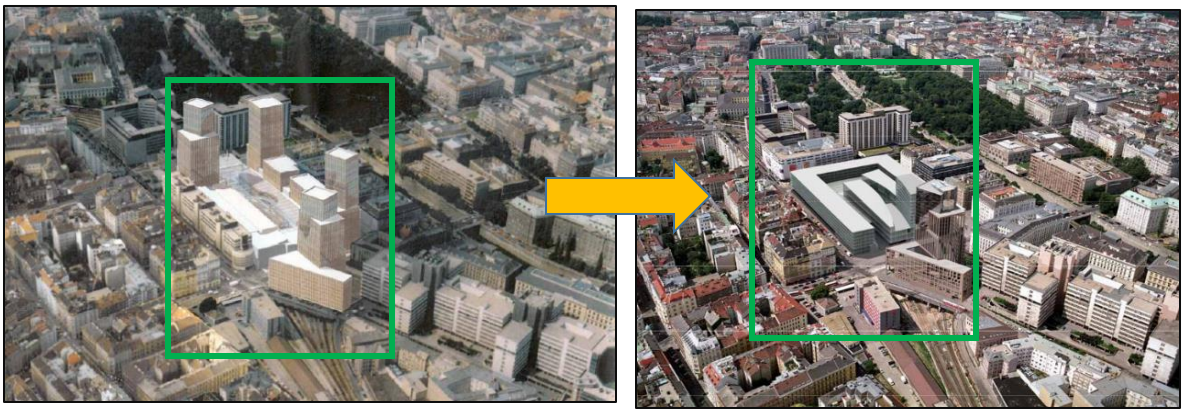


Figure 1. 1 (à gauche) : Projet Wien-Mitte en 2002, Vienne
Figure 1. 2 (à droite) : Projet Wien-Mitte en 2005, Vienne
(Source : http://siteresources.worldbank.org/INTCHD/Resources/430063-1297460666003/Folin-Calabi.pdf consulté le 29/9/2014)

Le problème auquel était confrontée l'UNESCO, est que ce projet (en 2002) se situait hors de la zone de protection mais affectait tout de même son intégrité. Le projet a donc été l'élément déclencheur de tout le processus qui a conduit à l'adoption en 2011 de la Recommandation sur les paysages urbains historiques. La conférence de Vienne est, quant à elle, le point de départ de cette élaboration. Cette réunion est la première conférence internationale organisée par l'UNESCO qui aborde véritablement le sujet des paysages urbains historiques.

En effet, si la gestion des monuments culturels, des sites naturels et des paysages culturels, est prise en compte par l'UNESCO, il n'en était pas de même pour la préservation des paysages urbains historiques. L'objectif de cette conférence était donc de débattre autour de ce sujet avec

pour but de trouver des débuts de solutions pour « *la conservation et le développement de ces paysages urbains historiques et de dégager un consensus entre les différentes parties prenantes*» (Site officiel de l'UNESCO, http://whc.unesco.org/fr/evenements/112/). C'est en effet, la première fois, les experts se sont mis d'accord pour proposer une définition des paysages urbains historiques.

4.2 La recommandation sur les paysages urbains historiques (2012)

Le 7 Mai 2012, Madame Irina Bokova, et Madame Katalin Bogyay, ambassadeur de Hongrie et Présidente de la Conférence générale de l'UNESCO, signent la nouvelle Recommandation concernant le paysage urbain historique[11]. Le processus qui a conduit l'UNESCO à la signature de cette Recommandation est un processus long et complexe qui a duré 7 années et a mobilisé toutes les instances officielles de l'UNESCO qui se trouvaient en lien direct avec le patrimoine historique. Cependant, par souci de rendre plus explicite cette démarche il sera présenté ici, seulement les dates les plus importantes.

Etapes clés :

- 29e session du CPM[12] (Durban, 10-17 juillet 2005) : Premier soutien d'une instance de l'UNESCO au PUH[13].
- 35e session de la Conférence générale (Paris, 6-23 octobre 2009) : officialisation de la résolution concernant les instruments normatifs de l'UNESCO qui doivent être complétés par la nouvelle Recommandation sur les PHU.
- 36e session de la Conférence générale (Paris, 25 octobre – 10 novembre 2011) : Adoption de la nouvelle Recommandation sur les PUH.
- Signature de la Recommandation (7 mai 2012)

4.3 Analyse comparative entre le Mémorandum de Vienne (2005) et la Recommandation sur les paysages urbains historiques (2012)

4.3.1 Une vision non limitative aux sites du patrimoine mondial :

Le Mémorandum de Vienne dans sa définition renvoie seulement aux villes inscrites dans la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO :

> «*Le présent Mémorandum renvoie aux villes historiques déjà inscrites ou dont l'inscription est proposée sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi qu'aux plus grandes villes qui ont des monuments et des biens du patrimoine mondial implantés sur leur territoire*» (UNESCO, Mémorandum de Vienne, Article 6, p2).

A aucun moment la Recommandation finale ne mentionne ne concerner que les villes inscrites, on note ainsi clairement la volonté de l'UNESCO d'élargir l'application des normes et principes énoncés à toutes les villes historiques :

> «*Recommande aux États membres d'adopter le cadre et les dispositifs législatifs institutionnels appropriés en vue de faire appliquer, dans les territoires sous leur*

[11] Lien vers la page internet UNESCO http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002150/215084f.pdf#page=62 lien consulté le 9/9/2014

[12] CPM : Comité du Patrimoine Mondial

[13] PUH : Paysage Urbain Historique

juridiction, les normes et principes énoncés dans la présente Recommandation» (UNESCO, Recommandation concernant les paysages urbains historique, Préambule, p 58).

La Recommandation finale, qui reconnait que le processus d'urbanisation affecte les villes historiques dans leur ensemble, ne pouvait donc pas se limiter aux seules villes inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

4.3.2 Le passage d'une vision architecturale et urbaine au concept culturel

On peut retrouver des différences dans les éléments composants le PUH[14] entre le Mémorandum de Vienne et la Recommandation sur les PUH.

« *Le paysage urbain historique s'inscrit dans des expressions et des évolutions sociales du passé et du temps présent qui caractérisent le lieu. Il se compose d'éléments qui définissent son caractère : l'occupation des sols et leur affectation, l'aménagement de l'espace, les relations visuelles, la topographie et le terrain, la végétation et tous les éléments de l'infrastructure technique, y compris les objets de faible envergure et les détails de construction (trottoirs, pavage, caniveaux, éclairage, etc.)* » (UNESCO, Mémorandum de Vienne, Article 8, p2).

«*Ce contexte plus large comprend notamment la topographie, la géomorphologie, l'hydrologie et les caractéristiques naturelles du site ; son environnement bâti, tant historique que contemporain ; ses infrastructures de surface et souterraines; ses espaces verts et ses jardins; ses plans d'occupation des sols et son organisation de l'espace; les perceptions et les relations visuelles; et tous les autres éléments constitutifs de la structure urbaine. Il englobe également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions immatérielles du patrimoine en tant que vecteur de diversité et d'identité*» (UNESCO, Recommandation PUH, Article 9, p59).

Si on compare ces deux définitions, on s'aperçoit que certains termes ne sont pas présents dans le Mémorandum de Vienne, comme :

- La géomorphologie,
- L'hydrologie
- L'environnement bâti, historique et contemporain
- Les infrastructures de surface et souterraines

On peut également noter que dans le Mémorandum de Vienne, seul le terme « végétation » était évoqué; dans la Recommandation on parle, d'espaces verts et de jardins, mais aussi des caractéristiques naturelles du site.

Cependant, **la différence qu'il faut absolument noter entre ces deux définitions réside dans la dernière phrase de la Recommandation finale, qui ajoute une dimension culturelle et immatérielle aux paysages urbains historiques**. Cette nouvelle dimension apparaît de nombreuses fois dans la Recommandation finale, comme l'illustre ces différents exemples :

[14] PUH : Paysage Urbain Historique

- « *Le patrimoine urbain, dans ses éléments matériels et immatériels, constitue une ressource essentielle pour renforcer l'habitabilité des zones urbaines, et favorise le développement économique ainsi que la cohésion sociale dans un environnement mondial en pleine mutation* » (UNESCO, Recommandation PUH, Article 4, p59).
- « *Il englobe également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions immatérielles du patrimoine en tant que vecteur de diversité et d'identité* » (Ibid, Article 9, p59).
- « [...] *le patrimoine urbain constitue pour l'humanité un acquis social, culturel et économique, défini par une stratification historique de valeurs qui ont été produites par la succession des cultures anciennes et contemporaines et une accumulation de traditions et d'expériences, reconnues comme telles dans leur diversité,* […] » (Ibid, Préambule, p58)

L'addition de ce concept constitue donc une différence majeure. Cependant, le paysage urbain historique n'est pas encore une catégorie du paysage culturel, mais on peut dès lors se demander à quoi renvoie cette dimension culturelle ? En d'autres termes, pourquoi un paysage urbain ne serait-il pas culturel ? Et pourquoi un paysage culturel ne serait pas urbain ? Ce questionnement suggère en fait une certaine confusion dans l'utilisation du terme paysage dont la signification changerait au gré des qualificatifs qui lui sont adjoints. En d'autres termes, il suffirait de reconnaître que les qualificatifs culturel et urbain n'appartiennent pas au même univers conceptuel pour que le substantif paysage devienne autre chose, qu'il change de « nature ». Cette difficulté n'est évidemment pas banale (Beaudet, 2006, p.40).

Aujourd'hui, dans l'absence d'une définition claire qui le considère en tant que catégorie/ou non des paysages culturels, le paysage urbain historique continue de poser une problématique quant à sa définition.

5. Conclusion partielle I

Le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire. Ce dit territoire qu'on observe aujourd'hui, allie un ensemble des éléments environnementaux aux multiples actions de l'homme. Dans ce processus continu, le territoire en constitue la matière première ; il devient de ce fait paysage lorsque, des individus et des collectivités, lui accordent une telle valeur. Le paysage est aussi, source de création et d'expression. Il sert de lieu de mémoire et de lien avec notre passé, dont il importe de préserver les éléments les plus fondamentaux. Notons qu'un paysage peut être emblématique pour tous, ou unique à chaque communauté sans qu'il prétende nécessairement être exceptionnel.

« *Aujourd'hui pratiquement plus personne ne s'occupe de l'urbanisme en tant qu'art, et qu'on le considère uniquement comme un problème technique* » (Sitte, 1999). Cette métamorphose de Sitte nous dit long sur le déclin et la rupture dans la qualité du bâti, et nous pousse à déduire, au même temps, que la notion du paysage urbain réinvente la dimension artistique de la ville prônée au 19ème siècle. Cette notion du paysage urbain est réinterprétée sous un autre visage qui est la dimension visuelle initiée par **Lynch**. La dimension artistique est alors réinterprétée et réinventée, une seconde fois, en dimension visuelle.

A travers ce chapitre nous avons évoqué aussi la notion de paysage urbain historique, la dimension culturelle mentionnée dans sa définition lui confère un droit identitaire ; ce qui le soutiendrait dans l'acquisition du statut patrimonial. Dans ce contexte, on se pose alors la question suivante : **selon quelle définition et méthodes le paysage deviendrait patrimoine ?** Nous essayerons de répondre à cette question dans le chapitre suivant.

Chapitre II :
Evolution des pratiques conservatoires à l'égard du patrimoine bâti: De la conservation du monument historique dans la ville à la sauvegarde des paysages

«*La forme d'une ville, on le sait, change plus vite que le cœur d'un mortel*» **Julien Gracq**.

I. Introduction : élargissement du concept de patrimoine

Le concept de *patrimoine* tel que nous le concevons aujourd'hui est issu d'un long processus de construction qui s'étale sur plusieurs siècles. Produit d'un amalgame des valeurs et des rôles qui lui ont été attribués, par vagues successives, au fil du temps, l'objet patrimonial a été placé dans différentes perspectives en fonction des finalités pour lesquelles il fut invoqué.

Expression de réactions à des transformations, ce concept incarne donc la recherche d'une continuité, et l'enracinement identitaire (Drouin, 2005). Il est employé aussi, dans certaines situations, comme arme de combats (Beaudet, 1997, pp. 28-34). Il procède de la résistance à des bouleversements, mais aussi du désir de contrôler les changements (Choay, 1993, pp. 12-21). On constate aussi qu'une combinaison des couches successives de *significations* et de *dimensions* s'ajoute au caractère polysémique de ce concept qui s'élargit de plus en plus.

Le recours au patrimoine pour étayer une protestation aux façons d'aborder, de concevoir et d'aménager la ville est un facteur prépondérant de tout élargissement. On note par ailleurs que, si dans un passé pas très lointain, les expressions *patrimoine historique* et *monument historique* se confondaient, actuellement elles ne sont plus synonymes. Les monuments historiques ne constituent plus qu'une part d'un héritage qui ne cesse de s'accroître, par l'annexion de nouveaux types de biens et par l'élargissement de la frontière temporelle et spatiale du champ dans lequel le patrimoine historique s'inscrit.

C'est pour cela que dans ce chapitre, nous commencerons d'abords par explorer l'élargissement de la notion de *Monument historique*, à travers l'évolution de ses fondements conceptuels qui auront marqué la construction de l'objet patrimonial à travers le temps, ce qui nous permettra ainsi de mieux cerner la spécificité de la notion de patrimoine urbain.

Nous analyserons après, l'importance de la notion de paysage urbain historique dans la législation algérienne, pour enfin tirer un enseignement de l'expérience étrangère en matière de régime de protection et politique de sauvegarde des paysages urbains historiques.

2. La reconnaissance de la dimension urbaine du patrimoine : du monument dans la ville, à la ville comme monument

2.1 Le monument isolé comme objet de sauvegarde

Il est évident que la construction des monuments commémoratifs remonte à des temps reculés, mais leur perception comme monuments historiques n'apparait guère avant la renaissance.

> « *Jusqu'au XIV^e^ siècle, les sociétés ont considéré les biens qu'elles produisaient d'une manière fondamentalement matérialiste. La survie puis le développement sont les premières valeurs pour ces sociétés qui n'hésitent pas, à défaut d'une quelconque utilité, à détruire les monuments et objets antérieurs ou à les réemployer* » (Heinich, Encyclopaedia Universalis, 2014).

Il a fallu donc attendre la Renaissance Italienne pour que la valeur fondatrice du passé s'affirme réellement. La référence à la culture antique était donc prédominante *: « les valeurs et les canons artistiques de l'Antiquité gréco-romaine constituent les critères du jugement esthétique de l'époque »*[15]. Cette redécouverte massive et systématique de la culture classique, apanage d'une minorité de clercs savants peu de temps auparavant, explique et suscite l'engouement des artistes, des érudits et des puissants pour les fouilles archéologiques menées à partir du *XV*^e^ siècle à Rome.

Les pratiques archéologiques et l'intérêt pour les foulées du passé initiés à la Renaissance vont se perpétuer dans les siècles suivants. On parle généralement de temps des antiquaires ou des collectionneurs, et si l'éclosion de la conscience patrimoniale n'est donc pas encore éveillée en cette période, elle est tout de même en germes au cours du *XVIII*^e^ siècle comme l'explique Heinich (2014):

> « *Certains souverains éclairés, gagnés aux idées des Lumières sont persuadés que la communication des connaissances est la condition du progrès et que l'instruction du peuple doit être une priorité. De nombreuses collections princières s'ouvrent au public, partiellement ou totalement et constituent les premiers musées, à l'exemple du palais du Luxembourg : à partir de 1750, une galerie du palais est ouverte au public, les mercredis et samedis, exposant une centaine de tableaux de la collection royale. D'autres suivront, le Musée de Vienne en 1783, le Prado en 1785, la galerie des Offices de Florence en 1796, etc.* »

Le *XIX*^e^ siècle, a vu se concrétiser l'intérêt de la sauvegarde des monuments, au nom de la conservation, visant, comme le remarque le juriste Heinich (2009), à :

> « *Préserver les œuvres d'art contre les multiples dangers qui les menacent, au nombre desquels on peut citer la ruine par incurie, le vandalisme par insouciance, le dépeçage par cupidité, la défiguration par ignorance, la restauration par mauvais goût, et même le vandalisme par occultation* ».

Cet intérêt porté au monument historique isolé va continuer au *XX*^e^ siècle avec les CIAM, qui ne se sont finalement pas opposé à la préservation des monuments historiques, mais ils

[15] Bibliothèque Nationale de France, exposition : Dessins d'antiquité Romaine au XVIIe siècle. [En ligne] http://expositions.bnf.fr/renais/arret/2/index.htm consulté le 01/06/2014

s'inscrivent simplement dans la tradition du *XIX*e siècle et celle d'Haussmann (Figure II.1) qui, lors des grands travaux parisiens, demandait à ses détracteurs de lui citer :

> « *un ancien monument digne d'intérêt, un édifice précieux pour l'art, curieux par ses souvenirs que (son) administration ait détruit ou dont elle se soit occupée, sinon pour le dégager et le mettre en aussi grande valeur, en aussi belle perspective que possible*».

La charte des CIAM s'inscrit donc dans la couleur du temps, en continuant à admirer le monument comme un « unicum » architectural. Elle admet la notion de monument historique, mais elle refuse l'idée de la ville historique.



Figure II. 1 : le monument isolé, résultat des travaux d'aménagement d'Haussmann, cas de l'Opéra Garnier, Paris (Source : http://leblogdepaulo.eklablog.com/opera-garnier-a99868058 consulté le 05/12/2013)

2.2 Le monument et ses abords comme objet de sauvegarde

Le modèle culturaliste, modèle en définitive nostalgie, réagit le premier contre « *la maladie moderne de l'isolement des monuments historiques*» (Sitte, 1999, p. 36) qu'a connu le *XIX*e siècle. À partir du *XX*e siècle ce modèle récuse l'espace abstrait et éclaté des progressistes. Il propose au contraire un espace concret, formé par la continuité du tissu bâti, dans lequel la relation entre les bâtiments joue un rôle primordial.

Ce modèle culturaliste va donner naissance, en 1931 à la Charte d'Athènes pour la restauration des monuments historiques, et une prise de conscience sur la nécessité de conservation des monuments historiques, œuvres exceptionnelles et remarquables des civilisations, dont les actes ont été publiés en 1933.

Cette Charte affirme l'intérêt de toutes les phases de vie d'un bâtiment et recommande de :

> «*Respecter, dans la construction des édifices, le caractère et la physionomie des villes, surtout dans le voisinage des monuments anciens dont l'entourage doit être l'objet de soins particuliers. Même certains ensembles, certaines perspectives particulièrement pittoresques, doivent être préservés »* (ICOMOS, 1931, article 3).

2.3.1 Qu'est-ce que les abords du patrimoine bâti ?

Les abords, un mot employé en pluriel qui signifie l'entourage d'un monument ou d'un lieu. Dans le domaine du patrimoine, les abords sont le contexte ou le cadre construit ou naturel d'un monument.

A partir des années 1850, la question sur le rôle de l'entourage des monuments fut abordée par des précurseurs de l'idée des abords des monuments historiques. Nous citons en France Viollet-le-Duc, dans son Entretien sur l'Architecture (septième entretien, 1867). Néanmoins il faut le souligner que, Le premier qui a abordé la question des abords d'une façon systématique, est l'architecte urbaniste viennois Camillo Site en dénonçant « *la maladie moderne de dégagement* » (Der Stadtebau, 1889) et en analysant la relation esthétique qui lie indissociablement le monument à son cadre urbain.

La France, à partir de 1913 devenait le leader de la protection des abords des monuments historiques, le problème des abords se posa alors dans toute sa grandeur théorique et pratique avec deux contributions pionnières dans les années trente. La première contribution faite à ce sujet revient à l'architecte belge Victor Horta qui a tenté d'établir un ensemble de lois visuelles et principes d'harmonisation pour un traitement contemporain et non muséographique de l'entourage des monuments historiques. La seconde était la contribution du professeur italien Giorgio Nicodemi, qui a pointé la diversité typologique des « *paysages urbains dans lesquels s'inscrivent les monuments* » (Merlin et Choay, 2005, p.2). Il a conclu : « *les problèmes de l'ambiance (produite par les abords) sont du domaine de l'urbanisme… il ne s'agit pas de mettre les monuments hors de la vie, ce serait les vouer à un mort prochaine, il faut savoir les comprendre et leur donner toujours une place vivante dans la ville vivante* ».

Cependant, la protection des abords ne fut acquise qu'avec la loi Française de 1943 qui exigea des permis de construire particuliers dans les abords des monuments historiques, classés ou inscrits, afin de protéger l'aspect historique de l'ensemble.

Dans les années soixante, la protection des abords s'est développée par l'introduction de deux variables visuelles ; la première est celle du critère de visibilité (protection du champ de visibilité, constitué par des immeubles nus ou bâtis et qui sont visibles depuis le monument). La deuxième est celle de critère de Co visibilité (les immeubles nus ou bâtis et qui sont visibles en même temps que le monument).

En 1964, et vu la contrainte d'aménagement et de construction dans les abords des monuments classés ou inscrits et compte tenu du grand nombre de monuments historiques en France, une section de la Commission des monuments historiques, dite la commission des abords a vu le jour

Les Périmètres de Protection Modifiés (P.P.M.) permettent de réserver l'action de l'Architecte des Bâtiments de France aux zones les plus intéressantes situées autour d'un monument historique. Autrement dit l'ancien périmètre de 500 mètres autour du monument est remplacé par un secteur géographique recentré sur les enjeux essentiels et sur les lieux les plus sensibles au regard de la préservation du monument concerné. Selon les cas, ce nouveau périmètre peut être diminué ou augmenté par rapport au précédent.

Cette nouvelle disposition s'inscrit dans la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi S.R.U., article 40, 5ième alinéa). Cette procédure ne peut s'engager qu'avec l'accord de la municipalité concernée.

La figure ci-dessous illustre bien la réduction en superficie entre l'ancien périmètre de 500 mètres (en jaune) autour de l'église Saint-Martin de Sourdun et le nouveau Périmètre de Protection Modifié instauré en 2000 par la loi Française 2000-1208 (en mauve) :

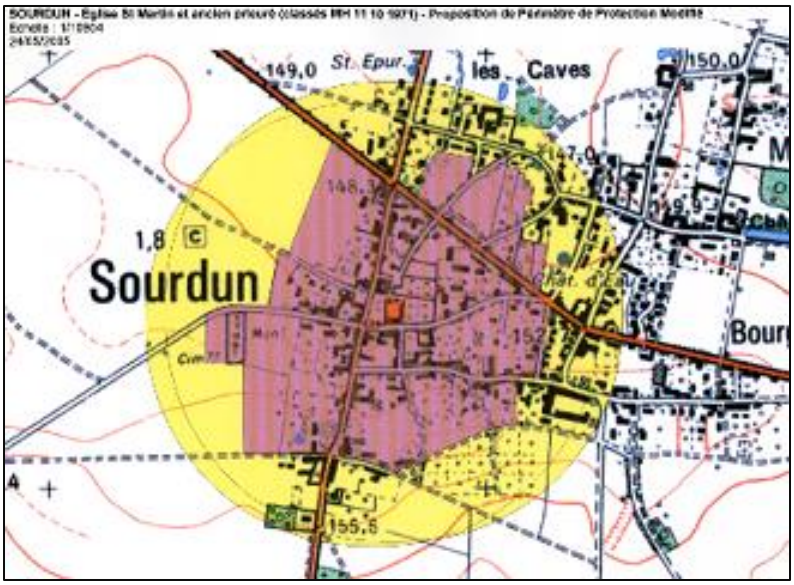


Figure II. 2 : périmètre de protection autour de l'église Saint-Martin de Sourdun (Source : http://www.culture.gouv.fr/culture/sites-sdaps/sdap77/ppm.htm consulté le 12/06/2014)

2.3.2 Les abords du patrimoine bâti, une zone à protéger :

Le patrimoine bâti, soit monument historique ou site urbain et archéologique, est protégé par la voie de classement ou inscription sur l'inventaire supplémentaire, afin d'avoir une reconnaissance de ses valeurs par la société et une protection de son existence et ses caractéristiques physiques par la politique patrimoniale du pays.

Cette protection ponctuelle des monuments historiques et des sites urbains, ne pouvait suffire à elle seule, à cause des mutations fréquentes manifestées, souvent dans les espaces urbains, qui peuvent anéantir la lecture historique des biens patrimoniaux protégés. La création donc des périmètres de protection de l'unité architecturale entre le monument classé ou inscrit et son contexte urbain, était la première intention de l'émergence des abords du patrimoine bâti. Ainsi, la prise en considération de l'environnement construit inhérent au monument historique est devenue une nécessité afin de préserver le monument historique ainsi que ses abords immédiats lors de nouvelles édifications.

En 1964, le 2e Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques se réunissait à Venise dans le but de réexaminer les principes de la Charte d'Athènes afin de les approfondir et d'en élargir la portée dans un nouveau document. Elle étend alors la notion de monument historique au « […] *site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un évènement historique* […]» (ICOMOS, 1964, article I), cette dernière insiste aussi sur la valeur à la fois historique et artistique d'un monument.

2.4 L'urbain comme patrimoine

2.4.1 Le patrimoine urbain, une notion clé :

Gustavo Giovannoni est le premier à conceptualiser la notion de patrimoine urbain au début du XXe siècle. Il se distingue de ses prédécesseurs par son acceptation de la ville industrielle, mais surtout par sa conception du patrimoine urbain et de la ville. Pour Giovannoni, la valeur patrimoniale de morceaux de villes est bien plus que le résultat d'une concentration de bâtiments ou encore le prolongement de l'architecture; c'est la structure même des ensembles qui est porteuse de sens et qui revêt donc une valeur patrimoniale. Le contexte est d'une importance première, car il constitue le concept qui fonde la notion de patrimoine urbain.

L'évolution de la notion de patrimoine urbain, quant à elle s'articule essentiellement à la pensée de trois auteurs : Ruskin, Sitte et Giovannoni. Bien que ces derniers partagent aussi l'idée que c'est l'ensemble qui est porteur de valeur patrimoniale, ils présentent des points de vue passablement divergents quant aux buts et modalités de la conservation du patrimoine urbain. Selon Choay (1992), l'apport respectif de chacun témoigne d'une évolution qui rejoint celle du monument historique.

À l'instar des humanistes, pour Ruskin, le patrimoine est source d'inspiration et nourrit un savoir-être; l'approche de Sitte correspond largement à l'esprit des antiquaires, qui s'intéressent à la matérialité de l'objet et aux enseignements à tirer en termes de savoir-faire; Giovannoni quant à lui constitue, selon Choay (1992), le moment intégrateur de cette évolution.

En effet, à l'instar de Guizot, qui en 1832 établit les qualités ou conditions du monument historique, Giovannoni définit de façon explicite la notion de patrimoine urbain. Il intègre non seulement l'apport de ses prédécesseurs, mais le dépasse aussi. Clé de voûte d'une analyse morphologique, la notion de patrimoine urbain, ne fait pas référence à un artefact dans la ville mais bien à un morceau de ville, elle rend opérationnelle la prise en charge de l'existant qui mobilisait Ruskin et Sitte. C'est dans ce dépassement justement que réside la spécificité conceptuelle du patrimoine urbain chez Giovannoni, lequel a développé une vaste réflexion sur le patrimoine urbain que nous aborderons dans le point suivant.

2.4.2 Le patrimoine urbain, catalyseur dans la création d'un nouvel organisme urbain, selon Giovannoni

Dans « L'urbanisme face aux villes anciennes », publié en 1931, Giovannoni fait de la conservation du patrimoine urbain le fer de lance d'une critique serrée d'un urbanisme techniciste et fonctionnaliste qui s'établit fermement dans le sillage des CIAM.

Fondamentalement urbanistique, l'ouvrage ne propose ni une doctrine, ni un savoir expert en conservation du patrimoine, mais bien un ensemble de notions et de concepts qui débouche sur une façon inédite non seulement d'aborder la conservation du patrimoine urbain, mais aussi, voire surtout, de penser la ville moderne et la démarche urbanistique. Parmi ceux-ci, la notion de patrimoine urbain constitue un élément clé dans l'approche Giovannonienne.

Pour ce dernier, la valeur patrimoniale de morceaux de villes est bien plus que le résultat d'une concentration de bâtiments ou encore le prolongement de l'architecture; c'est la structure même des ensembles qui est porteuse de sens et qui revêt donc une valeur patrimoniale. Giovannoni

voit dans la conservation de la ville ancienne et donc du patrimoine urbain le « *catalyseur dans la création d'un nouvel organisme urbain* » (Giovannoni, 1998, p.37), et déplore ainsi l'affrontement entre conservation et urbanisme qu'il juge stérile et réducteur.

Motivé de prime abord par la création d'un nouvel « organisme urbain », ce qui le distingue d'ailleurs de ses prédécesseurs, ses recherches sur les modalités d'organisation spatiale relèvent d'une lecture de la ville, d'une démarche d'analyse urbaine orientée vers l'établissement de paramètres de conception. Giovannoni accorde, ainsi, une grande importance à « l'histoire de l'organisation spatiale », à la morphogenèse « urbaine » car elle lui permet une compréhension plus fine et délicate de la nature de l'établissement étudié :

> *« L'histoire de l'organisation spatiale de chaque ville, prise individuellement, peut s'avérer fort instructive, d'une part dans la mesure où elle répond aux raisons permanentes qui font naître ou resurgir une ville en un lieu donné, et d'autre part dans la mesure où elle renvoie à des causes multiples qui, variant selon les destinations et les conditions matérielles ou morales, conduisent à telle forme de développement plutôt qu'à telle autre ».* (Giovannoni, 1998, p.81)

Par ailleurs, l'emploi du terme « organisme urbain » n'est pas innocent. Selon Choay, il s'agit d'une « carence terminologique » qui exprime l'intuition de Giovannoni pour qui la ville, telle qu'elle a été conçue jusqu'ici, ne correspond plus à la nouvelle forme d'urbanisation qui émerge dans le sillage de la « modernité technique » (Choay, 1998).

Cependant, on peut aussi voir dans le choix de cette analogie de la ville au vivant l'expression d'une conception de la ville comme un tout naturel (ou naturalisé) dans lequel s'articulent des composantes différenciées et interdépendantes qui forment un système. L'établissement est abordé comme un phénomène qui tire sa grande complexité de son caractère « mouvant », « évolutif » et en constante transformation.

2.4.3 La monumentalisation des ensembles urbains historiques :

Reconnue pour avoir jeté les bases conceptuelles de la conservation contemporaine (Stovel, 1990; Mohen, 1999), la Charte de Venise témoigne d'une part de la recherche d'un équilibre entre valeurs historique et esthétique et d'autre part, de la reconnaissance de la qualité du monument historique, faisant partie, des grandes œuvres exceptionnelles que des artefacts de la culture populaire. On remarque alors que d'une certaine manière, les approches, les différentes conceptions et critères d'évaluation cohabitent.

Les positions développées au début du XXe siècle sont donc reprises et poussées jusqu'à leur limite, et on constate les premières tentatives de distanciation du monumentalisme et de la muséification. Dans ce sens, la Charte de Venise ouvre le passage des approches traditionnelles aux approches dites de conservation intégrée, ce qui culminera avec la Déclaration d'Amsterdam et la Charte de Nairobi en 1976.

Dans la lecture de la Charte de Venise le concept de patrimoine ne se limite plus comme on l'observe, au contexte d'insertion du monument et les vues sur celui-ci, mais il regroupe aussi les sites, les groupements et les ensembles urbains qui peuvent être considérés, dès lors, comme monuments, comme en témoigne l'article 1 :

> « *La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations, mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle* ». (Icomos, 1964, article 1)

La recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine qui s'est tenue à Nairobi, à l'initiative de l'Unesco en Novembre 1976 est venue mesurer la valeur sociale du patrimoine mineur et des tissus historiques reconnue par Giovannoni et par la charte d'Athènes pour les monuments historiques. C'est bien grâce à cette conférence qu'on aura une définition claire sur les ensembles historiques :

> « *Tout groupement de constructions et d'espaces y compris les sites archéologiques et paléontologiques constituant un établissement humain en milieu urbain comme en milieu rural, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, historique, préhistorique, esthétique ou socioculturel. Parmi ces ensembles qui sont d'une très grande variété, on peut distinguer notamment les sites préhistoriques, les villes historiques, les quartiers urbains anciens, les villages et hameaux ainsi que les ensembles monumentaux homogènes, étant entendu que ces derniers devront le plus souvent être conservés dans leur intégrité* »[16](Unesco, 1976, article 1).

Gilles-Henri Bailly (1975, p.18) nous a fourni les trois critères qu'une agglomération doit posséder pour qu'elle acquiert l'appellation d'ensemble historique. Ces critères sont : l'homogénéité, l'unité architecturale et esthétique et possédant un intérêt historique, archéologique ou artistique.

Les critères à retenir sur les ensembles historiques sont présentés comme suite :

En premier lieu, l'idée fondamentale de **groupement** que ce soit dans un centre-ville ou dans un village (Bailly, 1975, p.19). La notion d'ensemble se dégage comme un élément primordial. Nous sommes loin donc du monument isolé, il s'agit maintenant d'un tout, constitué d'une somme d'éléments divers. L'appartenance d'un élément à un ensemble peut lui conférer une signification plus large et plus dense ;

Second critère : **homogénéité et unité** (Bailly, 1975, p.14)**. L'homogénéité :** elle constitue la valeur de l'ensemble et peut se manifester différemment : soit dans la cohérence des styles (noyau urbain construit à une même époque) ou dans la cohérence des volumes (les proportions, les matériaux) qui fait que la juxtaposition de maisons d'époques différentes donne un ensemble de volumes harmonieux, nullement disparates; **L'unité:** c'est-à-dire l'accord harmonieux entre plusieurs monuments, entre plusieurs ensembles d'édifices de natures très diverses, ou entre un monument et son entourage bâti, bien que de taille et de style divers, ils composent un ensemble équilibré.

En troisième lieu, il s'avère aussi que les ensembles présentent en raison de leur qualité un intérêt artistique et historique qui justifie leur préservation. L'ensemble historique est donc un

[16] UNESCO, « Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine », 1976, article 1.

tout dont on ne peut soustraire un élément sous peine de dénaturer irrémédiablement l'ensemble. Cette globalité de l'ensemble historique fait qu'on le considère en quelque sorte comme un monument collectif qui a sa valeur propre.

Nous pouvons distinguer différents types d'ensembles historiques : le noyau historique est le type le plus répandu, l'ensemble fortifié, l'ensemble à caractère religieux, l'ensemble monumental ordonnancé, l'ensemble rural, le village et l'ensemble industriel ou mineur (Bailly, 1975, pp.16-17).



Figure II. 3 : ensemble historique de sienne, Toscane, Italie (Source : http://www.images-du-monde.fr/wordpress/archives/les-couleurs-de-litalie consulté le 25/8/2014).

2.4.4 La création des secteurs sauvegardés :

Les centres urbains, en France, sont témoins à la période des années 1960 de nombreux réaménagements. André Malraux prend rapidement conscience de ce que cette vitalité urbaine signifie pour l'intégrité des quartiers historiques des villes et exprime qu'« *en architecture un chef-d'œuvre isolé risque d'être un chef d'œuvre mort […]* » (Malraux, 1962. In Lantelme, 1998, p.30). Il accorde une attention privilégiée aux abords des monuments qui méritent à ses yeux d'être protégés et met en place pour y veiller une nouvelle section de la commission supérieure des monuments historiques ; il va plus loin encore en faisant adopter la loi du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés qui prend en compte l'existence d'ensembles urbains cohérents et organise leur mise en valeur.

C'est donc grâce à la promulgation de cette loi que la notion de secteur sauvegardé a été introduite. Elle se définie comme suit : « *ensemble urbain dont la protection et l'évolution sont assurés dans un périmètre délimité par un arrêté interministériel, et pour lequel un plan d'urbanisme de détail est élaboré: le Plan de sauvegarde et de mise en valeur* »[17]. Cette procédure de protection, instituée par la loi Malraux, a un double objectif :

- préserver un ensemble urbain d'intérêt architectural, au-delà des seuls monuments remarquables ;

[17] http://www.urbamet.com/sitesplus/rehabilitation/pages/sites_patrimoine/form_protect/part4.htm consulté le 03/03/2014

- préciser les conditions de gestion, et permettre la modernisation, la réhabilitation des immeubles et leur adaptation aux conditions de vie d'aujourd'hui.

La création des secteurs sauvegardés a entrainé une certaine diffusion du patrimoine bâti dans la société. A l'exemple du premier secteur sauvegardé en France, celui du vieux Lyon en 1962, une bataille contre sa destruction fut menée par la population locale et des associations défendant « la demande sociale » pour la protection de ce patrimoine (Régis, 2004, pp. 231-237). En tenant compte des remarques de l'UNESCO, le secteur a été étendu et a repris finalement les anciennes fortifications de Lyon. En 1998, ce site fut inscrit au patrimoine de l'UNESCO (Figure II. 4).



Figure II. 4 : vue sur le vieux Lyon ainsi que les limites de son secteur sauvegardé (Source : http://www.patrimoine-lyon.org/index.php?lyon=Le-projet-lyonnais consulté le 27/11/2014)

2.4.5 La création de la Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager en France (ZZPAUP) :

C'est avec la création des secteurs sauvegardés en France, que s'est faite la concrétisation de manière juridique de la protection de l'espace urbain, et donc, à l'image urbaine dans les vieux tissus porteurs de la mémoire collective de la population. Ultérieurement en 1975-1980, l'intérêt se dirigea vers la notion de paysage, avec la création en France des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) avec un intérêt romantique envers l'image conçue à partir de l'intégration du monument dans le paysage environnant.

On appelle par : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), un dispositif juridique crée en France, qui se substitue aux servitudes d'abords des monuments historiques classés ou inscrits cités dans la loi du 31 décembre 1913 (Dictionnaire de l'environnement), dont le champ fut étendu par la loi «paysages» du 8 janvier 1993. La ZPPAUP peut englober des abords de monuments historiques tout en proposant des périmètres mieux adaptés au terrain et des outils de protection plus souples. Le périmètre de 500 m aux abords d'un monument historique est amélioré par un périmètre intelligent qui lui a substitué, contenant une nouvelle terminologie (cônes de visibilité, axes des vues, une suite de façades homogènes, la trame d'un paysage, un ensemble à caractère monumental, …etc).

Nous allons présenter dans ce qui suit, à titre d'exemple, le projet de la ZPPAUP de la ville d'Orléans (France), dont l'élaboration a été basée sur les données suivantes :

- La remise en cause de l'ancien rayon de protection de 500m défini par les bâtiments protégés au titre de monuments historiques classés ou inscrits à titre de sites (Figure II.5), dès lors que ces derniers sont inclus dans la ZPPAUP (Figure II.6).
- La prise en compte des dimensions paysagères, urbaines et architecturales des espaces considérés.

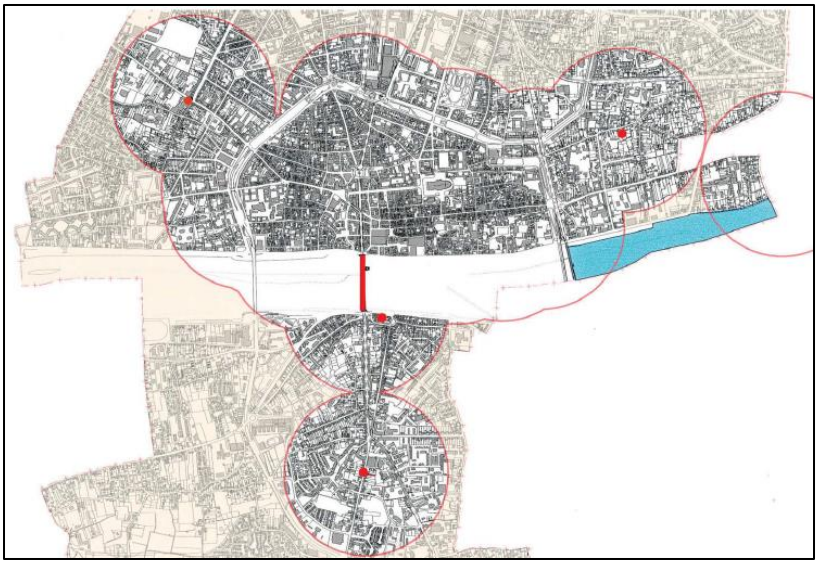


Figure II. 5 : rayon de 500m autour des monuments de la ville d'Orléans (Source : Rapport de présentation de la ZPPAUP de la ville d'Orléans, document en ligne : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre/Nos-secteurs-d-activite/Espaces-proteges-ancien/Loiret/ZPPAUP-d-Orleans consulté le 19/6/2014)

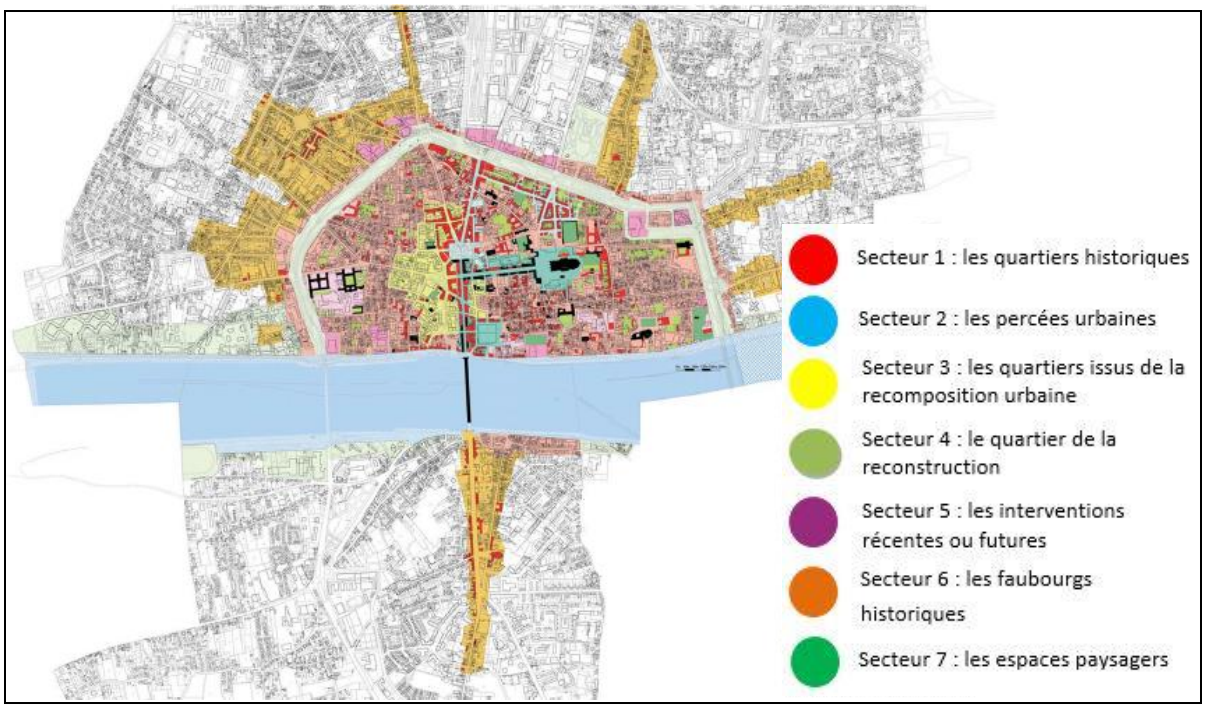


Figure II. 6 : la ZPPAUP de la ville d'Orléans avec ses différents secteurs (Source : Rapport de présentation de la ZPPAUP de la ville d'Orléans, document en ligne : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre/Nos-secteurs-d-activite/Espaces-proteges-ancien/Loiret/ZPPAUP-d-Orleans consulté le 19/06/2014)

L'évolution urbaine est l'entrée primaire pour la délimitation de la ZPPAUP de la ville d'Orléans. Elle se traduit par la présence d'un tissu correspondant au développement plus ou moins continu de la ville, à partir des grands axes de circulation et de la mise en place des enceintes successives, au-delà desquelles on trouve des faubourgs linéaires, dont certains sont très anciens. La seconde entrée retenue pour la définition des secteurs homogènes de la ZPPAUP est **l'occupation dominante actuelle des quartiers**. Ce critère est pertinent car influe fortement sur l'organisation spatiale, la circulation des piétons et des véhicules, le stationnement, l'occupation du rez-de-chaussée, donc sur l'ensemble de la forme urbaine actuelle, et par conséquent, sur son devenir. La superposition de ces deux critères va donner une délimitation en plusieurs secteurs qui sont les suivants :

En 2015, les ZPPAUP seront remplacées par des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Créée par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, l'aire de mise en valeur aurait une dimension plus large que la ZPPAUP puisque l'objectif de développement durable serait pris en compte.

3. La place du paysage urbain historique dans la réglementation algérienne

Le paysage urbain historique se caractérise par la complexité de son traitement. Il doit prendre en compte une échelle patrimoniale importante dont la sauvegarde implique la mise en place de dispositifs multiples, qui relèvent d'institutions diverses, et s'exprime par le biais de procédures spécifiques. L'analyse de ces dispositifs juridiques et institutionnels est donc un élément incontournable dans notre étude.

Afin d'assimiler et de concevoir la place du paysage urbain historique dans la législation algérienne, nous allons explorer la politique urbaine patrimoniale par sa dimension juridique afin de retracer les textes qui régissent le patrimoine ainsi que la référence au patrimoine paysager de manière générale.

3.1 Aperçu sur l'évolution de la politique patrimoniale en Algérie

Nous avons vu dans la partie précédente que les concepts de patrimoine et de monument historique « *ont été définis et mis en œuvre par l'occident dès le XIX^e^ et XX^e^ siècles et transposés un peu partout dans le monde. Pour l'Algérie, beaucoup s'accordent à dire que la notion de patrimoine est un héritage de la colonisation Française* » (Oulebsir, 2000, p.270). Nous allons analyser dans ce qui suit la politique patrimoniale en Algérie, lors de l'occupation Française, puis, dans une seconde partie, la politique développée dans l'Algérie post indépendante.

3.1.1 La politique patrimoniale lors de l'occupation française

En 1830 l'Algérie était encore un territoire méconnu pour les Français, comme le confirme Nabila OULEBSIR: « […] *aucun architecte occidental n'avait foulé le sol de l'Algérie auparavant et seuls avaient été repris par les voyageurs et avec une technique peu précise, certains monuments bien conservés ou des inscriptions remarquables* […]» (Oulebsir, 1994, p.58). Une mission scientifique d'exploration du territoire Algérien a été donc confiée aux savants, académiciens et militaires par l'Etat français, d'où la naissance de la première

commission d'exploration de l'Algérie, dénommée *commission scientifique de l'Algérie* instaurée en 1837 avec un démarrage effectif en 1840. *« Cette commission qui avait commencé par récupérer les travaux épars déjà entrepris, s'est reportée aux descriptions et récits faits par différents voyageurs du XVII et XVIIIème siècle » (*Kassab, 2007), dans lesquels « *les sites antiques sont évoqués avec l'avantage de force et de conviction »* (Koumas et Nafa, 2003, p.24).

Les premiers relevés et missions scientifiques ont portés essentiellement sur les sites antiques où l'architecte Amable RAVOISIE[18] et le capitaine Adolphe DELAMARE[19] furent des explorateurs qui avaient pour mission de rechercher des monuments antiques et de les dessiner. Il y a eu aussi d'autres explorateurs on cite parmi eux : Adrien DAUZATS, peintre voyageur ayant accompagné le Duc d'Orléans et le gouverneur général dans l'expédition menée en 1839, ainsi que Decamps, qui étaient les chroniqueurs de cette campagne qui s'est soldée par la réalisation de différentes toiles remarquables de monuments antiques (Kassab, 2007, p.105).

Les vestiges numides, quant à eux ont été minimisés et évités, et ceci malgré les nombreux vestiges reconnus antérieurs. Autre que le Romain, le catalogage ou datation de toutes les autres traces a toujours été considéré difficile à entreprendre, même par les plus imminents spécialistes pour illustrer ce parti pris (Kassab, 2007, p.89). Quant au patrimoine musulman des médinas existantes, une partie de ce dernier a été détruite par la guerre et ensuite par une vaste opération de restructuration confiée au génie militaire qu'il a mené sur la base de plan en damier (Almi, 2002, p.23). Ces opérations sont appuyées par la loi du 4 Avril 1884 instituant le plan communal d'alignement des bâtisses. Ces actes ont été dénoncés en métropole par les orientalistes, à l'exemple de Charles TEXIER[20] « *qui a adressé un rapport au Ministre de la Guerre dans lequel, il dénonça les agissements des Français qui puisaient dans les monuments, les matériaux de construction pour leurs nouvelles édifications. Il souligna aussi la richesse de l'architecture musulmane* » (Kassab, 2007, p.104).

Les critiques de la politique Française à l'égard du patrimoine bâti en Algérie ont atteint une échelle mondiale au milieu de 1870 grâce au huitième volume « corpus inscriptionum latinarum » de l'archéologue Allemand Gustav Wilmanns, envoyé par l'académie de Berlin (Oulebsir, 2004, p.179). Ces réactions contre la politique de destruction ont poussé la métropole de prendre la décision d'envoyer des architectes capables de relever, dessiner et inventorier les monuments historiques de toutes les périodes historiques de l'Algérie. Duthoit sera le premier architecte en chef de la commission des monuments historiques en Algérie créée en 1880 (Koumas et Nafa, 2003, p.72), il sera réputé de reproduire sur planche les monuments arabes jugés dignes d'intérêt et méritant le classement. Seuls les critères jugés esthétiques par l'architecte furent pris en compte pour établir les prototypes des monuments qui seraient conservés et entretenus. Il a été remplacé par l'architecte Albert BALLU en 1889.

[18] Architecte, né à Paris en 1801, auteur de l'ouvrage : Beaux-arts, architecture et sculpture. Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842, il a dessiné plus de 700 planches des monuments de l'Algérie, généralement des monuments antiques.

[19] Officier, membre de la commission d'exploration d'Algérie de la période (1839-1850), membre résidant de la société nationale des antiquaires de France (1850).

[20] Architecte, archéologue, et inspecteur général des bâtiments civils de l'Algérie chargé de la conservation des monuments historiques en 1843.

Cependant, même si ces opérations furent proclamées comme des opérations de restauration, elles n'étaient qu'une totale transformation du monument, pour qu'il puisse s'adapter à sa nouvelle fonction, tandis que les autres étaient voués à la destruction ou à l'abandon.

En matière de lois nous citons en premier : la loi sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique national, dite la loi du 30 mars 1887, qui normalise les règles de la conservation du patrimoine et détermine les conditions de l'intervention de l'Etat pour la protection des monuments historiques. Cette loi a permis de classer 7 monuments à leur tête Djamaa El Kébir, Djamaa Ejdid, et la mosquée de Sidi Abderahamne Etaalibi. La seconde liste, dressée en 1900, rassemblera un total record de 84 monuments classés (Boussad in. Carabelli et Abry (dir.), 2005, pp.147-170).

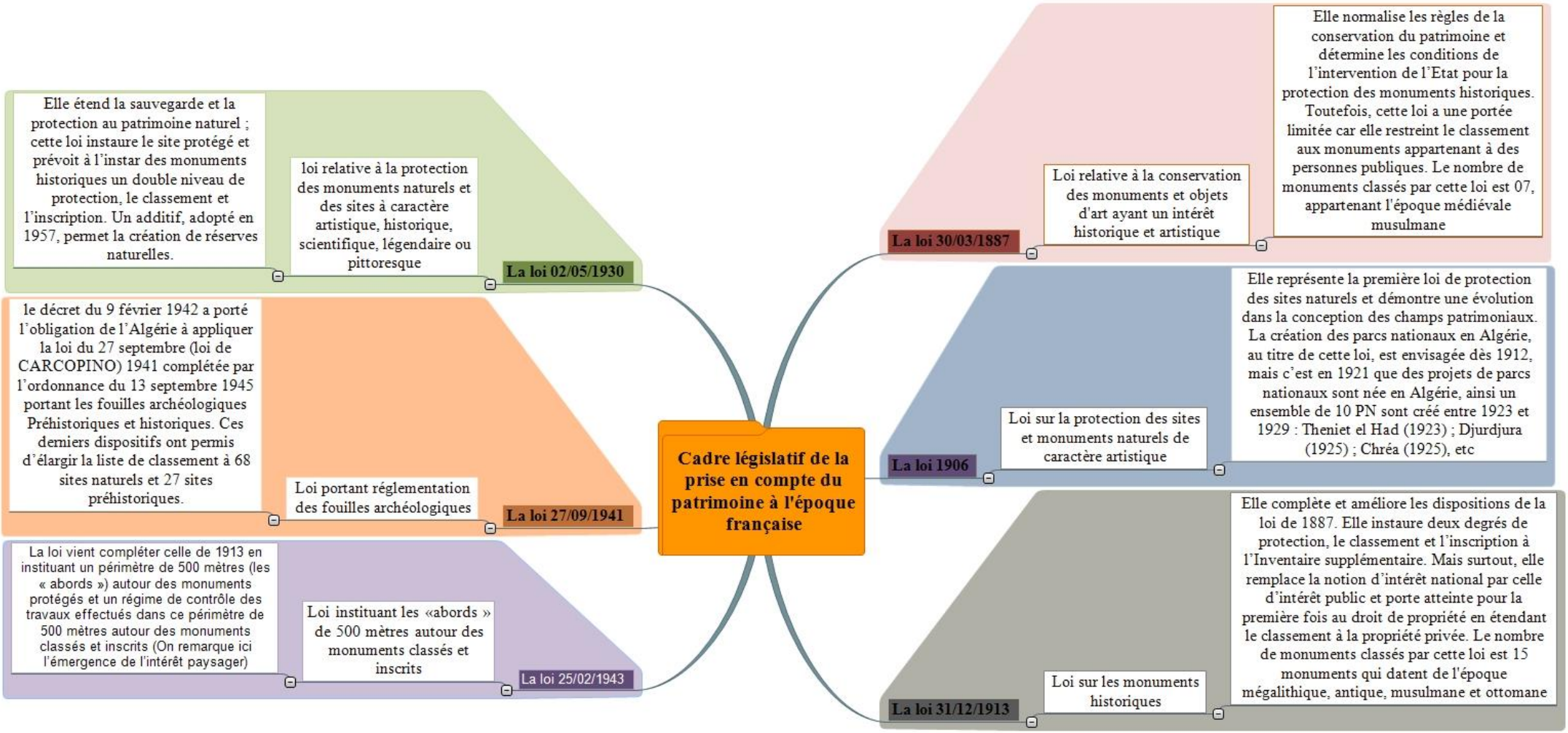
En effet, en terme de législation, la politique patrimoniale française en Algérie était indissociable que celle en vigueur en métropole, elle s'est donc basée sur une perception moderne et occidentale du patrimoine et des monuments historiques. Avec la loi de 1930, les concepts de patrimoine et de monuments furent étendus aux ensembles naturels, outre les considérations historiques, les dimensions scientifiques, légendaires et pittoresques qui fondent pour la première fois la définition des valeurs patrimoniales. La loi de septembre 1941 apporte quant à elle, les éléments de réglementation des fouilles archéologiques. Postérieurement, le décret du 9 février 1942 a porté l'obligation de l'Algérie à appliquer la loi du 27 septembre (loi de CARCOPINO) 1941 complétée par l'ordonnance du 13 septembre 1945 portant sur les fouilles archéologiques Préhistoriques et historiques**.** Ces derniers dispositifs ont permis d'élargir la liste de classement à 68 sites naturels et 27 sites préhistoriques.





Figure II. 7 (à gauche) : Vue perspective de l'arc de triomphe romain dit "de Trajan" à Timgad, Tébessa, en 1866 : avant les travaux de restauration (Source : http://www.histo-libris.fr/d-86_arc-de-triomphe-de-trajan-timgad.htm consulté le 08/12/2014)
Figure II. 8 (à droite) : Arc de triomphe de Trajan aujourd'hui (Source : http://www.pbase.com/cyrilp/image/40699891 consulté le 08/12/2014)

En février 1943, la loi instituant les abords de 500 mètres autour des monuments classés et inscrits est promulguée, introduisant ainsi une valorisation du monument dans sa relation à son environnement. Puis, en 1958, « *un dernier classement a été opéré par les Français sur le sol algérien, il concernait le palais du Bey à Oran. Résidence de l'époque ottomane, elle est inscrite dans la catégorie moderne regroupant aussi bien les monuments turcs que ceux moins nombreux édifiés par les Espagnols occupants de quelques villes portuaires durant un certain temps.* » (Kassab, 2007, p.134).



Organigramme II. 1 : récapitulatif des différentes étapes de la prise en charge des biens culturels à travers les textes législatifs durant la colonisation
(Source : établi par l'auteur)

3.1.2 La politique patrimoniale urbaine dans l'Algérie post indépendante

Consciente de l'intérêt des valeurs multiples des sites et monuments historiques et animée par la volonté de la préservation de l'identité nationale, l'Algérie met en place une protection juridique au lendemain de l'indépendance. Elle reconduit d'abord la législation Française applicable aux monuments historiques ; La loi du 2 mai 1930, devient la loi n° 62-157 du 31 décembre 1962. La priorité en ce moment était accordée, aux grands projets de développement… alors son application n'a pas eu l'effet attendu, et c'est à partir de cette période qu'un long processus de dégradation des centres historiques a commencé.

Préoccupée donc par la reconstruction et l'instauration d'une économie nationale, l'Algérie se lance dans un développement urbanistique au détriment de la protection du patrimoine architectural et des richesses paysagères et environnementales. Chennaoui (2003) confirme :

> « *Aux différentes phases d'extension et du développement de la ville surviennes après l'indépendance, le destin du centre historique au sein de ce grand couvert d'expansion urbaine fut sa marginalisation. Or outre ceci, quelques facteurs anthropiques et naturels sont survenus pour accélérer et majorer sa dégradation* ».

A partir de 1967, la législation française a été remplacée par une série de textes algériens. L'ordonnance 67-281 du 20 décembre de la même année première en son genre, relative aux *fouilles archéologiques, la protection des sites et monuments historiques et naturels* ; fixait la réglementation des monuments et des sites historiques ainsi que les critères, la procédure de classement et les organismes habilités. Elle définit d'une manière directe le patrimoine comme *« l'ensemble des biens culturels immeubles, meubles et immatériels* » ainsi que les sanctions des différentes formes de perte du patrimoine. Les trois modes de protection préconisés par cette loi sont : l'inventaire, le classement et l'expropriation.

Cependant, ces modes de protection ont connu, par la suite une insuffisance et un manque d'efficacité dans leur application sur le terrain. Notons aussi qu'a travers l'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967, le législateur Algérien à l'époque n'a pas procédé à l'actualisation des dernières lois dictées à l'échelle internationale. Prenons la France comme exemple, vu qu'on l'a abordé dans le chapitre précédent, cette période de son histoire fut marquée par un fait historique capital notamment la promulgation de la loi dite « Malraux » sur la sauvegarde des quartiers anciens (loi du 4 août 1962), adoptée un mois après la proclamation de l'indépendance de l'Algérie. Deux ans après en 1964 intervenait la charte de Venise qui consacrera la notion *d'ensembles historiques et sites urbains*; mais ces derniers dispositifs n'ont pas été intégrés dans l'ordonnance 67.

Les réflexions et les interventions de protection du patrimoine urbain n'ont commencé qu'à partir des années 70 (Icherboudene, 2004, p.115), avec la création de l'atelier d'étude et de restauration de la vallée du M'zab en 1970 par André RAVEREAU. Cette dernière fut la première institution dans le domaine du patrimoine officialisée avec l'arrêté ministériel du 28 janvier 1980. BOUMAZA écrit à ce propos :

> *«Faisant office de service public d'architecture, d'agence foncière et d'urbanisme délivrant le permis de construire. Impulsé par un contexte original de mobilisation communautaire, l'atelier a notamment défini des règles de contrôle de l'urbanisation de la vallée et de protection du site par l'ébauche d'un projet de nouvelle vallée et par*

> *des actions diverses de relevés, de promotion de constructions inspirées par l'urbanisme vernaculaire et de réaménagement d'espaces publics comme les places du marché de Ghardaïa (réfection des façades) et de Beni Izguen […] »* (Boumaza, 1994, p.13).

Dans la même décennie, la ville d'Alger a bénéficié d'une mise en place d'un plan d'orientation générale. Le projet de *la rénovation et restructuration de la Casbah d'Alger* s'inscrivait dans la logique du POG (Plan d'Orientation Générale), où *«Des actions ponctuelles et limitées dans le temps ont été engagées sous la pression de la population. Mais ces actions, non coordonnées, ont contribué à l'amplification du phénomène de dégradation observé »* (Bouhired, 2008).

Ce plan a été élaboré par le COMEDOR : comité d'études de développement et d'organisation qui a été créé en 1972. *«Cet acteur institutionnel de première importance verra son POG publié et approuvé en 1975 et remis en cause en 1979. La même année, le COMEDOR passe sous la tutelle du Ministère de l'Habitat pour s'effriter et disparaître»* (Icherboudene, 2004, p.119). L'Atelier Casbah fut donc créée en 1968, sous la gouvernance du ministère des travaux publics, pour prendre en charge la réhabilitation et la sauvegarde de la Casbah (Atkinson, 2008, p.49). Cette structure est chargée de mener les études et le suivi des opérations de restauration. L'attention doit être toute fois attirée sur le fait qu'une fois La confection du projet de revalorisation de la Casbah terminé, L'Atelier Casbah abandonna peu à peu sa vocation première pour orienter sa mission vers de nouveaux projets à l'extérieur même du centre historique.

A partir des années 80, il y a eu la promulgation du décret n° 81-382 du 26 décembre 1981 qui détermine les compétences et les attributions de la Commune et de la Wilaya dans le secteur de la culture. Ce décret dans un souci de décentralisation, autorise ces compétences à intervenir sur les monuments sous l'autorité des services des monuments historiques compétents. Un autre décret a été promulgué, il s'agit du décret 83-684 du 26 novembre 1983 relatif à la fixation de l'ancrage juridique et les conditions d'intervention sur le tissu existant, il a défini quatre opérations dans le cadre de la reconquête des tissus urbains délaissés ainsi que pour freiner l'évolution du cadre bâti sur les sites vierges.

Cette même décennie a vu naitre la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement ; le décret n° 83-458 du 23 juillet 1983 fixant le statut-type des parcs nationaux était une démarche importante dans la consolidation de la volonté de protection du patrimoine naturel et paysager. La lecture et l'analyse du texte régissant cette loi, montre que des éléments qui définissent le patrimoine paysager sont évoqués mais sans qu'ils comportent le concept. Cette loi s'est intéressée aussi aux éléments naturels de l'environnement néanmoins cette reconnaissance restait incomplète, car elle n'a pas pris en considération l'aspect culturel des territoires à protéger.

La politique du plan quinquennal 1985-1989, a permis de reprendre tout d'abord, la mise en valeur de la Casbah d'Alger notamment avec la création de l'OFIRAC ; organisme régie par la tutelle du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme. L'OFIRAC est chargé donc de mettre en œuvre le plan d'aménagement et assure la maitrise d'ouvrage des opérations se déroulant dans le périmètre de la Casbah. Le plan d'aménagement consistait à continuer les travaux en cours depuis 1983 (opération de restauration de 58 bâtisses), à assurer les interventions d'urgences, à

intervenir sur 8 ilots prioritaires, à rénover les infrastructures des voies et réseaux divers et à aménager le quartier de l'Amirauté. Assurer ensuite la reprise des travaux de restauration de la vallée du Mzab, après création de l'Office de la Protection et de la Promotion de l'Oued Mzab par le décret exécutif 92-419 du 17 novembre 1992.On note aussi qu'en 1984 des études de réhabilitation concernant la ville historique de Constantine ont été élaborées par l'URBACO, suite à quoi, une cellule de réflexion pour sa préservation a été créée en1988.

Retenons que dès le début des années 90, l'Algérie est passée d'un urbanisme d'ordre général à un urbanisme de détails en supprimant le PUD et en promulguant deux décrets qui sont le décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU et le contenu des documents y afférant ainsi que le décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du POS et le contenu des documents y afférant.

A cette même période (années 90), la nécessité d'un nouveau texte, portant loi sur le patrimoine, s'est faite ressentir. On peut considérer que c'est avec la promulgation de la loi n°98-04 du 15 Juin 1998 relative à *la protection du patrimoine culturel*, que l'Algérie a commencé à se pencher sérieusement sur la question des centres historiques et du patrimoine urbain et architectural en général. Les aspects innovateurs de cette loi comprennent entre autre (Dekoumi, 2007, 154) :

- Un régime de classification des biens culturels prenant en charge le patrimoine immatériel d'une manière plus approfondie ;
- Une définition du patrimoine culturel relativement plus complète que celle des anciens textes
- Une classification des biens culturels immobiliers plus adaptée au contexte national et dans l'esprit du dispositif international (charte de Venise).

A côté de ces innovations, la loi 98-04 était entachée de certaines lacunes et carences :

- La prise de photographies (article 27) : la loi soumet à autorisation la prise de photographies des biens culturels immobiliers. Cette procédure, étant longue, diminue l'attractivité touristique des monuments ;
- Inscription à la liste du patrimoine universel : la même loi, passe sous silence la question du classement en tant que patrimoine universel, tout en sachant que l'Algérie dispose de 7 sites classés patrimoine mondial de l'humanité ;
- La loi datant déjà de 17ans, n'évoque pas *le patrimoine paysager* malgré que cette dernière prévoie des dispositifs qui protègent le patrimoine dans sa grande échelle.

3.2 Références au paysage dans les textes de lois algériennes

Le paysage, au-delà du territoire national est considéré comme étant une interaction dynamique du naturel et du social. Cependant, nous avons remarqué que ce terme n'existe pas dans le champ lexical de la règlementation Algérienne. La définition du paysage n'a jamais été signalée dans les textes législatifs, le concept en question est toujours utilisé pour définir d'autres termes, parmi lesquels nous citons l'exemple de l'ordonnance 67-281 du 20 Décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels, cette dernière, dans son article 78, définit *le monument naturel* comme : « ***tout paysage*** *ou lieu naturel présentant un caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque qui justifie sa protection et sa conservation dans l'intérêt national* » (Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, 1967).

D'autres concepts font référence au paysage comme patrimoine sans que la notion de paysage soit clairement définit et cela nous apparait dans l'article 1 de la loi 90-29 :

> « *La présente loi a pour objet d'édicter les règles générales visant à organiser la production du sol urbanisable, la formation et la transformation du bâti dans le cadre d'une gestion économe des sols, de l'équilibre entre la fonction d'habitat, d'agriculture et d'industrie ainsi que de préservation de l'environnement, des milieux naturels,* ***des paysages*** *et du patrimoine culturel et historique sur base du respect des principes et objectifs de la politique nationale* » (article 1, loi 90-29, Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, n°52 du 02 décembre 1990).

L'article 46 de cette loi évoque, toujours de manière indirecte, le paysage dans la définition des territoires à caractère naturel et culturel marqué:

> « ***Les territoires qui recèlent soit un ensemble de curiosités naturelles, pittoresques, historiques, culturelles, soit des avantages résultant de leur situation géographique, climatique, géologique ou hydro-minéralogique****, telles que les ressources thermales ou balnéaires, sont délimités et classés conformément aux dispositions législatives qui leur sont applicables* » (article 46, loi 90-29, journal officiel de la république Algérienne démocratique et populaire, n°52 du 02 décembre 1990).

Le décret exécutif n° 91-175 du 28 mai 1991, définissant les règles générales d'aménagement, d'urbanisme et de construction, évoque pour la première fois le terme de paysage et paysage urbain (trois fois dans un article) :

> « *si par leur situation, leur dimension ou leur aspect extérieur, les bâtiments et ouvrages à éditer, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites****, aux paysages naturels et urbains****, ainsi qu'à la conservation des perspectives des monuments, le permis de construire peut être refusé, ou accordé sous réserve des prescriptions spéciales.*
>
> *Les constructions doivent présenter une simplicité de volumes, une unité d'aspect et de matériaux compatibles avec la bonne économie de la construction, la tenue générale de l'agglomération de* ***l'harmonie du paysage****. Les constructions doivent s'intégrer à l'ensemble architectural et* ***au paysage*** » (article 27, décret exécutif n° 91-175, journal officiel, n°26 du 01 juin 1991).

Le terme de paysage urbain est évoqué ici, en insistant sur la nécessité de conserver les perspectives autour des monuments. Cependant ce décret ne détermine pas les outils permettant de juger s'il y'a prise en charge de ces perspectives, de même quant à la vérification, l'intégration ou la constatation en cas d'atteinte au paysage.

La référence au terme *paysage urbain et naturel* a été utilisé aussi dans le décret législatif n° 94-07 du 18 Mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte :

> Article 2 : « *L'architecture est l'expression d'un ensemble de connaissances et un savoir-faire réunis dans l'art de bâtir. Elle est l'émanation et la traduction d'une culture. La qualité des constructions et leur insertion dans le milieu environnant, le respect des* ***paysages naturels et urbains****, la préservation du patrimoine et de l'environnement bâti sont d'intérêt public* » (Journal officiel n°32 du 25 Mai 1994)

Le terme de paysage urbain est donc clairement évoqué dans cet article, mais la confusion de notions est à soulever, les paysages urbains et naturels ne sont pas considérés ici comme catégorie du patrimoine à préserver.

La loi 98-04 quant à elle, n'évoque pas de manière directe le paysage urbain, toutes fois une référence au patrimoine urbain et des mesures de sauvegarde de celui-ci sont évoqués dans son article 8 :

> « *Les biens culturels immobiliers comprennent :*
> - *Les monuments historiques ;*
> - *Les sites archéologiques ;*
> - ***Les ensembles urbains*** *ou ruraux.*
>
> *Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent etre soumis à l'un des régimes de protection ci-dessous énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent :*
> - *L'inscription sur l'inventaire supplémentaire ;*
> - *Le classement ;*
> - ***La création en secteurs sauvegardés*** » (article 8, loi 98-04 du 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel)

Enfin, cet aperçu sur les textes et lois nationales qui ont évoqué le terme de paysage, nous avons constaté qu'il y'a un vide juridique qui définit clairement la notion et les procédures de protection des paysage sen matière directe.

3.3 Les valeurs attribuées au paysage en Algérie

3.3.1 Le paysage : un patrimoine naturel

L'Algérie caractérisée par la diversité de ses régions bioclimatiques, géomorphologiques écologiques, ainsi que sa disparité et foisonnement spécifique remarquable, se classe parmi les pays les plus renommés pour leur richesse ecosystémique, paysagère et culturelle. Notons qu'à cet effet, l'une des plus grandes mesures, prises par l'Algérie, pour la protection de sa diversité, a été la création des parcs nationaux, instaurés justement afin de conserver les échantillons représentatifs de la grande variété du paysage naturel Algérien.

Un parc national sous-entend un territoire présentant des écosystèmes uniques, rares ou menacés de disparition, des ressources naturelles de grand intérêt, un patrimoine culturel exceptionnel ou des paysages prestigieux (Ouguenni, 2008). Le premier parc national algérien est né en 1972, le Tassili, qui est classé depuis Patrimoine Mondial de l'humanité. Ce parc national basé surtout sur un patrimoine culturel, de caractère unique, se situe dans l'écosystème saharien. L'Algérie Aujourd'hui dispose de 11 parcs nationaux (MATE[21], 2014) placés sous la responsabilité des ministères de l'agriculture et de la culture (Bessah, 2005, p.2) :

- **8 au Nord du pays** d'une superficie totale de 165 362 ha, relevant de l'administration forestière il s'agit du Djurdjura, Chréa, El Kala, Gouraya et Taza classés en Réserve de la Biosphère par le programme MAB[22], ainsi que le Belezma , Theniet El Had et Tlemcen ;
- **1 en zone steppique**, le parc national de Djebel Aïssa d'une superficie de 24 500 ha, dans la wilaya de Nâama classé en 2003 par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
- **2 dans le grand sud**, il s'agit du parc culturel du Tassili de l'Ahaggar[23] classés en Réserve de la Biosphère (MAB).



Carte II. 1 : répartition des parcs nationaux d'Algérie (Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Parcs_nationaux_d%27Alg%C3%A9rie consulté le 20/11/2014)

[21] Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

[22] Le programme MAB : «Man And Biodiversity» est un programme scientifique intergouvernemental visant à établir une base scientifique pour améliorer les relations homme-nature au niveau mondial. Lancé au début des années 70, le MAB propose un agenda de recherche interdisciplinaire, encourage le renforcement des capacités et a pour principaux objectifs de réduire la perte de biodiversité et d'en traiter les aspects écologiques, sociaux et économiques.

[23] La dénomination du « parc national » de l'Ahaggar et Tassili a été remplacée par « parc culture » par décret exécutif n°11-87 du 21 Février 2011portant changement de la dénomination du parc national de l'Ahaggar et le décret exécutif n°11-86 du 21 Février 2011portant changement de la dénomination du parc national du Tassili



Figure II. 9 (1) : Parc national de Djurdjura, Bouira-Tizi-Ouzou (Source : http://tage.over-blog.net/article-djurdjura-a-l-approche-du-printemps-108878504.html consulté le 19/12/2014).
Figure II. 10 (2) : Parc national de Chrea, Blida (Source : http://www.monnuage.fr/photos/point-d-interet/32915/213391 consulté le 19/12/2014)
Figure II. 11 (3) : Parc national de Gouraya, Bejaia (Source : http://www.kherdja.com/detail-guide/5596-parc-national-de-gouraya.html consulté le 19/12/2014)
Figure II. 12 (4) : Parc national de Taza, Jijel (Source : http://www.fpa2.com/actualite-381.html (consulté le 19/12/2014)

Figure II. 13 (5) : Parc national de l'Ahaggar, Tamanrasset (Source : http://www.getintravel.com/hoggar-algeria/sahara-desert-hoggar-mountains-algeria-view-from-assekrem-pass/ consulté le 20/12/2014)
Figure II. 14 (6) : Parc national du Tassili, Illizi (Source : http://destination-algerie.xooit.com/t87-tassi-azjar.htm consulté le 20/12/2014)
Figure II. 15 (7) : Parc national de Belezma, Batna (Source : http://www.kherdja.com/detail-guide/5603-parc-national-de-belezma.html consulté le 21/12/2014)
Figure II. 16 (8) : Parc national El Meddad, Tissemsilt (Source : http://www.dtatissemsilt.dz/meddad-fr.php consulté le 21/12/2014)

3.3.2 Le paysage : un patrimoine urbain

Les vielles villes de notre pays recèlent un paysage urbain historique très important, ses composantes sont l'expression formelle de nombreuses relations qui existent entre la société et son territoire façonné par le temps. Cependant, la notion de *paysage urbain historique* n'existe pas dans la règlementation algérienne, nous l'avons donc lié à des notions comme : *centre et site historique*, *ensembles urbain* et *secteur sauvegardé* ; ces concepts figurent dans les textes et lois dont l'interprétation de leur définition fait référence à la signification du patrimoine paysager.

Nous verrons dans la partie suivante que Les actions de protection concernant la préservation du paysage urbain historique, seront traduites comme des actes contribuant à sa conservation et à sa mise en valeur. Cependant, une procédure claire pour la protection et la gestion des paysages urbains historiques reste absente dans notre pays jusqu'à l'heure actuelle.

- Le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés :

Il concerne les ensembles urbains caractérisés par leur homogénéité, présentant un intérêt historique, architectural ou traditionnel. Ce document fixe les conditions architecturales selon lesquelles est assurée la conservation des immeubles et du cadre urbain.

Le règlement du plan fixe les règles générales d'utilisation du sol et les servitudes, ainsi que les opérations envisagés dans le cadre de la mise en valeur du secteur sauvegardé selon des zones homogènes identifiés lors de l'élaboration de la partie concernant la connaissance des structures et des composantes du secteur. Dans les étapes d'élaboration du plan, des éléments d'étude sont proches de la lecture paysagère, reste qu'à l'analyse du document on relève l'absence de l'étude de la perception visuelle de ces paysages.

Avec la promulgation en 2003 du décret exécutif n° 03-324 portant modalités d'établissement des plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS). Plusieurs vieilles villes ont vu la création de leurs secteurs sauvegardés dont :

- **La Casbah d'Alger** (décret publié en Mai 2005) ;
- **La vallée du M'zab** à Ghardaïa (décret publié en Juin 2005) ;
- **La vieille ville de Constantine** (décret publié en Juin 2005) ;
- **La vieille ville de Dellys** à Boumerdes (décret publié en Septembre 2007) ;
- **La vieille ville de Tlemcen** (décret publié en Décembre 2009) ;
- **La vieille ville de Nedroma** à Tlemcen (décret publié en Décembre 2009) ;
- **Le village d'Ait-El-Kaid** à Tizi-Ouzou (décret publié en Décembre 2009) ;
- **Le vieux Mila** (décret publié en Décembre 2009) ;
- **Ksar de Ouargla** (décret publié en Mars 2011).



Figure II. 17 (1) : La casbah d'Alger (Source: http://www.yannarthusbertrand2.org/index.php?option=com_datsogallery&Itemid=27&func=detail&catid=8&id=254&p=1&l=1366 consulté le 04/12/2014)

Figure II. 18 (2) : Vue sur la vieille ville de Dellys et son port (Source : http://www.algerieconfluences.com/?p=15515 consulté le 05/12/2014)
Figure II. 19 (3) : Le vieux Mila (Source : http://www.lemidi-dz.com/index.php?operation=voir_article&date_article=2011-08-25&id_article=midi_centre@art4@2011-08-25 consulté le 05/12/2014)
Figure II. 20 (4) : Le village d'Ait-El-Kaid, Tizi-Ouzou (Source : http://system1978.skyrock.com/2017846953-le-village-d-ait-el-kaid.html consulté le 05/12/2014)
Figure II. 21 (5) : Ksar de Temacine, Ouargla (Source : http://www.travel-images.com/photo-algeria43.html consulté le 05/12/2014)
Figure II. 22 (6) : la vallée du M'zab, Ghardaïa (Source : http://www.damy-fugue-mi-raison.com/plan-du-site/mzab/ consulté le 05/12/2015)
Figure II. 23 (7) : La vieille ville de Constantine (Source : http://www.marseille.aeroport.fr/destinations-vols/destinations/destinations-regulieres/afrique/algerie/constantine consulté le 19/12/2014)
Figure II. 24 (8) : La vieille ville de Nedrouma, Tlemcen (Source : http://www.vitaminech.com/annuaire/nedroma-une-ville-ancestrale/Photos_14548_17585_13_1.html consulté le 19/12/2014)

➢ Des servitudes de protection des secteurs sauvegardés au titre de la loi 98-04:

- Les servitudes d'abords :

C'est la détermination automatique d'une zone de protection du monument historique ou du secteur sauvegardé mis au classement ou inscrit sur l'inventaire.

Dans le cadre de la loi 98-04, une servitude de protection dont le rayon est de 200m est à mettre en œuvre, dans cette zone un contrôle sévère et efficace doit être assuré (concernant les permis de construire ou toute autre opération d'urbanisme), ce qui est interprété par l'avis favorable du ministère chargé de toute opération sur ou dans le périmètre du monument ou secteur. L'instruction contribuera à la maitrise de l'urbanisation et l'évolution des paysages ainsi que le maintien de leur aspect, du moins aux alentours des monuments historiques et les secteurs sauvegardés.

- Le champ de visibilité :

La notion de champ de visibilité intervient pour éviter la destruction des perspectives monumentales comprises dans la zone des abords des éléments classés. Cela implique la précision où doit se placer l'observateur pour apprécier la visibilité, cette condition ne peut être fournie que par les études paysagères qui déterminent les points de vue significatifs pour une meilleure perception des éléments qui constituent ce patrimoine.

- La notion de « vue significative » :

La visibilité doit s'apprécier dans les conditions où elle peut être constatée normalement, non seulement par les touristes et les visiteurs, mais encore par tous ceux qui, ayant une vue importante sur la zone protégé. Elle doit donc bénéficier de la protection établie par la loi 98-04 : «*en règle générale, cela inclura tout point de vue situé dans le périmètre de 200 mètres, mais cela pourra également inclure des vues à partir d'emplacement éloignés* » (Bouanane, 2008). Ce qui a laissé la porte ouverte à l'étendue de la distance de 200 m à des dimensions plus importantes laissées à l'appréciation du ministre de la culture.

Cependant, la lecture des différents articles détaillant les P.D.A.U et les P.O.S et déterminant leur périmètres d'intervention, nous amène à conclure que la loi ne définit pas clairement ce

qu'est les périmètres sensibles, les sites et les paysages dont les instruments d'urbanisme sont sensés les protéger.

Une définition claire et précise des éléments suscités demeure éclipsée sinon ambiguë dans les articles du chapitre IV de la loi 90-29.lesquels édictent des dispositions particulières appliquées à certaines parties du territoire recelant des curiosités naturelles, pittoresques, historiques, culturelles, ou ayant des avantages résultant de la situation géographique, climatique, géologiques appelées ainsi territoires à caractère naturel et culturel marqué.

Nous constatons ainsi, que l'intention de protection est clairement réaffirmée à travers l'ensemble des articles de cette loi, cependant nous notons une utilisation répétée des termes tels que « *sites naturels* » et « *sites culturels* », « *limites de compatibilité* », « *périmètres sensibles, sites, paysages* », « *territoires à caractère naturel et culturel marqué* » qui renvoient à des contenus souvent très différents et qui, contrairement au littoral, sont vaguement identifiés à travers une définition très générale (article 46),ce qui ouvre l'espace à de multiples interprétations et donc à autant d'applications. Certaines de ces dispositions, mortes à leur naissance, ne seront pour ainsi dire jamais appliquées dans la réalité.

A la fin, nous affirmons que dans le cadre de la définition du patrimoine dans les textes algériens, le paysage prend plusieurs formes, défini par les ensembles urbains ou ruraux et qui par leur spécification font référence au patrimoine paysager. Cependant une définition claire du paysage urbain historique reste absente encore des textes et lois Algérienne.

4. Méthode d'approche des paysages en vue d'une patrimonialisation : l'exemple de la Région de la Capitale Nationale-Canada

Bien qu'il ne soit pas encore une catégorie *des paysages culturels*, l'application du concept de *paysage urbain historique* à un lieu donné, dans le cadre de sauvegarde du patrimoine, passe par une série d'étapes similaires à l'approche des paysages culturels. L'exemple du Canada dans la sauvegarde de ses paysages culturels nous servira d'enseignement référentiel dans le processus de sauvegarde de ces derniers ainsi que la politique à adopter.

4.1 Présentation de la région de la capitale nationale (RCN) et de la Commission de la capitale nationale (CCN)

La région de la capitale nationale (RCN) est la désignation fédérale officielle pour la capitale Canadienne d'Ottawa, la ville voisine de Gatineau et ses environs. Elle est aussi appelée Ottawa-Gatineau.

La commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'état du gouvernement du Canada. Son rôle est d'assurer le contrôle et la gestion d'un très riche héritage de paysages culturels composé de lieux crées par des idées et dans un esprit de conception bien définis.

Même si l'idée d'une région de la capitale nationale n'est pas exclusive au Canada, la façon dont elle fut implantée reste inhabituelle. La décision prise à la fin du XIXe siècle consistait à se servir du paysage pittoresque de la Colline du Parlement et à créer une série de sentiers, de parcs et de zones riveraines qui tisseraient cette identité autour des rives et des berges d'une maille urbaine relativement rébarbative. L'intention étant de superposer les identités nationales et locales d'une manière distincte, mais complémentaire. Signalons que la plupart des capitales

nationales qui ont émergé au cours des derniers siècles (Washington, New Delhi, Brasilia, Canberra) ont imposé leur structure administrative devant la structure civile, d'une façon très dominatrice, plutôt que d'utiliser cette approche plus organique.





Figure II. 25 : la ville d'Ottawa, Canada (Source : http://www.canadaxperience.com/circuits-accompagnes/balade-au-canada-de-lest consulté le 09/12/2014)

Bien que géographiquement, culturellement et politiquement complexe, la RCN est un territoire possédant des limites géopolitiques claires, une identité forte et une structure de gouvernance unique au Canada. Son élément caractéristique clé, en termes de paysage culturel, est la masse de terrains d'intérêt national qui sillonnent le paysage global tout en convergeant, plutôt avantageusement, vers la zone centrale autour de la Colline du Parlement.

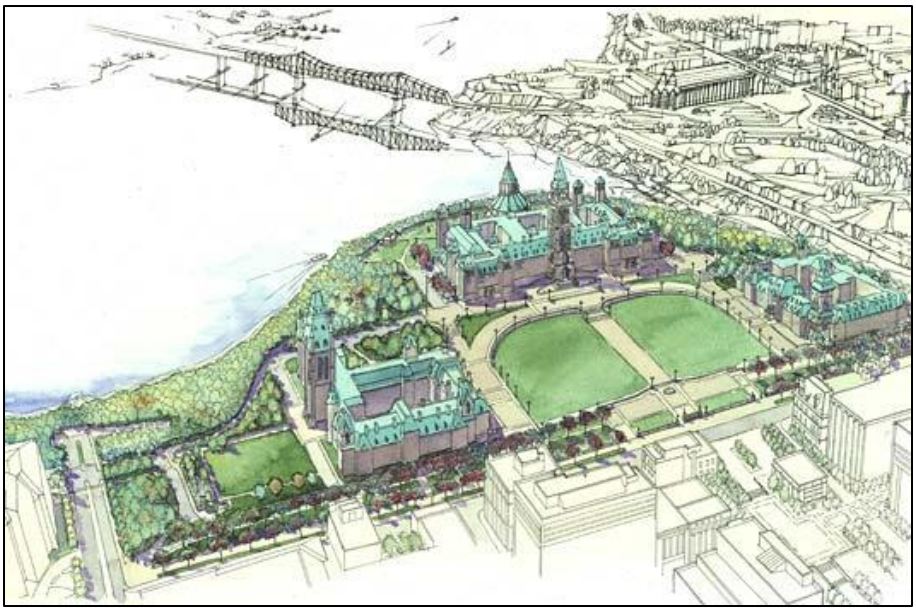


Figure II. 26 : croquis sur la colline du parlement et ses environs, Ottawa, Canada (Source : http://www.pfs.bc.ca/html_proj/proj_commons.shtml?04 consulté le 09/12/2014)

4.2 Présentation de l'approche des paysages culturels au sein de la RCN : un processus en cinq étapes

La commission de la capitale nationale au Canada adopte un processus pour la planification et la sauvegarde des paysages en cinq étapes et qui peuvent être présentées comme suit :

- Etape 1 : l'identification ;
- Etape 2 : la recherche ;
- Etape 3 : la délimitation et évaluation ;
- Etape 4 : la communication des valeurs ;
- Etape 5 : la gestion.

Nous allons nous concentrer sur les trois premières étapes qui vont faire l'objet d'application sur notre cas d'étude.

Etape I : L'identification paysagère

La première étape que la commission a effectué sur le territoire de la RCN consiste à faire un choix de sites potentiels et à déterminer ceux qui pourraient avoir une valeur en tant que patrimoine paysager.

Les critères suivants sont tirés de la liste de l'organisme britannique English Heritage et qui ont servi à l'évaluation préliminaire des valeurs culturelles et historiques des paysages de la RCN:

- Paysages illustrant le savoir-faire et l'ampleur dans la construction d'éléments du paysage par la représentation, notamment de techniques ou d'une organisation sociale particulière, typiques ou uniques dans l'histoire nationale ;
- Paysages évoquant et suscitant des idées, des idéaux ou des techniques de conception esthétiques ayant joué un rôle important dans l'identité nationale ;
- Paysages démontrant une association avec des œuvres d'art, des œuvres littéraires, musicales ou illustrées qui améliorent l'appréciation et la compréhension du paysage régional ;
- Paysages démontrant une association avec un mode de vie caractéristique, archaïque (préhistorique) ou moderne, au moyen de preuves visibles ou invisibles dans le paysage ;
- Paysages démontrant des liens avec des mythes, le folklore, des événements ou des traditions historiques et avec des symboles qui contribuent à définir l'identité de la société ;
- Paysages possédant des liens spirituels et/ou religieux et qui ont parfois une topographie connexe remarquable ;
- Paysages présentant des liens avec des idées ou des mouvements intellectuels, philosophiques et métaphysiques déterminants et qui ont eu des répercussions sur l'aménagement subséquent de ce paysage ;
- Paysages démontrant un lien ou une association avec d'autres sites de valeur, par exemple le cadre d'un monument ou d'un site.

D'autres facteurs d'admissibilité ont été rajoutés par la CCN afin de mieux définir les valeurs et les critères indiqués ci-dessus (également tirés de la liste d'English Heritage) :

- Rareté : exemple rare des qualités en question;
- Abondance : richesse d'une qualité particulière ;

- Influence : présence d'une qualité ou des qualités qui reflètent «un point d'échange de valeurs» et qui ont donc influencé les développements ailleurs;
- Témoin/modèle : fournit un bon exemple du type, du style ou du travail d'un concepteur en particulier;
- Séquence : le résultat d'une série de phases de développement qui ensemble forment une séquence intéressante;
- Valeur de groupe : partie d'un groupe de lieux illustrant le même phénomène ou un phénomène relié;
- Authenticité ou intégrité : maintien l'intégrité de la forme, du tissu, de la finesse d'exécution, du matériel, du cadre, de l'utilisation, etc.;
- Fonctionnalité : présente des éléments importants qui sont inter-reliés ou interdépendants à l'intérieur du site ou de son cadre;
- Vulnérabilité : degré auquel les qualités sont à risque;
- Artéfacts associés : lien avec une illustre collection ou des relevés d'objets générés par le paysage ou associés au paysage;
- Accessibilité : présence de possibilités récréatives et éducatives importantes;
- Valeur communautaire : présence d'une signification symbolique et physique importante pour la communauté, un attachement, etc.

A partir de ces critères, une liste préliminaire des paysages admissibles potentiels ont été dressés par la CCN en identifiant les paysages qui répondent à un ou plusieurs de ces critères, et facteurs d'admissibilité. Le paysage, une fois qualifié digne d'intérêt sur le plan du patrimoine culturel, les étapes de recherche et de documentation peuvent être entamées pour l'évaluation préliminaire de sa classe et authenticité sociale, culturelle et écologique.

Les étapes de recherche et de documentation jouent un rôle déterminant dans l'évaluation et la délimitation du patrimoine paysager selon les recommandations de la CCN. Cette dernière certifie que les paysages patrimoniaux ont une échelle différente les uns par rapport aux autres et par rapport aux communautés qui y sont reliées. Ils peuvent se chevaucher et peuvent s'emboîter les uns dans les autres parce que les idées culturelles s'actualisent dans le paysage à des échelles différentes. Ce constat mène à l'identification de trois échelles distinctes de paysages culturels au sein de la RCN: grande (voir figure II.27), moyenne (voir figure II.28) et petite échelles. Ces trois échelles créent ensemble un modèle de paysages culturels, parfois imbriqués les uns dans les autres.

Au sein du paysage culturel le plus vaste de la RCN se trouvent donc des paysages culturels à échelle moyenne avec de solides identités individuelles identifiés par la CCN. Parmi les paysages nous citons : le couloir de la rivière des Outaouais (figure II. 28)

De cette cartographie à moyenne échelle découle une série de paysages culturels à petite échelle nous citons à titre d'exemple le *boulevard de la Confédération* (figure II.29).

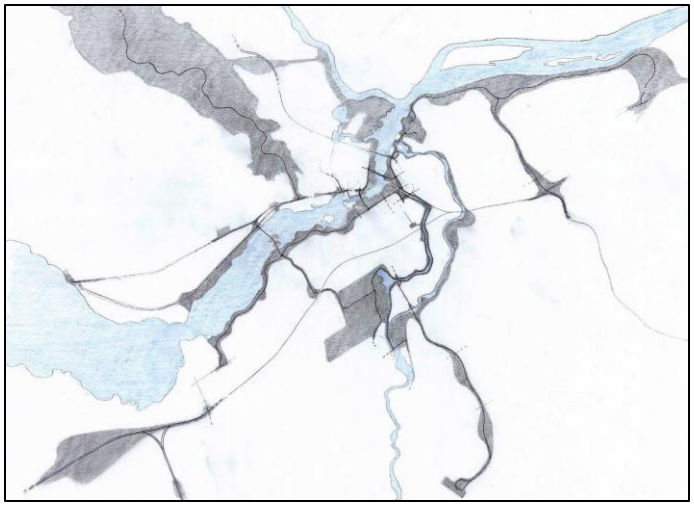


Figure II. 27 : cartographie à grande échelle des terrains sentiers d'intérêt paysager de la RCN (Source : Smith, 2004, p.36)

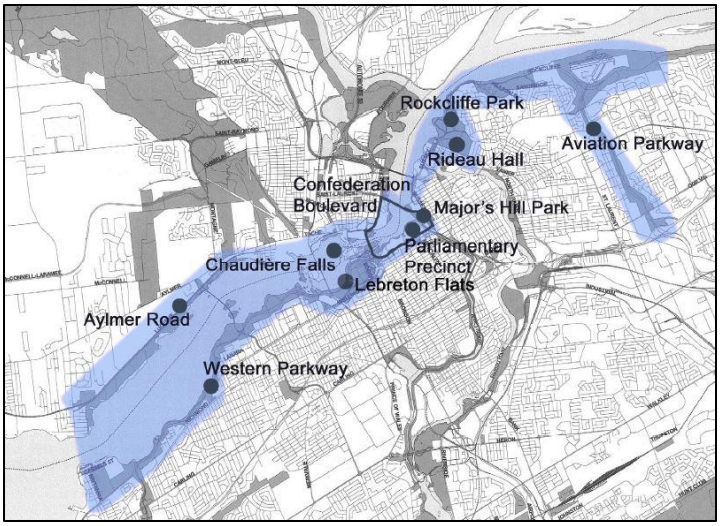


Figure II. 28 : Cartographie des paysages culturels à moyenne échelle du Couloir de la rivière Ouataouis, Canada (Source : Smith, 2004, p.38)



Figure II. 29 : Le boulevard de la confédération, Ottawa-Gatineau, Canada (Source : http://www.historymuseum.ca/cmc/exhibitions/cmc/architecture/tour06f.shtml consulté le 09/12/2014)

Etape II : La recherche paysagère

La recherche sur un patrimoine paysager a pour but :

1. de comprendre les processus historiques et naturels qui ont contribué à façonner le paysage physique;
2. de documenter les résultats physiques de ces processus;
3. de comprendre l'état actuel du paysage en documentant la qualité et l'importance de ses composantes, l'écologie de l'ensemble et le rythme du changement.

La recherche sur un patrimoine paysager selon la CCN se concentre sur les points suivants :

- **Son histoire intellectuelle :** les idées qui ont créé et soutenu le paysage. L'histoire intellectuelle porte principalement sur des valeurs intangibles, comme les significations spirituelles et les associations historiques;
- **Son histoire physique :** la forme et l'évolution de ses ressources culturelles et naturelles. L'histoire physique examine les valeurs tangibles telles que les qualités esthétiques et écologiques;
- **Ses conditions actuelles** et la relation qui s'est développée dans le temps entre les idées sous-jacentes et la forme physique;
- **La documentation du patrimoine paysager** : la documentation devrait englober des types de sources différentes reflétant à la fois les aspects tangibles et intangibles du paysage;
- **La définition de ses limites** : Les limites doivent reposer sur la documentation recueillie et reflétant autant les valeurs que les caractéristiques physiques du paysage.

La recherche doit non seulement être conçue de manière à permettre une évaluation de l'authenticité du patrimoine paysager, mais aussi contribuer à déterminer l'intégrité de ce paysage et, plus spécifiquement, dans quelle mesure le lien entre sa valeur et ses formes physiques se trouve menacé. Sans authenticité ou intégrité, il est difficile pour un patrimoine paysager de jouer son rôle en tant que facteur de maintien de l'identité culturelle au fil du temps.

De cette étape de la recherche paysagère nous avons tiré les enseignements suivants et qui sont issus des recommandations de la CCN :

- Histoire intellectuelle :

Pour les paysages patrimoniaux, il est particulièrement important de comprendre et de décrire les conditions intellectuelles qui ont produit le paysage, qui l'ont soutenu au fil du temps et qui contribuent à son importance et à sa signification aujourd'hui. Cette histoire intellectuelle n'est pas qu'un simple ajout à la perspective physique sous-jacente. En général, les conditions intellectuelles et culturelles précèdent les interventions originales et les modifications subséquentes. Un virage dans la façon dont une société perçoit un paysage n'aura peut-être pas de conséquences physiques immédiates, mais, au fil des années, il modifiera ses valeurs et la signification de ses éléments physiques. Tôt ou tard, des changements physiques et culturels prennent place.

- Histoire physique :

En plus de l'histoire intellectuelle ou culturelle du paysage, il importe d'avoir une compréhension physique du lieu dans le temps. Pour un paysage culturel, l'histoire physique doit décrire les éléments culturels et naturels du site qui, parfois, ne font qu'un.

Les sources de l'histoire physique comprennent les preuves documentaires, comme les cartes et les photographies, de même que le travail sur le terrain qui évalue les courants biophysiques et géophysiques et les types d'établissements humains au cours des âges.

- Conditions actuelles :

Un sens du temps et de l'espace caractérise les paysages qui sauront conserver leur valeur culturelle, du passé au présent et de l'avenir. Dans certains cas, les questions d'identité sont superposées sur le plan historique, régional et culturel. Chaque couche doit être évaluée en elle-même, puis étudiée dans le contexte actuel. Les différentes couches d'identités ne doivent pas s'inscrire en conflit les unes par rapport aux autres. Les paysages patrimoniaux les plus valorisés sont souvent ceux qui soutiennent la gamme la plus vaste de valeurs culturelles, y compris celles de sous-groupes dans la société. Il est alors important de définir l'identité unique ou les identités multiples à l'intérieur de chaque patrimoine paysager et de souligner par la même. Soul*ignons* qu'il est également important de cerner à la fois les idées qui les ont créées et les éléments physiques qui les soutiennent.

Tout examen des conditions actuelles, y compris de l'authenticité et de l'intégrité, initiée à l'étape de la recherche se poursuit à l'étape de l'évaluation. Comme dans le cas de l'identité, il convient d'évaluer l'intégrité sur les plans physique et culturel :

- Sur le plan culturel, on entend par intégrité l'équilibre sain et dynamique entre les idées associées à un lieu et les réalités physiques du lieu.
- Sur le plan physique, l'intégrité désigne une bonne intégration des ressources naturelles et culturelles.

Etape III : La délimitation et l'évaluation

L'étape de l'évaluation suit l'obtention des résultats de la recherche. La plupart des systèmes d'évaluation des ressources patrimoniales au Canada utilisent plus ou moins la même structure, formée de trois éléments : la conception, l'histoire et le contexte social. Un grand nombre des systèmes d'évaluation existants ont été conçus pour les édifices historiques, ce qui suppose un objet d'évaluation relativement statique et isolé. Par contre ces critères, aux yeux de la CCN, s'adaptent bien aux paysages culturels parce qu'ils tiennent compte de leur nature dynamique et des ressources tangibles et intangibles qui donnent à ces paysages culturels leur signification et leurs valeurs.

- Importance conceptuelle

L'évaluation de l'importance conceptuelle de la RCN se fonde essentiellement sur l'histoire physique du site ; préparée au cours de l'étape de la recherche. Elle considère la preuve physique comme une expression des idées culturelles ou des valeurs reliées aux intentions conceptuelles, transmises soit par un individu dominant, comme c'est le cas pour de nombreux paysages clairement définis, ou par l'action de nombreux individus au fil du temps, comme c'est le cas pour les paysages évolutifs.

- Importance historique

L'évaluation de l'importance historique est reliée plus directement à l'histoire intellectuelle et culturelle de la RCN. Elle doit prendre en considération, selon la CCN, non seulement les événements qui ont laissé ou non des traces sur le site, mais les idées qui ont sculptées le paysage et qui lui sont intrinsèques. En faisant cette distinction, un gestionnaire est mieux équipé pour reconnaître les aspects qui donnent de la valeur au paysage et à les protéger des menaces ou des compromis.

- Importance sociale

L'évaluation de l'importance contextuelle quant à elle est mieux comprise, aux yeux de la CCN, si elle est faite sous l'angle d'un examen de sa valeur sociale. L'importance contextuelle repose plus directement sur l'identité culturelle analysée à l'étape de la recherche.

Enfin, nous retenons des recommandations de la CCN sur le processus d'évaluation, l'utilisation d'un un système de pointage numérique, ou un pointage descriptif, qui indiquera simplement les résultats sur une échelle mobile, du plus bas au plus élevé, et permettra de tirer des conclusions sur l'importance du paysage culturel de la communauté pour laquelle il revêt un sens. Le processus d'évaluation devrait donc démontrer l'importance relative de chacune des couches existantes du paysage culturel. L'importance ici toutefois, c'est que ce processus va permettre de clarifier davantage les limites du paysage culturel en démontrant la connexion logique entre les limites et les idées qui ont créé le paysage culturel.

Etape IV : La communication

La conservation d'un paysage culturel commence par une bonne compréhension de sa signification. Les conclusions de la recherche et de l'évaluation doivent être donc communiquées au public, selon les recommandations de la CCN, et ceci à toutes les communautés d'intérêts ou intervenants touchés. Les gestionnaires quant à eux doivent être aussi en mesure de communiquer l'importance d'un paysage culturel à quiconque y est lié, y compris les employés, les fournisseurs de services, le personnel d'entretien, les résidents, les partenaires, les architectes et les urbanistes.

Nous allons présenter à titre d'exemple un énoncé d'importance qui peut aussi être utilisé pour décrire la valeur d'ensemble d'un paysage culturel, ses limites et les éléments qui le caractérisent. Il s'agit du paysage culturel du couloir de la rivière des Ouataouis :

Municipalités	Gatineau (québéc) et Ottawa (Ontario)
Cadre administratif	fédéral/partenariat
Communautés d'intérêt	CCN, Pêches et Océans Canada, villes d'Ottawa et de Gatineau, gouvernements de l'Ontario et du Québec, Sentinelle de la rivière des Outaouais et collectivités algonquines de Maniwaki (Québec) et de Golden Lake (Ontario)
Échelle	moyenne
Type	urbanisé et naturel

Modèle spatial	linéaire
Catégories	évolutif et associatif



La rivière des Ouataouais (Source : http://write-travel-enjoy.com/project/ottawa/#prettyPhoto[portfolio]/5/ consulté le 09/12/2014)

Description du lieu	La rivière des Outaouais a été une importante voie fluviale dans l'histoire des Premières nations du Canada, de l'exploration du commerce et du peuplement européen. C'est aussi un élément important structurant de la forme urbaine de la capitale et un symbole de celle-ci. Le couloir de la rivière des Outaouais englobe les éléments culturels et naturels contenus dans les limites du cours d'eau et dans une bande de terrain riverain d'une largeur variant de quelques mètres à plusieurs centaines de mètres des deux côtés de la rivière des Outaouais dans la région de la capitale nationale. Le paysage culturel s'étend sur près de 20 km. Les valeurs du paysage culturel de la rivière des Outaouais se rattachent à trois grands ensembles d'idées culturelles. Le premier est constitué des idées manifestées par les Premières nations, pour qui la rivière possède une valeur sociale, économique et spirituelle. Le second regroupe les idées exprimées par la CCN, qui a établi une présence importante sur toute l'étendue du paysage et créé des espaces qui communiquent directement l'édification de la capitale par le biais des approches de la conception urbaine, de l'écologie et des loisirs. Le troisième comprend les idées rattachées à l'histoire du peuplement, de l'exploration, du commerce de la fourrure et de l'industrie, et plus particulièrement en rapport avec le rôle qu'a joué la rivière dans l'industrie du bois dans la vallée de l'Outaouais.
Valeur du paysage culturel	La valeur du couloir de la rivière des Outaouais réside dans son association avec: ➢ la vie quotidienne des Premières nations au cours de la période préeuropéenne ➢ les premiers explorateurs et commerçants de fourrure à parcourir l'intérieur du pays ➢ l'histoire des Premières nations au cours de la période européenne ➢ le choix d'Ottawa comme capitale du Canada ➢ l'histoire du Canada comme pays commerçant

	➢ l'importance de l'industrie du bois dans l'histoire canadienne. La valeur du couloir de la rivière des Outaouais réside aussi dans sa contribution continue dans les rôles suivants : ➢ de cadre sublime pour la Colline du Parlement ➢ de lieu de convergence de l'expression culturelle des Premières nations ➢ de principe d'organisation positif du tissu urbain de la capitale ➢ d'écosystème contrôlé ➢ de ressource durable pour la détente et les loisirs ➢ de témoin de la première phase de l'occupation humaine du territoire et de site de vestiges matériels de cette période.
Elements caractéristiques	Les éléments associés aux terrains et activités de la CCN qui contribuent à la valeur du paysage culturel de la rivière des Outaouais sont : ➢ tous les réseaux de circulation, y compris les sentiers récréatifs, les rues et les ponts situés dans ses limites, qui concourent à organiser le tissu urbain de la capitale et à sensibiliser davantage le public à la valeur panoramique et naturelle de la rivière des Outaouais ➢ les vues de l'une vers l'autre des rives de la rivière, qui aident à renchérir l'histoire complexe de la rivière en ce qui a trait aux relations entre les collectivités des rives québécoise et ontarienne de la rivière ➢ la rivière elle-même, comme élément naturel et comme partie des réseaux de transport et d'énergie ➢ les vues sur la rivière à partir des ponts et des rives ➢ toutes les vues sur la Colline du Parlement et la vue panoramique sur la rivière et les collines de la Gatineau à partir de la Colline du Parlement ➢ la rivière et ses caractéristiques, y compris les rapides, les chutes, les confluences et les barres de sable ➢ la couverture forestière de l'escarpement de la Colline du Parlement et des endroits situés hors du noyau urbain ➢ le boulevard de la Confédération, qui enjambe la rivière et qui participe à l'organisation de la capitale

Tableau II. 1 : Enoncé d'importance du paysage culturel du couloir de la rivière des Ouataouis (Source : Smith, 2004, p.54, modifié par l'auteur)

Cet exemple montre comment l'histoire intellectuelle et l'histoire physique, alliées à une bonne compréhension de l'identité et de l'intégrité culturelle, peuvent être utilisées pour élaborer un énoncé qui servira d'entrée de jeu à guider les principes et les pratiques de gestion.

Etape V : la gestion

L'étape finale du processus consiste à développer des outils et des techniques de gestion appropriés. La gestion vise essentiellement à protéger et à rehausser les valeurs clés de chaque paysage culturel et à permettre les changements qui sont compatibles avec ces valeurs. Parce que ces valeurs sont à la fois tangibles et intangibles, les outils et techniques sont variés, et le suivi est plus complexe que pour un édifice ou une autre ressource patrimoniale isolée.

La finalité d'un cadre de gestion d'un paysage culturel est d'aider les urbanistes, les concepteurs et les gestionnaires fonciers dans la protection des paysages culturels contre les pertes d'intégrité, de valeur et d'éléments caractéristiques.

L'ensemble des opérations nécessaires au soutien d'une approche de paysages culturels comprend les conclusions de recherche, qui serviront à élaborer un énoncé d'importance. Ces conclusions demeurent utiles pour décider des pratiques de gestion. Elles peuvent être accompagnées d'un inventaire plus détaillé des ressources tangibles et de l'identification des valeurs qui s'y rapportent.

Au fil du temps, cette approche permet de rendre possible les liens entre les initiatives de programmation et de conception physique. Elle permet également aux ressources naturelles et culturelles d'être prises en considération simultanément, en tant que parties intégrantes d'une approche écologique plus vaste. Et, sans doute sa contribution la plus importante, elle favorise l'intégration de la théorie et de la pratique du paysage culturel.

5. Conclusion partielle II

La conservation du patrimoine s'est constituée historiquement selon des cercles concentriques, du monument à l'ensemble, de l'ensemble au paysage. « *Le patrimoine est le produit de l'homme à travers l'histoire* ». Cette définition associe, comme on le remarque le terme du paysage au patrimoine qui se définissent tous les deux par rapport à un objectif de transmission. Patrimonialiser un paysage ainsi n'implique pas nécessairement de le sanctuariser, mais il engendre sa mise en valeur afin de mieux gérer sa continuité et reprise aux générations futures.

La prise en charge du paysage comme élément du patrimoine a donné naissance à plusieurs modes d'interventions, partant des paysages dits exceptionnels aux paysages de l'ordinaire, ces modes visent à améliorer la gestion du paysage et à assurer sa protection sans toucher à son caractère évolutif. Au-delà de notre territoire, cette prise de conscience de l'intérêt et de la valeur du paysage a été traduite par la mise en œuvre de plusieurs politiques d'aménagement prenant en charge le patrimoine paysager et plus encore, à inclure le paysage ; comme élément déterminant dans les tournures de prise de décisions. Le cas du Canada et son système de gestion des paysages culturels en forme de processus en 5 étapes nous a servi d'exemple dans l'approche de notre cas d'étude.

Cependant, la lecture des différents documents contribuant à la protection et à la mise en valeur du patrimoine paysager algérien, nous permet de constater l'absence d'une relation entre les facteurs naturels et les facteurs anthropiques dans la reconnaissance du patrimoine. Cette absence se manifeste clairement dans la distinction entre le patrimoine naturel qui est soumis à des régimes de protection autre que celui du patrimoine architectural et urbain .Notons que ce point-là est justement à l'origine de l'absence de la notion de « paysage urbain historique » qui a la compétence d'associer les deux catégories du patrimoine.

Nous continuons, aujourd'hui, de constater, en Algérie, l'absence de la notion de « *paysage urbain historique* » qui fait associer la richesse urbaine, historique et paysagère d'une ville.

Conclusion de la première partie :

« *Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent* », longtemps il a été considéré comme patrimoine naturel résultant de la combinaison dynamique d'éléments physico-chimiques, biologiques et anthropiques. Aujourd'hui ce concept acquière une nouvelle valeur : celle de patrimoine culturel.

Dans l'approche des paysages, l'observateur constitue une partie intégrante de celui-ci, la relation qui lie l'un à l'autre est la perception. Cette opération essentiellement subjective diffère d'un observateur à l'autre, évolue à travers le temps et l'espace. L'analyse perceptuelle, est une méthode scientifique que nous utiliserons dans notre approche afin d'apporter une certaine objectivité et un recul qui nous permet de mieux interpréter les résultats de l'analyse.

Nous avons essayé à travers cette partie d'analyser la notion de *paysage urbain historique*. Cette notion récente traduit un lien étroit entre l'homme et son environnement naturel, forgé à travers le temps. La complexité qui entoure cette notion nous a mené à l'analyse de son cadre conceptuel : est-elle une catégorique des paysages culturels ? Dans une tentative d'apporter un éclaircissement nous avons conclu que la notion de paysage urbain historique n'est pas une catégorie des paysages culturels, du moins pour le moment, mais elle constitue l'aboutissement du concept de patrimoine dans son sens le plus large du point de vue temporel et spatial.

Nous avons conclu lors du deuxième chapitre que les avancées législatives en termes de protection du patrimoine cultuel ont connu une large extension, du monument isolé au patrimoine paysager. Cet élargissement est donc aujourd'hui traduit par la notion de *patrimoine paysager*. Cette notion vient concilier deux termes revêtis de complexité traduite par la multitude des champs et les diverses méthodes pour son appréhension.

Faisant partie du patrimoine paysager, les paysages urbains historiques est donc cette interrelation entre les éléments naturels et humains, forgé par l'histoire et qui se transpose dans la ville. Aujourd'hui, ces paysages apparaissent comme élément essentiel de l'aménagement de territoire et de la planification spatiale, essentiellement dans les pays européen et au Canada. Une chose qui est peu abordée à l'échelle nationale vu l'absence de définitions précises et celles qui existent restent appliquées à des contextes particuliers avec des documents de mise en œuvre limités.



Deuxième partie :

Approche opérationnelle et méthodologique

« *Analyser l'existant, c'est aussi découvrir dans l'usage même des lieux ce qui a été occulté par l'usure du quotidien et est en train de disparaitre* » **Bernard Lassus.**

Introduction :

La façon d'aborder les paysages varie selon les objectifs et le public visé. Véritable révélateur de la diversité, de la richesse, et miroir intime des problèmes du monde passé, présent et futur. Le paysage est appréhendé dans cette partie par sa valeur historique et sa dimension urbaine. Nous essayerons à travers cette partie de notre recherche d'identifier les éléments qui constituent le paysage du Rocher, et enfin de les évaluer. La méthodologie utilisée pour cet aboutissement a nécessité la division de notre approche opérationnelle en trois chapitres :

- Dans le premier chapitre, nous allons effectuer une lecture historique et morphologique de l'évolution urbaine et naturelle du Rocher ;
- Dans le second chapitre, nous allons identifier les éléments constituant le paysage du Rocher en abordant chaque élément de manière séparée ;
- Dans le dernier chapitre, nous allons effectuer, en première étape, la lecture paysagère de la façade Est du Rocher, puis en seconde étape, l'évaluation paysagère de cette façade et l'identification de la catégorie du paysage.

Chapitre III
Lecture de l'évolution historique et morphologique du Rocher de Constantine

«On ne présente pas Constantine. Elle se présente et l'on salue. Elle se découvre et nous nous découvrons. Elle éclate comme un regard à l'aurore et court sur l'horizon qu'elle étonne et soulève. Puis, satisfaite de son effet, elle se fige dans sa gravité, se regroupe dans sa légende, se renferme dans son éternité» **Malek Haddad**

1. Introduction

Animé et guidé par le souci de connaitre et de suivre l'évolution de l'histoire et de la morphologie urbaine du Rocher de Constantine à travers l'axe temps, Le présent chapitre sera consacré à ce point-là, afin d'assurer une bonne lecture et une meilleure identification de son paysage d'aujourd'hui.

Kirta, Cirta, Constantine, la ville des ponts, du saint Sidi Rached, du savant Ben Badis… la ville qui porte dans ses entrailles toute cette charge historique, doit prendre justement son élan à partir de cette richesse. Kirta la numide, a connu le passage de nombreuses civilisations : phénicienne, carthaginoise, romaine, byzantine, arabe, ottomane et française pour enfin revenir à ses enfants. Gardant douloureusement ces empreintes qui font sa richesse et sa spécificité, la ville, de ses abimes même crie son dépérissement et cela à compter des nombreuses guerres qu'elle a livrées aux Carthaginois et aux Romains, et qui l'ont à maintes reprises détruite partiellement ou complètement pour la voir ressusciter de nouveau avec le souffle de son gouffre.

Le site très chahuté que les Numides avaient choisi pour installer leur capitale, a fortement façonné son histoire et son urbanisation. Éminemment défensif, ce site très recherché à l'époque, avait déjà donné l'avant-goût d'un espace inaccessible qui s'est très vite transformé en handicap insurmontable pour cette ville. vieille de plus de 2500 ans, l'une des plus anciennes villes d'Algérie si non la précédente. En l'an 2000, Constantine a fêté le 2500^{ième} anniversaire de son édification, Icosium Alger, la capitale actuelle du pays a fêté son millénaire en 1999 ainsi que Ghardaïa, cette autre ville prestigieuse qui l'avait fêté en 1998.

Notons que Les deux périodes historiques qui ont sensiblement forgé le paysage actuel du Rocher sont certainement l'époque Ottomane, qui porte la structure de la ville islamique connue depuis le 8^{e} siècle, et l'époque Française qui a modifié considérablement la ville islamique pour introduire encore une fois, au 19^{e} Siècle, l'urbanisme occidental ce lieu.
Selon l'expression célèbre d'André Ravereau : « *Et le site créa la ville* », dans le cas de Constantine, le site créa vraisemblablement la ville. Un site chahuté, doublé d'une histoire riche

et tourmentée ; c'est là dire, deux éléments fondateurs qui ont produit cette ville exceptionnelle. Sans lesquels, Constantine ne saurait être la ville prestigieuse qui se présente à nous aujourd'hui et suscite autant d'intérêts parmi les chercheurs et tous ceux qui ont eu l'occasion et la chance de la visiter. Le site et l'histoire se sont donc associés pour nous livrer un paysage historique bercé d'originalité et de curiosité voir digne d'être étudié et analysé, mais avant cela nous irons à la trace de son histoire.

2. Description géographique du Rocher de Constantine

Il est des sites urbains qui, parce que plats ou homogènes, jouent un rôle très secondaire. Ici, le site est tout ; Il est fait de pentes, d'escarpements, de gorges, de collines coupées d'oueds... Les Anciens avaient trouvé là un oppidum comme il y en a peu au monde : un bloc calcaire sis à 650 mètres d'altitude.

Ce site originel qu'est la ville de Constantine, est assimilé par les visiteurs à un «nid d'aigle». La vieille ville est perchée là haut donc, au sommet de ce rocher isolée de tout part. Entourée du Sud, de l'Est et du Nord par des escarpements rocheux et un ravin où coule le Rhumel, le côté Ouest appelé « la brèche », représentant l'unique ouverture naturelle du site, n'est devenu accessible qu'après les travaux d'aménagements effectués lors de la période d'occupation Française, pour relier la médina au Coudiat Aty.



Figure III. 1 : le Rocher de Constantine, vue depuis le bas des gorges et du Rummel (Source : Photo prise par l'auteur, Mars 2014)

La vieille ville, perchée sur le haut du Rocher, épouse la forme naturelle de celui-ci : un prisme à la base trapézoïdale. Ses quatre sommets correspondent aux quatre points cardinaux, Le Nord-est couronné par la citadelle (Casbah), l'Ouest portait autrefois le Bordj Asous, Le point Sud est surmonté par la Koubba de Sidi Rached, et enfin celui de l'Est fait face au pont d'El-Kantara. La grande diagonale du trapèze formant le plan supérieur du prisme est dirigée Nord-Sud; sa surface présente, pour une longueur de 1 Kilomètre environ, une différence de niveau de 110 mètres. S'étendant sur un plateau incliné vers le sud-est, le point le plus haut (casbah) culmine à 644m, en partant du nord au sud-est, la pente s'accroit, débutant à 5% dans la partie haute, elle atteint les 25% dans sa partie basse (sud-est) en passant par les 10% à 15% au centre du rocher.

Le canyon long de 2800m est taillé dans le massif calcaire cénomano-turonien constituant le rocher, cette section, véritable diaphragme naturel atteint les profondeurs de 37m à l'entrée des gorges et les 200m à son extrémité. Le rocher n'est rattaché à l'ensemble des plateaux l'entourant que par un étroit isthme de 300m de longueur à sa pointe sud-ouest.

De tous les temps les éléments qui participent à la création d'une ville sont: le choix du site, l'existence d'eau et la fertilité du sol. Constantine jouissant de ses capacités continue comme par le passé à réunir toutes ces conditions ! Un ravin de soixante mètres de largeur et d'une immense profondeur. Ce site au caractère naturellement défensif fut un atout majeur et un point déterminant pour l'édification de la ville. Aujourd'hui encore, la singularité du ce site en fait une ville exceptionnelle. Ses gorges infranchissables, classées site naturel en 1928 (Benidir, 2007), ajoutent beauté et magnificence au site nettement individualisé.



Figure III. 2 : Le rocher de Constantine, vue d'avion (Source : photo prise par Abdelaziz Badjadja, 2007)

A l'ère romaine, la ville perchée du haut de son rocher, était franchie par cinq ponts dont ne persiste aujourd'hui que le pont d'El-Kantara et des vestiges du pont (le pont d'Antonin). La ville en compte actuellement une douzaine, chaque génération ayant créé le sien. Cependant, le rôle défensif du rocher n'explique pas tout ; sa situation géographique y est pour beaucoup, explique Marc côte (2006) :

> *« ... Dans un Est algérien doté de plus de profondeur que l'Oranie, et articulé sur le boulevard des hautes plaines, il yavait place pour une capitale intérieure. A égale distance du littoral et de l'Aurès, Constantine se dresse au contact de deux mondes, les montagnes telliennes, humides et boisées, au Nord, les hautes plaines semi-arides et céréalières au Sud, à travers toute l'Algérie, une telle position entre domaines complémentaires a suscité des nœuds d'échange… ».*

L'auteur rajoute: *« …Constantine est ainsi en situation de contrôle de voies méridiennes, c'est une position clef, la ville a toujours été une ville marché autant qu'une ville forteresse »*. L'on comprend que de tels atouts appelaient une grande ville, sa position clef lui a servi pour détenir le contrôle des voies routières et ferroviaires les plus importantes de tout l'Est Algérien (l'incontournable relai entre la côte et le tell) ; son site d'oppidum lui a donné la réputation de "ville imprenable", de" nid d'aigle", devenue ensuite la ville garnison, et enfin le centre

administratif, économique, commercial et culturel dominant. Elle était également considérée comme étant un point de chute aux régions avoisinantes dotées de terres fertiles dont les récoltes furent abondantes et qui faisaient de la ville de Constantine, le grenier du pays.

3. Le Rocher de Constantine à travers les écrits

Le Rocher de Constantine suscita tout au long de son histoire, un intérêt non négligeable dans les écrits de façon générale et dans la littérature en particulier. Ce site très particulier a ainsi inspiré de tous temps, un grand nombre d'écrivains, d'historiens et de voyageurs de périodes et d'origines diverses. Les récits descriptifs, les évocations et les souvenirs qui y sont liés sont pléthoriques, prouvant que leurs auteurs n'ont pas été insensibles à son charme légendaire et n'échappent guère à son envoutement. Parmi ces récits nous citons :

IVe Siècle — CONSTANTIN : « *Constantine, la ville où l'homme est plus haut que l'aigle*»

XIIe Siècle — EL IDRISI : « *… à dix-huit milles de Mila, à l'est, à travers une chaîne de montagnes, on arrive à la ville de Qusantina Al-Hawa. C'est une ville peuplée qui a des souks et des marchands, des habitants aisés […] Qusantina est une des places les plus fortes du monde, elle domine des plaines qui s'étendent au loin et ont de vastes champs de blé et d'orge…*» (Description de l'Afrique et de l'Espagne)

XVIe Siècle — LEON L'AFRICAIN : « *Constantine est entourée de rochers abrupts. Le fleuve Sufegemar la contourne, et la rive extérieure est aussi couronnée de rochers, de telle sorte que sa vallée très encaissée forme comme un immense fossé qui défend la ville* » (Description de l'Afrique)

1837 — Dr. SEDILLOT : « *Les féeries orientales ne pourraient imaginer une ville de guerre plus escarpée et plus inaccessible que Constantine* » (compagne de Constantine)

1858 — GUSTAVE FLAUBERT : « *La seule chose importante que j'ai vu jusqu'à présent, c'est Constantine, le pays de Jugurtha* » (Correspondance, 1858).

1880 — TCHIHATCHEF : « *Constantine, assis sur un magnifique rocher que le Rhumel et de profonds ravins entourent d'une ceinture presque ininterrompue, se présente d'une manière aussi pittoresque qu'originale; pourtant, vue à certaine distance, la ville fait plutôt l'effet d'une citadelle européenne avec ses maisons à toits en tuiles, que d'une ville orientale; l'élément oriental ne se dégage que lorsqu'on a mis le pied dans son enceinte intérieure* » (Espagne, Algérie et Tunisie, 1880).

1884 — GUY DE MAUPASSANT: « *[…] et voici Constantine, la cité phénomène, Constantine l'étrange, gardée comme par un serpent qui se roulerait à ses pieds, par le Rhumel, le fantastique Rhumel, fleuve de poème qu'on croirait rêver par Dante, fleuve d'enfer coulant au fond d'un abîme rouge comme si les flammes éternelles l'avaient brûlé. Il fait une île de sa ville, ce fleuve jaloux et surprenant ; il l'entoure d'un gouffre terrible et tortueux, aux rocs éclatants et bizarres, aux murailles droites et dentelées […]* » (Au soleil).

1885 — ALEXANDRE DUMAS : «*Nous jetâmes un cri universel d'admiration, presque de terreur. Au fond d'une gorge sombre, sur la crête d'une montagne baignant dans les derniers reflets rougeâtres d'un soleil couchant, apparaissait cette ville fantastique, quelque chose comme l'île volante de Gulliver*» (Le véloce).

1925 — GEORGE DE LA FOURCHARDIERE : « *Ne parlez pas de ville pittoresque tant que vous n'aurez pas vu Constantine. Accrochée au flanc du ravin du Rhumel entre le gigantesque pont de pierre de Sidi Rached et l'audacieuse passerelle jetée sur l'abîme vertigineux, encadrée de monts verdoyants, Constantine semble avoir été bâtie par un éditeur de cartes postales illustrées* » (Au pays des chameaux).

1956 — KATEB YACINE : *« Écrasante de près comme de loin – Constantine aux camouflages tenaces, tantôt crevasse de fleuve en pénitence, tantôt gratte-ciel solitaire au casque noir soulevé vers l'abîme : rocher surpris par l'invasion de fer, d'asphalte, de béton, de spectres aux liens tendus jusqu'aux cimes du silence, encerclé entre les quatre ponts et les deux gares, sillonné par l'énorme ascenseur entre le gouffre et la piscine, assailli à la lisière de la forêt, battu en brèche, terrassé jusqu'à l'esplanade où se détache la perspective des Hauts Plateaux, – cité d'attente et de menace, toujours tentée par la décadence, secouée de transes millénaires, – lieu de séisme et de discorde ouvert aux quatre vents par où la terre tremble et se présente le conquérant et s'éternise la résistance […] "* (Nedjma)

2001 — GUY BENSIMON : « *Cette ville était extraordinaire. Coupée, traversée comme par une balafre par un ravin profond, sinueux, parfois vertigineux. Nous ne savions pas que c'était une merveille de la nature, nous vivions notre quotidien dans une merveille de la nature et comme nous n'avions avec nos yeux d'enfant pas de repères cela nous paraissait absolument banal. Les gorges du Rummel ne nous impressionnaient pas, nous y vivions* » (Soleil perdu sous le pont suspendu)

Il est donc vrai qu'aucune ville au monde ne ressemble à Constantine. Malek Haddad (1966) l'a bien vu et il déclare : « *aucune ville au monde ne sait parler comme Constantine* ».

4. Lecture de l'évolution historique et morphologique du Rocher

Partant de la fondation de l'antique Cirta par les Numides à la présence romaine en passant par les apports de la civilisation arabo-musulmane et enfin l'occupation Française, l'espace urbain de la ville s'est constitué progressivement en se complétant et en se juxtaposant pour forger l'image actuelle du Rocher. Nous allons retracer, dans ce qui suit, ces différentes périodes qui ont transformé graduellement le paysage du Rocher pour ainsi donner son image actuelle.

4.1 La période préhistorique

Les informations concernant la période préhistorique du Rocher, nous indiquent que théoriquement les hommes ne semblaient pas encore sédentaires sur les lieux. Vivant de cueillette et de chasse, ils devaient se déplacer constamment pour suivre le gibier. Ce n'est que vers le Paléolithique supérieur (45.000 ans avant notre ère) que des habitations permanentes ont été aménagées dans les grottes du Mouflon et de l'Ours « *situées au pied du versant nord de Sidi M'Cid sur un petit plateau qui, avec ses abrupts, constituait une sorte de forteresse naturelle* » (société archéologique, historique et géographique du département de Constantine, 1937, p.10).Ces hommes se sont également installés dans la Grottes des Pigeons, situées sur le Rocher de la ville. L'occupation de ces grottes a été sans doute le premier sentiment d'espace clos, enveloppant et sécurisant les premiers habitants de Constantine. C'était l'habitat troglodyte.

- Grotte des Mouflons :

Située sur le rocher de Sidi M'Cid, cette grotte doit son nom au crâne osseux d'un Mouflon trouvé sur les lieux. Nous ne disposons d'aucune information supplémentaire sauf que le crâne trouvé est exposé aujourd'hui au Musée Cirta (Bouchareb, 2006, p.443).



Figure III. 3 : Grotte des mouflons, Constantine (Source : http://babksantina.com/grottes.html consulté le 10/10/2014)

- La grotte des Ours :

Située sur la crête qui s'oriente vers le Nord (Direction de Skikda), elle s'ouvre sur le versant de Sidi M'Cid. Cette appellation est due aux ossements d'ours qu'elle contenait. Longue de 60 m et large de 6 m, elle est accessible de deux cotés. Nombreux objets à usage domestiques avaient été recueillis, preuve d'un séjour humains ancien (Bouchareb, 2006, p.444).



Figure III. 4 : Grotte des ours, Constantine (Source : photo prise par l'auteur, Mars 2014)

➢ La grotte des pigeons :

La grotte des pigeons creusée au pied de la première falaise Sidi M'Cid, en face du deuxième versant qui comprend les deux grottes précédentes. Cette grotte est accessible par le boulevard Zighoud-Youcef (ex. boulevard de l'abime). Des ossements d'animaux (taureaux, buffles …), ainsi que des objets (céramiques), ont été retrouvés.

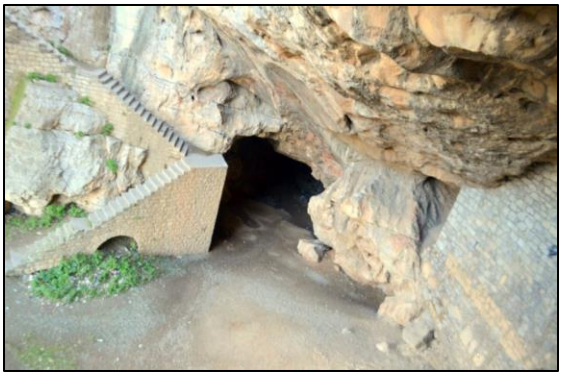


Figure III. 5 : la grotte des pigeons, accessible depuis le boulevard Zighoud Youcef, Constantine
(Source : photos prises par l'auteur, Décembre 2014)

Les trouvailles provenant des fouilles faites dans ces grottes par Debruge (1908) sont visibles au musée de Cirta au niveau de la salle préhistorique.

C'est donc un décor des plus grandioses dans lequel vivaient ces premiers habitants. Nichés dans cette grotte située au nord des gorges, à cet endroit de l'abîme, la masse du Rocher, imposante et trapue, émerge d'une flore de végétation tropicale où vivait une faune composée d'ours, de mouflons, de buffles, de lions, de bovidés aux cornes géantes, de zèbres, d'hyènes et d'antilopes.

E. Mercier rapporte dans son ouvrage « Histoire de Constantine » que les anciens habitants du pays dès qu'ils atteignent un certain degré de civilisation leur permettant de quitter les cavernes, vont s'établir sur le Rocher, qui est perçue comme l'emplacement de la cité royale.

4.2 La période antique

4.2.1 Kirta à la période berbère et phénicienne :

Les Phéniciens débarquèrent en Afrique du nord environ dix siècles avant l'ère chrétienne (Mercier, 1903, p.2). Les Berbères les reçurent tout d'abord avec méfiance, puis les acceptèrent, et leur présence ne tarda pas à devenir nécessaire. Leurs colonies devinrent plus prospères grâce aux services rendus au pays par les échanges commerciaux, leur influence rayonna sur les autochtones et ces hôtes devinrent des maîtres, ou du moins des alliés.

Comme pour toutes les autres civilisations, les puniques se sont certainement installés en ville suivant une organisation bien déterminée qui répondait aux spécificités et contraintes géographiques du site. Cependant, Il est difficile de trouver des témoins de cette époque lointaine, car après les puniques, la ville a été à maintes fois détruite puis reconstruite, il n'y a donc quasiment pas de traces qui peuvent nous permettre une éventuelle restitution. Les découvertes d'objets archéologiques puniques peuvent néanmoins nous fournir la possibilité d'une éventuelle reconstitution du mode de vie de l'époque, concernant l'organisation sociale, économique, et religieuse (Bakiri, 2011, p.55).

4.2.2 Cirta à la période numide :

La ville perchée sur le Rocher est donc très ancienne bien que les historiens ne se soient pas mis d'accord pour en dater la naissance. Il semblerait que le nom de Cirta ne soit apparu dans

l'histoire pour la première fois qu'à la fin du 3ème siècle av J-C. « Cirta », mot dérivant de « Kart » qui en punique signifie, « Ville ».

Cité numide par excellence, Cirta était une acropole, une ville forte, et une résidence royale. Un extrait de la revue Africaine nous décrit Cirta, la capitale numide :

> « *Résidence royale, ville forte, marché actif, Cirta est la plus ancienne des capitales berbères que nous connaissons. Son importance, sa richesse, sa valeur expliquent qu'elle ait été l'objet des convoitises des différentes branches des Numides et surtout des deux grands rameaux Massyle et Masaesyle […]. Les rois qui y vécurent s'efforcèrent, nous dit-on, de donner une marque particulière à leur ville. Nous savons peu de détails sur eux, mais Masinissa eut un palais à Cirta et il donnait des banquets ou les tables étaient couvertes de vaisselles et d'argent et de corbeilles en or, des concerts où se faisait entendre des musiciens venus des pays hellénistiques* » (Leschi, 1937, pp.30-31).

Les Rois Numides qui y vécurent s'efforcèrent donc de donner une marque particulière à leur ville. Massinissa, vainqueur de Carthage, à qui Rome confia la capitale de Syphax, s'attacha à l'embellir et à l'enrichir. Il y appela des colons grecs qui initièrent les Numides à la pratique des arts, où ils excellaient : L'architecture, la sculpture, la gravure, et même la musique (Mercier, 1903, p.11). Sous son règne, La ville connue une stabilité et un destin de capitale de grand royaume ; une population nombreuse s'y fixa attirée par le prince et son entourage. Comptant plus de 150000 habitants, la cité était renommée par ses palais majestueux, ses temples, ses ateliers et ses entrepôts. Toutes ces vertus, expliquent le fait qu'elle a été l'objet de convoitises de différentes branches de numides ; essentiellement celles des MASSYLES à l'Est et des MASAESYLES à l'Ouest.

L'archéologie a révélé peu de choses sur les monuments et l'urbanisme de ce temps ; peu d'informations pour qu'on puisse faire une reconstitution de la ville numide. Seuls deux monuments ont pu résister aux aléas du temps : le mausolée de Masinissa ou "Soumaa du Khroub" qui se dresse encore sur une colline à l'Est d'El Khroub, discrètement restauré, son étude nous laisse penser qu'il a été conçu dans un "style hybride gréco-romain". L'autre, Le MEDRACEN, gigantesque dôme de 60 mètres de diamètre et de 18 mètres de hauteur, visible encore dans la plaine d'El Madher (Batna), cerclé de colonnes et de chapiteaux de style dorique (architecture grecque) ; il témoigne du savoir-faire des artisans qui taillaient et agençaient parfaitement les pierres à l'époque.

En 1935, lors de l'aménagement de la place de la Brèche, les terrassiers mirent au jour un chapiteau corinthien surmontant une colonne de marbre dressée à l'angle intérieur de deux murs. Il était en parfait état et portait deux inscriptions latines ; dans l'une figurait le nom du gouverneur de Numidie "Flavius Avianus Caecilius", l'autre affirmait que la construction braverait l'éternité ; il s'agissait selon le rapport de la société d'archéologie du coin d'un grand vestibule de plus de deux cents mètres carrés et dix mètres de hauteur environ, devant donner accès à d'autres salles enfouies sous la Brèche. Aussi, en 1989, lors de la restauration du palais du Bey, des vestiges probables d'un temple d'époque Numide y avaient été découverts, sous le palais au centre du Rocher (Bakiri, 2011, p.47).

4.2.3 Colonia Julia Juvenalis honoris et virtutis Cirta à la période Romaine

« La Numidie proprement dite fut érigée en province romaine sous le nom de Nouvelle Numidie, ou AFRICA NOVA » (Mercier, 1903, p.24) ; Avec Cirta comme capitale de la confédération Cirtéenne (composée des villes de : Cirta, Ruzikada, Chullu et Milev, et ensuite Cuicul -Djemila-). La mort de César survient en l'an 44 avant J.-C., Cirta devint alors une colonie romaine autonome**,** occupant un vaste périmètre, formé par le carré de ses quatre villes principales, et reçut ainsi le nom de Colonia Cirta Julia. Nous attirons l'attention ici que Tout le territoire avoisinant la cité fut confié à son administration (Leschi, 1937, p.33).

La date de 311 est un épisode important dans l'histoire de la ville : car, ayant été rasée par Maxence, concurrent de Constantin, suite à la révolte de 310 du vicaire d'Afrique "Alexandre"; c'est Constantin, vainqueur alors de ces guerres, qui la reconstruit selon le modèle romain en l'an 313. La ville abandonna ainsi son nom de Cirta en l'honneur de celui de Constantine (Mercier, 1903, 53). Elle connut ensuite diverses fortunes jusqu'à l'an 427, date de sa défaite devant les Vandales.

Rappelons au passage, qu'une initiative de la municipalité de Constantine a été prise en 1908, pour élever une statue de l'empereur Constantin « *qui avait fait relever de ses cendres l'antique Cirta et lui avait donné son nom* » (Bouchareb, 2006). Le sculpteur François Brasseur fut chargé d'élaborer cette œuvre en marbre blanc en s'inspirant de la statue de Constantin conservée à la Basilique de Saint-Jean-de-Latran à Rome. Cette œuvre se trouve actuellement sur la place en face à la Gare ferroviaire. Le piédestal dessiné par l'architecte Bonnell et approuvé par l'architecte Ballu porte l'inscription : « *A Constantin-le-Grand, qui releva de ses ruines Cirta détruite par Maxence et lui donna son nom en 313* ».

La promotion de Constantine ne pouvait se concevoir sans engager des travaux d'embellissement, de restauration et de reconstruction. Remarquons que le texte d'Aurelius Victor cite la reconstruction avant l'embellissement, ce qui laisse supposer que la ville n'était pas totalement détruite. Ces opérations sont porteuses d'un « renouveau architectural » que l'archéologie n'a pas encore fourni (Bouchareb, 2006, p.284). Les édifices majeurs retrouvés et proches de cette époque sont le tétrapyle et la basilique sous la Place de la Brèche, datant de la fin du IV^{e} Siècle. Cette promotion insère Cirta dans un champ historique « mondial ». «*Elle est la seule ville d'Afrique qui ait reçu une distinction aussi éclatante, cette distinction à son tour indique qu'elle a joué un rôle essentiel* » (Berthier, 1969, in Bouchareb, 2006, p.284).

Les auteurs qui se sont intéressés à l'époque romaine, décrivent une ville très importante, dépassant les limites du Rocher. On raconte que lors de la construction de la Casbah à l'époque ottomane, des vestiges romains ont été mis à jour, certifiant la présence d'un capitole très luxueux, d'une église chrétienne et de deux temples païens. D'autres restes de monuments méritent d'être cités : tels que le forum avec ses équipements, qui se trouvait à la place actuelle du palais du Bey, Le théâtre (occupant le terrain en amphithéâtre et faisant face à la Souika à la hauteur de la passerelle Mellah Slimane). Le portique de Gratien, les temples de Julie et de Saturne, et d'autres encore qui ont totalement disparu aujourd'hui.

Les français ont, dès leurs arrivée, établis une description archéologique de ce qui restait de la ville romaine. Citons à titre d'exemple celle du Guide du voyageur en Algérie apparue en 1847:

> *« Les traces de constructions romaines restées sur le sol de la ville méritent l'attention des voyageurs, et prouvent que ces constructions ont dû être colossales. (...) On rencontre aussi dans les environs, à chaque pas, de nombreuses ruines romaines, telles que des pierres sépulcrales, une grande quantité d'autels, des bas-reliefs, des débris d'aqueducs et de colonnes qui rappellent les magnifiques constructions qui décoraient cette ville, autrefois l'une des plus florissantes de l'Afrique»* (Quetin, 1847, pp.295-**296).**

Nous remarquons que l'histoire de Cirta à l'époque romaine n'a pas manqué d'inspirer certains artistes et chercheurs en tendant d'élaborer des restitutions. Nous présentons ici celle de E. Juge (Figure III.6), la gravure, semble reprendre les monuments et édifices historiques, regroupés au premier plan face à l'esplanade (édifices circulaires, arc de triomphe…), tels qu'ils étaient positionnés durant leur découverte.

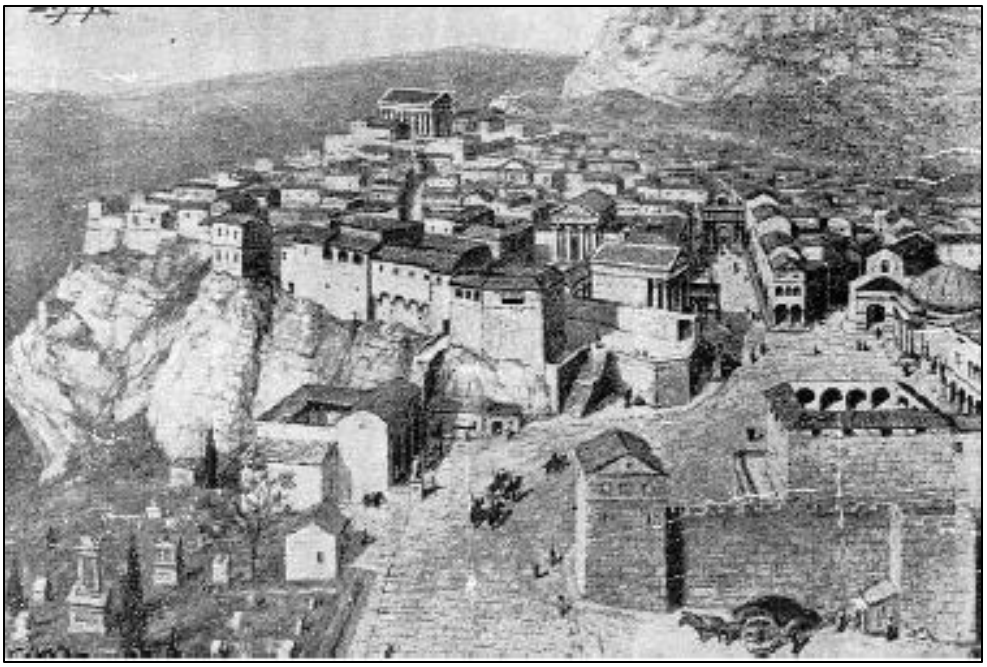


Figure III. 6 : Cirta à l'époque Romain, gravure (Source : M. Elie Juge in. Bouchareb, 2006, p.356)

Parmi les traces qui nous soient parvenues de l'époque Romaine, nous citons l'aqueduc situé à la confluence de Boumerzoug et du Rhumel, il servait à acheminer l'eau de la source Fesguia aux citernes situées aux abords de la ville. Les cinq arceaux qui subsistent témoignent de la grandeur de l'ouvrage (Planche III.1).

Un autre monument témoin de Cirta à l'époque romaine est le pont d'el Kantara qui a été fondé durant la période romaine sous le nom du pont Antonin (Planche III.1), il assurait l'acheminement de l'eau de Djebel El Ouahch et permettait l'accès à la ville par une porte située à l'Est. Les seuls vestiges qui sont encore visibles aujourd'hui se trouvent au fond du ravin consistant en deux rangées d'arcs plein-cintres superposées.

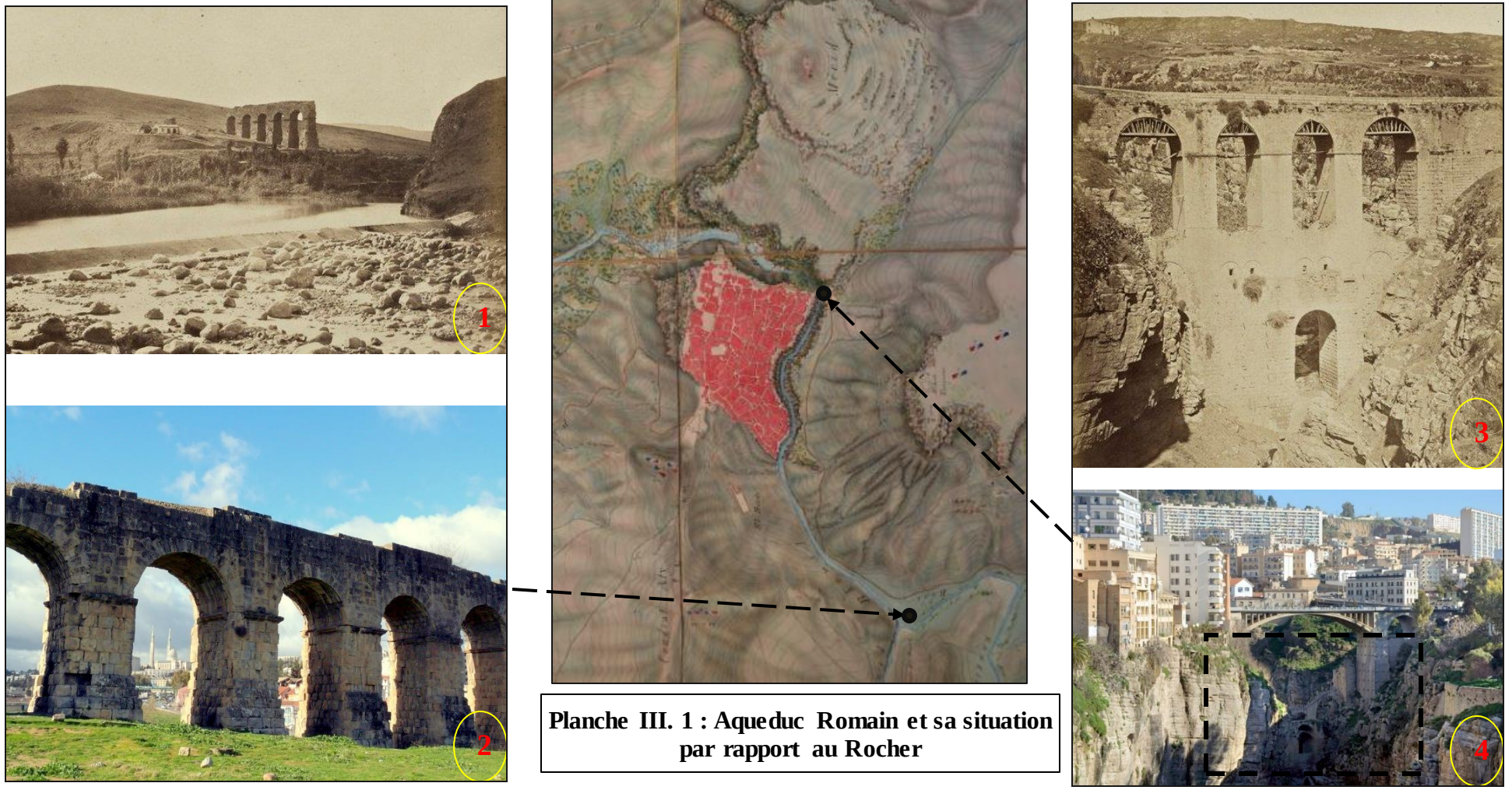
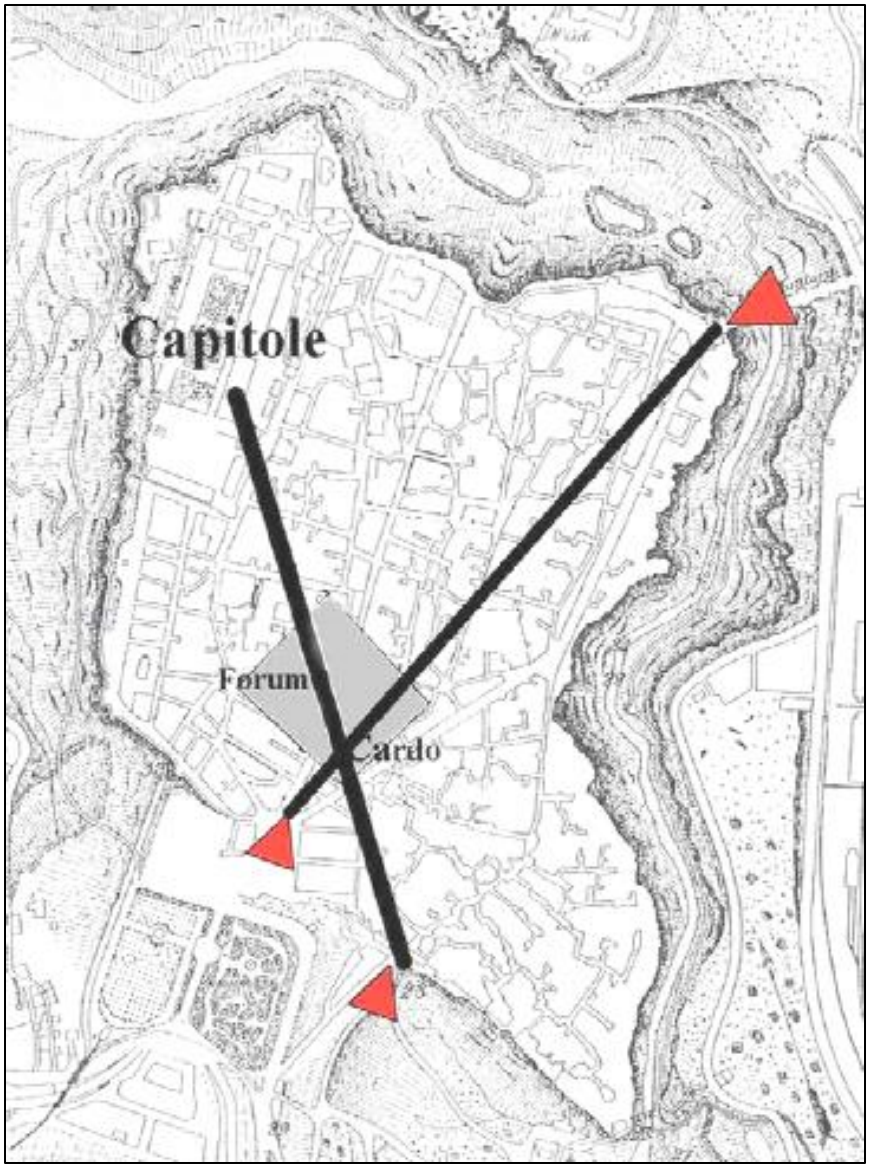


Planche III. 1 : Aqueduc Romain et sa situation par rapport au Rocher

Sources

Plan : Constantine en 1839 (Source : Bibliothèque nationale de France, site Richelieu-Louvois, Cartes et plans, dossier N° FF.11.496 (4)).
Photo (1) : Aqueduc romain, près du Rocher de Constantine, 1856 (Source : http://www.constantine.fr/almanach/photos_1850/imagepages/image9.php consulté le: 11/11/2014)
Photo (2) : l'Aqueduc romain aujourd'hui (Source : photo prise par l'auteur, Mars 2014)
Photo (3) : Le pont romain Antonin en 1856 (Source : http://www.constantine.fr/almanach/photos_1850/imagepages/image7.php consulté le 11/11/2014)
Photo (4) : le pont Antonin de la période romaine, aujourd'hui subsiste en partie sous le pont d'el Kantara (Source : photo prise par l'auteur, Mars 2014)

Constantine Romaine fut donc le foyer d'une vie citadine très importante. Elle répondait aux principes de l'urbanisme Romain ; même si la topographie des lieux ne permettait pas de représenter le plan en damier, selon A.BERTHIER : si on trace une ligne droite Nord-Sud, joignant le site du Capitole et Bab el Djabia ; elle passera obligatoirement par l'esplanade du Palais du Bey, où se situait probablement le forum (Carte III.1).



Carte III. 1 : croisement des axes de la ville romaine au pied du Forum (Source : Boufenara, 2008, p.92)

Il est donc certain qu'à cette époque, la ville était ornée de temples, de palais, d'arcs de triomphe, de portes monumentales et de places. Signalons qu'Aujourd'hui rien de tout ça ne nous est parvenu, à l'exception de quelques restes archéologiques (les restes de l'aqueduc romain et du pont d'Antonin). Leschi (1937) témoigne sur ce sujet : « *Malgré les richesses de son musée, et les nombreuses inscriptions sorties de son sol, Cirta n'a conservé que peu de vestiges apparents de l'époque Romaine* ».

4.2.4 Constantine à la période vandale

Cette période demeure la moins fournie en documentation, particulièrement concernant la ville de Constantine et ses environs. Par conséquent, la quasi-totalité des écrits reste imprécise au point ou les auteurs contemporains font souvent appel à leur imagination pour élaborer des scénarios plus ou moins appuyés par des faits réels ou vérifiés, et ce pour compléter ou pour éclairer les zones « silencieuses ». Cet intervalle historique est surtout caractérisé par une succession d'invasions où chaque vainqueur avait dû déchoir le précédent par les armes.

Durant leur passage à Constantine, les vandales avaient légitimé leur nom passé à la postérité comme synonyme de déprédation et du saccage. L'abbé SUCHET avait décrit, en 1839, les ruines d'un temple chrétien détruit par les Vandales : « *Nous sommes ici tout à fait au centre de la Numidie, dont Cyrta (Constantine) était la capitale, […] nous avons découvert dernièrement les ruines d'un magnifique temple chrétien, détruit par les vandales.* » (Suchet, 1839. In Badjadja, 2008).

Rien n'indique que les vandales avaient une tradition urbaine. D'ailleurs, Ils occupèrent la ville entre 432 et 534 et ne laissèrent aucune trace construite, ni même d'objets archéologiques permettant de les approcher méthodiquement. Les seules éléments retrouvés se résument à deux découvertes que nous empruntons à A.Berthier et S.Goossens: la première concerne une découverte d'un lot de monnaie vandale au Hamma en 1949, datant probablement de 455 ap. J.-C., la seconde sans indication de source, macabre, elle fait état d'un meurtre commis par Genséric[24], précipitant la veuve de son frère du haut d'une falaise (Bouchareb, 2006, p.181).

4.3 La période du moyen âge

4.3.1 La Reconquista byzantine :

L'idée de reconquérir l'Afrique (La Reconquista Byzantine) n'a jamais été abandonnée par les héritiers de Rome. Pour eux, il ne s'agissait pas seulement de récupérer l'ex territoire romain en Afrique du nord, mais aussi de riposter contre l'humiliation subi par les Vandales qui avaient ridiculisé les empereurs romains sur leurs propres territoires.

En 533, sous le règne de l'empereur Justinien, les byzantins s'attelèrent à effacer toute trace vandale. Les églises ariennes ont été réoccupées par les catholiques et les terres restituées aux descendants des anciens propriétaires. Constantine devient alors le siège du dux Numidiae, gouverneur de la subdivision militaire. Sous l'occupation byzantine, la ville fut entourée de remparts et de tours construits avec des matériaux empruntés aux monuments édifiés par les prédécesseurs romains. Mercier (1903, p.65) a écrit à ce sujet : « […] Constantine reçut alors une garnison byzantine qui s'établit dans le Castellum (la kasba actuelle) et répara les fortifications de la ville ». Bouchareb (2006) ajoute quant à lui :

> « *Sur le plan architectural, si les vandales n'avaient laissé aucune traces, les byzantins ne s'étaient fait remarquer que par la construction de fortifications dans les villes et dans les pagus, signes d'une « crainte » pathologique et d'une situation précaire sur le plan sécuritaire. Situation qui ne favorise pas le développement et l'évolution de la vie urbaine* » (Bouchareb, 2006, p.197)

[24] Genséric : roi des Vandales et des ALAINS

On peut donc confirmer que l'importance de Constantine a décliné sous l'occupation des Vandales et des Byzantins qui n'ont laissé que peu de traces de leur passage.

4.3.2 Constantine, la médina arabo-musulmane

Après la période Byzantine, Constantine se convertit à l'islam en 718 avec la conquête d'Okba Ben Nafâa de l'Afrique du nord. Elle devint le centre urbain le plus important de cette partie du monde après Tunis sous le règne des Zirides au 9e siècle. A partir de cette période, la ville va s'épanouir; le commerce est devenu florissant et prospère et les bazars nombreux. Au 12e siècle, nous raconte El-Idrissi, la ville était entourée d'une enceinte percée de deux portes dont l'une d'elles, donnait accès à un pont antique qui servait aussi bien d'aqueduc que de viaduc.Ibn Batouta nous raconte qu'au 14e Siècle, la ville comprenait 6 portes (Bab el Djabia, Bab el Djadid, Bab el Kantara, Bab el Oued, Bab Errouah et Bab el Belad).

De la période Hammadide, ne subsiste aujourd'hui que la Grande Mosquée (Djamaa el kebir). Située en plein cœur de la vieille ville (Figure III.7), elle avait subi une « amputation » importante lors du percement de la rue Nationale (Figure III.8), sous l'occupation française. La façade principale de la mosquée, avant cette opération d'amputation, juxtaposait la zone des souks, avec son organisation en corporation. Aujourd'hui sa façade principale est entièrement remaniée, cependant sa profondeur garde toujours son aspect plus ou moins originel.

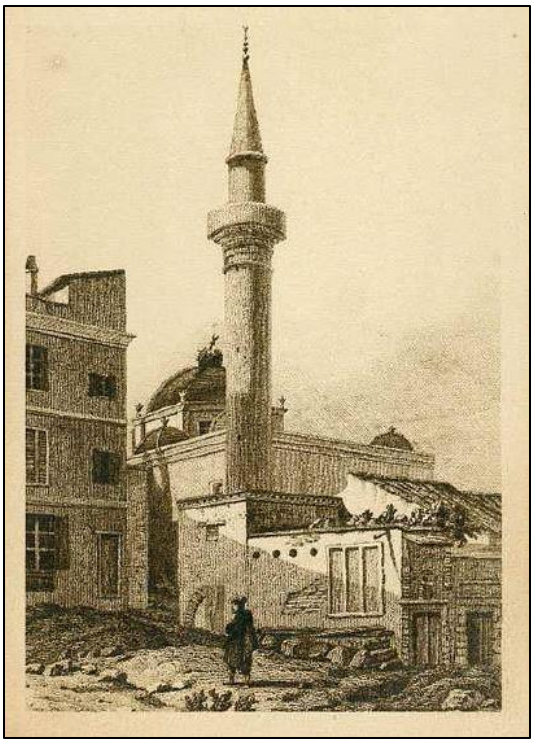




Figure III. 7 (à gauche) : La grande mosquée à l'époque Ottomane (Source : Bakiri, 2011, p.91).
Figure III. 8 (à droite) : La grande Mosquée au début du XXe siècle (Source : www.delcampe.net consulté le 15/11/2014)

Sous les Hafsides (1230 à 1500), la ville devint avec Bougie, les principales agglomérations de l'empire, elle fut érigée par Abou Zakaria à l'époque où florissait la dynastie des Beni Hafss. Constantine à cette époque fut, après Tunis, le plus beau fleuron de leur couronne.

De nombreux travaux et aménagement ont été entrepris dans la ville à cette période ; on cite tout particulièrement l'élargissement de la Casbah où a été construit le palais (en utilisant les matériaux recueillies sur place ; de ce qui restait des ruines romaines). La partie basse de la ville aussi (sur la pente inclinée du ravin) était constituée d'un amas de maisons surprenantes par leur uniformité, au milieu desquelles apparaissaient des mosquées présentant quelques aspects de grandeur.

Selon Berthier, à cette époque la ville était scindée en deux zones d'habitations: une première très dense, proche du centre d'affaires, elle était réservée aux gens aisés, tandis que la seconde, installée à la périphérie de la médina, était réservée aux couches moyennes et pauvres.

Constantine, dans son organisation urbaine, disposait donc de tous les éléments structurant de la nouvelle religion citons : la grande mosquée où siégeait la Mahkama, et où était aussi le palais du gouvernement). La grande mosquée occupait donc la place centrale dans la structure de la ville, afin d'assurer également le contrôle et l'équité des transactions ; Dar Essikka , l'équivalent de la banque centrale, qui ne pouvait exister que si la ville était assez importante, et c'était bien entendu le cas de Constantine.

4.4 Constantine, le baylek Ottoman (1522-1837)

Les musulmans et les juifs, à la chute du royaume musulman en Andalousie en 1492, pourchassés par les espagnols, sont venus chercher refuge dans les villes côtières du Maghreb où ils furent poursuivis aussi par la flotte espagnole (Benidir, 2007, p.43). Le danger espagnol menaçait toute la côte algérienne, c'est alors que l'Algérie a fait appel aux frères Barberousse pour l'aider à défendre ses territoires contre les attaques persistantes des Espagnols : «Les frères Barberousse leur firent admettre le principe de la souveraineté ottomane, l'empire de la porte sublime étant à l'époque le champion de l'islam. Ce fut l'origine de l'État d'El Djazaïr qui plus de trois siècles allait prendre en mains les destinées de l'Algérie» (Kaddache, 2003).

C'est à compter de là que l'Algérie, a fait partie intégrante de l'empire Ottoman. Le pays fut alors divisé au cours de l'année 1565 en trois beylek: l'Est, l'Ouest et le Titteri. Le Dey, qui est nommé par la porte sublime à Istanbul, à son tour, nomma à la tête de chaque beylek un Bey. Les Deys et les Beys étaient automatiquement tous Turcs. Le Dey était installé à Dar Es-Soultan (Alger), tandis que les trois Beys étaient établis à Constantine, Médéa et Oran.

Sous la mouvance ottomane, Constantine s'imposa pendant trois siècles comme capitale du Beylik de l'Est couvrant un grand territoire. C'était le plus important de part la superficie et le nombre de population, et ce comparativement aux deux autres. Son territoire s'étendait de la frontière Tunisienne jusqu'à la vallée de la Soummam. Un grand nombre de Beys se sont succédés à Constantine, certains d'entre eux ont laissé des traces impérissables de leur passage, d'autres ne marquèrent qu'un passage éphémère.

De 1567 date à laquelle fut nommé le premier bey Ramdane Tchulak, jusqu'en 1826, date d'investiture du dernier bey "Ahmed", Constantine a été gouvernée par 46 beys. Deux d'entre eux méritent d'être évoqués ; ce sont ceux qui ont le plus marqué de leurs sceaux la ville et la population. Salah Bey qui régna le plus longtemps, de 1770 à 1792 ; il fut celui qui rendit à Constantine son cachet de capitale et la dota de plusieurs édifices, et à qui on doit de grands travaux d'urbanisme dont la restauration du pont d'El-Kantara en 1792 (Figure III.9), confiée

à l'architecte Bartolomeo; et Hadj Ahmed Bey, dernier Bey de Constantine avant la colonisation française (1826-1837), qui griffa son nom dans l'Histoire pour avoir lutté sans répit contre les armées françaises, du débarquement de Sidi Fredj en 1830, aux montagnes de l'Aurès en 1848.

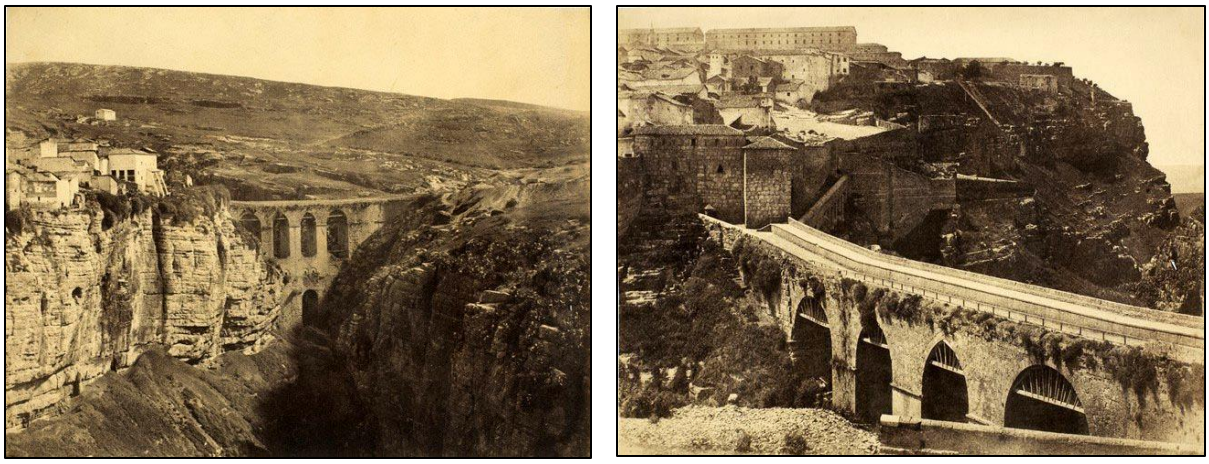


Figure III. 9 : Le pont d'el Kantara avant son effondrement, Photo prise en 1856 (Source : John Beasley Greene, Musée des beaux-arts du Canada)

La ville à cette période était organisée en cinq grands quartiers, quatre à caractère résidentiel et le cinquième "Souk El Tejjar" à caractère commercial situé au cœur de la ville (Voir carte III.2). Les quartiers résidentiels étaient: La Casbah, Tabia, El-Kantara et Bab el Djabia ; chacun d'eux disposait d'une organisation et d'une structure interne, le rendant autonome et indépendant (Pagand, 1989) :

- La Casbah : au nord, sur le sommet du plateau, occupée principalement par le quartier militaire.
- La Tabia, divisée en : El Tabia-El-Kebira (la grande), et El Tabia-El-Berrania (des étrangers), comprenait toute la partie située à droite en montant dans la rue Damrémont (aujourd'hui rue Abdellah Bouhroum) jusqu'à la Casbah.
- El-Kantara, occupait toute la partie Sud-est, en dessous de la rue Vieux, jusqu'au pont "El-Kantara".
- Bab-El-Djabia, occupait la partie Sud-ouest du rocher, en dessous de la place Bab-El-Oued, jusqu'à la pointe de Sidi-Rached.

Ces grands quartiers, à l'exception de Bab El Djabia, n'offraient pas de délimitations matérielles bien définies ; mais formaient avec leurs structures propres une bonne cohésion à l'intérieur de laquelle les éléments d'intégration d'une communauté de quartier polarisaient le fonctionnement global, de la même sorte que ce qui se passait à l'échelle de toute la ville. Bakiri (2011) ajoute sur ce sujet :

> « *Ces quartiers rassemblaient dans leurs structure globale : une mosquée à prône (Masdjid des cinq prières) ou Zaouïa, un souk de quartier ; qui n'était pas un lieu spécialisé, mais assurait uniquement l'approvisionnement de la vie quotidienne, et autres petits équipements qui renforçaient d'avantage l'indépendance et l'autonomie du quartier. On remarque aussi qu'à cette échelle, il n'y a aucune distinction sociale et ethnique entre ces grands quartiers ; la ville était un tout organisé et harmonisé dans*

son fonctionnement global et qui se complète (mis à part le regroupement des vieilles familles constantinoises dans le quartier de Bab el Djabia). » (bakiri, 2011, p.82)



Carte III. 2 : Plan du Rocher de Constantine avec les quartiers de la vieille ville à la période Ottomane (Source : Fond de carte, Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, cartes et plans, plan N° FF.11.496(3), modifié par l'auteur. Légende identifiée à partir des travaux de Pagand, 1989)

Dans ce paysage si stratifié socialement, les beys se succédaient tout en apportant «des retouches» à la ville, en signe de passage. Certains beys, ont apporté d'importantes améliorations et ont occasionné leur nouveau plan d'aménagement. Ils ont fait de Constantine un pôle beylical et un stratégique centre politique régional qui a duré plus de trois siècles.



Figure III. 10 : Paysage urbain de la ville ottomane avant sa prise par les français, 1837 (Source : Bibliothèque nationale de France, site Richelieu, estampes et photographies, dossier N° Vz 458).

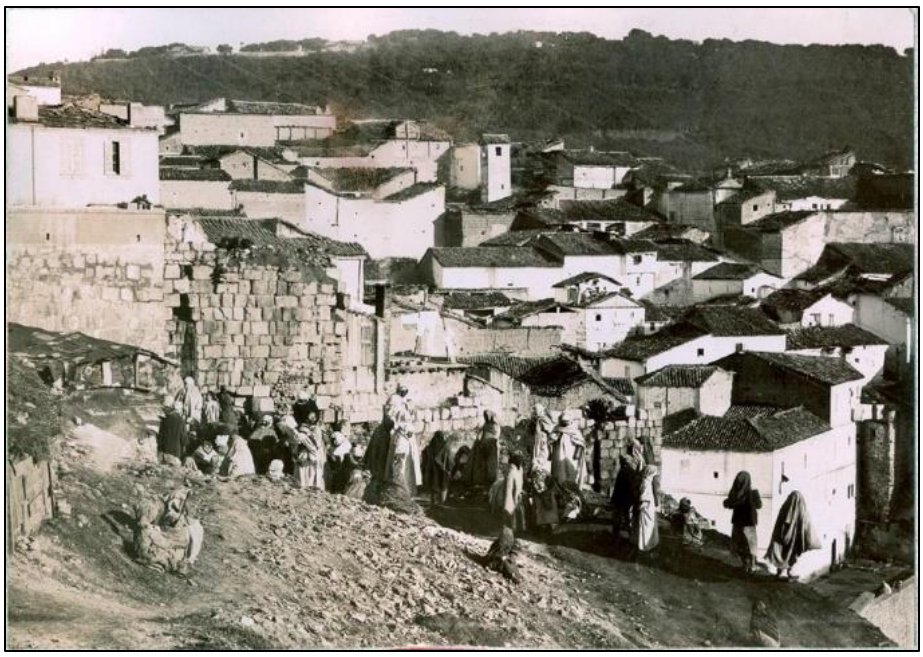


Figure III. 11 : marché devant la porte El Djabia avec une partie de la ville en 1837 (Source : carte postale ancienne).

Enfin, la carte ci-après (carte III.3) retrace en plan les principaux édifices majeurs de l'époque ottomane dont ne subsiste aujourd'hui qu'une partie.



Carte III. 3 : Plan du Rocher de Constantine en 1839
(Source : Fond de carte, Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, cartes et plans, plan N° FF.11.496(3), modifié par l'auteur)

4.5 Constantine, la province Française (1837-1962)

L'histoire de Constantine sous l'occupation Française commence en 1837. Avant cette date, ce Beylik était la région la plus vaste, la plus peuplée, et surtout la plus riche de toute l'Algérie. Pour la France, il était impossible d'étendre la colonisation en Algérie sans le Constantinois, et pour ce faire, la prise de Constantine devenait une nécessite.

L'armée constantinoise sous le commandement de Hadj Ahmed Bey, a affronté l'armée française à deux reprises : Une première tentative, conduite par le Maréchal Clauzel fut repoussée par la résistance des habitants en Novembre 1836 sur la route de Guelma. Une

deuxième, en 1837, menée par le Général Damrémont (mort le 12 Octobre 1937 et remplacé par le Général Valée) avait réussi malgré des pertes très importantes et la mort de plusieurs grands officiers de l'armée française.

Les habitants ont manifesté une farouche résistance aux assaillants, et pour prendre Constantine, il a fallu donc la leurs arraché ; rue par rue et maison par maison… Même les femmes avaient participé à la défense de leur ville, et en désespoir de cause, ainsi que l'histoire le témoigne, elles se sont jetées par les précipices qui cernent la ville. Ahmed Bey il faut le reconnaitre, avait mené là avec son armée une guerre d'usure qui a duré plusieurs années.

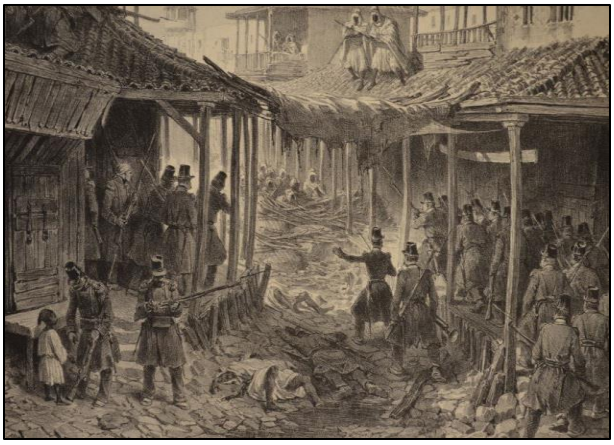




Figure III. 12 (à gauche) : lithographie sur le combat de la prise de Constantine par les Français, Octobre 1837 (Source : Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, estampes et photographies, dossier N° DC/189/8)
Figure III. 13 (à droite) : les Constantinois préférant se getter au Rummel lors de la prise de Constantine par les Français, Octobre 1837 (Source : Bibliothèque nationale de France, site Richelieu, estampes et photographies, dossier N° DC/189/8)

Dans une note de 1840, émanant du Directeur Général des Fortifications de la Place de Constantine[25], il est dit l'importance de la province de Constantine pour la France, elle se résume dans ce qui suit :

- le site imprenable ;
- sa situation géographique dans le pays : proximité du port de Philippeville (Skikda) et carrefours des voies de communications Est-ouest et Nord-sud ;
- la richesse de ses tribus ;
- sa nombreuse population ;
- son commerce considérable avec le désert (non encore conquis en 1837) ;
- son échange commercial avec Tunis ;
- l'influence de Constantine sur les populations de l'est.

Sur les justifications suscitées, Constantine devient alors, pour l'armée française, une Place à fortifier et à exploiter suivant les particularités de son site, à savoir le coudiat Aty, la Place de la casbah et le plateau du Mansourah :

- sur son front Ouest : le coudiat Aty, point faible du site puisque c'est par cette position que les français ont attaqué et réussi à prendre Constantine (Figure III.14). Le coudiat

[25] Archives du Service Historique De La Défense de Vincennes, Dossier 1H 805, Article 2, N° 07, en date du 28 février 1840.

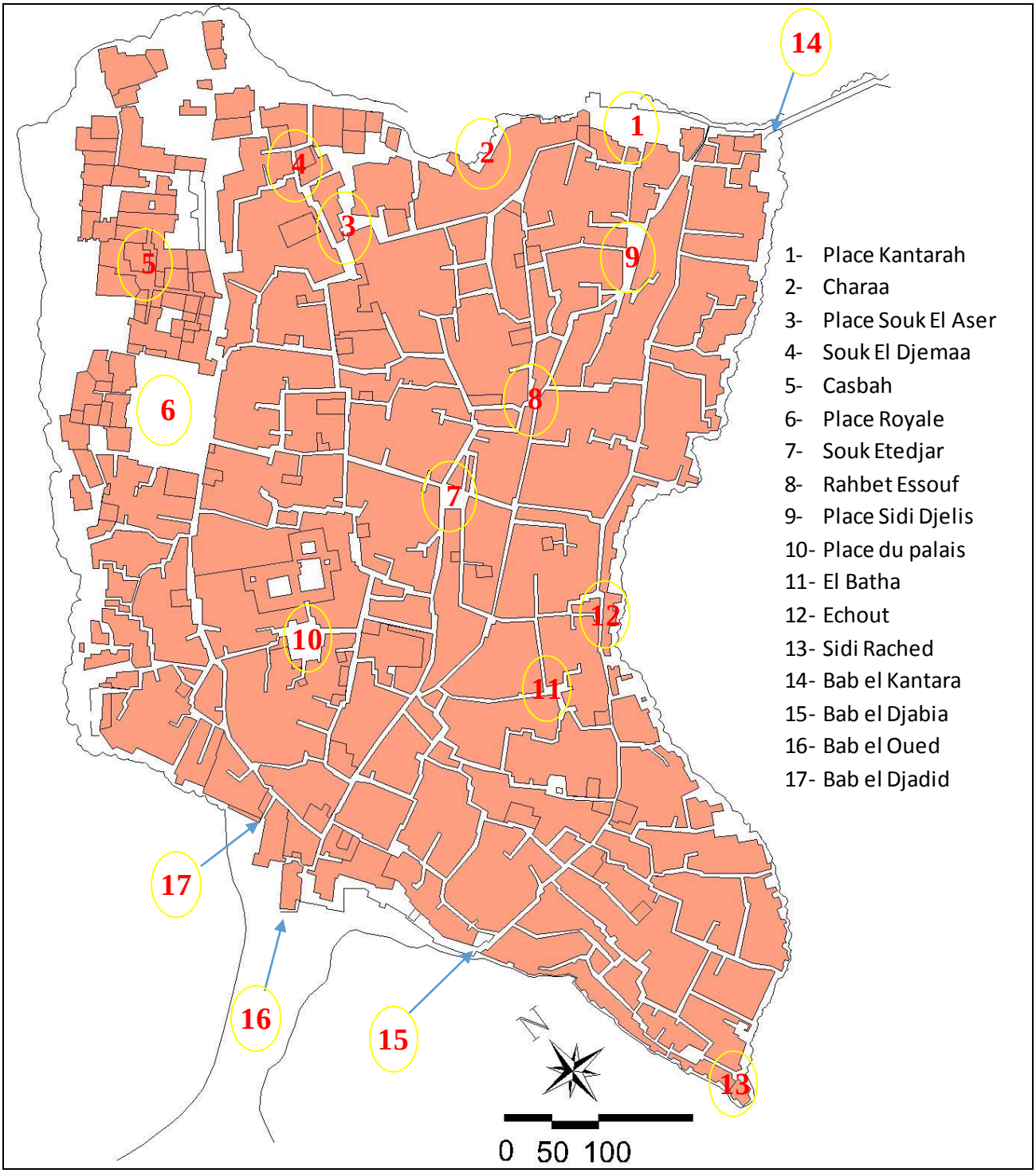
Aty fera l'objet de plusieurs études approfondies pour en premier lieu sa fortification et par la suite son urbanisation ;

- la place de la Casbah par une série de constructions et d'améliorations en vue de fortifier la citadelle. Cette Place doit être impérativement protégée car elle abrite les troupes en campement intra-muros et dont la mission première est de défendre la ville et d'abriter l'hôpital militaire provisoire en attendant la construction prévue pour 1841 de l'hôpital définitif ;
- le plateau du Mansourah, l'utiliser pour installer l'armée de terrain dans un premier temps, plateau ayant été emprunté durant la prise de la ville à cantonner cette même armée, mais rappelons qu'il a déjà servi de siège du cantonnement tunisien lors de la campagne du Dey de Tunis sur Constantine. Ce plateau comprend « la Redoute tunisienne ».



Figure III. 14 : Coudiat Aty, point faible du Site, Octobre 1837 (Source : Bibliothèque nationale de France, site Richelieu, estampes et photographies, dossier N° DC/189/8).

Le génie militaire français à l'époque, était donc le maître des lieux, de l'architecture et des équipements qui furent conçus, on a commencé par structurer une ville garnison, de par la conception de bases militaires aux emplacements stratégiques de la ville, comme en témoigne la caserne militaire de la casbah qui fut conçue en 1840.



Carte III. 4 : le rapport plein/vide du tracé de la vieille ville avant intervention Française (**Source :** Plan numérisé par l'auteur sur un fond de carte de 1837, Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, cartes et plans, plan N° FF.11.496(4), légende identifiée à partir des travaux de Pagand (1986) et des plans d'archives de la Wilaya de Constantine)

Des transformations urbaines furent édifiées plus tard dans la ville labyrinthe, des opérations chirurgicales, se concrétisant par de larges voies rectilignes parfois tracées au cordeau, ornées de façades, recréant l'ambiance métropolitaine, que l'on imposera non seulement dans ce qu'on aura appelé le quartier européen (partie du rocher que les français se sont appropriés), mais parfois même dans la zone arabe, et ce grâce à des plans d'alignement et de nivellement. Des équipements furent édifiés, des façades furent pensées, comme un miroir reflétant l'état d'âme du colonisateur face au conquit, nous parlons du style du vainqueur telle une architecture qui impose une certaine identité face à l'étranger (Figure III.15 et III.16), mais aussi de son corollaire, le style du protecteur qui est venu concilier l'étranger avec les formes abstraites autochtones (Figure III.17 et III.18), et parfois un mélange des deux styles fut utilisé.



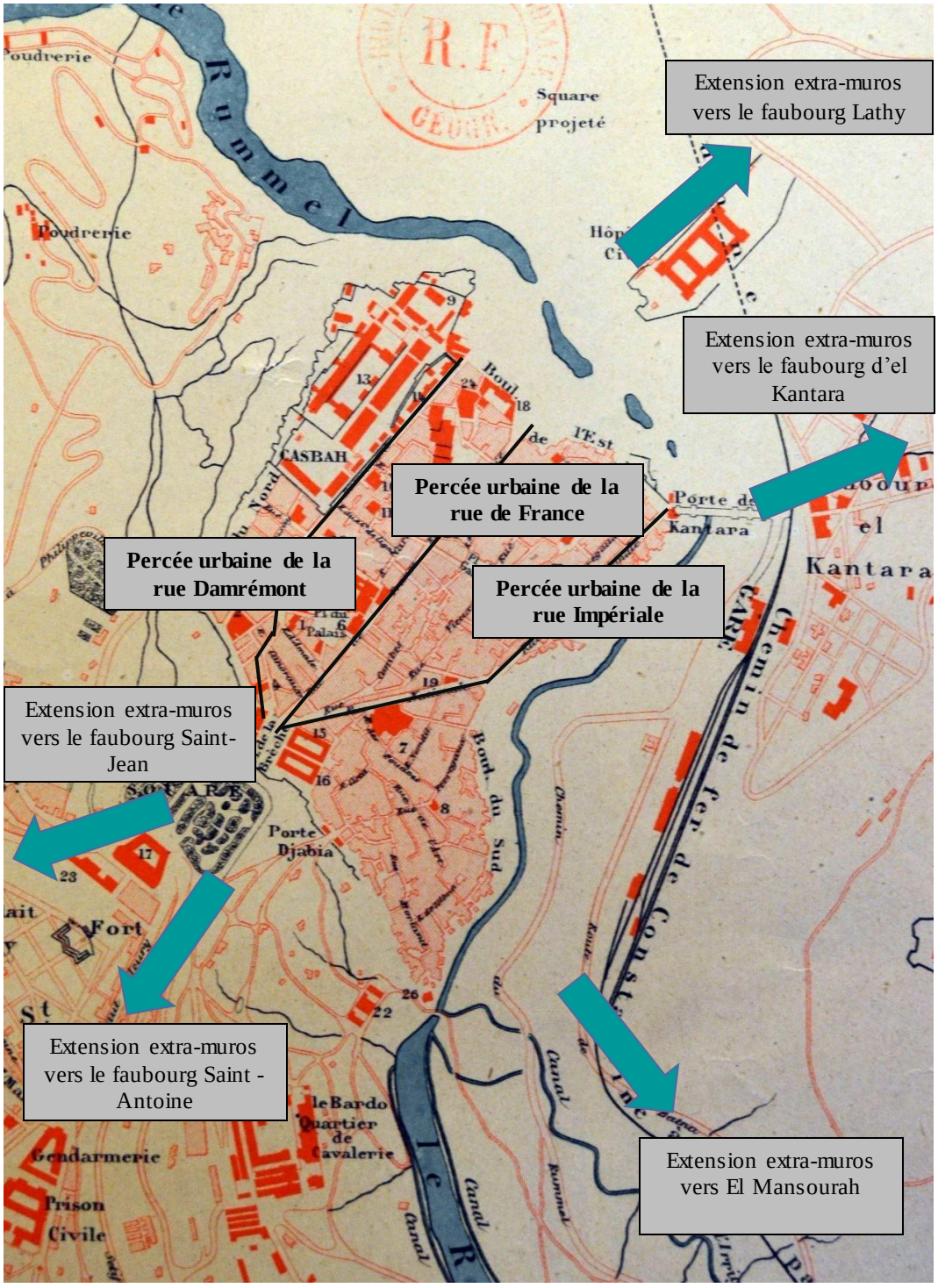
Figure III. 15 (1) : ancien hôtel de ville (Source : photo prise par l'auteur, Août 2014)
Figure III. 16 (2) : siège de la direction d'agriculture de style néoclassique (Source : photo prise par l'auteur, Décembre 2014)
Figure III. 17 (3) : ancienne médersa de Constantine (Source : photo prise par l'auteur, Juin 2014)
Figure III. 18 (4) : Hôtel Cirta (Source : photo prise par l'auteur, Décembre 2014)

Les grandes transformations sur le rocher de Constantine, à la période Française, sont liées aux trois percées, lesquelles furent édifiées à partir de la moitié du 19ème siècle, époque où le baron Haussmann débute ses grands travaux d'urbanisme à Paris entre 1853 et 1882.

Les trois percées (voir carte III.5) sont :

- La rue Damrémont (actuelle Meriem Bouatoura) reliant la Casbah à la place de la brèche
- La rue de France, actuelle rue du 19 Juin 1956 une percée dans la partie moyenne du tissu traditionnel.

- La rue Impériale, actuelle rue Larbi Ben M'hidi.



Carte III. 5 : Plan du Rocher et ses environs en vers 1880 (Source : Fond de carte, Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, cartes et plans, carte N° Ge DD 420, modifié par l'auteur).

Après ces grandes percées tracées à la corde, sont venus les travaux d'alignement et de nivellement en 1877 des quartiers arabes, une sorte de réglementation du cadre bâti et des voies de circulation. C'est ainsi que sont apparues des voies carrossables au cœur même des vieilles bâtisses, parfois portant un masque de construction de style européen.

A l'issu de ces opérations, le Rocher de Constantine prit un caractère hybride qu'il conserve à nos jours. La division de l'espace médinois a engendré deux résultantes de ce partage:

La partie européenne, qui se trouvait à l'Ouest, on perça des rues rectilignes, tandis que la zone musulmane conserva son irrégularité et sa fantaisie qui lui confèrent encore aujourd'hui un aspect pittoresque. La médina haute a donc subi d'importantes transformations formelles et structurelles afin qu'elle puisse s'adapter aux nouveaux occupants. Empruntant à la métropole européenne un visage original et un nouveau paysage urbain, qui reflète mal la réalité morphologique du bâti car ; dissimulant parfois et par endroit une architecture autochtone à masque européen.

La partie musulmane, située à l'est de la rue de France, était destinée à la résidence des populations locales. Les maisons qui la constituait, n'étant jusqu'alors occupées que par une famille élargie de propriétaires, s'étaient vite retrouvées dans l'obligation d'accueillir une nouvelle population algérienne venue de la ville haute. Cela impliqua, donc, une densification excessive et nuisible à la qualité de vie, résultante des premières causes de dégradation du bâti traditionnel. La médina basse néanmoins, conserva quand-même sa structure traditionnelle et son intégrité urbaine, avec tous ses éléments caractéristiques (Kbou, encorbellements, …) en plus des éléments urbains (rahba, souks, zaouïas, fontaines…): autant d'éléments qui obéissent à des préceptes bien stricts, et à une échelle humaine conçue afin d'être vécue spatialement mais aussi socialement et ethniquement.

En effet, le Rocher n'échappera aux actions urbaines coloniales qu'à partir des années 1880; période durant laquelle le nombre des occidentaux surgis d'Europe atteignaient un chiffre impressionnant dépassant les 10 000 habitants. Cette situation urgente poussa la ville européenne à chercher ailleurs les terrains qui lui était nécessaires pour son extension, tout en gardant une certaine continuité du tissu urbain entre le Rocher et les quartiers extramuros.

Les premières réalisations hors du Rocher furent les structures militaires (casernes, fortins et poudrières). Ensuite ont commencé les opérations d'extension urbaine : El-Kantara, Sidi Mabrouk (créé en 1845 par le général Herbillon). Signalons que ces extensions n'étaient parsemées que de quelques maisons isolées.

Plus tard elles sont reprises, cette fois ci plus amplement, avec : le faubourg Saint Jean constitué en 1871, El Kantara en 1904 dans le voisinage de la gare, Faubourg Lamy, Sidi M'sid, Mansourah et Sidi Mabrouk. Le Coudiat en 1919 d'où le décapement a dominé l'isthme de jonction et s'emparé des terrains disponibles (Carte III. 5).

Les faubourgs devinrent peu à peu de petites villes, dont l'importance a atteint un degré dépassant celle du rocher. Ils apparaissent comme des bras de la ville séparés de son corps, du fait de la morphologie unique de son site.

La carte ci-après, retrace en plan l'emplacement des édifices majeurs de la période Française.



Carte III. 6 : Le rapport plein/vide de la vieille ville de Constantine, 1927 (Source : plan numérisé par l'auteur sur un fond de carte de la Bibliothèque Nationale de France, site Richelieu, cartes et plans, carte N° Ge B 1470)

3.4 Constantine, capitale de l'est Algérien

Aujourd'hui sur le vieux Rocher est perchée une vieille ville que nous pouvons nommer « centre historique », et ce compte tenu de toute l'histoire inscrite sur ses murs. Deux parties de villes se dessinent, chacune avec ses éléments fonctionnels et résidentiels. Le degré de conservation de chacune de ces structures est lié aux transformations ou restructurations apportées durant la

période coloniale pour certaines zones et l'abandon partiel ou total, se traduisant par absence d'entretien, pour les autres zones, et ce même après l'indépendance.

Ainsi comme on peut se rendre compte, la silhouette est alors, telle quelle nous apparaît aujourd'hui, marquée par une architecture occidentale qui s'impose à côté de ce qui reste de l'architecture musulmane. Ce centre historique a conservé une partie de ses structures traditionnelles, il a maintenu son peuplement et garder, voir renforcer, sa vitalité et sa diversité économique. Ainsi, il abrite aujourd'hui une partie de la population urbaine, un concentré des services commerciaux mais aussi il regroupe certains équipements administratifs et touristique.



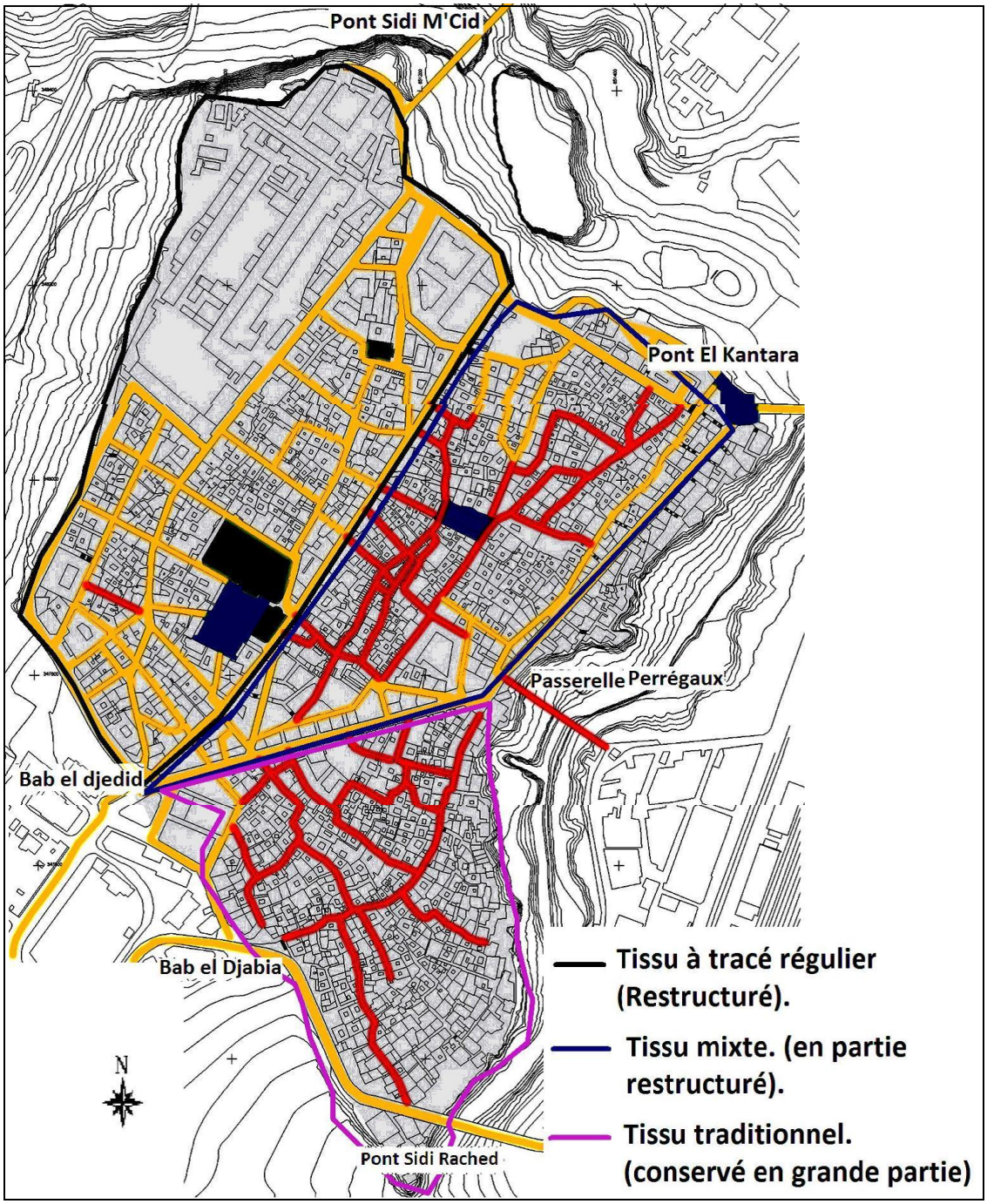


Figure III. 19 (à gauche) : l'empreinte européenne sur le tissu de la vieille ville, Boulevard Zighoud Youcef (Source : http://www.skyscrapercity.com/showthread.php?t=458797&page=114 consulté le 14/11/2014)
Figure III. 20 (à droite) : l'empreinte Ottomane sur le tissu de la vieille ville, palais du Bey et Mosquée Hassen Bey (Source : http://constantine-histoires-traditions.blogspot.com/ consulté le 14/11/2014)

4.6.1 Morphologie urbaine de la vieille ville de Constantine : Etat actuel

La configuration actuelle de la vieille ville de Constantine découle de ces périodes qui se sont superposées (voir carte III. 7) et se traduit aujourd'hui par : (BET Kribeche, PPSMVSS phase III, article n°2)

1- **Un tissu traditionnel** : Concentré principalement dans la partie basse du Rocher, la Souika, quartier autrefois réservé pour les autochtones et ayant été relativement épargné par les interventions coloniales, à l'exception de quelques opérations. Le tissu est dense, irrigué de voies et ruelles obéissant à la topographie du site produisant un parcellaire de forme géométrique irrégulière.
2- **Un tissu colonial** : Une restructuration à partir de 1844 de la partie haute du centre historique a donné naissance à une nouvelle configuration du tissu caractérisée par de larges percées de voies sud nord produisant un parcellaire régulier dessiné par un système viaire à géométrie définie. Des ilots ont été démolis cédant la place aux grands édifices à architecture monumentale imposante et de nouvelles constructions parfaitement alignées sur ces percées créent de grandes perspectives.
3- **Un tissu mixte** : Issu de l'alignement opéré sur des constructions traditionnelles. Ces maisons de typologie traditionnelle, se sont trouvées ainsi mutilées d'une partie de leur espace intérieur. Elles sont pourvues de grandes fenêtres sur la rue, surélevées parfois d'un niveau obéissant à un système constructif différent.



Carte III. 7 : Configuration actuelle des tissus du centre historique de Constantine (Source : Touam, 2012, p.62)

C'est donc de sa richesse historique que le vieux Rocher puise son poids important et l'impose sur l'ensemble de la ville, mais malgré ceci, la vieille ville se heurte à de multiples problèmes. La concentration excessive de la population a en effet, entraîné la sur utilisation des maisons anciennes et donc leur dégradation.

En plus, la Vieille Ville est affectée par le poids des ans, endommagée chaque hiver par l'intempérie, délaissée depuis l'indépendance par les autorités locales, agressée par une partie de ses habitants (autodestruction en vue d'acquérir la qualité de « sinistrés »), la Vieille Ville voit encore se dresser devant elle une nouvelle menace, la spéculation foncière qui rêve de sa destruction totale en vue de récupérer des terrains nus en plein centre-ville.

4.6.2 Le rocher et sa vieille ville : un secteur sauvegardé

Notons que parfois les critères d'intervention, pour la sauvegarde des ensembles urbains à caractère patrimonial, sont liés à quelques évènements catastrophiques. A cet effet, ce n'est qu'après la destruction de 29 bâtisses au niveau de la partie basse de la vieille ville (Souika) en février 2005, que la vieille ville et son Rocher ont été érigés comme secteur sauvegardé, afin de mettre fin aux « démolitions » qui ont pris des proportions inquiétantes et font que ce précieux patrimoine risque de disparaître à jamais (Figure III.21 et III.22).



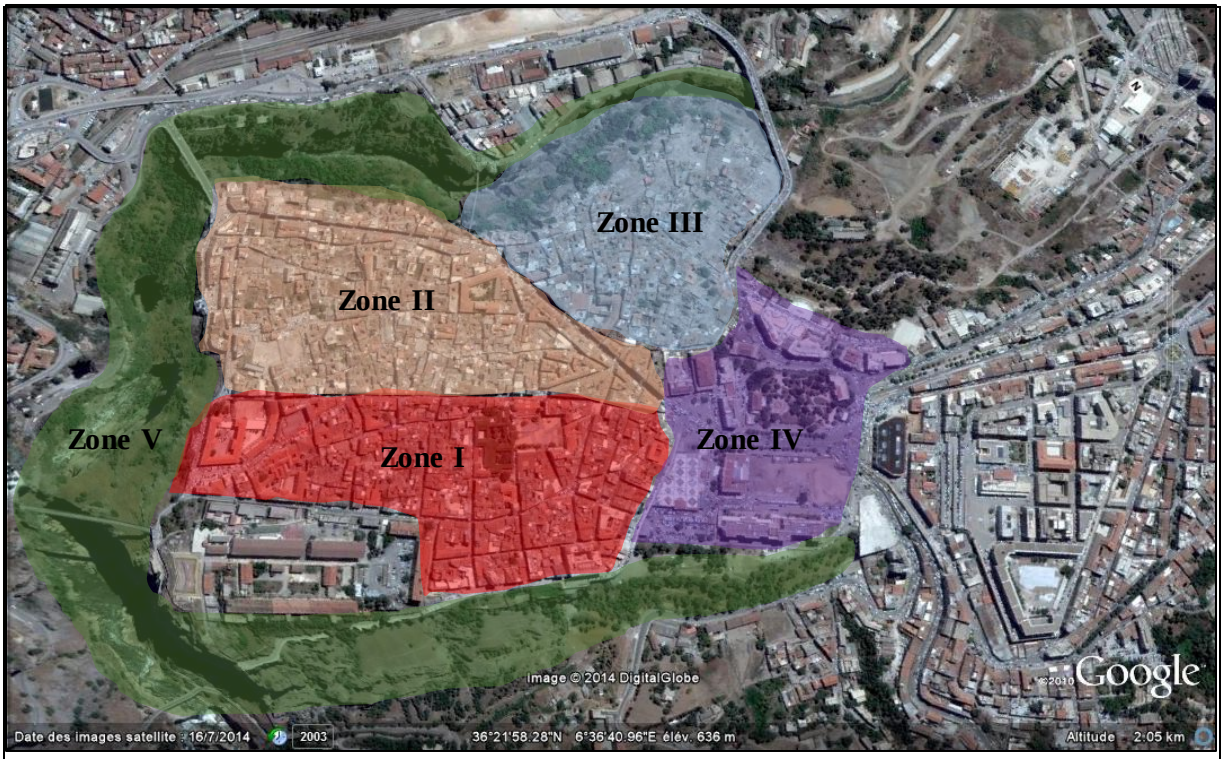
Figure III. 21 (à gauche) : vue aérienne sur la partie basse de la vieille ville en 2003 (Source : Google Earth)
Figure III. 22 (à droite) : vue aérienne sur la partie basse de la vieille ville en 2014 (Source : Google Earth)

L'article n°1 du projet d'élaboration du PPSMVSS de la vieille ville de Constantine nous fournit les informations suivantes :

> « *Le PPSMVSS, de la vieille ville de Constantine, s'applique au territoire de la commune de Constantine compris à l'intérieur du périmètre délimitant le Secteur Sauvegardé dénommé - vieille ville, créé par décret exécutif n°05-208 du 04 juin 2005 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vielle ville de Constantine. Le secteur sauvegardé de la vieille ville de Constantine‖ est délimité, conformément au plan annexé à l'original du décret exécutif n°05-208 du 04 juin 2005* » (BET J.KRIBECHE, 2010, phase III, p.6).

Les limites du secteur sauvegardé nommé « vieille ville » sont définies à ce titre comme suit :

1. Nord et nord-est : les gorges du Rummel
2. Nord-ouest et ouest : les escarpements rocheux
3. Sud-ouest : centre culturel Mohamed Laid El khalifat situé à la place du 1er Novemvbre1954
4. Sud : le quartier Bardo.



- La zone I : la partie haute composée d'un tissu colonial en majorité
- La zone II : partie centrale, composée d'un tissu mixte (colonial traditionnel et hybride)
- La zone III : partie basse composée d'un tissu traditionnel en majorité (Souika)
- La zone IV : partie périphérique (extra rocher)
- La zone V : le ravin et les gorges du Rummel

Figure III. 23 : le découpage du secteur sauvegardé en zones homogènes (Source : Google Earth, modifié par l'auteur, légende basée sur le projet du PPSMVSS du BET Kribeche, 2010, rapport de la 1er Phase, p.8)

5. Conclusion partielle III

Tel est donc, le résumé de l'histoire prodigieuse de cette ville qu'est Constantine ; elle s'enracine dans un lointain passé et continue à vivre pleinement sur ce même site depuis des millénaires ; alors que la plupart des villes Algériennes ont connu des interruptions dans leurs existences (Tlemcen, Annaba, Biskra), ou sont moins anciennes (Alger, Blida, Bejaia), ou très récentes (Sétif, Batna, Sidi-Bel-Abbès) (Cote, 2006).

Constantine a trop longtemps vécu enfermée sur elle-même, protégée par son rocher qui perdure depuis 25 siècles. Par opposition elle a toujours été active, comme en témoignent les nombreux vestiges découverts au cours des travaux qu'avait connue la ville. C'est cette succession et stratification de civilisations qui font d'elle l'une des villes méditerranéennes les plus anciennes et riche par son enracinement et son patrimoine (Architectural, Archéologique, Historique, Culturel …etc.).

La continuité de la présence humaine sur le même site explique par ailleurs la faiblesse des vestiges anciens ; chaque sédimentation humaine ayant recouvert ou fait disparaître les couches précédentes. On note cependant que la trace des transformations progressives de Constantine était encore discernable lors de l'arrivée des Français.

Contrairement aux Romains, les Arabes et les Ottomans s'approprièrent les restes des vestiges légués par les précédentes civilisations et l'adaptèrent progressivement aux spécificités de la cité arabo-musulmane. La ville Ottomane a sensiblement gardé le même tracé des voies et des places de la ville romaine, de même que pour certains monuments dont le forum devenu la place du Bey. La plupart des maisons de la médina avaient réutilisé, pour leur édification à l'époque Ottomane ou plus tard, les grandes pierres taillées récupérées des constructions antérieures. Elles sont visibles encore aujourd'hui au niveau des soubassements des constructions (Benidir, 2007, p.41).

Cependant, en quelques années seulement après l'occupation du Rocher, les français, dédaignant la culture et le style architectural qui leur sont étrangers, déployèrent, sans parvenir entièrement à leurs fins, tous les moyens pour effacer tout ce qui symbolise la culture locale. Une politique du vainqueur qui va aussi marquer à jamais le paysage du Rocher.

Cette succession de périodes historiques et politiques a donc façonné le paysage d'aujourd'hui, un paysage dont on se questionne toujours sur ses composantes, les monuments qu'il englobe ou même son type. Nous allons tenter de répondre à ce questionnement dans le chapitre qui suit.

Chapitre IV

Identification des éléments naturels et bâtis constituant le paysage du Rocher de Constantine

« Il vient toujours un moment où l'on a trop vu un paysage, de même qu'il faut longtemps avant qu'on l'ait assez vu » **Albert Camus** (Noces, 1938)

1. Introduction

La lecture de l'évolution historique et morphologique du Rocher, que nous avons développé au chapitre précèdent, nous a éclairé sur le processus de transformation du paysage à travers le facteur temps. À partir d'une unité urbaine compacte et labyrinthique, répondant à un mode de vie local, vers une unité urbaine en échiquier et dégagée, qui répondait aux exigences de la population occidentale.

Cet épisode de l'histoire urbaine du Rocher a fortement marqué son paysage d'aujourd'hui et lui donne une image complexe. Son tissu comporte deux entités clairement identifiables. Il s'agit de:

- Tissu issu de l'époque ottomane ;
- Tissu issu de l'époque française.

Nous allons donc analyser ces deux entités ottomane et française, d'abord, de manière isolée afin de relever les composantes de chaque entité paysagère.

L'analyse en effet des éléments naturels et bâtis, que nous allons développer dans ce chapitre, sera basée essentiellement sur une étude perceptuelle et historique. Cette démarche est directement liée au concept de paysage urbain historique qui se défini comme étant la relation historique entre les éléments naturels et bâtis.

La méthode opérationnelle utilisée se divise en deux étapes :

Etape 1 : Analyser les éléments constituant le paysage

Cette analyse se fera par le biais d'une étude essentiellement cartographique et historique. Les différentes structures qui se superposent et qui contribuent à former le paysage du Rocher ont été identifiées, afin d'établir une série d'éléments qui pourraient être lisibles dans un cadre idéal mais qui prendront plus ou moins, d'importance une fois mis en relation les uns avec les autres. Cette démarche essentiellement analytique, a été faite dans l'esprit d'éclairer l'évaluation paysagère que nous allons développer en chapitre V.

Etape 2 : Relevé photographique de l'ensemble du secteur d'étude

Le relevé photographique a été effectué une première fois au printemps 2014, sous couvert végétal. Il a été complété lors d'une seconde investigation en été 2014, puis une dernière sortie a été effectuée en hiver 2014 afin de valider l'inventaire et de s'assurer d'une juste représentation des réalités saisonnières. Notons que l'itinéraire de la prise des vues s'est effectué aprioris, avant d'être sur les lieux, en étudiant les accès, les distances, le climat, les altitudes, ce qui nous a mené à préparer des projets d'itinéraire pour l'inventaire photographique de tout le Rocher, sous forme de tracés sur cartes (voir carte IV.1)

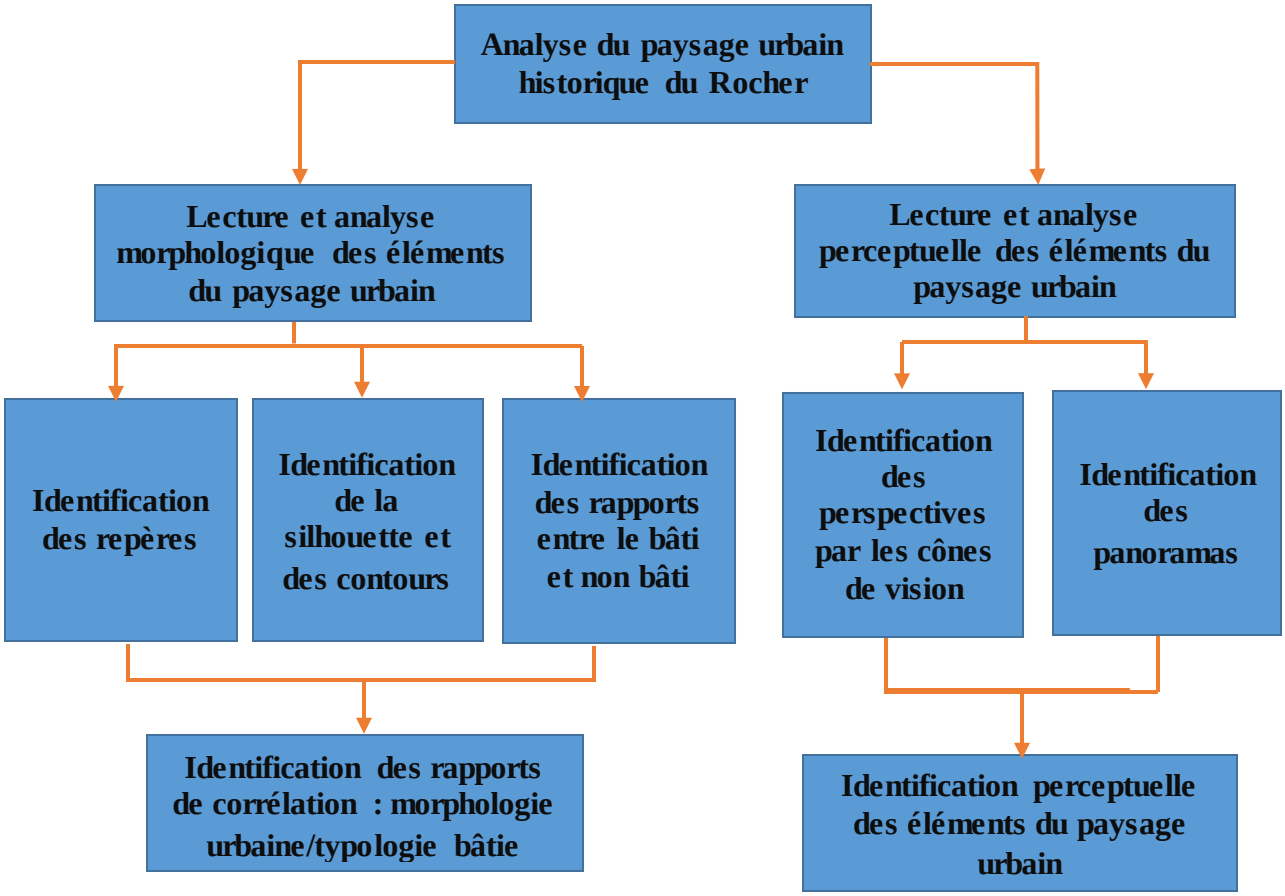
Enfin, Le mandat de cette étude se divise en deux sous-objectifs :

A. Identifier les perspectives visuelles à partir du domaine public :

- de l'intérieur du secteur sauvegardé vers ses propres composantes;
- de l'intérieur du secteur sauvegardé vers l'extérieur;
- de l'extérieur vers le secteur sauvegardé lui-même.

B. Classifier ces perspectives afin de faire ressortir celles qui sont remarquables, intéressantes et dignes de mention.

Enfin, nous allons essayer, à travers ce chapitre, de nous baser sur les connaissances déjà explorées dans la partie théorique pour élaborer une grille de lecture que nous détaillerons ci-dessous.



Organigramme IV. 1 : Schéma explicite de la méthode d'approche du paysage urbain de notre cas d'étude (Source : établi par l'auteur)



Circuit de la sortie effectuée en Mars 2014

Circuit de la sortie effectuée en Aout 2014

Circuit de la sortie effectuée en Decembre2014

Carte IV. 1 : représentation en plan de la répartition des sorties sur terrain en phases (Source : Google Earth 2015, modifié par l'auteur)

2. Identification des éléments naturels constituant le paysage du Rocher

L'analyse des éléments naturels est importante pour notre analyse, étant donné que ces derniers font l'objet d'une lisibilité dans le paysage général, compte tenu de leur influence sur la forme générale et urbaine en particulier. Ces éléments naturels qui composent le Paysage du Rocher sont :

- Le relief
- Le climat
- Le réseau hydrographique
- les gorges
- le Rhumel

Nous allons à présent détailler ces éléments :

2.1 Le relief

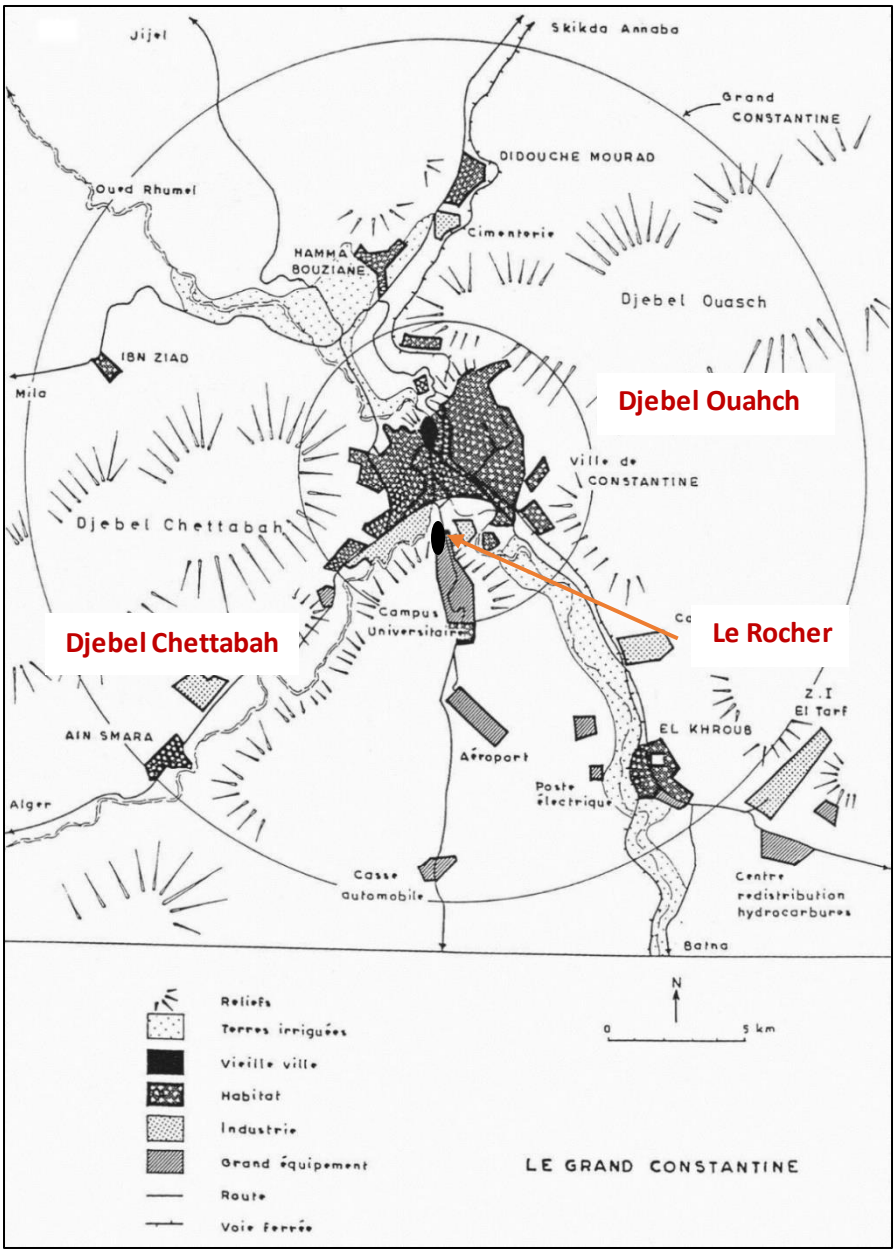
Le Rocher de Constantine est placée sur l'extrême bord septentrional des Hauts Plateaux Constantinois. Ceux-ci s'élèvent du Sud vers le Nord pour former les monts de Constantine. Le Rocher se trouve enserré entre deux montagnes, séparées par Oued el Rhumel ; Djebel Chettaba à l'Ouest, situé à une altitude de 800 à 900 m, et Djebel Ouahch à l'Est, dominé par plusieurs pics calcaires, dont le plus important est celui de Sidi M'cid, à une altitude de 785 m. Ces abrupts dominent les vallées de Oued el Hamma, de Oued Smendou et de Oued Saf-saf. Le massif se termine par les collines du Mansourah.

Au Nord se dresse la chaîne numidique, l'élément marquant de celle-ci est « le Rocher » ayant la forme d'un prisme à base trapézoïdale dont les arrêtes coïncident avec les quatre points cardinaux. Le point saillant de la déclivité se situe au Nord, à la casbah, sur une altitude de 644 m, le point le plus bas se trouve à Sidi-Rached au Sud, à une altitude de 534 m. Le Rocher entouré des trois cotés par le ravin, n'est accessible que par un seul côté.

Le Coudiat-Aty qui atteint la cote de 630m, se rattache à la pointe Sud-Ouest du Rocher par un isthme de 300 mètres de largeur qu'occupe actuellement la place de la brèche. L'extension de la ville se continue au Sud sur la colline de Bellevue et sur les flancs évasés qui bordent le confluent des deux Oueds. Une dépression resserrée entre les crêtes du Coudiat-Aty, Bellevue et le lit du Rhumel a accueilli le quartier de Bardo au point le plus bas du Rocher.

A l'Est du ravin, un vaste plateau accidenté dans sa partie Nord faisant suite au Rocher, a offert à la ville un autre terrain d'extension, cependant les escarpements de Djebel Sidi M'Cid ont rendu l'implantation urbaine difficile.

Au débouché du pont d'El Kantara, une légère dépression entre les hauteurs de Sidi M'cid et du Mansourah a reçu le quartier El Kantara que prolonge le faubourg Lamy (Emir Abdelkader). Vers le Sud, les quartiers de Sidi Mabrouk supérieur et inférieur s'étalent l'un sur le Mansourah et l'autre sur son bassin versant Sud situé entre les cotes 634 et 550m. Un autre secteur en terrain plat se situe au Sud de l'agglomération partant de l'angle inscrit entre les deux Oueds, c'est un vaste plateau aux pentes douces s'élargissant du Nord au Sud jusqu'au plateau d'Ain El Bey.



Carte IV. 2 : Constantine, ville et wilaya (Source: http://encyclopedieberbere.revues.org/docannexe/image/2330/img-5.png consulté le 14/11/2014)

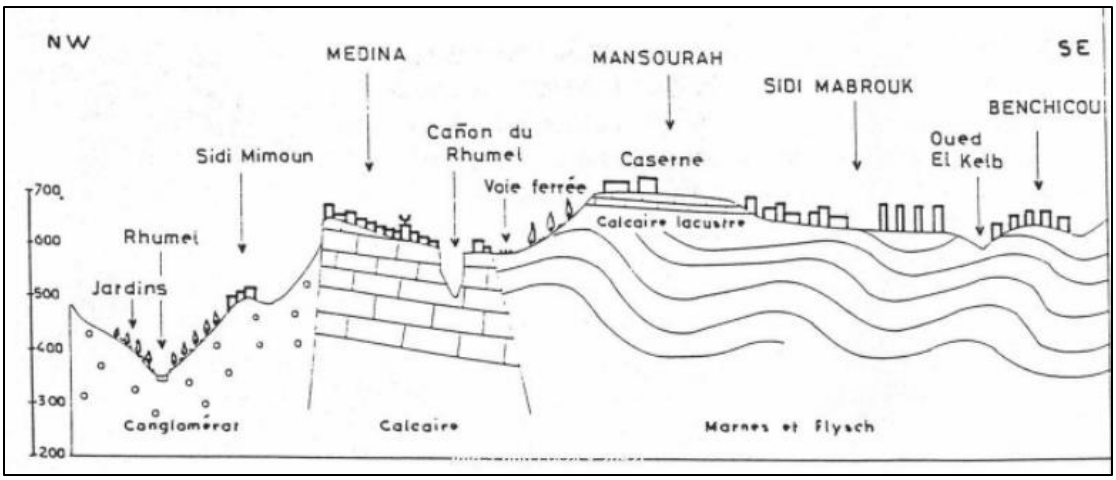


Figure IV. 1 : coupe schématique à travers la ville de Constantine (Source : http://encyclopedieberbere.revues.org/docannexe/image/2330/img-1.png consulté le 14/11/2014)

2.2 Le climat

L'Est algérien est limité au Nord par la méditerranée, au Sud par le Sahara, constituant le secteur le plus varié de l'Algérie. Le bassin du Rhumel est soumis à deux climats différents : un climat sub-humide dans la partie Nord, on se rapprochant de la chaîne numidique, et un climat semi-aride dans la partie Sud des Hautes Plaines. La carte des régions bioclimatiques de l'Est Algérien permet de classer Constantine selon un étage bioclimatique semi-aride à hiver frais (Cote, 1988), qui se caractérise par une pluviosité qui varie de 550 à 350 mm. C'est le régime de l'ensemble des Hautes Plaines, portées à 800 ou 1000 m d'altitude suivant les secteurs. La pluviométrie se trouve répartie en deux maxima (fin d'automne et fin de printemps).

La tranche pluvieuse n'est pas repartie régulièrement dans le temps et l'espace. Elle se présente souvent sous forme de grandes averses ou d'ondées instantanées, tout en variant en allant du Nord au Sud. L'étude des données pluviométriques propres à une période récente (1975 à 2004) (Office National de Météorologie-Constantine) a permis de connaitre le régime des précipitations, qui se caractérise par son irrégularité. Les moyennes pluviométriques annuelles propres à cette période, varient de 252.7 mm enregistrée en 1983 à 876.1 mm enregistrée en 1984. (Voir tableau 4.1)

Année	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
P (mm)	444,9	859,4	342,8	457,4	702,4	540,9	522,7	663,3	252,7	876,1
Année	**1985**	**1986**	**1987**	**1988**	**1989**	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**
P (mm)	462,3	561,4	498,7	512	372,7	426,2	509	758	391,4	
Année	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**
P (mm)	628	534,6	628	534,6	628	514,2	390,5	463,5	457,4	767,7

Tableau IV. 1 : les précipitations annuelles à Constantine de 1975 à 2004 (Source : Officie National de Météorologie-Constantine)

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	jui.	août	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	2	3	4	6	10	15	17	18	15	11	6	3	**9**
Température moyenne (°C)	7	8	10	12	16	21	25	25	21	16	11	8	**15**
Température maximale moyenne (°C)	11	12	14	17	22	28	32	32	27	22	16	12	**21**
Record de froid (°C)	−3	−3	−2	−2	−2	1	5	8	10	7	2	−3	**−3**
Record de chaleur (°C)	22	27	27	30	35	41	41	41	38	36	27	27	**41**
Précipitations (mm)	80	60	60	50	40	20	0	10	20	40	50	80	**560**

Tableau IV. 2 : Données climatiques à Constantine (Source : Weatherbase, statistiques sur 20 ans)

2.3 Le réseau hydrographique

La ville de Constantine est drainée par les deux Oueds ; le Rhumel et oued Boumerzoug, vers lesquels convergent plusieurs affluents temporaires. Ces Oueds ont joué un rôle majeur dans le développement de la ville. L'Oued Rhumel prend sa source dans les hautes plaines sétifiennes,

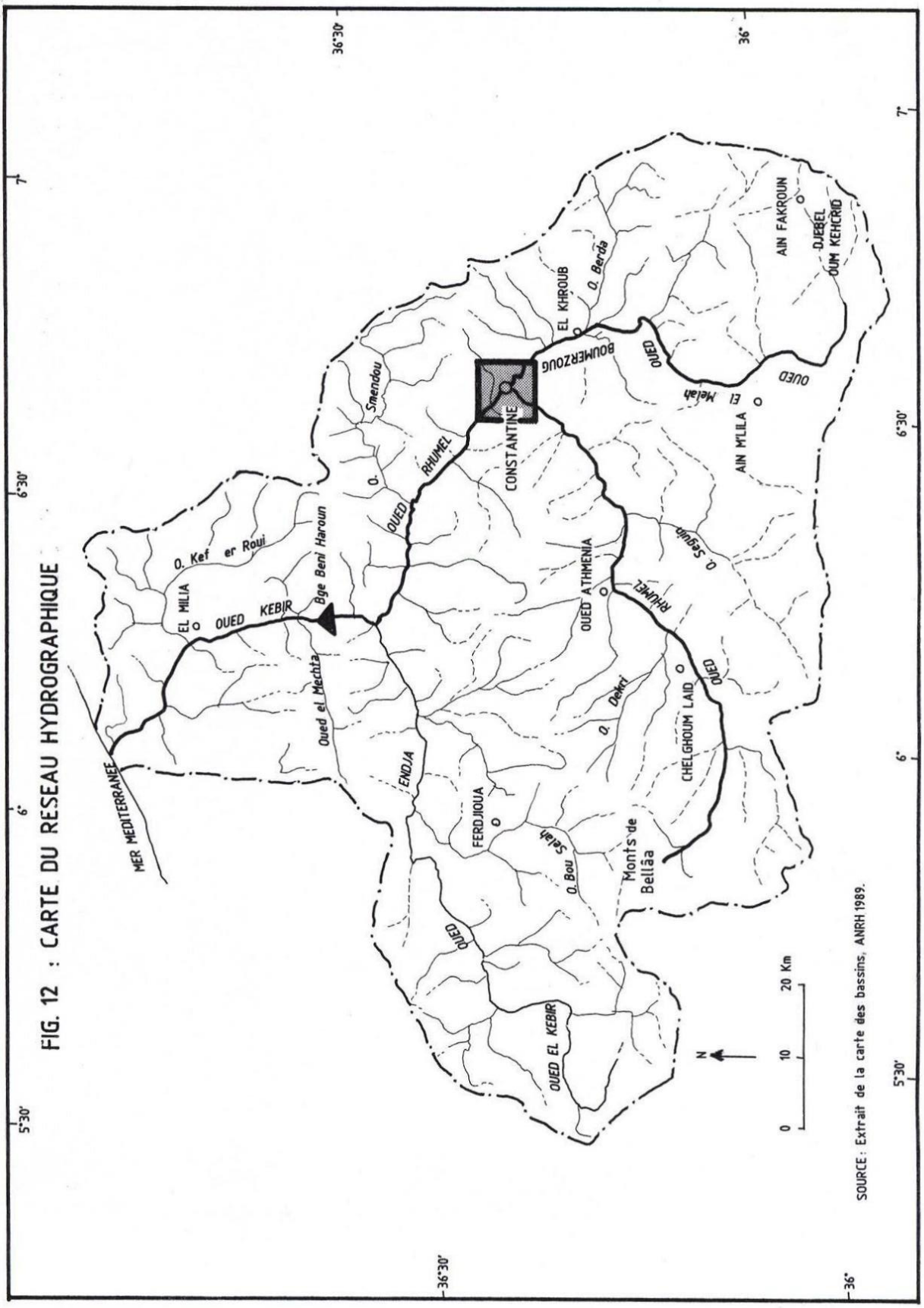
au N.W de la région de Bellâa, à une altitude de 1199 m .Il traverse les hautes plaines Constantinoises, avec une orientation S.W-N.E jusqu'à Constantine, où il s'encaisse très profondément dans les gorges calcaires. Changeant brusquement de direction, il coule en oblique vers le N.W pour confluer avec oued Endja aux environs de Sidi Mérouane, il prend ensuite le nom de l'Oued El Kébir (Zebiri A., 2001).

L'Oued Rhumel reçoit quelques affluents importants, entre autres : Oued Dekri long de 12.8 Km, Oued Athmenia, confluent à l'aval de la ville ayant 15Km de longueur, Oued Séguen long de 11.9 Km, oued Boumerzoug confluent à l'amont des gorges de Constantine mesurant 31.5 Km de longueur, Oued El Begrat, à la confluence du Rhumel aval (rive gauche), ayant une longueur de 18 Km. Oued Smendou, conflue à l'aval des gorges du Khenneg, long de56.4 Km et enfin Oued El Kotone mesure 12.7 Km de longueur (Carte IV.3). Les rivières et les oueds jouent donc un rôle majeur dans le développement de la ville de Constantine.

À ces cours d'eau principaux, il faut ajouter les chevelus de chaque Oued, les ravins, les rigoles qui fonctionnent de façon temporaire, en plus des rejets urbains des agglomérations de Chelghoum Laid, Oued Athmenia, Ain Smara, Constantine, Hamma Bouziane sur Oued Rhumel, et de l'agglomération de Ain M'lila, et El Khroub sur l'Oued Boumerzoug. Les rejets industriels, gonflent davantage le débit de l'Oued, on note essentiellement les rejets de la SNIC dans la ville de Chelghoum Laid, l'usine SONACOME d'Ain Smara, et les deux zones industrielles sur Oued Rhumel et Oued Boumerzoug.

Boussouf (2002) nous décrit le Rhumel en arrivant au Rocher:

> « *Il pénètre dans l'agglomération par le Sud et la traverse complétement, longeant à l'Est le Rocher dont il a creusé les escarpements, empruntant les gorges célèbres taillées dans d'épaisses couches de calcaire. Il fait ensuite, au pont d'El Kantara un coude brusque pour se diriger vers le Nord-Ouest jusqu'au golfe de Djidjeli* » (Boussouf, 2002, p.114).



Carte IV. 3 : Carte du réseau hydrographique de Constantine (Source : Agence Nationale des Ressources Hydraulique, Constantine, 1989)

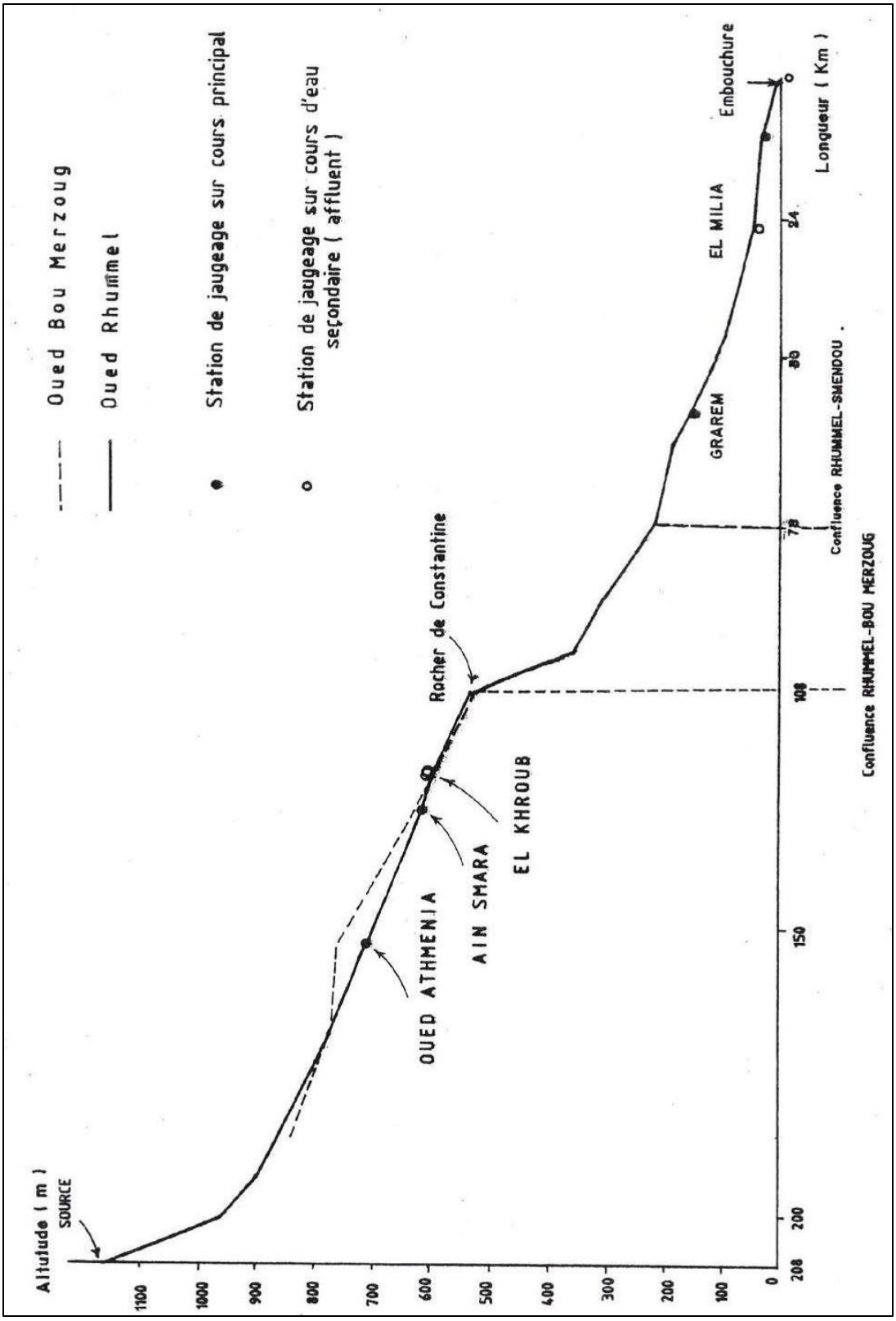


Figure IV. 2 : Profil en long de l'Oued Rhumel-Boumerzoug (Source : Zebiri A., 2001)

2.4 Le Rocher, son Rhumel et ses gorges

2.1.2 Le Rocher et son Rhumel :

L'Oued Rhumel et son Rocher ont une longue histoire de coexistence, qui remonte très loin dans le temps. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les grottes jalonnant le piémont du Rocher ont servi d'abri naturel pour l'homme préhistorique. Sa genèse sur le Rocher, a fait d'elle une véritable forteresse infranchissable.

Le Rhumel très encaissé, constitue un rempart naturel ceinturant la ville sur trois côtés. « *Pareil au bracelet qui entoure le bras, un fleuve grondant un fond d'un ravin inaccessible, enserre le Rocher qui supporte Constantine. Il défend cette ville, comme les monts escarpés protégeant le nid du corbeau » (Marion, 1957).*

Le Rhumel n'apparaît pas comme un simple cours d'eau pour la ville de Constantine, c'est aussi un repère urbanistique fort et imposant, un élément de mémoire et de reconnaissance pour les habitants. Il s'est surimposé sur plusieurs séquences, différentes les unes par rapport aux autres, non seulement sur le plan spatial mais aussi paysager.





Figure IV. 3 (à gauche) : Gravure des cascades de l'Oued du Rhumel et le Rocher (Source : Fulgence, 1857. En ligne : http://www.dunwich.org/fulgence.girard/no10p13_cascade_oued_el_roumel_gr.html consulté le 13/11/2014)
Figure IV. 4 (à droite) : crue du Rhumel en 1958 (Source : photo prise par Rouet, 1958)

La grandiose beauté du décor naturel et le pittoresque site sauvage étaient investis comme une attraction touristique pour la ville de Constantine. Notamment avec l'aménagement, à la période Française, d'une voie d'accès à l'intérieur des gorges permettant aux visiteurs de contempler une merveille de la nature, en faisant le pèlerinage de l'abîme. Ainsi, le Rhumel et son Rocher ont toujours attiré la curiosité de toute part du monde comme nous le confirme ces passages :

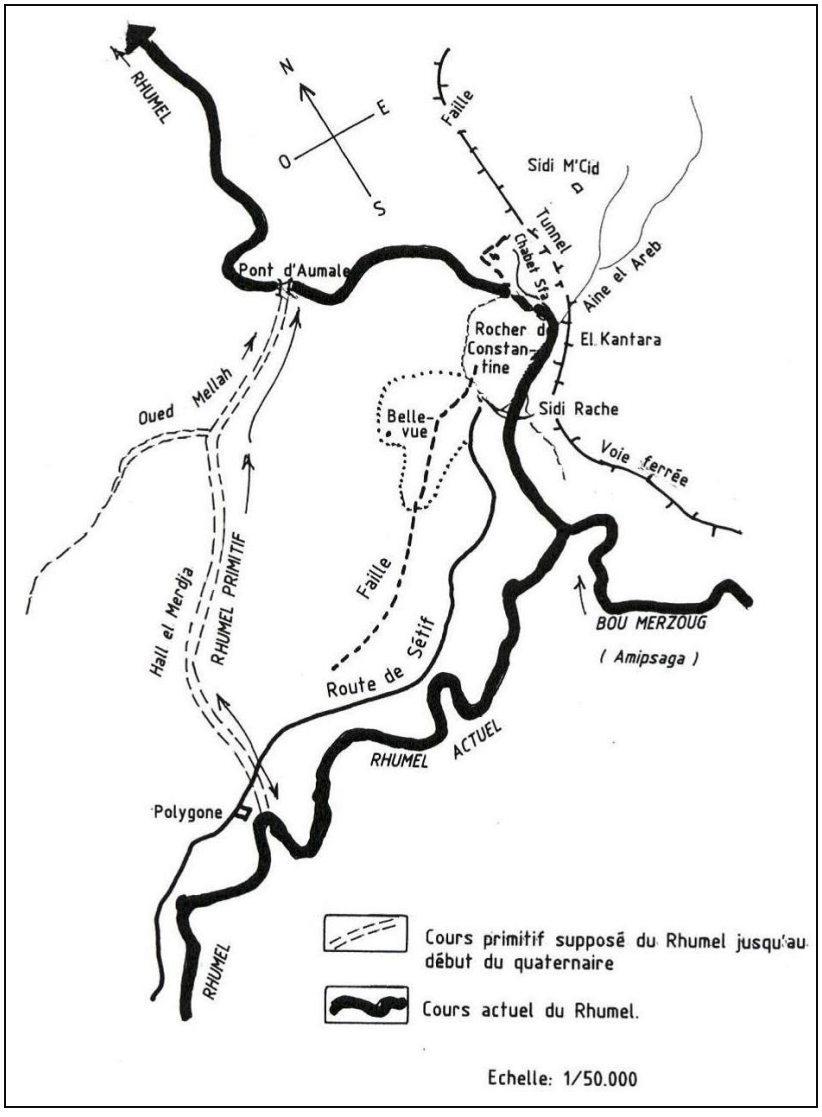
> *«D'innombrables visiteurs de presque tous les pays du monde sont descendus dans l'enfer dantesque dûment vantés dans les guides et les prospectus de voyages, il faut lire les réflexions enthousiastes de ses pèlerins de l'abîme dans le livre d'or d'un des grands bétels de notre ville» (Marion, 1957).*
>
> « *Mais je dois dire, avant d'aller plus loin, que Constantine, antique Cirta des Numides, une des villes les plus antiques de l'Algérie et sans contredit la plus curieuse, est bâtie*

sur un rocher en forme de pain de sucre tronqué baignée de tous les côtés par le Rummel. Paisible ruisseau en été, torrent impétueux en hiver, la rivière roule ses eaux jaunâtres au fond d'un précipice affreux dont l'œil, en certains endroits, peut à peine, sonder la profondeur» (Lelu, 1866).

2.4.2 Le Rhumel et ses gorges:

Tous ceux qui, géologues, archéologues, géographes..., ont exploré les gorges du Rhumel, durant la période contemporaine, se sont efforcés de percer le secret des origines de cet étrange phénomène topographique. Les gorges qui cernent la ville de Constantine, sur ses limites orientales, ne sont pas des gorges ordinaires. D'abord par leur importance, leur profondeur, leur aspect particulier, elles sont uniques au monde. Elles confèrent son originalité à Constantine, dont l'histoire est étroitement liée à celle du Rhumel et conditionnée par le site même.

Jusqu'à la fin de l'ère tertiaire, le Rhumel, nous explique Bayol (1986), coulait directement depuis le Polygone, par la vallée du Hal el Mardj et de l'oued Mellah, jusqu'au pont d'Aumale. Au Polygone il recevait le Bou Merzoug qui, devant la face sud du rocher, s'élargissait en nappe lacustre. (Carte VI.4)



Carte IV. 4 : Tracé initial et actuel de l'Oued Rhumel (Source : Marion, 1957)

Rappelons qu'à la fin du tertiaire, le niveau de la Méditerranée s'abaissa. Simultanément le rocher de Constantine, redressé par le plissement alpin et fissuré en maints endroits, se creusa plus activement, en surface, par le torrent Ain El Areb (grossi du Chabet Sfa) descendant du Djebel Ouahch et coulant dans la direction Nord-Sud, pour se jeter dans la nappe lacustre de Boumerzoug, souterrainement par les infiltrations des eaux de ce même torrent.

Ce double travail d'érosion explique le profil actuel des gorges qui, à mi-hauteur, comporte un palier si bien taillé sur toute leur longueur qu'on a pu y établir autrefois, sur la rive droite, le fameux «Chemin des touristes» et sur la rive gauche, des cultures en terrasse (tomates et chrysanthèmes), près des habitations troglodytes situées entre la médersa et le pont dit « d'El Kantara ».

Le redressement du rocher de Constantine eut encore un deuxième effet d'une importance capitale : la grande faille de coupure le long de toute la face nord du rocher se prolongeait en direction du Polygone et le dénivellement qui en résultait a suffi pour couper, à cet endroit, l'ancien cours du Rhumel, de sorte que le fleuve, capté par son affluent, le Bou-Merzoug, vint se jeter, conjointement avec ce dernier, dans le lac baignant l'extrémité sud du rocher. Formant ainsi le défilé souterrain constitué par les infiltrations de l'Ain El Areb dans le rocher lui-même.

Au début de l'ère quaternaire, ou plus récemment selon Bayol (1986), un effondrement, accompagné de jaillissement d'eaux chaudes venues d'une profondeur de plusieurs milliers de mètres, élargit la sortie des gorges en amont de la grande cascade. Cet événement explique, qu'à cet endroit, la verticalité des falaises, que l'érosion n'a pas encore entamées. L'une des roches surplombantes est devenue, pour cette raison, la « roche tarpéienne » des tyrans de Constantine, le fameux « Kef Ch'Kora » (le rocher du sac) d'où l'on précipitait les condamnés à mort.

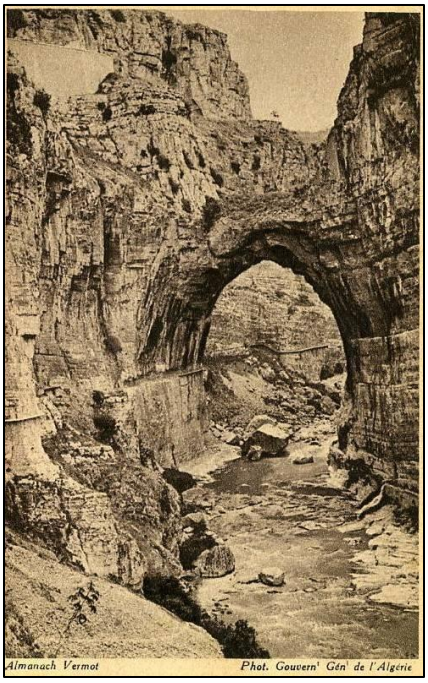
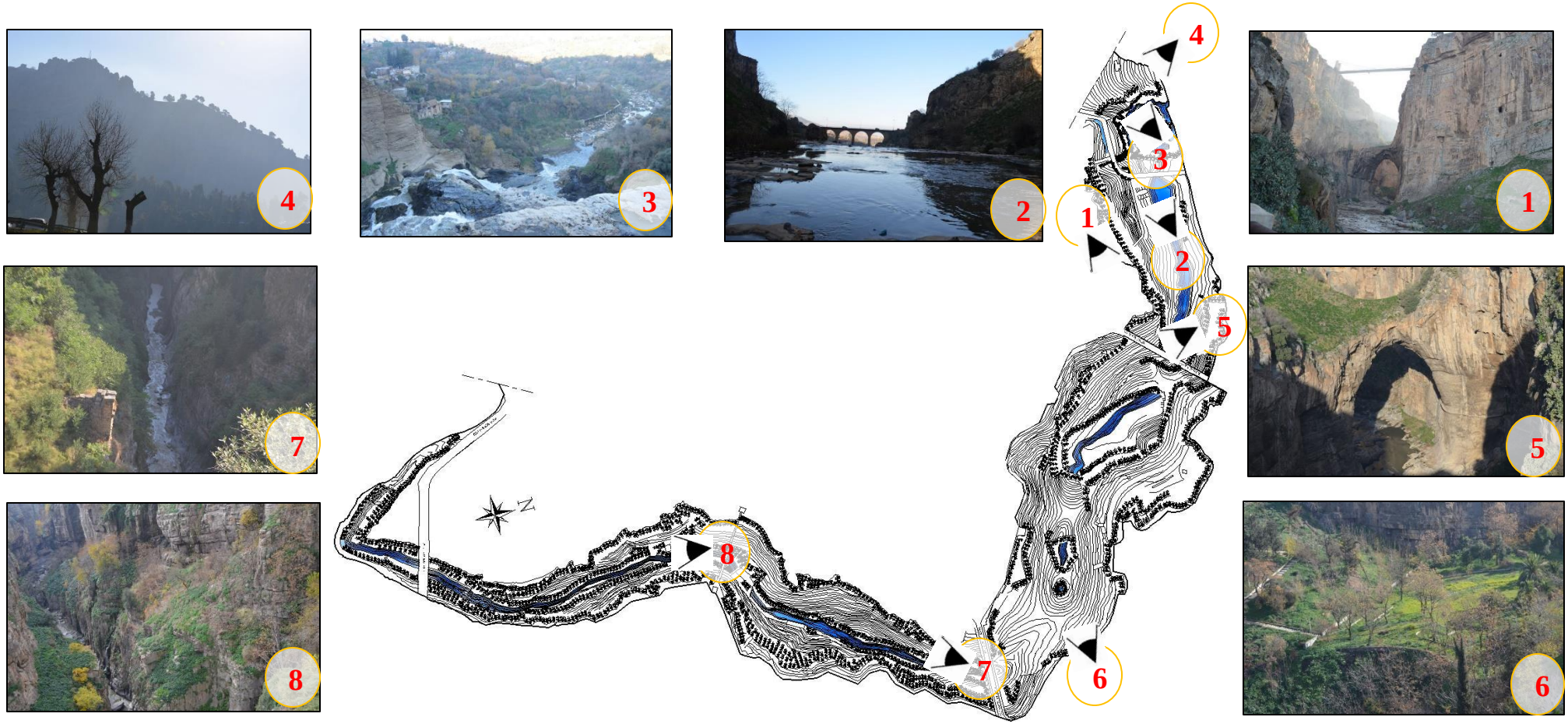




Figure IV. 5 : les gorges du Rhumel, 1930 (Source : Collection Almanach Vermont, [en ligne] : http://www.priceminister.com/image?action=slideshow&imagestype=PRODUCT&prdimageid=882143340&productid=126735722 consulté le 22/11/2014)
Figure IV. 6 : les gorges du Rhumel aujourd'hui (Source : photo prise par l'auteur, Mars 2014)



1- Vue sur le Rhumel et les gorges du Rocher à partir du pont des chutes; **2-** Le Rhumel avec une vue vers le pont des chutes; **3-** Vue sur les cascades du Rhumel et les plaines du Hamma ; **4-** La silhouette du Rocher vue à partir des pleines de Bekira ; **5-** Arc naturel sur le Rhumel ; **6-** Jardin naturel au-dessus des gorges du Rhumel ; **7-** le ravin vu depuis le pont d'El Kantara ; **8-** Le ravin vu depuis la passerelle Perrégaux

Planche IV. 1 : Le Rocher, son Rhumel et ses gorges

Sources
Photos : prises par l'auteur, Mars 2014
Plan : BET Kribeche, modifié par l'auteur.

La durée de l'épopée géologique des gorges peut être évaluée à plus d'une centaine de millénaires. Ce labeur titanesque de la nature devait avoir pour les destinées des futurs habitants du site constantinois, une importance capitale !

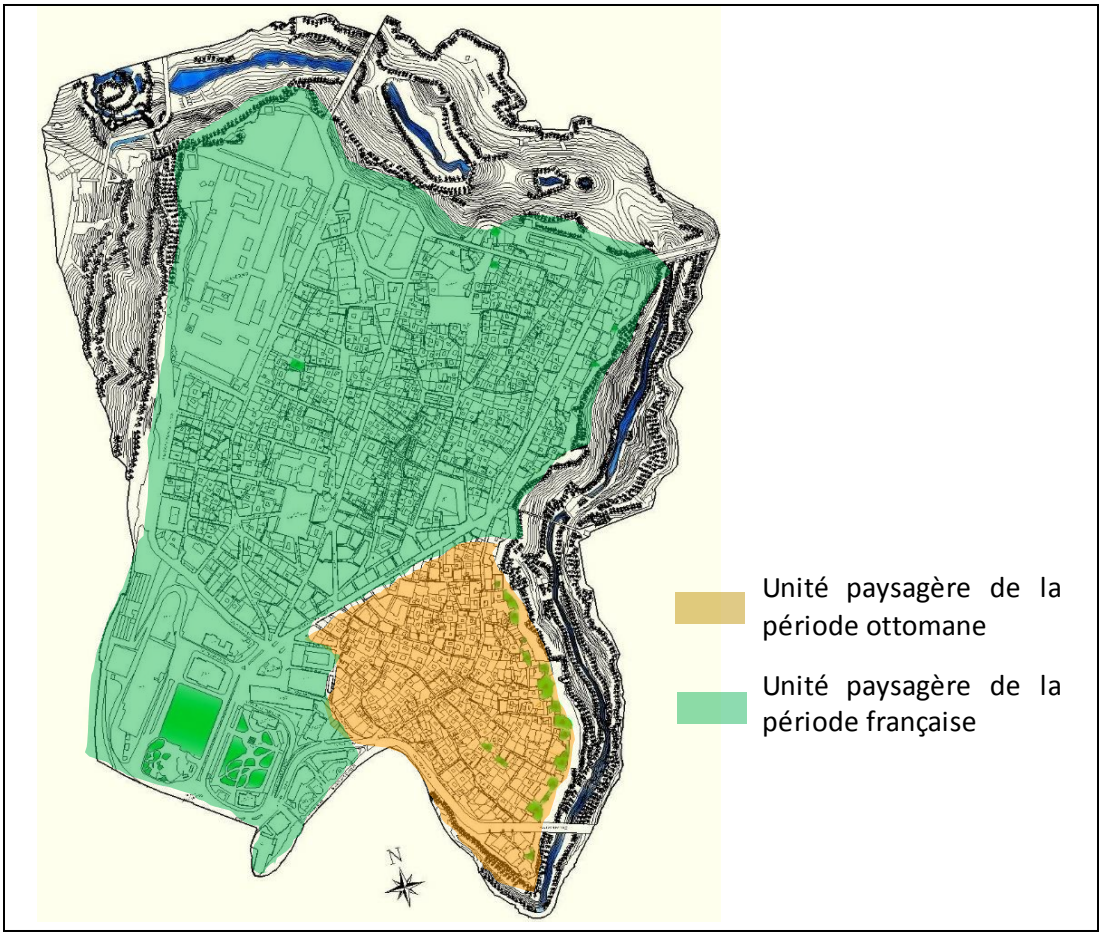
3. Identification des éléments bâtis

Deux périodes ont marqué l'histoire du rocher et nous ont révélé son paysage d'aujourd'hui : la période ottomane et française. Ces deux périodes nous ont constitué deux types de tissus qu'on reconnait dans le paysage :

- Tissu à tracé traditionnel issu de l'occupation Ottomane du Rocher ;
- Tissu à tracé régulier issu de l'occupation Française du Rocher.

Notre recherche sur les perspectives visuelles[26], de ces deux unités paysagères[27], sera organisée selon deux grandes familles :

- Les percées visuelles ;
- Les panoramas.



Carte IV. 5 : carte des entités bâties classées suivant la période (Source : BET Kribeche, PPSMVSS de la vieille ville de Constantine, modifié par l'auteur)

[26] Vue sur un ensemble d'éléments d'intérêt plus ou moins lointain à partir d'un point donné.

[27] L'unité paysagère correspond un ensemble de composants spatiaux, de dynamiques paysagères, qui par leurs caractères, procurent une singularité à la partie du territoire concernée. Elle est caractérisée par un ensemble de structures paysagères, elle se distingue des unités voisines par une différence de présence d'organisation ou de formes de ces caractères.

1.1 Analyse de l'unité paysagère de la période ottomane

L'unité paysagère de la période ottomane correspond à la partie basse de la vieille ville. Comprise entre la Rue Larbi Ben M'hidi et les limites naturelles du Rocher (voir carte IV. 4). Cette unité a pu garder son cachet traditionnel ; car elle n'a pas été concernée par les lourdes interventions qu'a subies le reste du tissu de la vieille ville pendant la période Française. L'unité paysagère de la période Ottomane renferme aujourd'hui un patrimoine architectural riche mais en état de délabrement avancé.

3.1.1 Analyse des percées visuelles[28]

En considérant toujours l'espace public collectif comme point d'observation privilégié, les percées visuelles sont de deux natures différentes : les interstices réguliers entre les bâtiments et les percées visuelles données par les rues transversales.

Les percées visuelles permettent de conserver sporadiquement un lien visuel avec les éléments composant le paysage avant de les retrouver dans leur globalité lors de points d'observation offrant des panoramas qui seront répertoriés dans la famille de vues suivante. L'accumulation de ces types de vues latérales par rapport au parcours principal permet de saisir le Rocher dans son aspect tridimensionnel à une plus large échelle. Elle permet en outre de comprendre certaines dynamiques qui interviennent entre ses différentes composantes aussi bien naturelle que culturelle. À l'opposé, l'absence de ces vues latérales oriente le regard vers l'environnement immédiat.

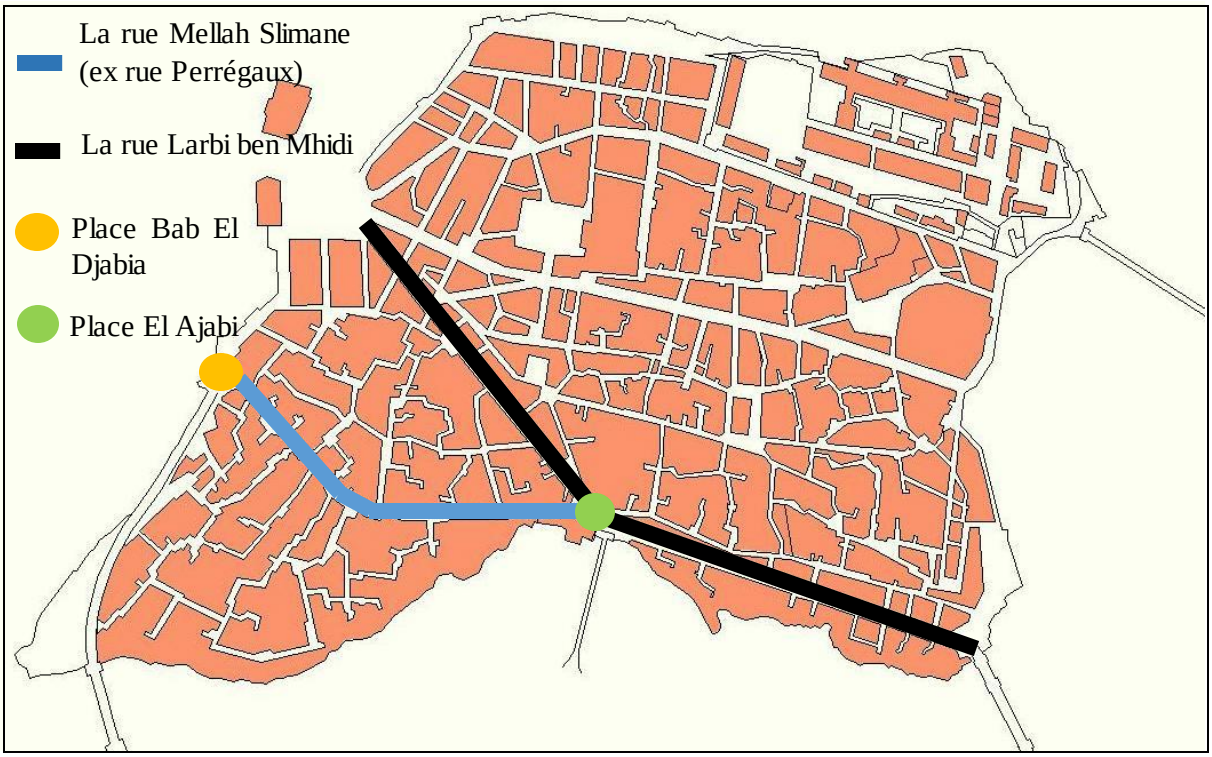
A. Percée visuelle de la rue Mellah Slimane

La rue Mellah Slimane à l'origine devait constituer un axe périphérique qui délimitrait la ville à l'époque antique.La densification du tissu est telle qu'elle devint une charnière de dédoublement de ce dernier, puis un parcours centralisant agrémenté d'échoppes. Sous le règne ottoman, la rue Mellah Slimane faisait partie du réseau primaire, réseau fréquenté par toutes les catégories de la population, et où se déroulaient les activités les plus attractives de la ville, notamment religieuses et commerciales.Cette rue constituait en effet la première partie d'une des principales rues qui reliaient entre-elles, deux des quatre portes de la ville : Bab El Jebia et Bab el Kantara.

Cette voie de liaison était importante pour la ville, puisqu'elle penetre un long parcours pour relier à la fois deux quartiers entre eux, qui se trouvent aux zones périphériques et ce par le biais du pont El- Kantara.Durant l'occupation française, la rue Mellah allait connaître d'énormes bouleversements dans sa structure urbaine traditionnelle, et vêtir un nouvel aspect qui la marquera le restant de son histoire.Avec le découpage instauré par l'ordonnance de 1844, et qui impliquait impérativement la substitution d'une partie du tissu traditionnel par un tissu colonial, de nouveaux moyens de communication s'imposaient et de nouvelles articulations étaient de mise. La rue Nationale percée au coeur du tissu traditionnel, faisant communiquer la porte Valée avec celle d'El Kantara, amputa la voie traditionnelle reliant Bab El jebia à Bab El Kantara d'une partie de son parcours.

[28] Percée visuelle : vue cadrée qui est limitée à un certain angle (moins de 90 degré). Le cadre est formé par le bâti, la végétation ou un élément topographique.

Le tronçon préservé représentait la rue Perrégaux, Mellah Slimane actuellement.Nous attirons l'attention à cet effet, que dans le cadre des interventions urbaines coloniales dans la vieille ville de Constantine, un plan d'alignement fut produit en 1850,dont L'alignement et le nivellement de la rue perrégaux était programmé.Ce plan classait les rues en grandes et petites voiries. La rue Perrégaux faisait partie de la première catégorie (voir carte IV.6).



Carte IV. 6 : plan de la vieille ville après l'intervention Française (Source : Fond de carte, Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, cartes et plans, plan N° Ge B 719, numérisé par l'auteur).

Mellah Slimane (rue Perrégaux), Cette rue était accessible directement depuis la porte d'el Djabia, elle relie également les deux ponts construits dans le cadre du même processus : le pont Sidi Rached et la passerelle Perrégaux. Aujourd'hui, la rue est désormais une large voie dotée de deux accès principaux, matérialisés par deux places créées pour la circonstance : la place Bab El Jabia, suite à la déstrucrion de la porte ayant le même nom, et la place El Ajabi, sise sur la rue Larbi Ben M'hidi (Carte IV.6).

Parcours centralisant antique, partie d'une des principales rues de la ville précoloniale,puis la rue la plus importante du quartier « indigène » à l'époque française, la rue MellahSlimane a toujours été et reste encore la rue structurante de la Souika, et constitue à elle seule un témoin vivant des différents civilisations ayant stratifié l'histoire de Constantine.

L'importance de la rue MellahSlimane réside aussi dans le fait qu'elle divise la vieille ville en deux parties :

- Une partie basse vouée principalement à la vocation résidentielle
- Une partie haute où se développe l'activité commerciale, qui se relie peu à peu à travers les pénétrantes au quartier colonial, par la rue Larbi ben M'hidi.

L'alignement et ses répercussions sur la rue n'ont pas tardé à apparaitre sur le terrain et à tous les niveaux :

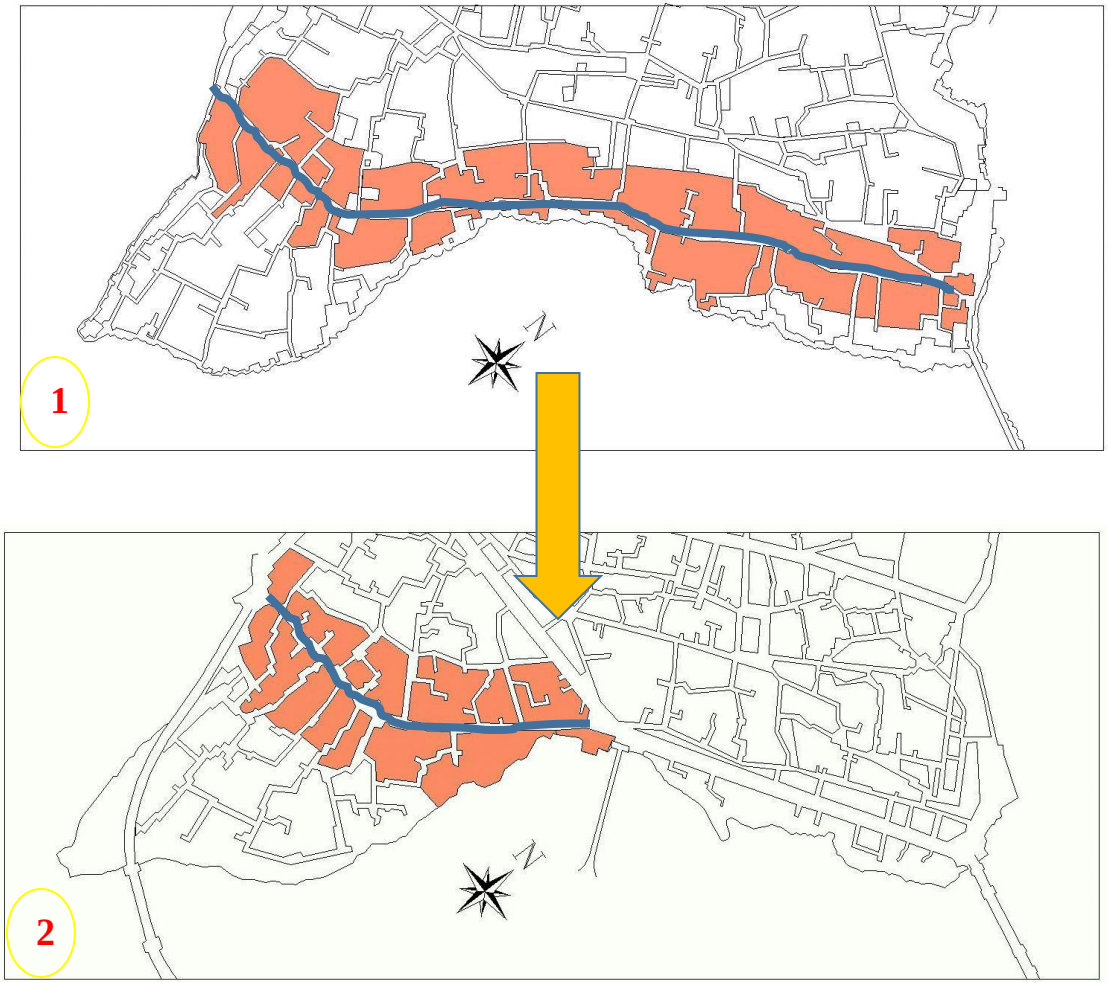
Comme, il autorisait l'expropriation et l'acquisition des immeubles ou terrains, même en dehors des alignements, pour recomposer le parcellaire lors de la formation des rues afin d'y élever des constructions salubres (art1 du projet de Décret sur les rues de Constantine). Sur le plan résidentiel et typologique de l'habitat , les maisons donnant sur la rue devaient obligatoirement céder une partie de leurs parcelles pour permettre l'élargiqssement de la rue en question, empiétant parfois sur une bonne partie du patio, élément structurant de la maison traditionnelle, voire sur sa totalité.

Le patio étant également une source d'aération et d'éclairage naturel de l'ensemble de la maison, cette amputation nécessita le recours à d'autres moyens d'éclairage. Il était par conséquent indispensable d'ouvrir la façade, autrefois introvertie, sur la rue. D'où la naissance de la typologie hybride : typologie traditionnelle ayant subi des transformations suite à la politique urbaine coloniale, dans le cas présent : l'alignement de la rue.Nous signalons ici que le cantonnement de la population indigène dans la partie Souika, engendra une surdensification de l'habitat et impliqua à son tour d'autres transformations sur le cadre bâti,notamment par des surélévations.

En plus de la disparition dans certains cas de la typologie traditionnelle, la rue Mellah Slimane a vu aussi la construction de quelques nouveaux édifices de typologie coloniale, qui contrastait complètement avec la maison à patio d'antan.Abritant trois typologies différentes à la fois : traditionnelle d'origine (dominante dans la rue), coloniale inspirée de l'architecture classique et hybride issue de l'intervention coloniale sur le tissu traditionnel. La rue Mellah Slimane est ainsi le symbole des rares rues pouvant abriter à la fois, les trois typologies existant ailleurs, dans le tissu urbain du vieux Rocher.

Malgré l'age et le manque d'entretien des edifices, la rue Mellah Slimane continue d'abriter aujourd'hui des maisons d'une grande valeur architecturale, illustrée à travers des éléments architectoniques propres à chaque typologie.

- Certains sont des référents historiques Ottomans tels que les arcs, les colonnes, les chapitaux.…
- D'autres reflètent la majestuosité de l'architecture occidentale de l'epoque (corniches, encorbellements…)
- Des maisons qui illustrent par leur rang dans l'imaginaire historique de la population locale, telle que « Dar Gaid Rahba » et « Dar Cheikh el Arab ».



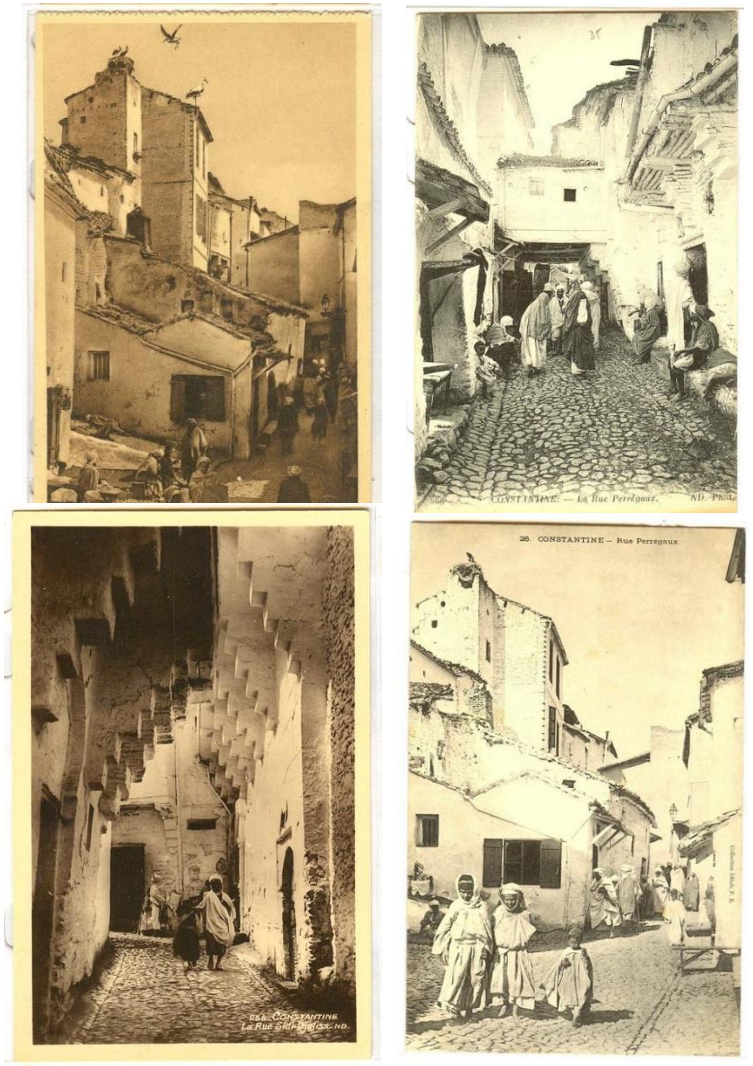
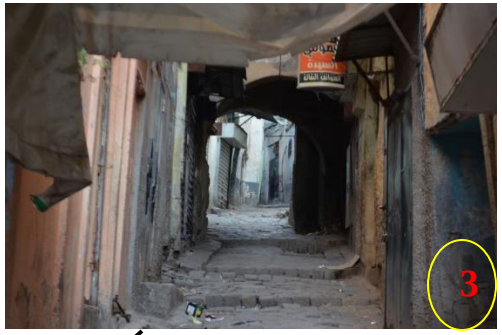


Planche IV. 2 : percée de la rue Mellah Slimane

Photos: carte postales ancienne de la Rue Perrégaux, fin XIXe siècle
Plans: 1- La rue Mellah Slimane, reliant la porte El Djabia à la porte Bab el Kantara, 1837. Source : Fond de carte, Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, cartes et plans, plan N° FF.11.496(3), numérisé par l'auteur.
2- La rue Mellah Slimane après modification du tracé de la ville à la période Française, 1889. Source : Fond de carte, Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, cartes et plans, plan N° Ge B 719, numérisé par l'auteur.







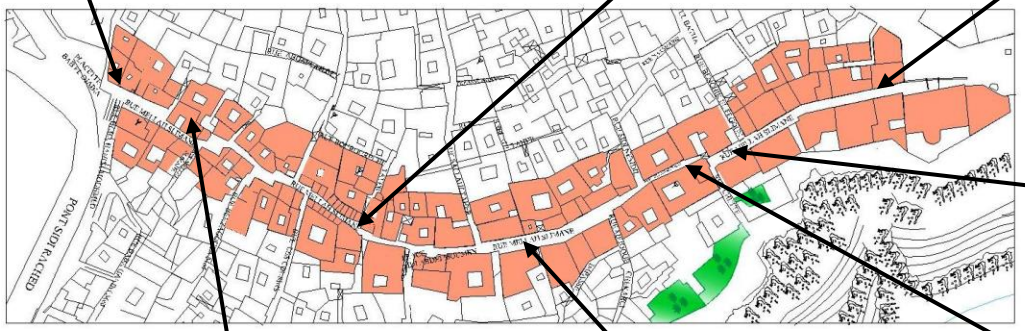










Planche IV. 3 : Séquences visuelles de la rue Mellah Slimane

Sources
Photos: prises par l'auteur, Aout 2014
Plan: BET Kribeche, 2010, modifié par l'auteur.

1- Place el Djabia, avec les maisons témoins qui ont beneficié d'un projet de restauration, ce dernier devra s'étendre vers tout le quartier de Souika ;
2- Axe de vue à partir de la rue Mellah Slimane, un quartier essentiellement commercial dans son premier tronçon ;
3- Percée visuelle que nous apercevons à partir de a rue Mellah Slimane vers la rue Essayida
4- Percée visuelle à partir de la rue Didouche Mourad vers la rue Larbi ben M'hidi
5- Nous remarquons à cet endroit un rétrécissement de la rue, ce qui va diminuer la densité commerciale du reste de la rue ;
6- Apres rétrécissement de la rue nous aboutissons à la partie qui a été touchée par l'intervention française
7- La fin de la rue est marquée par des maisons de type hybride (traditionnelle à l'intérieure et ont subi une intervention Française dans leur façade reflétant un style du vainqueur).

Typologies architecturales de la rue Mellah Slimane:



Figure IV. 8 : maisons traditionnelles de la rue Mellah Slimane, témoins de la période Ottomane (Source : photos prises par l'auteur, Décembre 2014)



Figure IV. 7 : immeubles témoins de l'intervention Française sur la rue Mellah Slimane, en cours de restauration (Source : Photos prises par l'auteur, Décembre 2014)

3.1.2 Analyse des panoramas[29]

Agissant en complémentarité avec les percées visuelles plus cadrées, les panoramas permettent généralement d'avoir une vision générale d'une portion élargie du paysage dans une vision globale. Ces vues sont importantes puisqu'elles permettent aussi de saisir l'ampleur de certains éléments clés du paysage. En supplément, le point d'observation bénéficie généralement d'une position avantageuse en rapport avec la topographie ou l'ouverture dans l'écran végétal ou bâti (Rivard, 2008, p.112).

A. Le panorama le long du pont Sidi-Rached

Le pont Sidi Rached tire son nom du *wali* inhumé dans la petite zaouïa située face à l'extrémité de la voûte principale. Appréciée pour sa situation pittoresque, nous savons que cette mosquée date d'avant l'ère Ottomane tandis que la vie de Sidi-Rached reste mystérieuse.



Figure IV. 9 : Zaouia Sidi-Rached (Source : photo prise par l'auteur, Décembre 2014)

Le pont a été réalisé entre 1907 et 1912. La construction du pont fut un énorme chantier marqué auparavant par l'installation de son échafaudage permettant d'ériger la voute. Ce fut un véritable spectacle en plein air qui perdure tout au long des travaux rendus difficiles par la profondeur des gorges du Rhumel et l'éloignement des deux escarpements du rocher.

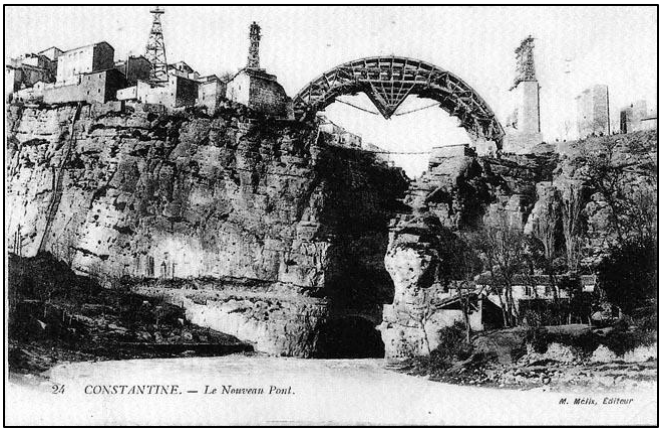


Figure IV. 10 : le pont sidi Rached en cours de construction (Source : cartes postales anciennes)

Il était aussi le plus haut pont en maçonnerie au monde lors de sa construction, en outre le plus long des ponts de Constantine jusqu'à la construction du pont Salah Bey, il s'étale sur une longueur de 447 mètres reposant sur trois courbes et 27 arches.

Aujourd'hui ce pont nous offre un panorama remarquable sur la vieille ville et principalement la partie ottomane du paysage du Rocher (planche IV.4).

[29] Vue très large (plus de 90 degrés) sur un élément d'intérêt qu'on peut saisir de façon globale. Il peut s'agir d'un élément du site naturel, de la silhouette urbaine ou encore d'un ensemble de constructions particulièrement vaste.







Planche IV. 4 : Séquences visuelles à partir du pont Sidi Rached

Source
Photos prises par l'auteur, Décembre 2014

1- Panorama sur la partie basse de la vieille ville, nous pouvons apercevoir à partir de cet angle les maisons traditionnelles, malheureusement qui subissent le poids du temps et des projets de restauration qui tardent à se concrétiser ;
2- Panorama sur la foret d'El Mansourah, à gauche nous apercevons le pont Salah Bey ;
3- Le pont Salah Bey apparait en relief sur cet image, constituant une continuité visuelle avec le pont Sidi Rached ;
4- Travaux de fouilles archéologiques dans le quartier Souika.

B. Le panorama le long du pont Salah Bey

Le pont Salah Bey est un pont à haubans long de 756 mètres inauguré en Juillet 2014. Situé à quelque mètre du pont Sidi Rached, il permet de relier deux zones urbaines séparées par les gorges du Rhumel à fin d'allégé la charge sur le Vieux Sidi Rached qui souffre actuellement du temps et des caprices du site.

Il porte le nom de l'un des plus célèbres Beys de Constantine. Sa gouvernance est marquée par des expéditions intérieures pour maintenir l'ordre dans la région, une participation victorieuse contre les Espagnols à Alger, en 1775 et des travaux d'urbanisme à Constantine dont nous citons le pont d'El Kantara.

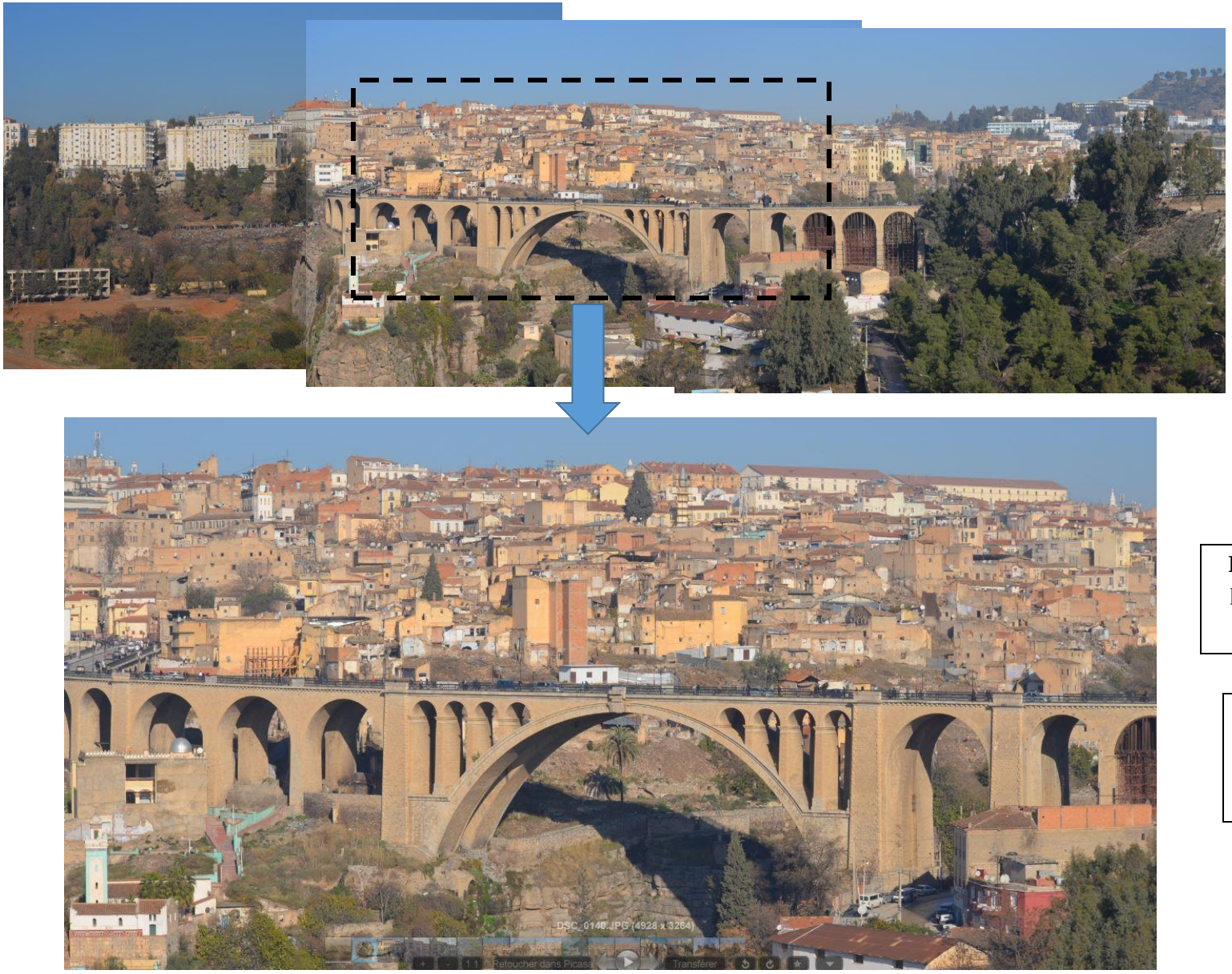




Figure IV. 11 (à gauche) : Salah Bey, Bey de Constantine, 1725-1792 (Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Salah_Bey consulté le 14/12/2014)
Figure IV. 12 (à droite) : pont Salah Bey, Constantine (Source : photo prise par l'auteur, Décembre 2014)



Figure IV. 13 : panorama à partir du pont Salah Bey vers les extensions de la ville (Source : photo prise par l'auteur, Décembre 2014)



A partir de ce pont, en plus du panorama sur l'extension de la ville, nous pouvons découvrir une vue panoramique sur la vieille ville et le pont Sidi Rached. A partir de cet angle de vision, la ville traditionnelle est dominante, la silhouette est dessinée par les bâtiments militaires de la casbah. Plus bas nous pouvons apercevoir le quartier du Bardoo qui va devenir le poumon vert de la ville.

Planche IV. 5 : Séquences visuelles à partir du pont Salah Bey vers la vieille ville et le pont Sidi Rached

Source
Photos prises par l'auteur, Décembre 2014

3.2 Analyse de l'unité paysagère de la période Française

Les éléments du paysage urbain de la période Française de l'histoire du Rocher furent crées, d'abord, par le génie militaire Français. L'élaboration d'un plan d'alignement en 1840 avait pour objet la restructuration de l'espace urbain suivant un système axial, comme on l'a déjà détaillé dans le chapitre précèdent, afin de relier la brèche à la Casbah.

Quelques années plus tard (vers 1860), le service d'urbanisme a été livré à l'administration civile. C'est à partir de là qu'il y'a eu des interventions majeures sur le tissu ancien. Des voies larges et droites se succédèrent aux rues piétonnes et étroites de la ville traditionnelle pour faciliter la circulation, créant ainsi, des percées visuelles donnant de cette manière naissance à une organisation urbaine similaire à celle du Paris Haussmannien.

Nous avons remarqué que les éléments paysagers issus de l'occupation Française du Rocher constituent une entité physique cohérente avec des limites bien définies, c'est pour cela que dans notre étude ces éléments ne seront pas étudiés séparément.

1.1.1 Analyse des percées visuelles

Nous allons présenter quelques-unes des plus importantes percées visuelles de l'entité paysagère du Rocher de la période Française :

A. *Place 1er Novembre 1954 (ancienne place de la brèche) :*

Cette place est l'œuvre principale de l'intervention urbaine coloniale, puisqu'elle a constitué la première extension de la ville de l'époque et se trouve être depuis, le principal repère du vieux Rocher et du centre-ville en général. Foura (2013) confirme : « *C'est incontestablement une place chargée d'histoire. C'est à cet endroit où l'armée coloniale réussissait à démolir le mur de fortification qui protégeait la ville créant ainsi une brèche d'où vont pouvoir entrer les soldats à l'intérieur de la médina*» (Figure VI.14).



Figure IV. 14 : obsèques du général Danrémont devant la brèche de Constantine le 18 Octobre 1837 (Source : Edouard Detaille, huile sur toile, château de Vincennes, photo prise par l'auteur en Décembre 2013)

Il s'agit donc d'un espace public structurant du tissu urbain du Rocher, et de là, on constate une croissance en plusieurs directions, vers l'ancienne ville en quatre grands axes, qui se prolongent tout au long du réseau de la vieille ville (Figure VI.15).

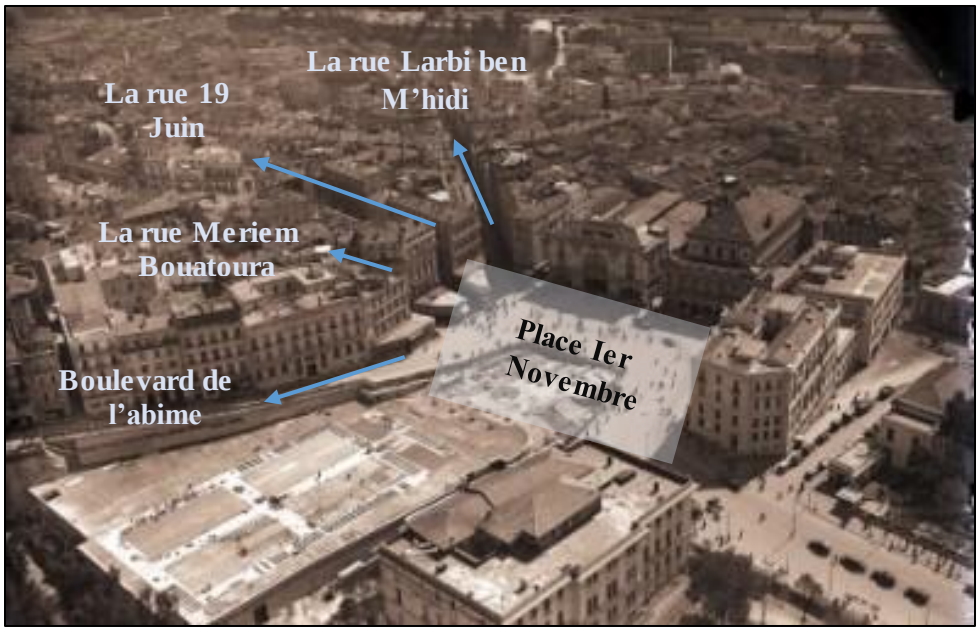


Figure IV. 15 : Constantine, vue aérienne de l'esplanade Leclerc et la place de la Brèche au début du XXe siècle (Source : http://www.algeriephotopro.com/constantine.htm consulté le 25/10/2014)

Cette place présente aussi une composition assez particulière. Elle est limitée des deux côtés par le bâti mais ouverte sur son troisième côté vers une vue plus ou moins lointaine mais assez dégagée. A chaque départ de ces axes s'alignent des bâtiments avec des façades reflétant l'architecture Française. Les édifices publics qui l'entourent sont : le théâtre, la banque nationale d'Algérie et la grande poste (Figure VI.16, IV.17 et IV.18)







Figure IV. 16 (1) : Le théâtre de Constantine
Figure IV. 17 (2) : Siege de la banque nationale d'Algérie
Figure IV. 18 (3) : Siege de la grande poste
(Source : Photos prises par l'auteur, Décembre 2014)

B. *La rue Larbi ben M'hidi :*

La rue Georges Clemenceau s'appellera ultérieurement rue Nationale. Elle fut percée en 1865 sur ordre de Napoléon III, pour joindre la brèche et le centre-ville au quartier de la gare par le pont El Kantara, puis par la passerelle Perregaux en 1925. Cette rue est également connue des anciens Constantinois sous l'appellation "Tarik El Jadida". Aujourd'hui il s'agit de la rue Larbi Ben M'hidi.

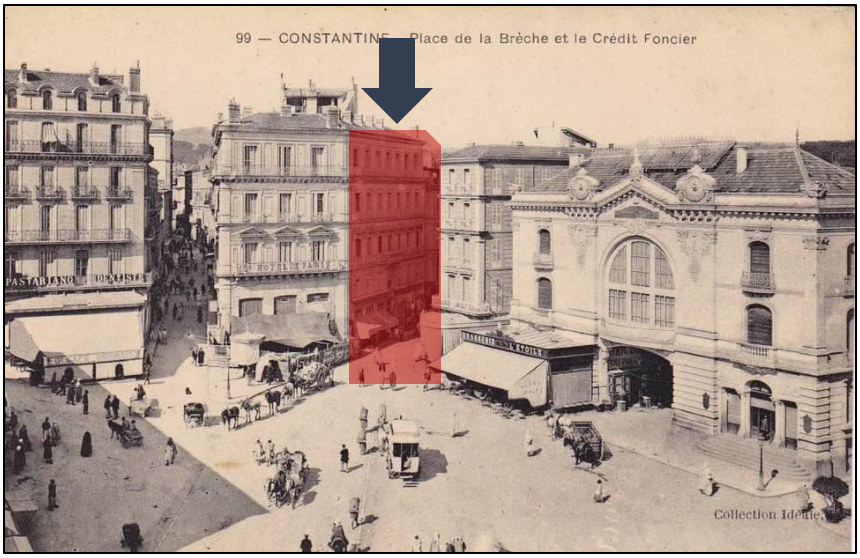


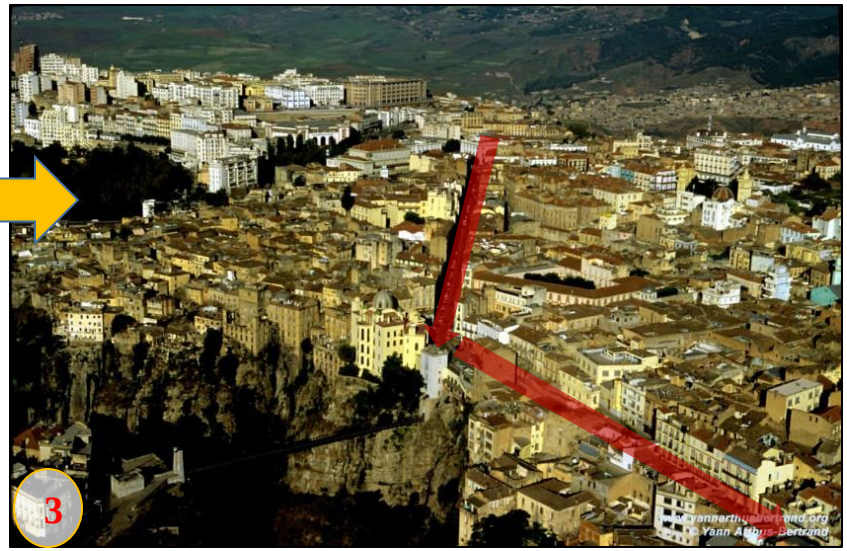
Figure IV. 19 : la place de la brèche (actuellement : place 1er Novembre) avec l'entrée vers la rue nationale (actuellement : rue Larbi ben M'hidi) (Source : cartes postales anciennes)





Figure IV. 20 (à gauche) : entrée de la rue nationale (rue Larbi ben M'hidi) au debut du XXe siècle
Figure IV. 21 (à droite) : entrée de la rue nationale en 1909
(Source : cartes postales anciennes)





1- Tissu traditionnel du Rocher en 1837 (avant intervention Française) ;
2- Tissu mixte du Rocher en 1889 après intervention Française et modification du tracé urbain: partie basse à tracé irrégulier, partie haute à tracé régulier ;
3- Vue aérienne sur la vieille ville et le percement Larbi Ben M'hidi.

Planche IV. 6 : Percée de la rue Larbi Ben M'hidi

Sources

Photo: Yann Arthus-Bertrand, Constantine vue du ciel, 2006

Plans: 1- Fond de carte, Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, cartes et plans, plan N° FF.11.496(3), numérisé par l'auteur.

2- Fond de carte, Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, cartes et plans, plan N° Ge B 719, numérisé par l'auteur.









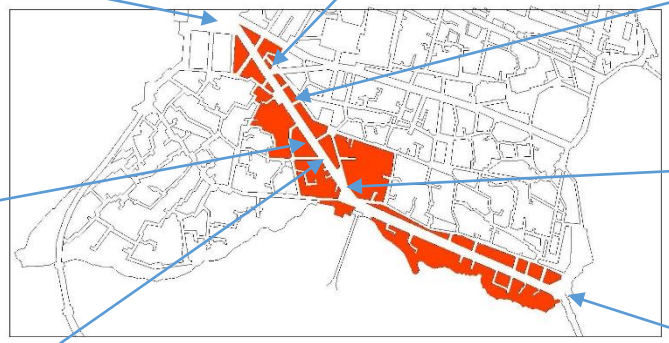








Planche IV. 7 : Séquences visuelles de la Rue Larbi ben M'hidi

Sources

Photos: prises par l'auteur, Aout 2014

Plan: Rocher de Constantine en 1927, archives de la défense, numérisé et modifié par l'auteur.

1- Entrée de la rue Larbi ben M'hidi depuis la place 1er Novembre (ex place de la brèche) ;

2- Axe de vue à partir de la rue Larbi ben M'hidi vers la place 1er Novembre ;

3- Immeubles Haussmanniens de la rue Larbi ben M'hidi (témoins de l'intervention Française) ;

4- La grande Mosquée dont la façade a été modifiée suite au tracé de la rue ;

5- L'ancienne medersa, aujourd'hui annexe de l'université Mentouri ;

6- Vue sur la percée visuelle, en perspective la place 1er Novembre

7- Vue sur la rue Larbi ben M'hidi à partir de la place du d'El Kantara

Typologies des architecturales de la rue Larbi Ben M'hidi



Figure IV. 22 : immeubles de style néoclassique Haussmannien



Figure IV. 23 : immeubles de style néoclassique post- Haussmannien



Figure IV. 24 : monuments de style néo-mauresque, à gauche : ancienne Medersa de Constantine (actuellement annexe de l'université Mentouri), à droite : la grande Mosquée de Constantine
(Source : photos prises par l'auteur, Aout 2014)

C. *La rue 19 Juin 1965-rue Didouche Mourad :*

la première partie s'appellait « Rue Caraman » puis « Rue de France » (entre la Brèche et la Mosquée/Cathédrale), aujourd'hui cette partie s'appelle « Rue Didouche Mourad ».

Dans sa deuxième partie, la rue portait le nom de « Rue du Sergent Atlan », et aujourd'hui elle est devenue la « Rue du 19 juin 1965 ».

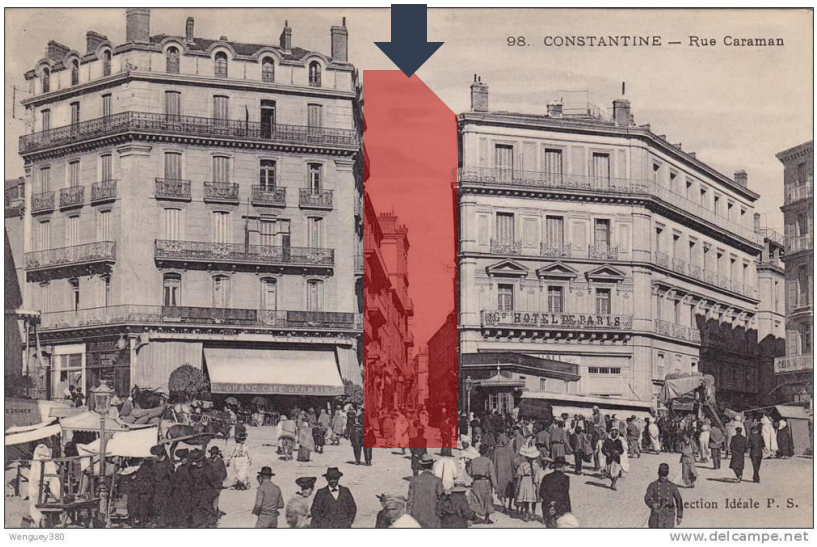


Figure IV. 25 : la place de la brèche (actuellement place 1er Novembre) à la fin du 19e siècle, avec l'entrée de la Rue Caraman (actuellement rue Didouche Mourad) et la rue Clemenceau (actuellement rue Larbi ben M'hidi) (Source : www.delcampe.net)





Figure IV. 26 (à gauche): rue de France en 1899 (Source : http://www.engival.fr/const-france.htm consulté le 7/9/2014)
Figure IV. 27 (à droite) : rue de Caraman fin du 19e siècle (Source : cartes postales anciennes)



1- Tissu traditionnel du Rocher en 1837 (avant intervention Française) ;
2- Tissu modifié après intervention Française et percement de la Rue 19 Juin-Rue Didouche Mourad (1889)
3- Vue aérienne sur la vieille ville et le percement



Planche IV. 8 : Percée de la rue Larbi Ben M'hidi

Sources

Photo: Yann Arthus-Bertrand, Constantine vue du ciel, 2006

Plans: 1- Fond de carte, Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, cartes et plans, plan N° FF.11.496(3), numérisé par l'auteur.

2- Fond de carte, Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, cartes et plans, plan N° Ge B 719, numérisé par l'auteur.















Planche IV. 9 : percée de la Rue 19 Juin-Rue Didouche Mourad

Sources

Photos : prises par l'auteur, Aout 2014.

Plan : Fond de carte, Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, cartes et plans, carte N° Ge DD 420, numérisé par l'auteur.

1- Entrée de la rue 19 Juin depuis la place 1er Novembre, nous pouvons aussi observer à gauche l'entrée de la rue Larbi ben M'hidi ;

2- Axe de vue à partir de la rue Didouche Mourad vers la rue 19 Juin, cette rue est composée d'immeuble de style néo-classique avec des locaux commerciaux au rez-de-chaussée ce qui la rends très animée

3- Mosquée Hassan Bey (ex. mosquée Souk El Ghzel), située sur la place du Bey ;

4- Percée visuelle à partir de la rue Didouche Mourad vers la rue Larbi ben M'hidi ;

5- Percée visuelle le long de la rue Didouhe Mourad ;

6- Rue Didouche Mourad, en perspective nous apercevons le Boulevard de la Belgique, ce dernier offre un panorama sur l'autre rive du Rocher.

Typologies architecturales de la rue 19 Juin-rue Didouche Mourad :



Immeubles de la rue 19 Juin-Didouche Mourad de style néoclassique

Source : Photos prises par l'auteur, Decembre 2014

3.1.2 Analyse du panorama le long du boulevard Zighoud Youcef

Le boulevard Zighoud-Youcef a connu ses profondes transformations durant la période allant de 1901 à 1937. Ce Boulevard contenait le siège de la mairie (actuelle assemblée populaire communale) inaugurée en 1903 (figure IV.29), c'est une construction monumentale qui se trouve à quelques dizaines de mètres de la place de la Brèche. Non loin de là, accessible à partir de ce boulevard, se trouve le siège de la préfecture, construite en 1886 (figure IV.30).





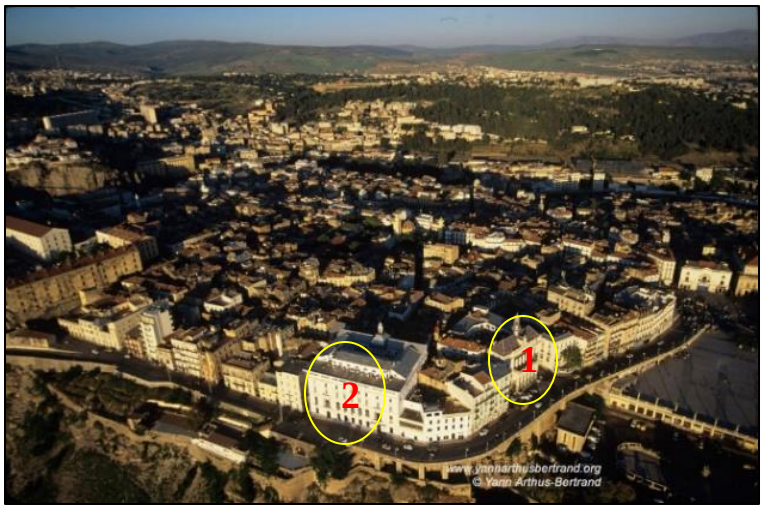
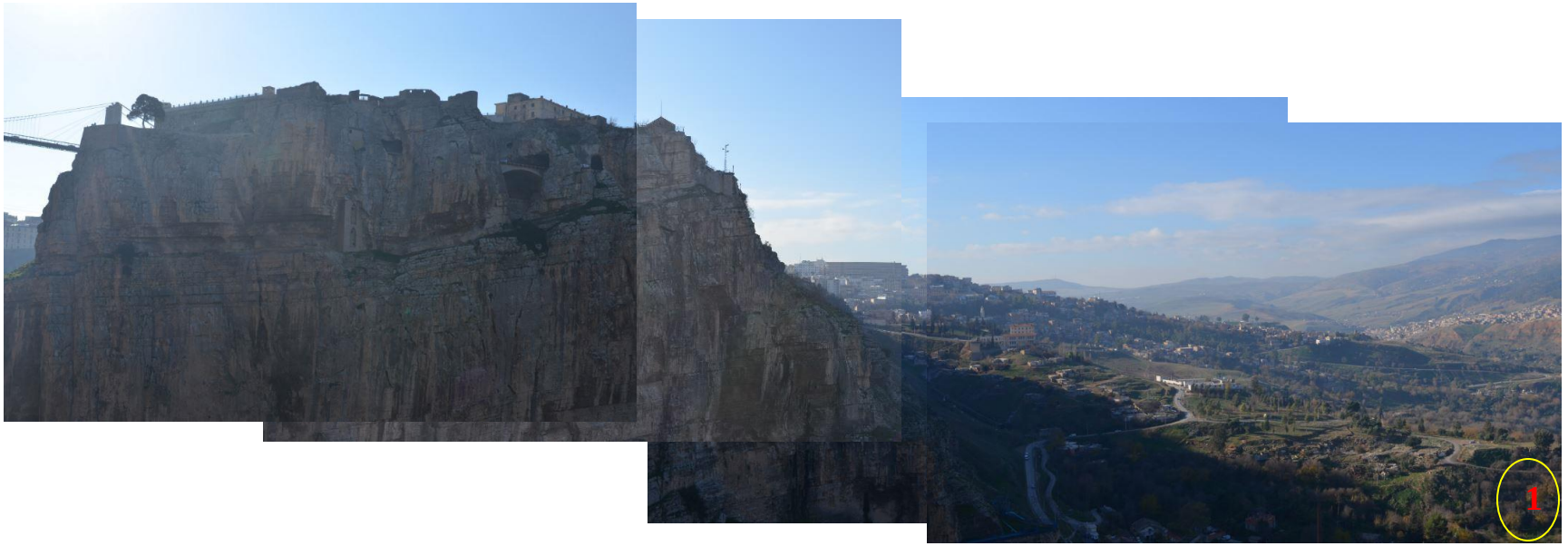


Figure IV. 28: Vue aérienne sur le Boulevard Zighoud-Youcef et la vieille ville (Source : www.yannarthusbertrand.org consulté le 12/10/2014)
Figure IV. 29 (1) : Assemblée Populaire communale
Figure IV. 30 (2) : ex. préfecture de Constantine
(Source : photos prises par l'auteur, Décembre 2014)

Les tunnels de ce boulevard ont été creusés après l'inauguration du pont sidi M'cid en 1912, afin de relier la place de la brèche au pont suspendu et l'hôpital civil. Cette succession de creusements, d'ouvertures et de belvédères permettra la découverte d'incroyables panoramas, additionnés à la particularité du site naturel et la richesse architecturale continuent de susciter les curiosités touristiques. Hadad Malek décrit le paysage de ce Boulevard :

> « *Dans le ciel, dont la soie d'azur est tendue au-dessus des gorges, passent les nuées de pigeons couleur d'ardoise. […] Le mur qui tombe verticalement de ces hauteurs a des tons de sang desséché, de fer oxydé ou de bronze clair ; mais des buissons verts s'accrochent aux parois et les îlots qui parsèment le lit portent des touffes de lauriers roses. Au bout de la gorge, le lit s'effondre et engendre une chute d'eau que les pluies d'hiver et la fonte des neiges font bondir dans un brouillard irisé. De part et d'autre de cette cascade, la sortie du ravin inscrit dans le ciel les deux pieds droits d'une porte géante s'ouvrant sur un fond de lumière* » (Hadad Malek, 1966 : B)



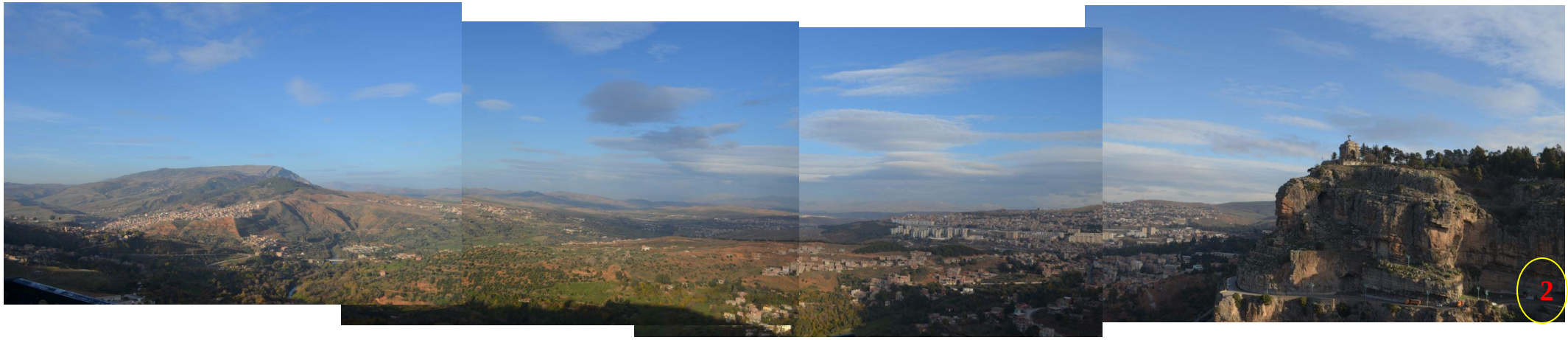


Figure IV. 31 (1) : séquences visuelles, regroupées et orientés sur les tunels du Boulevard Zighoud Youcef Zighoud
Figure IV. 32 (2) : séquences visuelles, regroupées et orientés vers le panorama pércu à partir du boulevard Zighoud Youcef
(Source : photos prise par l'auteur, Décembre 2014)

Conclusion partielle IV

Le Rocher de Constantine renferme un réel potentiel en termes de la qualité du paysage urbain, résultant de la richesse des éléments patrimoniaux qui le composent et qui ont acquis leur valeur à travers le temps ainsi que leur organisation dans l'espace. Ce paysage urbain est le produit de la succession des établissements humains coloniaux (les phéniciens, les carthaginois, les romains, les vandales, les byzantins, les dynasties arabes, les turques et enfin les français). Chacune de ces civilisations a façonné l'espace de la ville avec son savoir-faire spécifique donnant ainsi naissance à des éléments patrimoniaux diversifiés et à des permanences qui font aujourd'hui la richesse patrimoniale de la ville et l'identité culturelle de ses habitants.

Néanmoins, étant donné l'acharnement avec lequel chaque colonisateur a effacé les signes de la présence et de la culture de son prédécesseur, on constate aujourd'hui que seules les traces de la période Ottomane et Française sont visibles sur le paysage urbain.

Dans le but d'appréhender plus concrètement les notions vues lors de la première partie et d'exposer l'intérêt patrimonial du paysage urbain de la ville, nous avons essayé d'analyser certains lieux forts du Rocher en nous basant sur une démarche historique et perceptuelle. Nous avons procédé à l'exploration des documents cartographiques de la ville après les avoir réactualisés, ce qui nous a permis de concevoir une première appréciation sur le bâti et les réseaux viaires du centre-ville actuellement.

A travers ce chapitre nous avons essayé de faire sortir les unités qui structurent le paysage du Rocher qui sont :

- Unité paysagère de la période ottomane
- Unité paysagère de la période française

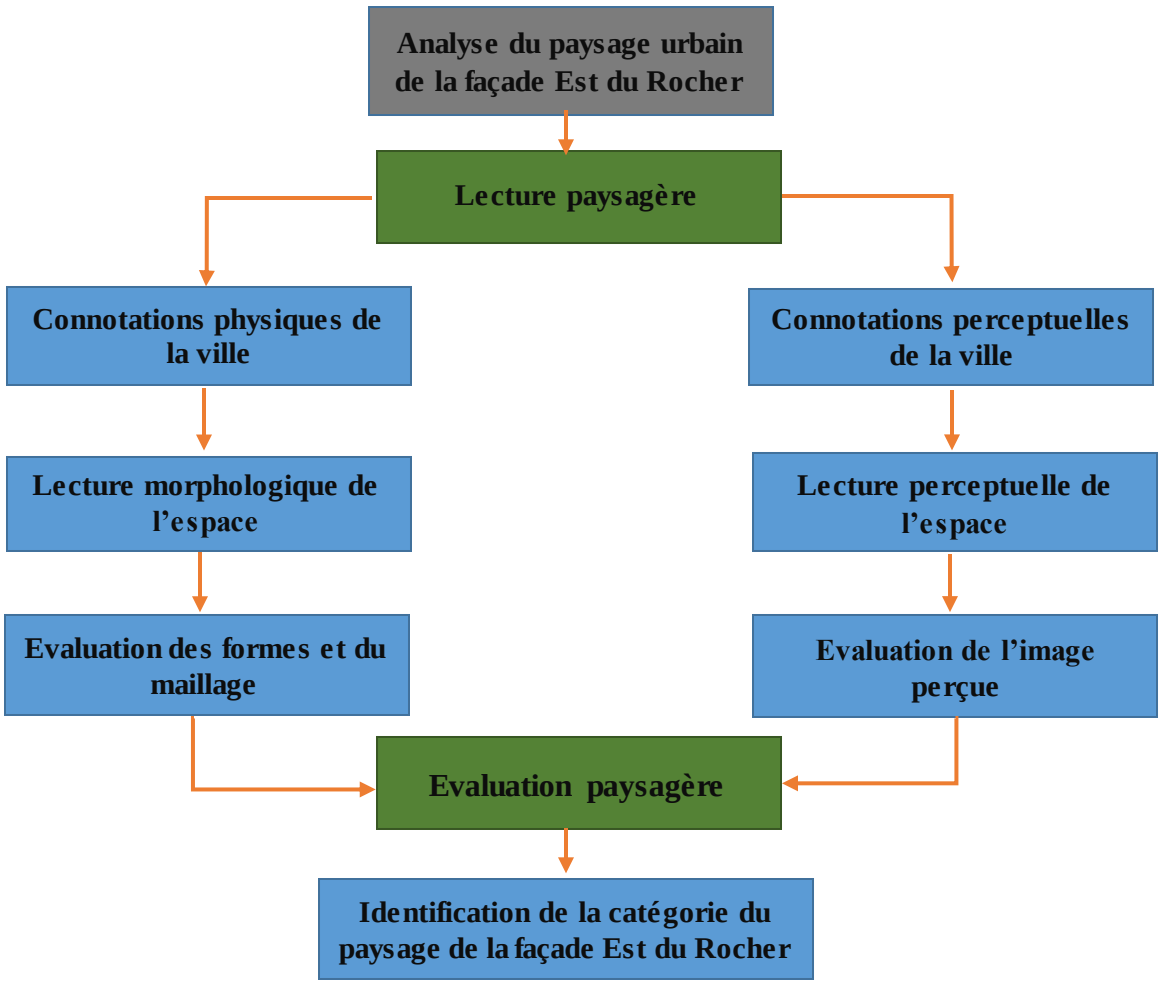
Cependant, cette segmentation « artificielle » ne signifie en rien que ces unités fonctionnent de manière autonome. Elles sont dépendantes les unes des autres aussi bien sur le plan paysager avec des Co visibilités qu'en terme de fonctionnement. En tenant en compte ce constat, et ajoutons à cela que le paysage est un système, nous allons dans le chapitre suivant procéder à une analyse de l'interaction des éléments naturels et bâtis constituant le paysage urbain historique du Rocher.

Chapitre V
Identification et évaluation paysagère : Cas de la façade Est du Rocher

«Il n'y a pas encore de paysage quand toutes sortes de choses se trouventjuxtaposées sur un morceau de sol terrestre, et naïvement regardées». (**George Simmel**)

1. Introduction

L'analyse paysagère ne prend pas uniquement les éléments du paysage de manière séparée, mais c'est l'appréciation de ces éléments dans leur ensemble aussi. Le mobile est que l'information paysagère émise par le monde qui nous entoure n'est pas la prise en charge des éléments du paysage dans un cadre isolé mais plutôt c'est l'interaction de ces éléments qui a œuvré pour donner ainsi l'image paysagère. La raison donc s'impose d'elle-même, pour effectuer dans ce chapitre la lecture paysagère d'une façade du Rocher ; il s'agira de la façade Est. Puis, dans une seconde étape, nous procéderons à son évaluation paysagère afin qu'on puisse définir la catégorie du paysage.



Organigramme V. 1: schéma récapitulatif des étapes d'analyse paysagère (Source : établi par l'auteur)

2. Description de la méthodologie d'approche

Dans ce chapitre nous nous baserons sur une approche essentiellement sitologique qui se situe au pôle objectif de l'analyse des paysages selon les termes de Neuray (1982). Dans ce cas, cette approche nous aidera, au niveau de la lecture paysagère de la façade Est du Rocher ainsi que dans son évaluation, afin de limiter au mieux l'apport de subjectivité dans l'analyse et dans l'interprétation des résultats.

Nous avons conduit notre opération sur terrain par des prises de séquences visuelles[30] en adoptant la séquence de type panoramique[31] à travers un déplacement organisé en 4 positions (Carte V.1), la marche nous a permis de faire les arrêts souhaités afin de relever à chaque halte (Figure V.1) l'image générale qu'on peut observer en orientant notre appareil à 180°. Chennaoui (2007) nous explique sur ce sujet :

> « *Le déplacement introduit le mouvement dans la perception des paysages et crée des rythmes et des séquences qui font que le paysage bouge. Le mode de déplacement et la vitesse sont essentiels : à pied, un observateur maintient ses repères dans un espace de vision très large et crée des rythmiques supportables entre les éléments du paysage* » (Chennaoui, 2007, p.97).

La phase des prises photographiques s'est déroulée en saison d'été. Nous avons opté pour des journées ensoleillées allant de 8h à 12h afin de pouvoir obtenir le plus de contraste en matière de couleurs et textures, et donc une meilleur qualité des images. « *Au niveau de la perception, les conditions atmosphériques, l'heure du jour, l'époque de l'année sont des paramètres qui influencent notre manière d'être dans le paysage et donc notre perception* » (Chennaoui, 2007, p.97).

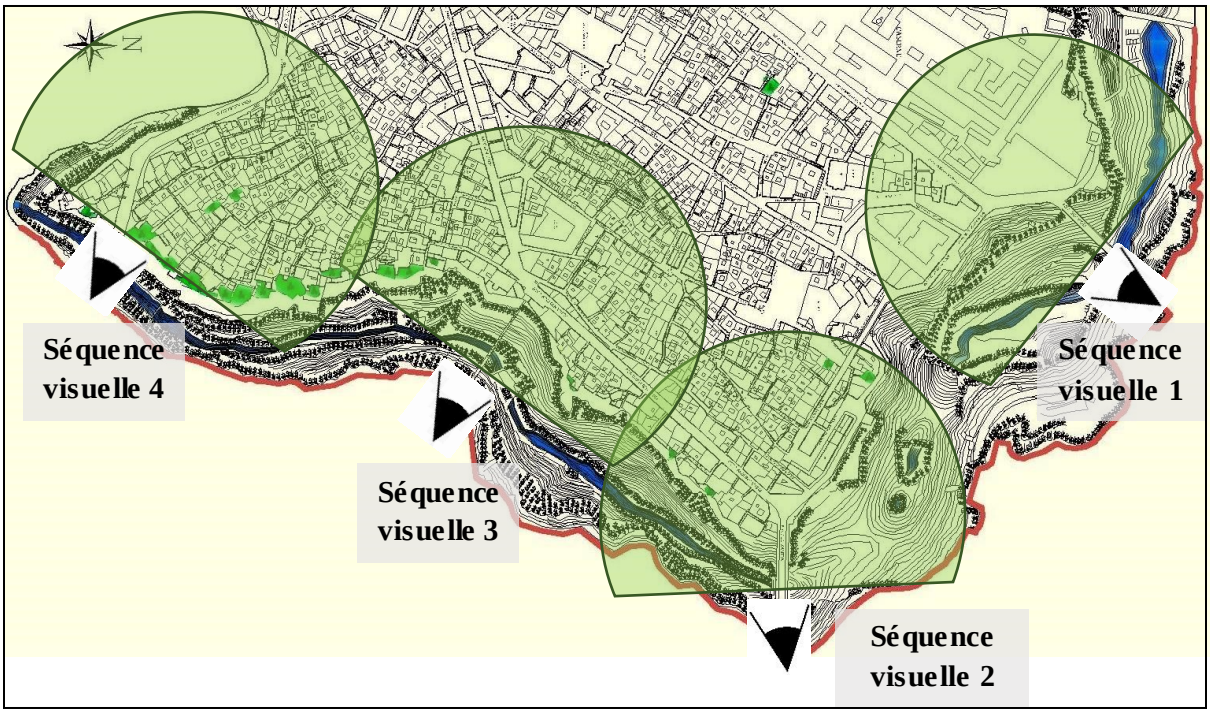
Une fois le travail terminé de l'inventaire photographique du Rocher, notre banque de photos eu ainsi constituée. Nous avons procédé par la suite à une analyse minutieuse, qui inclue le tri, le traitement et le classement de ces photos. Ces dernières ont finalement été organisées en 4 planches de séquences visuelles.

La dernière étape de l'analyse du paysage de la façade Est du Rocher se termine par une évaluation de ses composantes naturelles et culturelles, ceci nous permettra l'identification du type ainsi que la catégorie du paysage de cette partie du Rocher, ce qui nous accordera aussi la vérification de notre hypothèse.

---

[30] Séquence visuelle : « *Concept contemporain qui associe la lecture de l'espace à sa représentation et s'inspire du nom féminin séquence, d'origine romane, utilisé à partir de 1925 au cinéma* » Dictionnaire Robert. Une séquence visuelle est donc une représentation d'une suite de vues ou d'images qui révèle l'intérêt particulier d'un ensemble urbain ou naturel. Robert Auzelle, dans ses réflexions sur l'architecture nous explique : « *Notre perception de l'espace est dynamique. Elle est liée à l'action. Plutôt qu'une vue contemplative à partir d'un point fixe, notre perception est cinématique, ce qui faisait dire à Le Corbusier : "L'architecture est jugée par les yeux qui voient, par la tête qui tourne, par les jambes qui marchent. L'architecture n'est pas un phénomène synchronique, mais successif, fait de spectacles s'ajoutant les uns aux autres et se suivant dans l'espace et dans le temps, comme d'ailleurs le fait la musique."* » Il sera distingué quatre types de séquences : la séquence linéaire, la séquence panoramique, la séquence fondamentale et le film urbain. Une séquence sera constituée par une suite de trois vues au moins.

[31] La séquence panoramique : s'effectue à partir d'un point d'observation particulier qui, compte tenu du champ de vision de l'œil, (54 ° à l'horizontale) et de la mobilité de la tête, permet de couvrir trois angles de vues accolés pouvant être représentés par un panoramique triptyque. La séquence panoramique peut être soit un espace vécu, soit un espace intermédiaire, soit un espace perçu avec des silhouettes parallèles rappelant l'éloignement.



Carte V. 1 : répartition en plan des points de prise des séquences visuelles (Source : BET Kribéche, 2010, modifié par l'auteur)



Pont Sidi M'cid, position de la séquence visuelle 1 (Source : photo prise par l'auteur, Décembre 2014)



Pont El-Kantara, position de la séquence visuelle 2 (Source : http://www.algerie-monde.com consulté le 07/12/2014)



Pont sidi Rached, position de la séquence visuelle 4 (Source : photo prise par l'auteur, Décembre 2014)



Pont Mellah Slimane, position de la séquence visuelle 3 (Source : photo prise par l'auteur, Aout 2014)

Figure V. 1 : présentation en images des positions des séquences visuelles

3. Identification des éléments constituant le paysage de la façade Est du Rocher

L'une des façades paysagères les plus remarquables du Rocher est celle de la partie Est. Caractérisée par son front bâti très dense, cette façade est aussi variée et rythmée par sa topographie. Le paysage est ici marqué par l'alternance des lignes horizontales sur le rythme vertical imposé par la topographie du site.

La forme irrégulière des bâtiments et leur agencement participe à créer une harmonie d'ensemble. Il s'agit toutefois d'un équilibre d'une grande fragilité que toute intervention est susceptible de déséquilibrer. Nous allons à présent effectuer une lecture analytique de cette façade qui représente la richesse du site aussi bien sur le plan architectural que naturel.



Figure V. 2 : Peinture murale retraçant le paysage urbain du Rocher à la période Ottomane (Source : palais du Bey, Constantine, photo prise par l'auteur, Septembre 2014).



Figure V. 3 : la façade Est du Rocher à la moitié du XIXe siècle (Source : Greene John Breasley, 1856, Musée d'Art Moderne de New York).

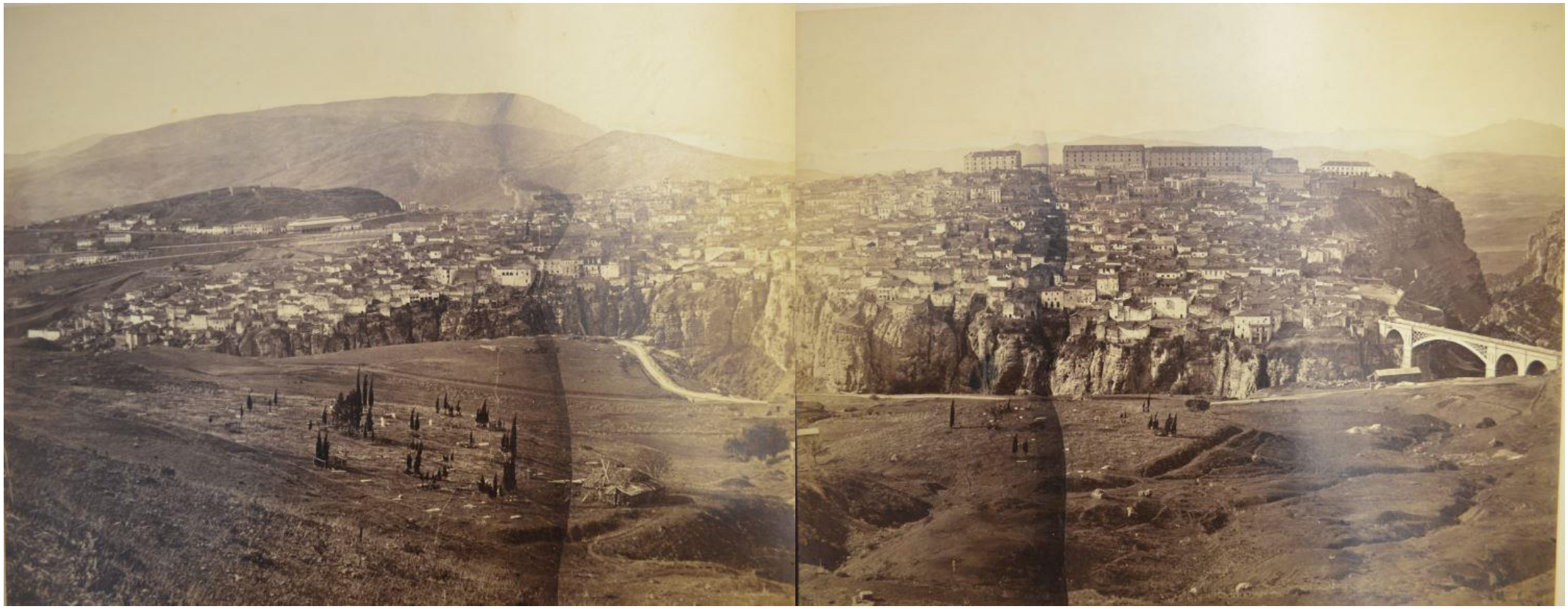


Figure V. 4 : La façade Est du Rocher vue depuis les pleines d'El Mansourah à la fin du XIXe siècle
Source : Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu, estampes et photographies, dossier N° Vz 458

3.1 Identification des éléments du paysage de la façade Est à partir de la séquence visuelle n°1

L'expérience visuelle du paysage du Rocher est faite de manière générale à partir des ponts. Le premier arrêt étant le pont Sidi-M'cid. Ce dernier constitue le point d'observation le plus élevé, permettant de couvrir un champ de vision très large vers le Rocher ainsi que son environnement.

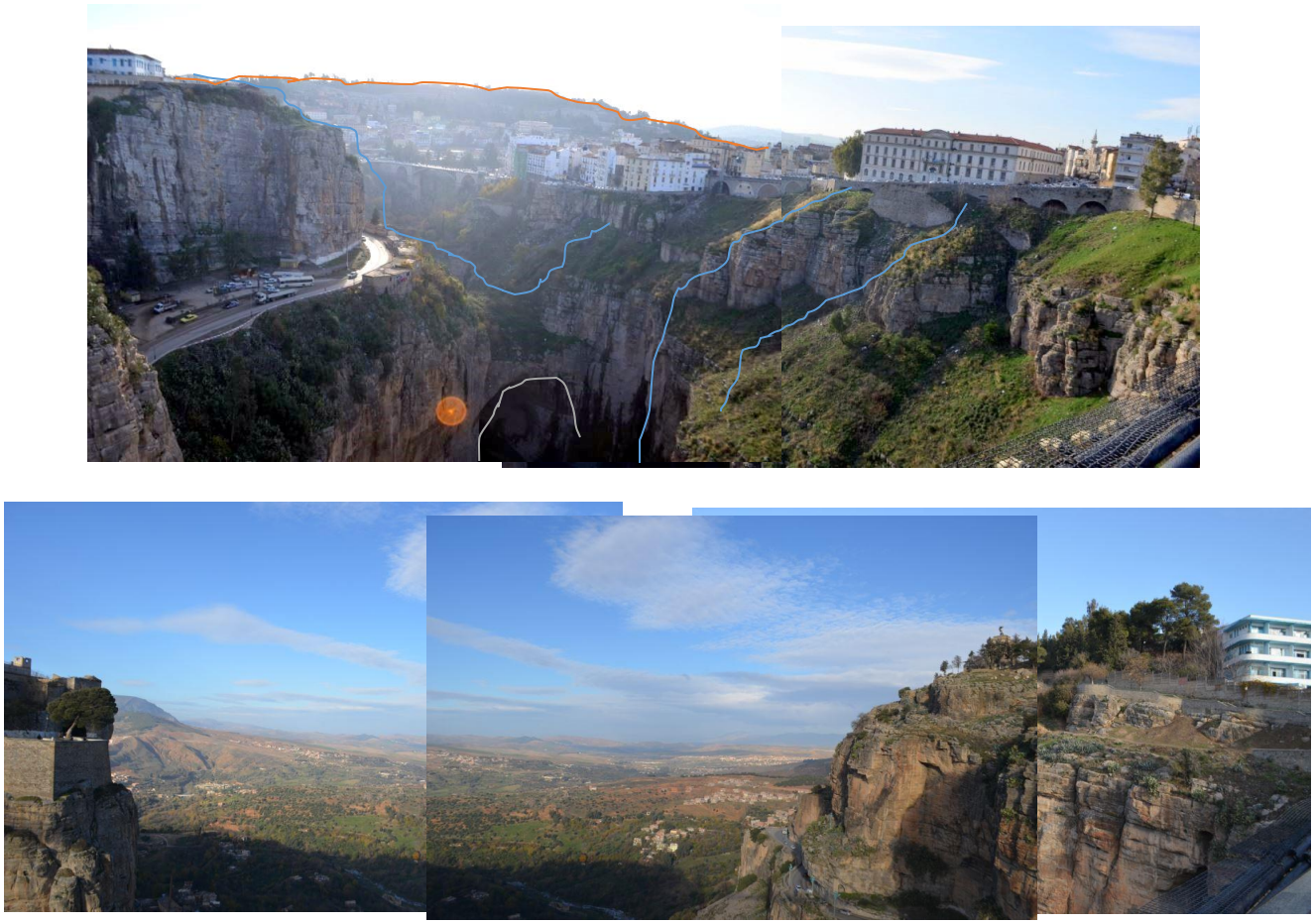
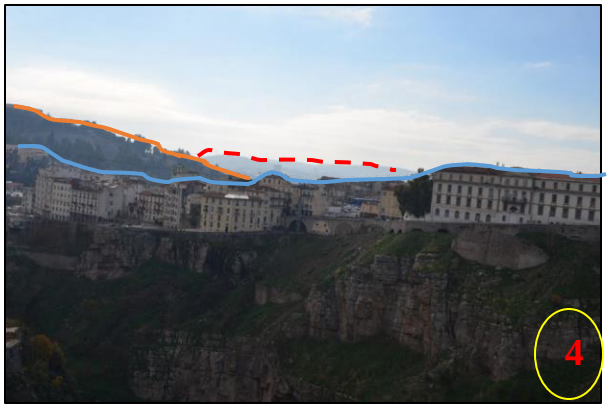


Figure V. 5 : séquences visuelles à partir du pont Sidi M'cid (Source : photos prises par l'auteur, Décembre 2014)

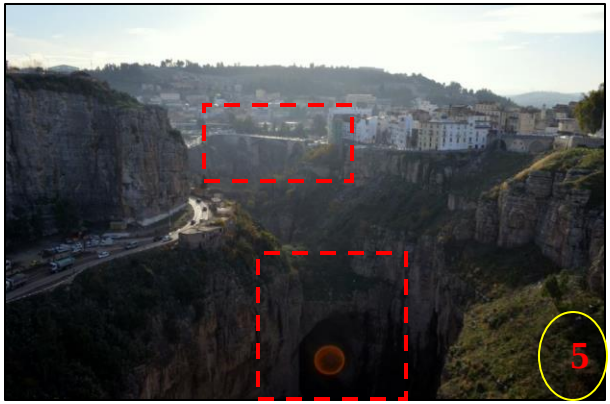
Type de panorama	Point de vue extérieur
Description	**(voir planche V.1)**
Eléments naturels d'intérêt	• Le Rhumel ; • Les gorges du Rocher • Les escarpements rocheux • L'arche naturelle reliant les deux rives du Rocher • Panorama sur les pleines d'El Hama et le Djebel chettaba
Eléments bâtis d'intérêt	• La casbah (quartier militaire) • Le lycée Reda-Houhou • La dominance à ce niveau de l'untité paysagère de la période Française • Le pont el Kantara (perçu à partir de ce point de vue), le pont Sidi M'cid et l'hôpital universitaire

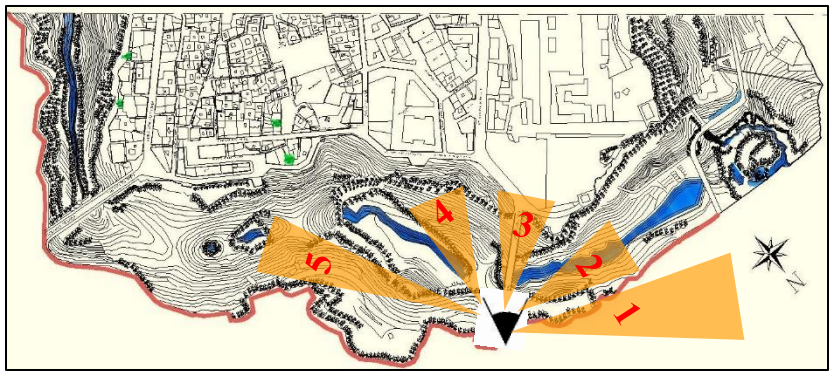
Tableau V. 1 : Lecture du paysage à partir du pont Sidi M'cid (Source : Elaboré par l'auteur











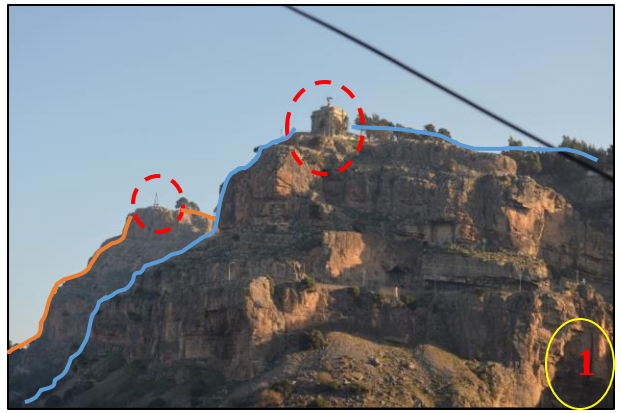


Planche V. 1 : Séquences visuelles n°1 à partir du pont Sidi M'cid

Sources
Plan: BET Kribéche, 2010, modifié par l'auteur
Photos : prises par l'auteur, Décembre 2014

1) A partir de l'angle orienté vers cette direction nous pouvons observer la rive droite du Rocher surplombé dans son sommet en premier plan par le monument aux morts et apparait en second plan la statue de la vierge ;
2) Sur le 2e angle nous pouvons observer une ouverture visuelle donnant sur les larges plaines d'El Hamma et Bekira et observer au lointain le mont Chettaba ;
3) Sur cet orientation nous pouvons observer la structure du pont Sidi M'cid, ce dernier a été construit en 1912 traversant les gorges du Rocher à une hauteur de 175m au-dessus du Rhumel ;
4) Le 4e angle nous permet d'observer une partie de la façade Est du Rocher avec son rapport entre le bâti et la végétation qui constitue un contraste harmonieux d'un style d'architecture témoignant l'occupation Française du Rocher et une verdure qui pousse entre les roches calcaires. Au lointain nous pouvons observer la foret d'El Mansourah ;
5) Sous le dernier angle nous pouvons observer l'arche naturelle qui constitue le seul lien naturel qui relie les deux rives du Rocher puis au loin nous pouvons observer le pont d'El Kantara. Plus bas le Rhumel coule entre les gorges du Rocher. Cet angle de vision, nous permet aussi d'observer au loin le pont d4el Kantara, notre prochaine station.

3.2 Identification des éléments du paysage à partir de la séquence visuelle n°2

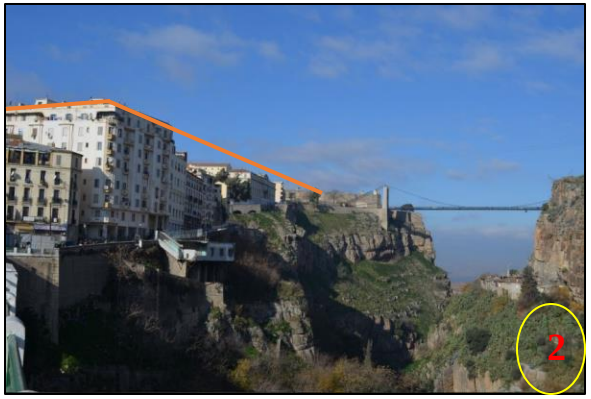


Figure V. 6 : séquences visuelles à partir du pont El Kantara (Source : photos prises par l'auteur, Décembre 2014)

Type de panorama	Point de vue extérieur
Description	**(voir planche V.2)**
Eléments naturels d'intérêt	• Le Rhumel ; • Les gorges du Rocher • Le jardin naturel
Eléments bâtis d'intérêt	• Des immeubles témoins de l'occupation française du Rocher • Le pont Sidi M'cid, la passerelle Perrégaux perceptibles à partir de ce point de vue, ainsi que le pont El Kantara à partir duquel nous avons pris ces séquences visuelles

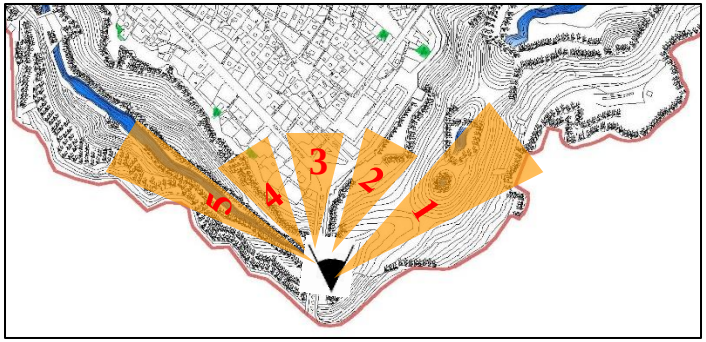
Tableau V. 2 : Lecture du paysage à partir du pont El Kantara (Source : Elaboré par l'auteur)











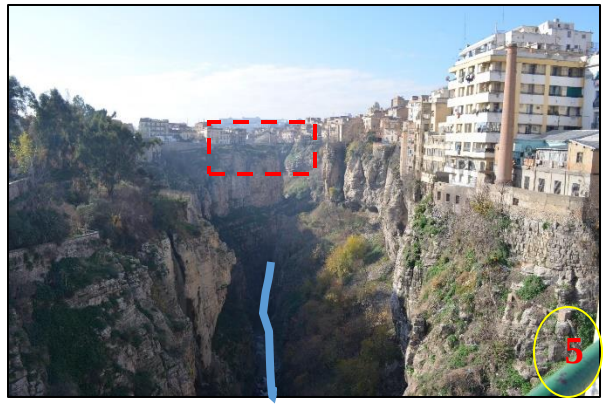


Planche V. 2 : Séquences visuelles n°2 à partir du pont d'El Kantara

Sources
Plan: BET Kribéche, 2010, modifié par l'auteur
Photos : prises par l'auteur, Aout 2014

1) Le 1er angle offre une vue sur le jardin naturel situé au-dessus d'un tunnel naturel dans lequel coule le Rhumel, à cet endroit la végétation est dominante. Nous pouvons observer plus haut le pont Sidi M'cid
2) 3) 4) ces angles nous permettent de mieux observer le paysage urbain du Rocher, un front bâti d'époque française constitue ici une fermeture visuelle.
5) Cet angle de vision nous permet d'observer encore une fois la topographie du terrain. Ici les gorges du Rocher prennent une forme plus ou moins droite, surplombée au sommet par des bâtiments d'époque française adoptant plusieurs styles et différentes textures. Cet angle de vision nous permet aussi d'observer, un peu plus loin la passerelle Perrégaux, notre prochaine station.

3.3 Identification des éléments du paysage à partir de la séquence visuelle n°3



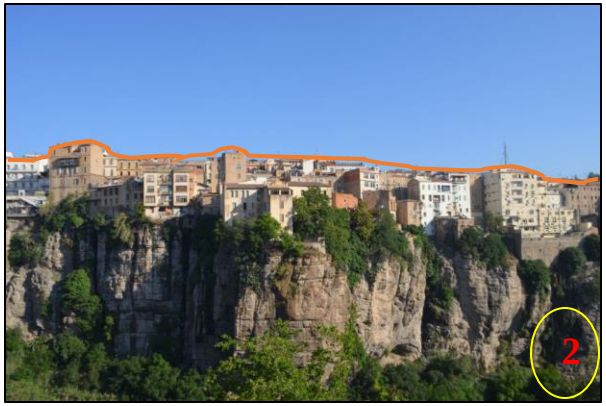
Figure V. 7 : séquences visuelles à partir de la passerelle Perrégaux (Source : photos prises par l'auteur, Mars 2014)

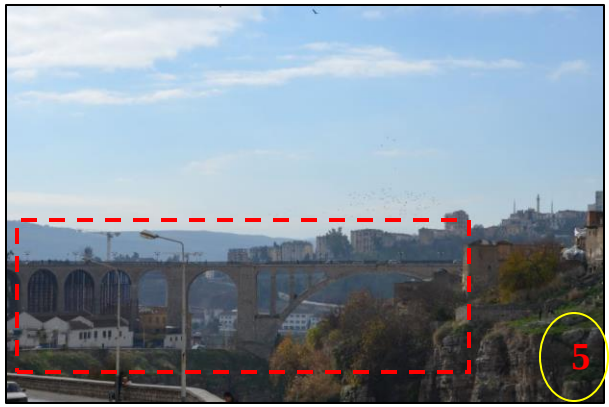
Type de panorama	**Point de vue extérieur**
Description	**(voir planche V.3)**
Eléments naturels d'intérêt	• Le Rhumel ; • Les gorges du Rocher • La végétation
Eléments bâtis d'intérêt	• Des immeubles retraçant l'occupation Française du Rocher de styles différents (néo-classique, néo-mauresque, moderne) (figure V.7-en haut) • Des maisons retraçant la période ottomane du Rocher (figure V.7-en bas) • Le pont Sidi Rached et le pont d'El Kantara perceptible à partir de ce point de vue • Bains Sidi Mimoune, situés au gouffre du Rocher

Tableau V. 3 : Lecture du paysage à partir de la passerelle Perrégaux (Source : Elaboré par l'auteur)









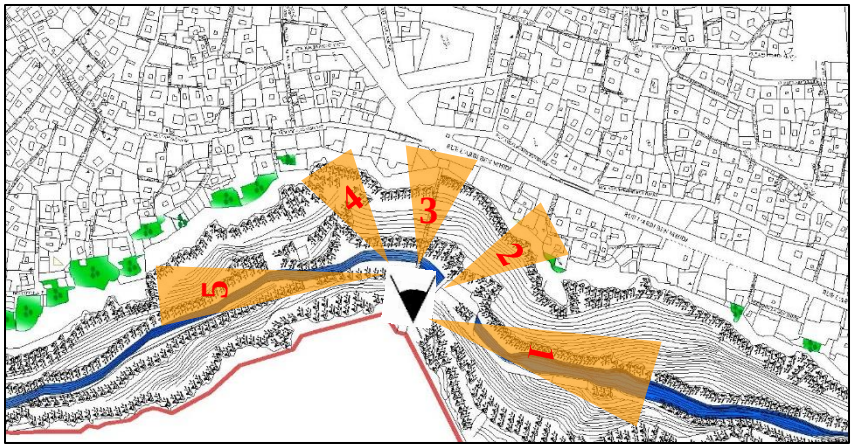




Planche V. 3 : Séquences visuelles n°3 à partir de la passerelle Perrégaux

Sources
Plan: BET Kribéche, 2010, modifié par l'auteur
Photos : prises par l'auteur, Aout 2014

1) 2) le paysage offert à partir de la passerelle Perrégaux, comme celui à partir du pont Sidi M'cid et du pont d'El Kantara, se caractérise par des accès visuels sur les deux rives du Rocher. Sur la rive droite nous apercevons la gare ferroviaire. La rive gauche, quant à elle, est marquée par la profondeur encore visible ici des gorges du Rocher, sur lequel vient s'insérer, sur le tissu ancien, des immeubles construit à a période Française ;
3) Cet angle de vision est orienté vers la passerelle. Cette dernière est une reproduction réduite du pont Sidi-Mcid, elle relie le quartier de la gare au centre-ville via un escalier et un ascenseur ; nous apercevons, un peu plus haut, un repère visuel de style néo-mauresque. Il s'agit de l'ancienne Mederssa de Constantine. Elle se distingue dans le paysage par sa richesse architecturale qui réunit les éléments de l'architecture Islamique
4) 5) ces angles de vision nous permettent d'observer, encore une fois, la topographie du Rocher, une ouverture visuelle s'offre sous l'angle 5 et qui nous permet aussi d'apercevoir le pont Sidi Rached, notre prochaine station.

3.4 Identification des éléments du paysage à partir de la séquence visuelle n°4

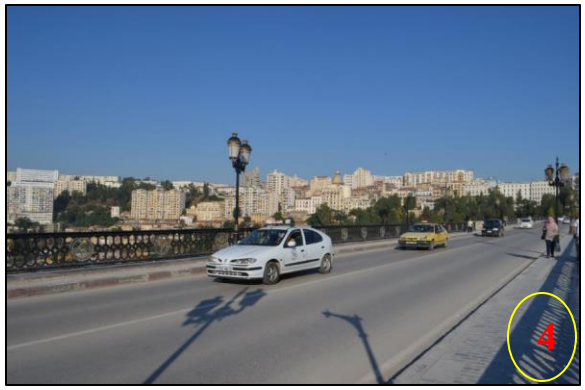
Nous avons développé précédemment, dans le chapitre IV, le panorama le long du pont Sidi-Rached. Cette partie d'analyse paysagère vient compléter l'autre par l'analyse de ces séquences visuelles.



Figure V. 8 : séquences visuelles à partir du pont Sidi Rached (Source : photos prises par l'auteur, Mars 2014)

Type de panorama	**Point de vue extérieur**
Description	**(voir planche V.4)**
Eléments naturels d'intérêt	• Le Rhumel ; • Les gorges du Rocher • La végétation qui pousse entre les roches • Les contrebat du Bardoo
Eléments bâtis d'intérêt	• Maisons traditionnelles témoignant l'occupation ottomane du Rocher • La passerelle Perrégaux perceptible à partir de ce point de vue, le pont Sidi Rached (position des séquences visuelles) el le pont Salah Bey • Immeubles néo-classiques témoignant l'extension urbaine vers l'extérieur du Rocher à partir de 1880

Tableau V. 4 : Description du paysage à partir du pont Sidi Rached (Source : Elaboré par l'auteur)









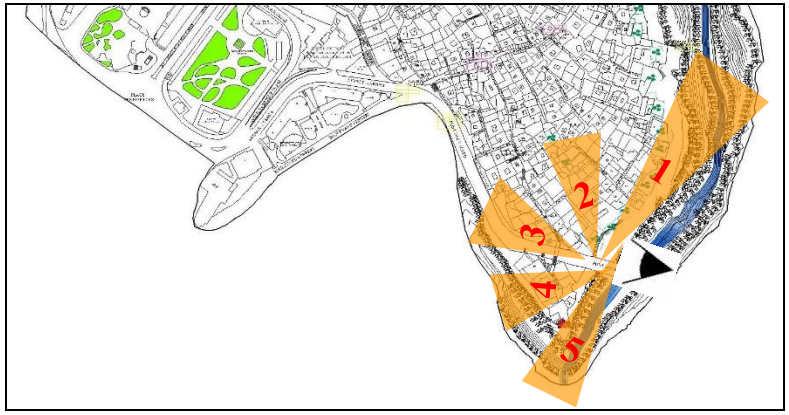




Planche V. 4 : Séquences visuelles à partir du pont d'El Kantara

Sources
Plan: BET Kribéche, 2010, modifié par l'auteur
Photos : prises par l'auteur, Décembre 2014

1) 2) ces angles de vision nous permettent une meilleure perception du patrimoine architectural de la partie basse de la vieille ville. une unité paysagère de la période ottomane, qui s'insère dans un environnement naturel caractérisé par la végétation qui constituait jadis les jardins sur les abords des gorges ;
3) 4) ces angles de vision sont orientés vers le pont lui-même qui représente le pont le plus emprunté de la ville. Il s'insère parfaitement dans le paysage. Il marque aussi l'entrée des gorges par son arche, la plus grande (70m de largeur) et ouvre ainsi des accès visuels vers la vieille ville mais aussi la ville extra-muros
5) Cet angle constitue une ouverture visuelle et un panorama sur un champ visuel profond formé par plusieurs plans. L'accès visuel vers le Bardo offre des séquences visuelles mixtes : naturelles, caractérisées par le Rhumel et la végétation sur ses abords, ainsi que des éléments bâtis qui présentent des point de repères visuels, à savoir la tour administrative de l'université de Constantine et le nouveau pont Salah Bey.

4. Evaluation des éléments constituant le paysage de la façade Est du Rocher

4.1 Définition des éléments de la grille et leur notation :

Avant de décrire comment utiliser la grille d'évaluation du paysage, il est bon de rappeler que cet outil ne constitue pas une méthode de classification du paysage. Le premier but de cette méthode est d'évaluer l'importance des éléments constituant le paysage du Rocher. Pour plus de clarté, nous allons d'abord présenter les éléments de la grille ; puis procéder à l'évaluation de la façade Est du Rocher. Notons aussi que la définition et la notation des éléments de la grille sont tirés du rapport de l'institut nord-américain de recherche en tourisme INC (2006) sur l'analyse du paysage historique et touristique du projet Rabaska, que nous allons appliquer sur notre cas d'étude.

4.1.1 Le relief

Cinq types de relief sont retenus : escarpé, accidenté, modéré, doux et nul.

Type de relief	Définition	Notation
Escarpé	un tel relief comprend des falaises verticales ou très abruptes ordinairement sans végétation et d'une hauteur respectable. Il est difficile de donner une hauteur minimale puisque plusieurs sites présentent des escarpements formant un gouffre sans pour autant avoir une hauteur impressionnante. Cependant, on peut dire qu'un escarpement de 50 mètres et plus donne au paysage un relief intéressant.	Un paysage offrant de tels escarpements obtient la cote 4 selon la grille d'analyse.
Accidenté	le relief accidenté est celui d'un milieu montagneux. Remarquons que, dans un relief accidenté, on peut apercevoir des falaises. Il appartient à l'analyste de juger selon l'importance de ces escarpements s'il se trouve en présence d'un relief escarpé ou non. En principe, dans un milieu au relief accidenté, il est possible d'aménager une station de ski de catégorie moyenne à importante.	Dans un cas semblable, on donne la cote 3,5. La différence est faible entre le relief escarpé et accidenté (0,5) parce que, sur le plan touristique, un paysage accidenté ou escarpé demeure un site de premier choix et permet d'organiser une infinité d'activités touristiques.
Modéré	on y retrouve des collines arrondies, d'une hauteur tout de même respectable donnant un profil semi-montagneux au paysage, mais pas assez élevé pour y pratiquer une activité comme le ski.	Ce paysage est encore intéressant touristiquement et obtient une valeur de 3 dans la grille d'analyse.
Doux	il s'agit d'un relief vallonné, très arrondi, des pentes longues, d'une hauteur limitée mais tout de même très perceptible. On retrouve ce type de paysage à plusieurs endroits le long du Saint-Laurent, en parcourant les routes riveraines. Ce relief se prête	Un tel relief obtient la cote 2 dans l'échelle d'évaluation.

	également bien à des aménagements touristiques si l'on peut miser sur une végétation intéressante et si les percées visuelles sont de longue portée.	
Nul	ce type de profil ne présente pas d'équivoque : il s'agit de la plaine où le terrain est pratiquement plat. Sur le plan touristique, c'est sans contredit le type de terrain le plus difficile à aménager surtout en l'absence de plan d'eau.	Ce type de profil obtiendra la cote 1.

Tableau V. 5 : définitions et notations des types de relief (Source : institut nord-américain de recherche en tourisme INC, 2006, modifié par l'auteur)

Soulignons en outre que le relief est le critère le plus important de la grille d'analyse, car c'est lui qui donne une dimension verticale au site et qui permet la de mieux apprécier le paysage.

4.1.2 La végétation

Le deuxième élément de la grille, la végétation, implique la strate arborescente, c'est-à-dire les arbres ayant atteint un degré de croissance de moyen à mature. Cinq catégories de végétaux sont considérées :

Type de végétation	Définition	Notation
Mélangée et dominante	une végétation mélangée comprend des résineux et des feuillus; la dominance des uns par rapport aux autres n'a pas grande importance. Il est cependant nécessaire de pouvoir facilement déceler la présence des deux types de végétaux. Lorsqu'on parle de végétation dominante, cela ne veut pas nécessairement dire un espace entièrement couvert, mais plutôt un agencement de bosquets couvrant environ la moitié de l'espace et répartis uniformément.	Ce type de végétation obtient la meilleure cote, c'est-à-dire 4.
Mélangée en bouquets	Cette végétation se différencie de la précédente en cela qu'il s'agit tout simplement d'une répartition de végétaux en bouquets offrant plus d'espaces libres, soit une couverture végétale d'environ le tiers du terrain.	Une végétation de ce type obtient la cote 3.
Bouquets dispersé	la végétation se fait plus rare; le peu d'arbres qu'il y a sont regroupés en bouquets épars, couvrant moins du quart du terrain.	Un paysage de cette nature obtient la cote 2.
Arbres isolés	il s'agit d'un site découvert agrémenté d'arbres espacés et pratiquement isolés les uns des autres.	Un tel site mérite la cote 1.
Absence de végétation	Il s'agit d'un site complètement dénudé	Un site dénudé obtient la cote 0.

Tableau V. 6 : définitions et notations des types de végétation (Source : institut nord-américain de recherche en tourisme INC, 2006, modifié par l'auteur)

4.1.3 Les couleurs

Dans cette rubrique il est préférable d'évaluer le paysage par une journée ensoleillée, car il est plus facile d'apprécier les couleurs, de voir le jeu des ombres et les contrastes avec les autres composantes du site. Trois types de couleurs sont proposés : variées, contraste et harmonie.

Type de couleurs	Définition	Notation
Variées, contraste et harmonie	Variées : impliquent différents tons de vert des végétaux, des espaces ouverts, des rochers dénudés, des plans d'eau, etc. Cela peut provenir également de la présence de fleurs naturelles ou cultivées, des couleurs des matériaux de construction, etc. Contraste : la nature présente toujours des contrastes de couleurs agréables à voir. Il faut alors rechercher des contrastes qui ne sont pas agressifs et qui ne détonnent pas dans le paysage. Harmonie : que ce soit dans les couleurs, dans les contrastes et même dans les volumes, l'harmonie est toujours de mise. La plupart du temps, cela n'est pas nécessairement perceptible par le visiteur, mais ce genre de paysage attire, incite à la détente, au calme, et crée une atmosphère qui le rend subtilement attrayant. C'est dans cette harmonie que se manifeste toute la richesse d'un paysage.	Un paysage qui satisfait à ces trois critères obtient la cote 3.
Peu variées, peu de contraste, harmonie	Il s'agit d'un paysage offrant une certaine harmonie dans les couleurs et l'aménagement, s'il y en a un, mais on sent un manque de variété dans les teintes et peu de contraste. Ordinairement, on a un ou deux types de végétaux, mais pas de plan d'eau pour créer un contraste.	La cote qu'on lui réserve est 2.
Uniformes	peu ou aucune variété de couleurs, pas d'eau, de rochers dénudés, aucun contraste marquant; bref, un paysage uniforme sans attrait particulier et sans intérêt. Ce cas est rare en milieu naturel, car la nature n'est habituellement pas avare de ses couleurs. Mais force est de reconnaître qu'il y a tout de même des paysages dénués d'attraits.	Dans ce cas, on leur donne la cote 1.

Tableau V. 7 : définitions et notations des types de couleurs (Source : institut nord-américain de recherche en tourisme INC, 2006, modifié par l'auteur)

4.1.4 L'hydrologie

L'eau rehausse indéniablement la qualité d'un paysage peu importe la forme sous laquelle elle se présente : une nappe d'eau, une chute, des rapides, une cascade, un marécage ou un lac. L'hydrologie se divise en trois types :

Type du plan d'eau	Définition	Notation
Plan d'eau dominant	définir un plan d'eau dominant peut créer une certaine confusion. Jusqu'à quel point doit-on le considérer ainsi ? Doit-on tenir compte de sa superficie, du débit ou de toute autre caractéristique ? Si l'on tient compte des multiples caractéristiques de ce que peut être l'élément " eau " dans le paysage, il devient impossible de s'entendre. Pour simplifier, convenons qu'un plan d'eau dominant est le principal élément justifiant un aménagement touristique quelconque. Ainsi, un plan d'eau où il est possible de pratiquer des activités nautiques sera considéré comme dominant; ce peut être un lac, une rivière, le fleuve. Une chute ou des rapides constituant un attrait important peuvent être également considérés comme dominants.	La cote est alors de 6.
Plan d'eau moyen	Dans ce cas, le plan d'eau moyen peut être un élément intéressant mais il ne permet pas un usage exhaustif en matière touristique. Il ajoute cependant de la couleur au site et rehausse substantiellement sa valeur. On songe, par exemple à une rivière peu profonde, à des cascades, à un ruisseau de dimension valable.	La cote est alors de 4.
Plan d'eau restreint	Il s'agit de cours d'eau n'offrant aucune possibilité touristique, mais donnant un certain cachet au site. Il constitue plutôt un élément décoratif qu'on peut aménager artificiellement sans perturber le milieu naturel. Ordinairement, cela implique un petit ruisseau où l'eau est de bonne qualité.	La cote est alors de 2.
Absence d'eau	aucun élément d'intérêt	La cote est alors de 0.

Tableau V. 8 : définitions et notations des types de plan d'eau (Source : institut nord-américain de recherche en tourisme INC, 2006, modifié par l'auteur)

4.1.5 Les attraits

Les attraits peuvent être de deux ordres : naturels et artificiels (anthropiques).

Dans le cas d'attraits naturels, ils sont évalués lorsqu'on procède à l'analyse du relief, de la végétation et de l'eau. Cependant, il se peut qu'il y ait présence d'un attrait majeur justifiant le déplacement, par exemple, le rocher Percé, un sanctuaire d'oiseaux, une chute exceptionnelle, un canyon impressionnant ou tout autre élément naturel vraiment remarquable qui constitue un motif de déplacement valable.

Les attraits anthropiques, c'est-à-dire ceux construits par l'homme, font partie de l'évaluation; ce sont notamment les équipements de nature culturelle, patrimoniale, scientifique, historique, architecturale susceptibles d'attirer les visiteurs.

Quatre types d'attraits sont retenus:

Type des attraits	Définition	Notation
Exceptionnel	un attrait exceptionnel sort véritablement de l'ordinaire et il s'agit de cas très rares.	L'attrait exceptionnel mérite la cote 4.
Intéressant	déjà, entre un élément exceptionnel et un élément intéressant, il existe une différence évidente. Dans ce dernier cas, l'attrait ne constitue pas quelque chose qui sort de l'ordinaire mais il vaut cependant la peine de s'y attarder et de le considérer avec intérêt. Toutefois, ce peut être tout de même unique, notamment lorsqu'il s'agit de paysages à caractère historique ou patrimonial. Sous cette catégorie, les éléments naturels ne sont plus considérés comme exceptionnels, mais évalués à partir des caractéristiques précédentes.	Un attrait intéressant obtient la cote 3.
Moyen	l'attrait moyen ne présente rien de particulier si ce n'est qu'il ajoute une certaine valeur au paysage. Par exemple, ce peut être un élément architectural, comme une vielle maison ancestrale, un monument ou tout autre élément présentant un intérêt quelconque.	La cote sera alors 2.
Absent	C'est un site qui ne présente aucun attrait particulier	On lui accorde la cote 0.

Tableau V. 9 : définitions et notations des types d'attraits (Source : institut nord-américain de recherche en tourisme INC, 2006, modifié par l'auteur)

4.1.6 Les éléments patrimoniaux

Il est fort possible qu'un paysage s'inscrive dans l'histoire d'une localité, d'une région ou d'un pays. Bien que l'aspect du paysage demeure le même, il reste que la valeur patrimoniale est présente et lui donne une dimension particulière pourvu qu'il existe des traces visibles. En milieu naturel, cette valeur patrimoniale n'est pas évidente. Cependant, à partir de l'analyse historique, il convient d'évaluer cette valeur patrimoniale en la divisant en deux types de paysages :

Les paysages emblématiques[32] :

Type des paysages emblématiques	Définition	Notation
Remarquable	lieu faisant partie de l'histoire du pays, d'une région, d'une ville, d'un village et dont les éléments historiques s'inscrivent dans les valeurs patrimoniales reconnues, où il existe des traces tangibles comme le paysage ayant conservé les	La cote est alors de 4.

[32] Les paysages emblématiques se distinguent par leur caractère unique, investis de valeurs uniques à caractère historique et patrimonial sans que des composantes y soient nécessairement présentes.

	caractéristiques d'antan, l'architecture patrimoniale largement représentative, etc.	
Intéressant	lieu faisant partie de l'histoire du pays, d'une région, d'une ville, d'un village et dont les éléments historiques s'inscrivent dans les valeurs patrimoniales reconnues ayant conservé un minimum de traces représentatives suffisantes pour en constituer un attrait.	La cote est alors de 2.
Faible	lieu ayant conservé quelques éléments représentatifs ou étant reconnu comme endroit historique sans pour autant qu'il y ait des vestiges.	La cote est alors de 1
Nul	absence d'élément historique et patrimoniale ayant une valeur appréciable.	La cote est alors de 0.

Tableau V. 10 : définitions et notations des types des paysages emblématiques (Source : institut nord-américain de recherche en tourisme INC, 2006, modifié par l'auteur)

Les paysages identitaires[33] :

Type des paysages emblématiques	Définition	Notation
Remarquable	lieu identifié à un mode de vie particulier souvent relié à une activité socioéconomique dominante ou encore un lieu identifié par ses caractéristiques géographiques particulières.	La cote est alors de 3.
Intéressant	lieu identifié à des caractéristiques sociales et culturelles distinctives que ce soit par sa gastronomie, son langage, ses traditions, etc.	La cote est alors de 2.
Absent	absence évidente de caractéristique particulière.	La cote est alors de 0.

Tableau V. 11 : définitions et notations des types des paysages identitaires (Source : institut nord-américain de recherche en tourisme INC, 2006, modifié par l'auteur)

4.1.7 Les aménagements

Dans la grille d'évaluation du paysage, les aménagements représentent un cas particulier. D'abord, mentionnons qu'il s'agit essentiellement d'aménagements construits par l'homme et qui font partie du paysage au moment de son analyse. Dans ce cas, la valeur oscille entre plus six et moins six signifiant que les aménagements existants rehaussent ou réduisent la qualité du paysage. C'est un point où apparaissent des valeurs négatives puisque seules les interventions humaines risquent de gâcher irrémédiablement un paysage. Rappelons, à cette étape-ci, qu'on tient compte seulement des aménagements existants et non pas de ceux qui sont prévus. On compte trois types d'aménagement :

[33] Les paysages identitaires se construisent à partir de territoires, d'espaces naturels ou de tissus urbains qui incarnent une spécificité géographique ou culturelle associée à l'occupation humaine.

Type des aménagements	Définition	Notation
Intégré	des aménagements intégrés s'harmonisent parfaitement au paysage. Les dimensions, le volume, les angles, les couleurs, les matériaux, l'architecture, bref, toutes les composantes sont en équilibre avec l'ensemble du paysage. Il faut un observateur averti pour bien apprécier cette caractéristique. Cependant, pour la plupart des gens, des aménagements bien intégrés inspirent la détente, le calme et la sérénité; cela se sent et se perçoit spontanément. Encore là, les goûts diffèrent d'une personne à l'autre, mais l'essentiel est que l'évaluateur soit toujours constant dans sa perception.	Des aménagements très bien intégrés ont une cote de 6.
Convenable	cette position intermédiaire est acceptable, c'est-à-dire que les aménagements conviennent au paysage mais ne rehaussent pas nécessairement sa valeur; en revanche, ils ne la diminuent pas non plus. Il n'y a pas d'éléments discordants, qui cadrent mal ou qui créent un déséquilibre.	Selon le cas, la cote oscillera entre 0 et 2.
Inadéquat	indéniablement, les aménagements existants ne conviennent pas au paysage. Ils en dénaturent l'aspect, que ce soit à cause des dimensions, des couleurs d'autres caractéristiques. Sans que ce soit l'ensemble qui soit mal aménagé, il se peut qu'un seul élément dénature le panorama, par exemple, un banc de gravier, un édifice mal conçu ou mal situé, etc.	Des aménagements inadéquats déprécient un paysage et la cote est alors négative et peut atteindre -6.

Tableau V. 12 : définitions et notations des types des aménagements (Source : institut nord-américain de recherche en tourisme INC, 2006, modifié par l'auteur)

4.1.8 Les odeurs

Un paysage s'apprécie d'abord par l'œil, puis interviennent d'autres sens comme l'odorat et l'ouïe. Les odeurs et les bruits sont nécessairement considérés dans l'analyse du paysage puisqu'ils peuvent être des motifs de dépréciation du paysage dans la mesure où ils sont désagréables et persistants.

Les odeurs peuvent être évaluées selon trois situations :

Type d'odeurs	Définition	Notation
Agréables	il n'est pas nécessaire de définir ce qu'est une odeur agréable. Lorsqu'elle est présente, elle stimule l'odorat et donne une valeur différente au paysage. On n'a qu'à songer à l'air marin sur le littoral, au parfum d'un verger en fleurs, à l'odeur d'un sous-bois.	Un paysage qui se caractérise par une odeur particulière et agréable obtient la cote +3.
Absent	aucune odeur particulière	la cote est alors 0.

Désagréable	Il se peut fort bien qu'un paysage soit joli mais qu'il y ait dans l'air une odeur désagréable émanant des environs. Cette odeur peut avoir pour origine une usine située à proximité, un dépotoir, etc.	La cote est alors négative et peut descendre jusqu'à -3.

Tableau V. 13 : définitions et notations des types d'odeurs (Source : institut nord-américain de recherche en tourisme INC, 2006, modifié par l'auteur)

4.1.9 Les Bruits

Tout comme les odeurs, les bruits peuvent augmenter ou réduire la valeur du paysage. Entre le bruit d'une chute d'eau et celui d'une autoroute, il existe toute une différence; un bruit constant et agressant suffit pour diminuer la valeur d'un paysage, ou du moins, on devra prendre les mesures appropriées pour l'atténuer ou l'éliminer. Cependant le niveau de bruit que le visiteur peut supporter est sans doute tributaire du niveau auquel il est habitué et de son intérêt pour la vie mouvementée. Les bruits, dans notre grille d'évaluation, peuvent être agréables, désagréables ou tout simplement inexistants :

Type de bruits	Définition	Notation
Agréables	tous les sons émanant du milieu naturel sont normalement agréables, sauf lorsqu'il y a un orage peut-être. Le bruit de l'eau qui coule, le chant des oiseaux, le vent dans les feuilles, les vagues de la mer, etc., sont des sons agréables à entendre; ils font partie du paysage et donnent une dimension digne d'être considérée.	Dans ce cas, on donne une cote pouvant atteindre +3.
Absent	Absence de bruit.	l'absence de bruit évident permet de donner la cote 0.
Désagréable	malheureusement, nous avons aussi plusieurs bruits qui viennent perturber l'appréciation d'un paysage. Il faut porter une plus grande attention aux bruits constants ou intermittents qui sont dérangeants contrairement aux bruits occasionnels et accidentels. À titre d'illustration, les bruits comme ceux d'une autoroute, d'une voie ferrée, d'une usine, suffisent pour modifier sensiblement la valeur d'un paysage.	À l'opposé des bruits agréables, les bruits dérangeants ont une cote minimale de -3.

Tableau V. 14 : définitions et notations des types de bruits (Source : institut nord-américain de recherche en tourisme INC, 2006, modifié par l'auteur)

4.1.10 La pondération

Il va sans dire qu'une évaluation qualitative d'un paysage renferme une certaine part de subjectivité. L'évaluateur ou l'analyste fait appel à ses propres valeurs qui ne sont pas nécessairement les mêmes pour tous. Bien qu'il existe des nuances, la marge d'erreur demeure tout de même minime. Cela est d'autant plus vrai lorsque la valeur du paysage se situe dans les

degrés supérieurs et inférieurs; ainsi, un magnifique paysage aussi bien qu'un autre dénué d'intérêt fera l'unanimité. Les nuances sont plus subtiles à faire lorsqu'il s'agit d'un paysage se situant dans la moyenne, dans ce cas, pour l'un, sa valeur sera plus élevée, alors que pour l'autre, elle sera moindre.

Malgré tout, par précaution, la grille comporte une dernière mesure d'ordre général dans le but d'atténuer quelque peu le degré de subjectivité. Ainsi, après avoir passé en revue chacun des critères spécifiques, l'analyste donne une valeur globale au paysage étudié. Cinq possibilités ont été retenues :

Type de pondération	Définition	Notation
Exceptionnel	un paysage exceptionnel est un cas rare et constitue, à lui seul, une attraction recherchée. Selon les circonstances, il faut établir un seuil au-delà duquel un paysage est considéré comme exceptionnel.	un paysage exceptionnel obtient des cotes maximales, on lui donne une cote de 4.
Très beau	la différence entre très beau et exceptionnel demeure quelque peu relative et sera déterminée par les formes du relief plus ou moins accentuées.	La cote de pondération est alors de 3.
Beau	Dans ce cas, la différence ne présente pas d'équivoque. Il s'agit d'un paysage agréable à regarder, harmonieux, ayant un relief au moins modéré, la présence d'eau, des couleurs et des végétaux bien distribués. Il ne s'agit cependant pas d'un paysage à couper le souffle ou qui justifie le déplacement.	Ce type de paysage obtient la cote 2.
Moyen	ce paysage ne retient pas l'attention par ses composantes et suscite peu d'intérêt. Cependant, on ne peut pas dire qu'il soit vilain dans la mesure où rien ne le dénature.	La cote est alors 1.
Médiocre	ici il s'agit d'un paysage dénaturé par des aménagements disgracieux et mal conçus.	La cote ne vaut pas plus que 0.

Tableau V. 15 : définitions et notations des types de pondération (Source : institut nord-américain de recherche en tourisme INC, 2006, modifié par l'auteur)

4.2 Pointage des catégories du paysage

La compilation des grilles d'analyse détermine un pointage total pour chaque unité de paysage. À partir de ce pointage, il faut classer le paysage selon la catégorie à laquelle il appartient. Le tableau suivant détermine les dix catégorise retenues.

Catégorie	Pointage	Type de paysage
10	145-160	
9	129-144	Exceptionnel
8	113-128	
7	97-112	
6	81-96	Très beau
5	65-80	Beau
4	49-64	Moyen
3	33-48	
2	17-32	Médiocre
1	0-16	

Tableau V. 16 : Pointage et catégories du paysage (Source : Institut nord-américain de recherche en tourisme INC, (2006), Analyse du paysage historique et touristique-projet Rabaska)

4.3 Application de la grille d'évaluation sur le paysage de la façade Est du Rocher

Apres avoir définit les éléments constituant la grille ainsi que leur notation, nous allons à présent l'appliquer sur le cas de la façade Est du Rocher.

Le relief :

La définition des types de reliefs au niveau de la grille nous a orienté à identifier le Rocher comme faisant partie du **type escarpé** du relief, la note dans ce cas est de 4.

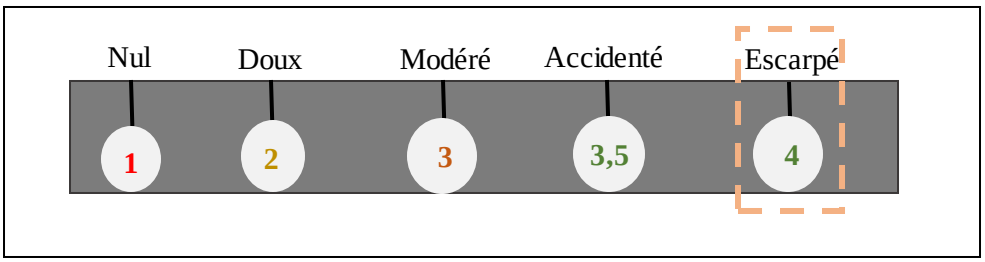


Figure V. 9 : schéma représentant les types de relief, leur notation ainsi que le type adapté au Rocher (Source : élaboré par l'auteur)

La végétation :

Au niveau de la grille et sous la rubrique végétation, nous avons identifié le paysage de la façade Est du Rocher comme faisant partie du type **mélangé en bouquets**,la note dans ce cas est de 3.

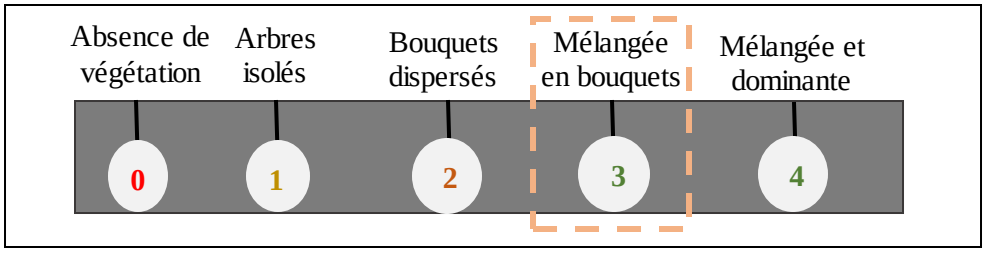


Figure V. 10 : schéma représentant les types de végétation, leur notation ainsi que le type adapté au Rocher (Source : élaboré par l'auteur)

Les couleurs :

La définition des types de couleurs au niveau de la grille nous a orienté à identifier la façade Est du Rocher comme faisant partie du **type de paysages qui présentent des variétés, contraste et harmonie** au niveau des couleurs, la note dans ce cas est de 3.

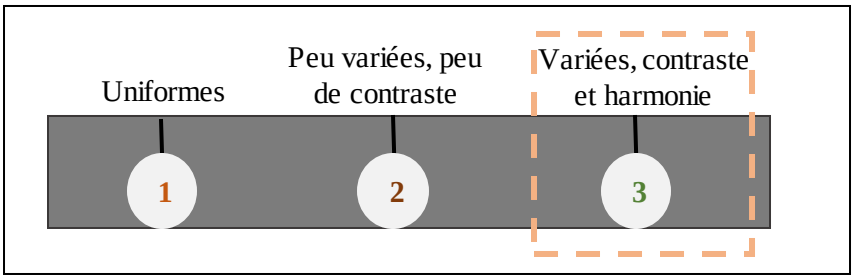


Figure V. 11 : schéma représentant les types de couleurs, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher (Source : élaboré par l'auteur)

L'hydrologie :

Les définitions du type d'hydrologie nous a permis d'identifier le Rhumel, comme faisant partie des **plans d'eau moyens**, la note attribué sera alors de 4

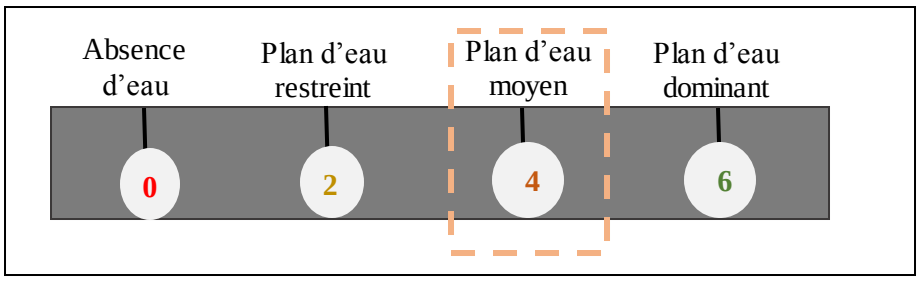


Figure V. 12 : schéma représentant les types d'hydrologie, leur notation ainsi que le type adapté au Rocher (Source: élaboré par l'auteur)

Les attraits :

Au niveau de la grille et sous la rubrique des attraits du paysage, nous avons pu identifier le paysage de la façade Est du Rocher comme faisant partie du type **d'attraits exceptionnels**, en ce qu'il véhicule de la richesse naturelle, la note dans ce cas est de 4.

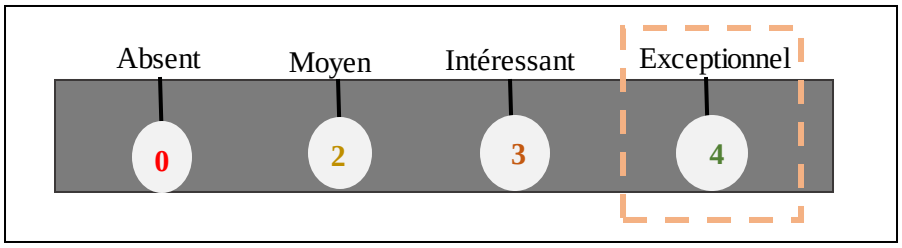


Figure V. 13 : schéma représentant les types d'attraits, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher (Source: élaboré par l'auteur)

Les éléments patrimoniaux :

Les éléments patrimoniaux sont divisés en deux catégories : les paysages emblématiques et les paysages identitaires. Pour ces deux catégories, nous avons identifié le Rocher dans le type **Remarquable**, la note qui sera attribuée dans ce cas est de 4 pour les paysages emblématiques et 3 pour le type de paysage identitaire.

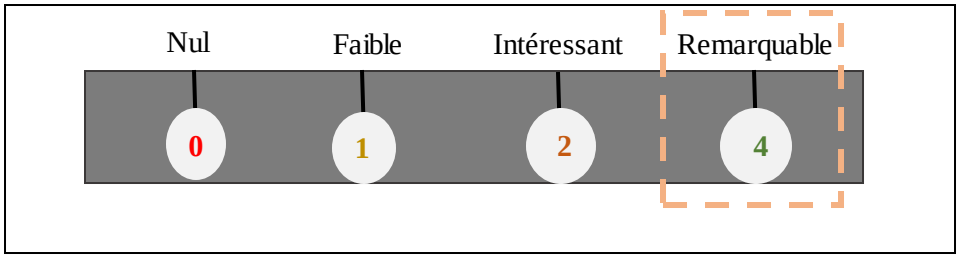


Figure V. 14 : schéma représentant les types de paysages emblématiques, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher (Source: élaboré par l'auteur)

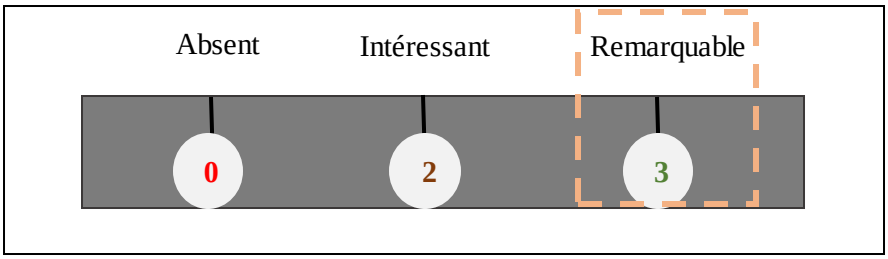


Figure V. 15 : schéma représentant les types de paysages identitaires, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher (Source: élaboré par l'auteur)

Les aménagements :

Le type d'aménagements présent sur cette façade a été identifié comme **convenable**, cependant et vu le potentiel du site il reste insuffisant. La note qu'on a attribuée est de 2.

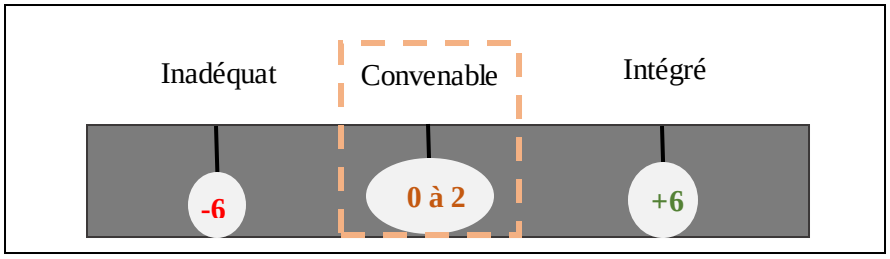


Figure V. 16 : schéma représentant les types d'aménagements, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher (Source: élaboré par l'auteur)

Les odeurs :

Le type d'odeurs qui a été identifié sur cette façade est **agréable**, vu la présence de végétation et le couloir de vent qui circule entre les gorges du rocher ainsi que l'orientation favorable. La note est alors de 3.

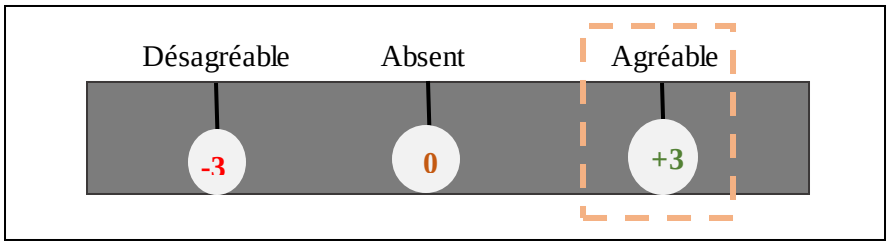


Figure V. 17 : schéma représentant les types d'odeurs, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher (Source: élaboré par l'auteur)

Les bruits :

Le type de bruits qui a été identifié sur cette façade est aussi de type **agréable**. La note est alors de 3.

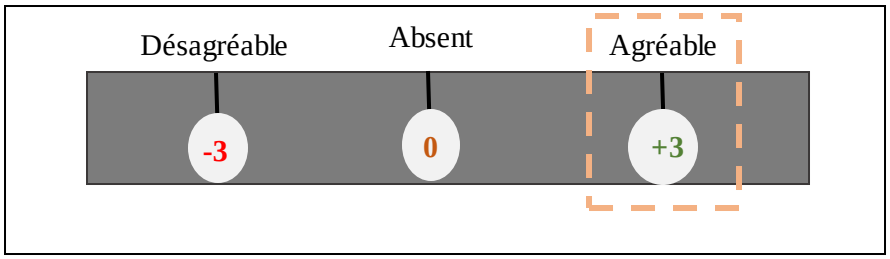


Figure V. 18 : schéma représentant les types de bruits, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher (Source: élaboré par l'auteur)

La pondération :

La pondération constitue le dernier élément de a grille. Apres avoir identifié à l'aide des définitions présentées sous cette même rubrique, nous avons classé le rocher sous le type **exceptionnel**, la note qui sera attribuée est alors de 4

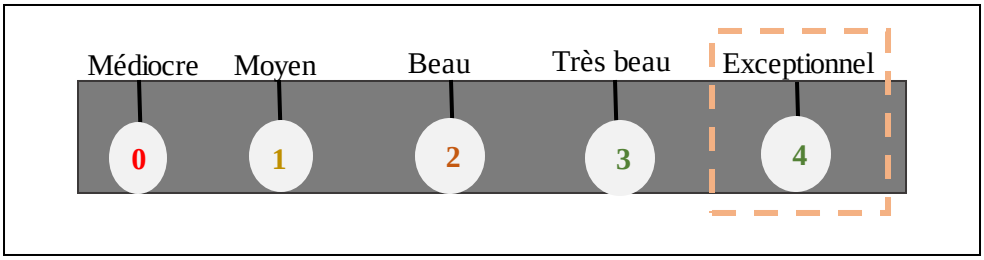


Figure V. 19 : schéma représentant les types de pondérations, leurs notations ainsi que le type adapté au Rocher (Source: élaboré par l'auteur)

Les composants définis dans le point précèdent nous ont permis d'identifier le type de chaque éléments et de lui attribuer une note que nous avons reporté dans le tableau ci-dessous.

Les éléments	Type	Notation
Le relief	Escarpé	4
La végétation	Mélangée	3
Les couleurs	Contraste et harmonie	3
L'hydrologie	Plan d'eau moyen	4
Les attraits	Exceptionnel	4
Le patrimoine	Remarquable	4 ; 3
Les aménagements	convenable	2
Les bruits	Agréable	2
Les odeurs	Agréable	2
La pondération	Exceptionnel	4

Tableau V. 17 : évaluation des éléments constituant le paysage de la façade Est (Source : établi par l'auteur)

Apres la phase d'identification et d'évaluation des éléments constituant le paysage, nous allons à présent appliquer le système de notation qui nous permettra de connaitre le type de paysage :

Le relief : (Escarpé 4 ; Accidenté : 3,5 ; Modéré : 3 ; Doux : 2 ; Nul : 1)	4
La végétation : (Mélangée 50% : 4 ; Mélangée 30% :3 ; Dispersée 20% :2 ; Arbres isolés : 1 ; Absent : 0)	3
Les couleurs : (Contraste et harmonie : 3 ; peu de contraste et harmonie : 2 ; uniforme : 1)	3
L'hydrologie : (Plan d'eau dominant : 6 ; Plan d'eau moyen : 4 ; Plan d'eau restreint : 2 ; Absent : 0)	4
Les attraits : (Exceptionnel : 4 ; Intéressant : 3 ; Moyen : 2 ; Absent : 0)	4
Le patrimoine, Symbolique (Remarquable : 4 ; Intéressant : 2 ; Faible : 1 ; Nul : 0), **Identitaire** (Remarquable : 3 ; Intéressant : 2 ; Absent : 0)	4 3
Les Aménagements : (Intégrés : 3 à 6 ; Convenable : 0 à 2 ; Inadéquat : -3 à -6)	3
Les Bruits (Agréables : 3 ; Absent : 0 ; Désagréable : -3)	2
Les odeurs (Agréables : 3 ; Absent : 0 ; Désagréable : -3)	2
La pondération (Exceptionnel : 4 ; Très beau : 3 ; Beau : 2 ; Moyen : 1 ; Médiocre : 0)	4
Somme totale	32 × 4 = 128

La superposition de ce résultat sur la grille des catégories de paysage :

Catégorie	Pointage	Type de paysage
10	145-160	
9	129-144	
8	113-128	Exceptionnel
7	97-112	
6	81-96	Très beau
5	65-80	Beau
4	49-64	Moyen
3	33-48	
2	17-32	Médiocre
1	0-16	

Le paysage de la façade Est du Rocher, fait donc partie de la catégorie 8 : Paysage exceptionnel

5. Conclusion partielle V

Le paysage urbain du Rocher de Constantine fut fortement marqué par le modèle Européen, ce qui reflète un mode d'appropriation du paysage qui est en accord avec les nécessités d'une nouvelle société qui s'est installé sur les lieux à une période de notre histoire. La démarche de transformation est fondée principalement sur les qualités visuelles du paysage, cela a impliqué l'alignement des bâtiments sur les rues ce qui a modifié complètement le paysage de la ville précoloniale, pour ainsi donner un foisonnement et une stratification de périodes. Loin du débat de ce qui est colonial ou non, le paysage du Rocher ne peut être observé que par une vue d'ensemble et donc forcément intégrer toutes les périodes sous la définition du patrimoine paysager.

La lecture paysagère du champ d'étude, nous a permis de dégager les caractéristiques essentielles du paysage et qui se recentrent sur les points suivants :

1. La nature en ville ressort comme élément essentiel dans le champ d'étude et elle s'exprime par :
   - les gorges et le ravin du Rhumel, qui constituent un patrimoine naturel exceptionnel, faisant l'unicité de la ville.
   - La forêt du Mansourah, et les contrebats du Bardoo, qui constituent une nature fortement présente au sein du paysage de cette façade
2. un patrimoine architectural bâti, qui illustre la richesse de la ville, et la succession de civilisations qui ont contribué au façonnage de ce site. Ce patrimoine se manifeste à travers les deux unités paysagères de la période ottomane et française.
3. Des motifs paysagers très apparents, constituant l'identité de la ville de Constantine, et lesquels émergent comme des points d'appel, et des points de repères et doivent nécessairement être maintenus comme tels, à savoir : le pont de Sidi Rached et son mausolée, la passerelle Mellah Slimane et le pont d'El kantra, la medersa de Constantine, l'édifice l'université Mentouri. Et le pont Salah Bey.

L'identification ainsi que l'évaluation paysagère effectuées au niveau de ce chapitre nous ont permis de proposer des critères de délimitation, qui ne sont pas uniques mais ils pourront être complétés par la suite à travers des inventaires et des études plus détaillées. Les critères qui peuvent conduire à une de délimitation paysagère du Rocher de Constantine, et que nous proposons, en plus des critères préconisés par la loi 98/04, sont :

- **Le critère Naturel :**

Cette catégorie est importante pour la sauvegarde de l'image du Rocher, pour cette raison la délimitation paysagère devra prendre en compte les sous critères naturels suivants :

- La nature du relief
- La végétation
- L'hydrologie

Ces critères nous permettrons de préserver la cohérence du site, du point de vue géomorphologique et environnemental.

- **Le critère culturel :**

Ce critère se divise en deux sous critères qui nous permettrons la sauvegarde de l'identité culturelle et donc celle du paysage.

- Le patrimoine matériel
- Le patrimoine immatériel

- **Le critère paysager :**

Un paysage urbain historique doit garder une certaine homogénéité du point de vue paysager, ceci implique la prise en charge des unités paysagères lors de sa délimitation.

- **Le critère historique :**

L'analyse de l'évolution historique et morphologique du Rocher a fait sortir une richesse de stratifications de civilisations, cette richesse nous a conduit à proposer l'histoire du Rocher comme critère de délimitation.

Conclusion de la deuxième partie

La ville de Constantine renferme un patrimoine paysager qui a été identifié comme étant exceptionnel, vu sa situation géographique et ces traces historiques qui remontent à l'aube de l'humanité.
La genèse du patrimoine paysager de la ville remonte à la préhistoire, occupant un site qui se caractérise par un relief exceptionnel illustré dans le site du rocher et le Rhumel avec ses gorges uniques, générant ainsi une topographie accidentée.

Ce patrimoine paysager constitue un joyau de l'architecture traditionnelle qui est en péril, et française. Un paysage naturel exceptionnel formé par les gorges du Rhumel et la forêt d'El Mansourah. À tous ces éléments, on rajoute les ponts qui constituent l'identité de la ville et font sa singularité et qui peuvent être considérés comme des motifs paysagers et des points d'appel très importants au sein de la ville, présentant la diversité des paysages urbains et naturels au sein de la ville.
Le périmètre de l'étude choisi (la façade Est du Rocher), illustre le patrimoine paysager de la ville vu les éléments qu'il renferme.

Les résultats obtenus de l'étude paysagère peuvent être résumés dans la diversité des éléments naturels du paysage, à savoir le relief, la nature verte ainsi que la nature bleue. Les formes d'occupation humaine du sol, se manifestent à travers les différents types d'habitat de deux périodes différentes.

Conclusion générale :

«En somme, la critique de paysage est une pratique discutable car elle fixe la valeur des paysages alors même que la valeur des valeurs n'est pas résolue». (**Pierre Donadieu**)

Le paysage est une source de création et d'expression, il nous sert de lieu de mémoire et de cordon avec notre passé. Aujourd'hui la reconnaissance des paysages englobe aussi bien les paysages emblématiques pour tous, ou unique à chaque communauté sans qu'ils prétendent nécessairement être exceptionnels.

Le paysage désigne aussi le résultat des interactions entre les populations, leurs activités (la culture) et les lieux qui les accueillent. Les progrès de l'écologie et de la géographie historique, ont engendrés l'évolution du mot vers une notion riche et englobante de système ; c'est-à-dire d'ensemble dynamique de relations entre les êtres vivants occupant un espace donné.

Mais le paysage n'est pas seulement quelque chose que l'on voit ou que l'on traverse, il n'est pas seulement un espace que les géomètres arpentent, ni que les ingénieures zèbrent de leur tracés audacieux, que les géographes cartographient et théorisent, il n'est pas non plus, du moins pas uniquement, un décor que photographes et cinéastes cadrent de loin avec leurs objectifs ; Le paysage on le vit, on le respire, l'écoute et on se laisse envahir par lui dans une approche multi-sensorielle. Le paysage est donc une image vécue que nous architectes essayons de l'aborder sous l'angle de la conservation.

A l'instar de bien d'autres chercheurs, on s'accorde à dire que les paysages sont partie intégrante de la culture, que les lieux sont un témoignage vivant de notre mémoire, et que la variété des espaces a façonné les spécifiés, d'une région à l'autre.

A l'échelle mondiale, il y'a quelques années, on se contentait de compartimenter le patrimoine en deux grands secteurs : le patrimoine culturel et le patrimoine naturel. A partir des années 1970, la montée de la pensée et du discours écologiste ainsi que l'introduction du concept de développement durable, ont accentué l'intérêt collectif pour la protection et la conservation du patrimoine naturel. Les citoyens ont pris alors conscience à compter du moment où l'environnement s'est trouvé menacé par la pollution et l'étalement urbain, de la valeur et de la fragilité des sites naturels, ainsi que de l'ensemble des composantes du tissu urbain ou rural.

En effet, les spécialistes qui se sont intéressés au paysage se recoupent ou du moins se croisent ici ou là, notamment sur l'épineuse question de la conservation ou de la protection des paysages urbains à caractère historique. Les angles d'analyses varient mais aussi se complètent.

Avant d'aborder cette problématique, la notion de sens a retenu notre attention de façon particulière. Car le paysage urbain historique est aussi porteur de différentes couches de sens : paysager, historique, ethnologique, sociologique, archéologique, architectural, etc. on peut donc lire toute la culture et son évolution dans un paysage urbain historique, aussi nous avons constaté dans notre recherche que cette notion n'est pas une catégorie des paysages culturels, du moins pour le moment. Parallèlement, dans la notion de patrimoine, il y'a également celle d'appartenance et d'appropriation ; Or les conceptions actuelles du paysage insistent de plus en plus sur le fait que le territoire ne devient paysage qu'à partir du moment où des individus et des collectivités lui accordent une valeur.

Ces considérations donc sur la culture, le sens, l'appartenance et l'appropriation illustrent combien le paysage émerge maintenant, non pas comme un nouvel objet patrimonial, mais comme une nouvelle approche de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel.

La valorisation en effet, des paysages patrimoniaux découle d'une prise de conscience de leur fragilité, accompagnée d'une crainte de perte irréversible des témoins d'un héritage culturel, ou des éléments écologiques qui façonnent les monuments naturels. La valorisation de ces paysages implique un développement territorial basé sur des notions d'ordre économique, identitaire, écologique, politique, et touristique. C'est face à la diversité et la subjectivité des regards portés sur les paysages patrimoniaux, qu'il est important d'avoir recours à l'œil professionnel, à la fois sensible et objectif, et à sa capacité de conciliation entre les intérêts des acteurs d'une part, internes ou externes au paysage concerné, et les intérêts de respect de l'intégrité physique et spirituelle du site d'autre part. Dans l'approche objective des paysages, on doit être capable d'envisager des compromis viables, mais également user de la notion de parti pris.

Dans la pratique, l'idée que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel soient intimement liés a rapidement fait son chemin dans plusieurs pays comme la France et le Canada. Cependant, la lecture des différents documents contribuant à la protection et à la mise en valeur du patrimoine paysager en Algérie, nous a permis de constater l'absence d'une relation entre ces facteurs naturels et anthropiques dans la reconnaissance du patrimoine. Cette absence est due, à notre avis, à la séparation entre le patrimoine naturel et celui architectural et urbain, qui sont soumis à des régimes de protection différents.

Bien que la notion de « *patrimoine paysager* » ne soit mentionnée dans aucun texte législatif algérien, ces derniers reconnaissent les ensembles historiques et les secteurs sauvegardés (considéré comme paysages humanisés) et les sites naturels (considéré comme paysages naturels). En effet, la réflexion actuelle sur l'intégration du concept de paysage dans une politique de patrimoine culturel, ne serait donc pas vraiment nouvelle. Notons aussi qu'en Algérie, et depuis 1887, la notion de patrimoine classé par l'Etat est passée du simple monument aux sites, puis aux secteurs sauvegardés, véritables paysages urbains, et ceci en l'absence même d'une dénomination telle que définie actuellement.

Le Rocher de Constantine est un exemple édifiant en matière de présence d'un patrimoine paysager riche et varié dans notre pays. Il mérite d'être reconnu, protégé et mis en valeur, face aux aléas du temps et de l'homme.

Notre recherche nous a permis de faire ressortir et de mettre à nue cette richesse paysagère du Rocher. D'abord, en retraçant son histoire qui a forgé le paysage d'aujourd'hui, puis par l'appréhension des éléments qui le composent, initialement de manière séparée, ensuite nous avons procédé à l'analyse et à l'évaluation de ces éléments dans leur interaction, à travers le cas de la façade Est du Rocher.

Au début de cette recherche, nous nous sommes interrogés sur l'aptitude des seuls critères géométrique et visuel, préconisés par la loi 98/04, à préserver la qualité paysagère historiquement révélée du Rocher, ainsi que les éventuelles servitudes d'abords qu'il déclenche.

Avant de valider les hypothèses de notre recherche, nous allons, à titre de rappel, reprendre l'énoncé :

- Première hypothèse :

Avant de pouvoir agir sur le maintien de ce qui peut être considéré comme patrimoine urbain, il est nécessaire de délimiter ses contours. Cette délimitation doit s'appuyer sur des critères qui tiennent en compte les valeurs du Rocher et engendreront un périmètre de protection plus élargi que le PPSMVSS afin de permettre en plus ; la sauvegarde de l'intégrité de l'image

- Deuxième hypothèse :

Le Rocher de Constantine fait partie de la catégorie des paysages exceptionnels, un périmètre de protection de 200m autour de son secteur sauvegardé, tel que préconisé par la Loi 98-04, ne permet pas de protéger ses valeurs: paysagères, historiques et patrimoniales.

Nous avons fait appel à deux méthodes : l'analyse morphologique et l'analyse perceptuelle à travers la sittologie.

L'objectif de cette recherche est d'aboutir à la mise en place d'un processus méthodologique pour la définition des critères de délimitation du paysage urbain historique du Rocher. Ce processus s'est appuyé sur trois phases :

- Identification des éléments naturels et bâtis composant le paysage
- Leur évaluation
- Et enfin la définition des critères de délimitation

Cette démarche issue des résultats de l'analyse du modèle référentiel du Canada, que nous avons développé au chapitre II, est aussi très répondue à l'échelle internationale. Ce constat nous a permis de confirmer notre première hypothèse.

Pour appuyer le fondement et la vérification de notre hypothèse n°2, l'étude paysagère s'est avérée nécessaire pour identifier les caractéristiques du paysage et ses éléments significatifs, afin de les comparer avec ceux définis dans la grille d'analyse. En effet, nous avons tenté de mener une analyse paysagère à une échelle bien délimitée, celle de la façade Est du Rocher.

Cette étude paysagère, nous a donc permis de confirmer notre hypothèse n°2 : le paysage du Rocher est de la catégorie des paysages exceptionnels, les critères de délimitation se divisent en quatre catégories :

- historique ;
- naturelle ;
- culturelle ;

- paysagère.

A travers l'étude d'entités du paysage urbain de la vieille ville de Constantine sous ses dimensions morphologiques et perceptuelles, nous concluons que les éléments patrimoniaux présents dans ces entités renferment des valeurs inestimables, malheureusement leurs dégradation est parfois très avancée et grand nombre d'entre eux ont hélas déjà disparus (le cas du quartier Souika).

Le paysage urbain historique du Rocher de Constantine renferme donc des valeurs patrimoniales architecturales et urbaines inappréciables, c'est le produit de stratification de plusieurs tracés urbains à travers le temps. De ce fait, nous sommes dans l'obligation de protéger cet héritage dans le souci de le transmettre aux générations futures afin d'assurer sa durabilité. Ceci dit, ces espaces chargés de valeurs patrimoniales sont appelés à évoluer dans le temps et leur dégradation est inévitable, nous pouvons cependant à travers un processus de politique de préservation ralentir ce mécanisme de délabrement et de mutilation qui doit nécessairement commencer par la délimitation paysagère et se terminer par une politique de gestion. Ceci constituera notre perspective de recherche doctorale.

Bibliographie

OUVRAGES :

1. ALMI S., (2002), *Urbanisme et colonisation : présence française en Algérie*, édition Pierre Mardaga, Belgique, .159p
2. ARROUYE J. et al., (1984), *Lire le paysage, lire les paysages*, Ed CIEREC, Saint Etienne, 314p.
3. ATKINSON A. et al., (2008), *stratégies pour un développement durable local : renouvellement urbain et processus de transformations informelles*, Ed Univerlagtuberlin, Berlin, 223p.
4. BADJAJA A., (2008), *Etudes archivistiques et historiques sur Constantine*, Ed la société des écrivains, Paris.
5. BAILLY A., (1977), *La perception de l'espace urbain, les concepts, les méthodes, leur utilisation dans la recherche géographique*, Ed Centre de Recherche D'Urbanisme, Paris, 264p.
6. BAILLY G.H., (1975), *Le patrimoine architectural. Les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée*, Ed Conseil de l'Europe, Vevey, 118p.
7. BEAUD M., (2006), *L'art de la thèse*, Ed La découverte, Paris, 202p.
8. BEGUIN F., (1983), Arabisances, Ed Bordas, Paris, 170p.
9. BERQUE A. et al., (1994), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Ed Champ Vallon, Paris, 122p.
10. BOUSSAD A. CHERBI F. et OUBOUZAR L., *Patrimoine XIX^e et XX^e siècles en Algérie : un héritage à l'avenir incertain*, in Romeo Carabelli, Alexandre Abry (sous la direction), Reconnaître et protéger l'architecture récente en Méditerranée, Ed Maisonneuve et Larose, Paris, 2005, pp. 147-170.
11. CHOAY F., (1992), *L'allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, 272p.
12. CIATTONI A. et VEYRET Y., (2003), *Les fondamentaux de la géographie*, Ed Armand Colin, Paris, 219p.
13. COLLOT M. (dir.), (1997), *Les enjeux du paysage*, éd Ousia, Bruxelles, 368p.
14. CORAJOUD M., (2010), *le paysage c'est l'endroit où la terre et le ciel se touchent*, Actes Sud, Paris, 272p.
15. CORBIN A., (2001), *L'homme dans le paysage*, Ed textuel, Paris, 190p.
16. DONADIEU P. (1995), *Pour une conservation inventive des paysages*. In : Roger A., *La théorie du paysage en France* (1974-1994), Ed Champ-Vallon, Seyssel, pp. 400-423.
17. Donadieu P. (1995), Pour une conservation inventive des paysages. In : Alain Roger, La théorie du paysage en France (1974-1994), Seyssel, Champ-Vallon, pp. 400-423
18. DONADIEU P. et PERIGORD M., (2005), *Clés pour le paysage*, Ed Ophrys, Gap, 367p.
19. FAYE P. et al., (1974), Sites et Sitologie, comment construire sans casser le paysage, Ed J.J Pauvert, Paris, 160p.

20. FERMONT A., (2001), *Billancourt, Paysage urbain et patrimoine*. In : Chouquer G., *Patrimoine et paysages culturels, Renaissance des cités d'Europe*, Ed confluences, pp. 139-156
21. GIORGIS S., (1996), *les paysages ruraux européens principes de création et de gestion*, Ed du conseil de l'Europe, Strasbourg, 72p.
22. GORGEU Y., Jenkins C., (1995), *La Charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, Paris, La documentation Française, 188 p.
23. GRACQ J., (1985), *La forme d'une ville*, Ed José Corti, Paris, 216p.
24. GUECHI F.Z., (2004), *Constantine, une ville des héritages*, Ed Media-Plus, Constantine.
25. HEINICH N., (2009), *La fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère*, Ed La maison des sciences de l'homme, France, 288p.
26. HUGO V., (2006), *Pamphlets pour la sauvegarde du patrimoine, Guerre aux démolisseurs !*, Ed L'Archange Minautore, Forcalquier, 50p.
27. ICHERBOUDENE L., (2004), *La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs*. In : *le patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain: enjeux, diagnostics et recommandations*, UNESCO, p115.
28. JABBOUR M., (2008), *Grand mounged, Dictionnaire Français-arabe*, Ed Librairie Orientale, Beyrouth.
29. JACOB M., (2008), *Le paysage*, Infolio, Gollion, 191p.
30. KADDACHE M., *l'Algérie durant la période Ottomane*, Ed OPU, Alger, 239p.
31. KOUMAS A. et NAFA C., (2003), *l'Algérie et son patrimoine*, Ed du patrimoine, Paris, 206p.
32. LANTELME M., (1998), *La grande pitié des monuments de France. André Malraux débats parlementaires (1960/1968)*, Ed presses universitaires de septentrion, Paris, 158.
33. LYNCH K., (1976), *l'image de la cité*, Dunod, paris, 222p.
34. MARC COTE, (2006), *Constantine -cité antique et ville nouvelle*, Ed média plus, Constantine, 122p.
35. MERCIER E., (1903), *histoire de Constantine*, Ed J.Marle et F.Biron, Constantine, 768p.
36. MITCHELL W.J.T., (2002), *Landscape and power*, Ed University of Chicago press, Chicago, 376p.
37. MORISSET L.K. et NOPPEN L. (dir), (2003), *Identités urbaines*, Nota Bene, Québec, 318p.
38. NEURAY G., (1982), *Des paysages. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?*, Ed les presses agronomiques de Geinbloux, Belgique.
39. NORBERG SCHULZ C., (1997), *Génie du lieu : Paysage, ambiance, architecture*, Ed Pierre Mardaga, Bruxelles, 213p.
40. OULEBSIR N., *la construction du patrimoine en Algérie de la conquête au centenaire (1830-1930)*, thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2000, p. 270
41. PANERAI P., (2002), *analyse urbaine*, Ed parenthèses, Marseille, 189p.
42. POULLAOUC GONIDEC P. (dir.), (2005), *Paysage en perspectives*, Ed Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 358p.
43. QUETIN, (1847), *Guide du voyageur en Algérie: Itinéraire du savant, de l'artiste, de l'homme, du monde et du colon*, Ed L. Maison, Paris, 352p.
44. RIEGL A., (1984), *Le Culte moderne des monuments*, Ed Seuil, Paris, 122p.

45. RIMBERT S., (1973), *les paysages urbains*, Ed Armand Colin, Paris, 238p.
46. RODENBACH G., 1892, *l'avertissement de Bruges-la-morte*, Flammarion, [en ligne] http://www.dbnl.org/tekst/rode004brug01_01/rode004brug01_01_0001.php Consulté le 15/11/2013
47. ROGER A. et al., (1995), *La théorie du paysage en France (1974-1994), Ed Champ Vallon, Seyssel, 463p*.
48. ROGER A., (1978), *Nus et paysages, essai sur la fonction de l'art*, Aubier, Paris, 322p.
49. ROGER A., (1997), *Court traité du paysage*, Gallimard, Paris, 199p.
50. ROGER A., (2001), *Qu'est-ce qu'un paysage culturel?*. In Chouquer G., Renaissance des cités d'Europe, éditions confluences, pp. 55-63
51. RONCAYOLO M., (2002), *Lectures de villes : formes et temps*, Ed Parenthèses, Marseille, 386p.
52. SAUVE L., (1999), *Apport de la théorie des représentations sociales à l'éducation relative à l'environnement - Conditions pour un design de recherche*, Ed FUL, Arlon, pp. 65-77.
53. SITTE C., (1999), *L'art de bâtir les villes*, Points Essais, Paris, 224p.
54. Société Archéologique, Historique, et Géographique du Département de Constantine, (1937), *Constantine, son passé, son centenaire (1837-1937)*, Ed Braham, 550p.

MEMOIRES DE MAGISTER :

55. AMI K., (2014), *paysages urbains les articulations spatiales dans les espaces périurbains-cas de la commune de Birtouta*, mémoire de magistère, EPAU, Alger, 141p.
56. BAKIRI R., (2011), *impact de l'intervention coloniale sur la vieille ville de Constantine-cas des maisons hybrides*, université Mentouri, Constantine, 302p.
57. BLANCHETTE J.L., (2006), *projets de contournement de l'agglomération Sherbrooke*, mémoire présenté dans le cadre des audiences publiques du BAPE, comité du patrimoine Estriens.
58. BOUANANE KENTOUCHE N., (2008), *Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes*, mémoire de Magister, université Mentouri, Constantine, 297p.
59. BOUFENARA K., (2008), *La Réhabilitation Comme Processus Du Projet Urbain-Cas De Constantine*, mémoire de Magister, université Mentouri, Constantine, 284p.
60. BOUSSOUF F., (2002), *Mise en évidence des structures permanentes comme méthode de revalorisation du patrimoine bâti : cas de Constantine*, EPAU, Alger, 256p.
61. F. BENIDIR, urbanisme et planification urbaine (cas de Constantine), Thèse de Doctorat d'état. Université De Constantine. 2007.
62. GUERROUCHE K.E., (2014), *Contribution méthodologique à l'identification des attributs des paysages culturels en vue d'une patrimonialisation, cas d'etude : le village d'Aït et Kaïd à Agouni Guerghrane (Kabylie du Djurdjura)*, mémoire de magister, EPAU ; Alger, 251p.
63. KHETTAB S., (2006), vers une charte paysagère locale, le cas de Mansourah, Tlemcen, mémoire de magister, EPAU, Alger, 204p.
64. LATIRI L., (1999), *La mise en paysage des systèmes d'irrigation dans les oasis du sud tunisien*, Thèse d'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 482p.

65. MERDJI S., (2010), *Métamorphose architectural du paysage urbain-cas de Constantine*, Mémoire de magister, Université Mentouri, Constantine, 194p.
66. MESSAOUDI S., (2012), Essai de définition des critères de délimitation d'un parc culturel, cas d'application : le territoire du PDAU intercommunal de Bejaïa, mémoire de magister, EPAU, Alger, 177p.
67. OUARET M., (2012), Le rapport architecture-nature, les enseignements des paysages villageois du Djurdjura, mémoire de magister, EPAU, Alger, 189p.
68. OUCHAL H., (2013), *Pour une reconnaissance politique et sociale des valeurs des abords du patrimoine bâti en Algérie-cas de la basilique St Augustin et ses abords à Annaba*, mémoire de magister, Université Mentouri, Constantine, 276p.
69. RIVARD E., (2008), *Approfondir l'analyse objective du territoire par une analyse subjective-cas de la cote de Beaupré,* mémoire pour l'obtention du grade maitre ès sciences, Faculté des études supérieures de l'université LAVAL, Quebec, 196p.
70. TORDI F., (2007), La notion de paysage dans les règlements d'urbanisme, cas de Zaccar, Djelfa, mémoire de magister, EPAU, Alger, 170p.
71. TOUAM N.E., (2012), *La conservation intégrée : une nécessité impérieuse vers la reconstruction du quartier Souika*, mémoire de magister, Université Mentouri, 206p.
72. ZEBIRI A., (2001), *Etude du fonctionnement fluviatile et risques d'inondation dans le Rhumel-Boumerzoug (amont et aval de Constantine)*, mémoire de magister, Université Mentouri, Constantine, 209p.

THESES DE DOCTORAT :

73. BOUCHAREB A., (2006), Cirta ou le substratum urbain de Constantine, la région, la ville et l'architecture dans l'antiquité, thèse de doctorat, université Mentouri, Constantine, 617p.
74. CHENNAOUI Y., (2007), *Contribution méthodologique au processus d'évaluation du paysage culturel, cas d'étude : le mausolée royale Maurétanien de Tipasa-Algérie*, Thèse de Doctorat d'Etat, EPAU, Alger, 375p.
75. DEKOUMI D., (2007), *Pour une nouvelle politique de conservation de l'environnement historique bâti algérien (Cas De Constantine)*, thèse de doctorat d'état, université Mentouri, Constantine, 875p.
76. KASSAB T., (2007), *Antagonisme entre espaces historiques et développement urbain, le cas de Tlemcen*, thèse de Doctorat, EPAU, Alger.

REVUES SCIENTIFIQUES, JOURNAUX ET PERIODIQUES:

77. BOUHIRED H., *Sauvons la Casbah* , El Watan, édition du 25 février 2008, [En ligne] : http://www.algerdantan.com/la-sauvegarde-de-la-casbah-d%E2%80%99alger/ (consulté le 24/11/2014)
78. BOUMAZA N., (1994), *A propos des villes au Maghreb : mutations structurelles et formelles*. In : Cahier URBAMA n°9, 148p.
79. CHOAY F., (1993), *Patrimoine urbain et aménagement du territoire : enjeux et nouvelles perspectives*, Trames, n° 8.

80. COTE M., (1994), *Constantine*, In Encyclopédie berbère, volume n°14, Provence, Ed Edisud, Provence, p. 2069-2081
81. DONADIEU P. (1998), *L'agriculture peut-elle devenir paysagiste?*, In : Les carnets du paysage n°1, Le paysage comme espace public, Ed Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, printemps 1998, pp. 100-117
82. DONADIEU P., (1998), *L'agriculture peut-elle devenir paysagiste?*, In : Les carnets du paysage n°1, Le paysage comme espace public, Ed Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, printemps 1998, pp. 100-117
83. FREMONT A., (2001), *Billancourt, Paysage urbain et patrimoine*. In : Chouquer G., Renaissance des cités d'Europe, Ed confluences, pp. 139-156
84. HADAD M., (1966 : A), *une clé pour Cirta*. In : journal ANNASR, édition du 04 janvier 1966.
85. HADAD M., (1966 : B), *Le Rocher et son sculpteur, genèse d'un tour de force*. In : Journal El-Nasr, 7 janvier 1966.
86. JANNIERE H. et POUSIN F., (2007), *Paysage urbain : d'une thématique à un objet de recherche*. In : Strates n° 13. [En ligne] http://strates.revues.org/4953 (Consulté le 10/11/2013).
87. JANNIERE H., (2007), *De l'art urbain à l'environnement : le paysage urbain dans les écrits d'urbanisme en France : 1911-1980*. In : Strates n°13, [En ligne] http://strates.revues.org/5223 (Consulté le 24/8/2014)
88. JOLEAUD L., (1918), *Le rocher de Constantine*. In: Annales de Géographie n°148-149, pp. 340-356.
89. LATIRI L., (2001), *qu'est-ce que le paysage dans la culture arabo musulmane classique?*. In : Cybergeo n°196. [En ligne] http://cybergeo.revues.org/4036 (Consulté le 15/12/2013)
90. LESCHI L., (1937), *Cirta. De la capitale numide à la colonie romaine*. In : revue africaine, Vol 81, Office des publications universitaires, Alger
91. MICHEL X., (2007), *paysage urbain : prémisses d'un renouvellement dans la géographie française 1960-1980*. In : Strates, n° 13, [En ligne] : http://strates.revues.org/5403 (Consulté le 4/11/2013)
92. NYS P., (1999), *Fatale attraction? La passion de l'héritage.* In : Les carnets du paysage n°4, Automne/Hiver, pp.66-79.
93. NYS P., (1999), *Fatale attraction? Les passions du patrimoine*. In : Les carnets du paysage n°4, Désirs de patrimoine, Ed Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, automne/hiver 1999, pp. 67-79
94. OULEBSIR N., (1994), *La découverte des monuments de l'Algérie. Les missions d'AmableRavoisié et d'Edmond Duthoit (1840-1880).* In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée n°73-74, pp. 57-76.
95. PARTOUNE C., (2008), *Le paysage : de quoi parle-t-on ?*, hyperpaysages. [En ligne] http://www.hyperpaysages.be/spip/article.php3?id_article=70 (consulté le 8/10/2013).
96. PATROUNE C., (2004), *La dynamique du concept de paysage*. In : Revue Éducation Formation - n° 275, septembre 2004, Laboratoire de méthodologie de la géographie, Université de Liège. [en ligne] : http://www.lmg.ulg.ac.be/articles/paysage/paysage_concept.html (consulté le: 9/9/2014)

97. REGIS N., (2004), *Du monument isolé au "tout patrimoine"*. In : Géocarrefour vol. 79/3 [En ligne] : http://geocarrefour.revues.org/746 (consulté le 10/03/2014)
98. REYNARD E., (2005), *Géomorphosites et paysages*. In : Géo morphologie N°3. [En ligne] http://geomorphologie.revues.org/338 (consulté le 8/10/2013)
99. SASSEN S., (1999), *la métropole : site stratégique et nouvelle frontière*. In : Culture et conflits, n° 33-34, printemps-été, [En ligne] : http://conflits.revues.org/352 (Consulté le 15/04/2014)
100. TSIOMIS Y., (2000), *entretien avec Frédéric Pousin, Aménagement du site archéologique de l'Agora d'Athènes*. In : Les Carnets du paysage n°6, Un paysage où vivre, Ed Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, automne-hiver 2000, pp. 7-19
101. VIARD J., (1993), *Le conflit social, gardien du paysage*. In : Pages Paysages n°4, 1992/1993, pp.32-37
102. COTE M., (1998), *Les étages bioclimatiques des régions de l'Est Algérien*. In : Rhumel, revue de l'institut science de la terre de l'université de Constantine n°6.
103. MARION A., (1957), *l'épopée des gorges du Rhumel Constantinoises*, Ed dépêches de Constantine, 56p.
104. BAYOL J., (1984), *Constantine, le Rhumel et ses gorges*. In : L'Algérianiste n°25.
105. FOURA M., (2013), *Les grandes places de la ville de Constantine*. In : El Acil, Jeudi 02 Mai 2013.

ACTES DE COLLOQUES, SEMINAIRES ET JOURNEE D'ETUDE :

106. FABRE D., (1996), *l'Europe entre culture et nations: actes du colloque des tours*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 342p.
107. LAROCHELLE P., (1998), *Le paysage culturel comme palimpseste : enregistrement du processus de genèse et de transformation du milieu bâti : Acte du colloque Dynamique et visions du paysage québécois*. [En ligne] http://www.paysage.qc.ca/activ/dynam/dinam3.htm (Consulté le 21/09/2014)
108. LAROCHELLE P., (2001), *Lecture des paysages culturels et maintien de l'identité des lieux*, VIIe séminaire sur les paysages culturels, la plata, 8-10 novembre, université Laval, Québec.
109. THEMINES J.F., (1999), *Quel paysage enseigner en classe de 6e ?*. In : Leroux A., Enseigner le paysage, Actes d'un séminaire IUFM de Caen - 17-24 mars 1999, Caen, CRDP de Basse Normandie, pp. 63-77.
110. ROGER A., (2001), *Qu'est-ce qu'un paysage culturel?*. In : Gérard Chouquer, Patrimoine et paysages culturels, Actes du colloque international de Saint-Émilion (30 mai-1er juin 2001), Ed Confluences, Renaissance des cités d'Europe, octobre 2001, 354p.
111. BESSAH G., (2005), *les parcs nationaux d'Algérie*, première reunion du comité de pilotage du « reseau des parcs-INTERREG IIIC Sud », Naples-Italie, du 20 Janvier au 1et Fevrier 2005. [En ligne] http://www.naturevivante.org/documents/parcs_nationaux.pdf (Consulté le 5/10/2014).
112. CHENNAOUI Y., (2003), *la problématique de l'archéologie urbaine en Algérie. Pour une méthode d'évaluation globale et de conservation intégrée*. In colloque international « Fabrication, gestion et pratiques des territoires. Regards croisés et perspectives de

coopération France-Maghreb dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage », Université Paris Val-de-seine.

113. CLAVAL P., (2000), Les géographes, le paysage et la modernisation, Colloque de l'UGI, Séoul.

WEBOGRAPHIE :

114. Académie de Montpelier, évolution du concept de paysage, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (France). [En ligne] http://eedd.ac-montpellier.fr/les-articles/Evolution-du-concept-de-paysage

115. Atlas des paysages de la haute Normandie, Glossaire des protections, [En ligne] : http://www.atlaspaysages.hautenormandie.fr/COMPRENDRE-ET-AGIR/Les-paysages-institutionnalises/Glossaire-des-protections (Consulté le 07/03/2014)

116. Bibliothèque numérique Gallica : www. gallica.bnf.fr/

117. Bibliothèque numérique Fimaktabati : http://www.fimaktabati.dz/

118. www.constantine-hier-aujourdhui.fr

119. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement : http://www.mate.gov.dz/index.php?option=com_content&task=view&id=398&Itemid=289 (Consulté le 20/11/2014)

CENTRES D'ARCHIVES :

120. Archives de la Wilaya de Constantine

121. Service Historique de la Défense, Château de Vincennes, Paris

122. Bibliothèque Nationale de France, Site Richelieu

TEXTES OFFICIELS :

Internationaux :

123. UNESCO, Recommandation sur le paysage urbain historique, 27 Mai 2011, En ligne (mettre le lien et la date potentielle de consultation).

124. UNESCO. 1972. Convention pour la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel. (Paris, 16 novembre 1972)

125. UNESCO. 1976. Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (Recommandation de Nairobi). (Nairobi, 26 novembre 1976)

126. UNESCO. 1984. «Méthode d'analyse morphologique des tissus urbains traditionnels», Études et Documents sur le patrimoine culturel (CLT-84/WS/13).

127. VIe Congrès International d'Architecture moderne (CIAM). 1933. La Charte d'Athènes de 1933. (Athènes, 1931)

128. ICOMOS Australia. 1999. Processus de la charte de Burra : Séquence d'analyse, de prises de décision et d'interventions. Héritage Montréal (trad.) pour ICOMOS Canada et ICOMOS International.

129. ICOMOS. 1964. Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise). Venise: IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques.
130. ICOMOS. 1979. Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation des lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra). (Burra, 19 août 1979)
131. ICOMOS. 1985. Charte sur la Sauvegarde des villes historiques.
132. ICOMOS. 1994. Document Nara sur l'authenticité. (Nara, 6novembre 1994)
133. Commission des Biens Culturels du Québec. 2004. La gestion par les valeurs : exploration d'un modèle. Québec : Commission des Biens Culturels du Québec.
134. Conférence d'Athènes. 1931. La charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques. (Athènes, 21-30 octobre 1931)
135. Congress on the European Architectural Heritage. 1975. La déclaration d'Amsterdam. (Amsterdam, 21-25 octobre 1975)
136. Convention européenne du paysage, 2000, Florence
137. Loi complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière. Paris : Journal officiel de la République Française.
138. Loi française sur les secteurs sauvegardés (dite Loi Malraux) : Loi n° 62-903. 4 août 1962.

DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIES :

139. Encyclopaedia Universalis 2014.
140. H Brunon, paysage (art et architecture), dans Notionnaires. Volume 1, Notions, Paris, Encyclopaedia universalis, 2004, p. 758-760
141. BAILLY A.S : A., Subjectivité et représentations. In : Encyclopaedia Universalis, 2014.
142. BAILLY A.S : B., La géographie : une représentation du monde. In : Encyclopaedia Universalis, 2014.
143. Nathalie Heinich, France art et culture : Le patrimoine. In : Encyclopaedia Universalis, 2014.
144. Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Tome 8, P. 7905
145. Hachette, (2012), Dictionnaire Français, Ed Hachette livre, Paris, 1812p.
146. Dictionnaire de l'académie française, 6e Edition, 1832, [En ligne] http://portail.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/SIXIEME/sixieme.fr.html (Consulté le 18/9/2013).
147. Dictionnaire environnement, [En ligne] : http://www.actuenvironnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/zone_de_protection_du_patrimoine_architectural_urbain_et_paysager__zppaup.php4 (Consulté le 07/03/2014).
148. Encyclopédie Larousse, [En ligne] : http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/monument/52537 (Consulté le 12/03/2014)
149. Le dictionnaire de l'académie français, 4e Edition, 1762. [En ligne] http://artfl.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/QUATRIEME/quatrieme.fr.html (Consulté le 18/9/2013)

Liste des annexes

Annexe 01 : Définition de termes apparentés

Annexe 02 : Décret exécutif n°05-208 du 04 Juin 2005 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Constantine

Annexe 03 : Proposition de l'UNESCO concernant l'opportunité d'un instrument normatif sur les paysages urbains historiques

Annexe 04 : Quelques projets autour du secteur sauvegardé

Annexe 1
Définitions de termes apparentés

Terme	Définition	Autorité ou auteur
Adaptation	L'*adaptation* consiste à modifier un lieu ou un bien pour qu'il réponde à sa vocation actuelle ou à un usage proposé.	Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et de biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra [1979, 1981, 1988 et 1999]), art. 1.9
Associations	Les *associations* sont les relations particulières qui existent entre les gens et un lieu. [De telles associations comprennent les valeurs culturelles ou spirituelles ainsi que la responsabilité de garder un lieu ou un bien.]	Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et de biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra [1979, 1981, 1988 et 1999]), art. 1.15
Biens culturels	Tout bien culturel devrait : **i.** soit représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain; **ii.** soit témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages; **iii.** soit apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ; **iv.** soit offrir un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnels représentatifs d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles; **v.** soit être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle	Groupe d'experts sur les paysages culturels, 1992, para. 24(A)
Conservation	La *conservation* est l'ensemble des processus qui permettent de s'occuper d'un lieu de manière à conserver sa valeur culturelle.	Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et de biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra [1979, 1981, 1988 et 1999]), art. 1.4

Contexte	Le *contexte* désigne la zone entourant un lieu, ce qui comprend l'ensemble du panorama et des liens visuels que l'on y découvre.	Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et de biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra [1979, 1981, 1988 et 1999]), art. 1.12.
Eléments paysagers abstrait	Attrait artistique, associations littéraires et intérêt social.	Timothy Darvill, « Introduction to the Work of the Group of Experts», cité dans «Developments in Europe», *ICOMOS Landscapes Working Group Newsletter, Aout 1992*
Eléments paysagers construit	Monuments archéologiques ou historiques.	Timothy Darvill, « Introduction to the Work of the Group of Experts», cité dans «Developments in Europe», *ICOMOS Landscapes Working Group Newsletter, Aout 1992*
Lieu	Toute terre, y compris les terrains submergés et l'espace aérien en définissant le contexte spatial, notamment tout paysage, site traditionnel ou lieu sacré, ainsi que tout objet qui y est fixé, y compris tout site archéologique, jardin, bâtiment ou construction et toute masse d'eau douce ou de mer, faisant partie du patrimoine historique et culturel.	Charter for the Conservation of Places of Cultural Heritage Value (ICOMOS Nouvelle-Zélande, 1992)
Lieux historiques urbains	Endroits où se concentrent de multiples manifestations de la production culturelle de la ville. Ils doivent être circonscrits d'après leur valeur fonctionnelle d'« endroits critiques » plutôt que par opposition aux autres endroits de la ville n'ayant pas de caractère historique, car la ville dans son ensemble est elle-même une entité historique.	Premier séminaire brésilien sur la préservation et la revitalisation des centres historiques (ICOMOS Brésil, Itaipava, juillet 1987)
Monument	Un monument est un rappel du passé, le symbole de la communauté à laquelle nous appartenons, y compris ceux et celles qui ne sont plus. Si la place publique est un rappel du présent, le monument est celui des promesses faites ou des origines, que nous tendons à oublier.	John Brinckerhoff Jackson, *Landscapes*, p. 158
Monument historique	La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution	IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques (Venise, 1964), *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*

	significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.	(Charte de Venise, adoptée en 1965), art. 1
Patrimoine	L'ensemble des créations et des produits conjugués de la nature et de l'homme, qui constituent le cadre de notre existence dans le temps et dans l'espace.	ICOMOS Canada, *Charte de conservation du patrimoine québécois* (Déclaration de Deschambault [1982])
Patrimoine archéologique	Le *patrimoine archéologique* est la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Il englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol et sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé.	Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique (ICOMOS, 1990)
Patrimoine culturel	*Monuments* : œuvres architecturales, de sculpture ou de peintures monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science; *Ensembles :* groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science; *Sites :* œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO, 1972), art. 1
Patrimoine naturel	Les *monuments naturels* constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique; *les formations géologiques et physiographiques* et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO, 1972), art. 2

	science ou de la conservation; *les sites naturels* ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.	
Paysage culturels	Tout paysage créé, utilisé, modifié ou protégé par l'homme, allant des jardins historiques et des parcs urbains aux réserves de conservation, des paysages de rue de quartiers urbains aux fermes et aux forêts exploitées. Le terme « paysage culturel » renvoie à une façon de voir les paysages qui met l'accent sur l'interaction entre les êtres humains et la nature au cours des âges.	Institut d'études des paysages culturels, Université Harvard
Paysage historique dessiné	Paysage qui revêt de l'importance comme conception artistique ou comme œuvre d'art, qui a été consciemment conçu et dessiné par un jardinier, un architecte-paysagiste, un architecte ou un horticulteur de renom selon un principe de conception ou par un propriétaire ou autre amateur suivant un style ou une tradition reconnu en réponse ou en réaction à un style ou une tradition reconnu, qui comporte un lien historique avec une personne, une tendance ou un événement important dans l'art du jardin de paysage ou de l'architecture du paysage ou une relation importante avec la théorie ou la pratique de l'architecture du paysage.	Registre national des lieux historiques des États-Unis
Patrimoine paysager	Etendue géographiquement définie de la campagne ou de la ville qui, en raison des éléments et des caractéristiques qu'elle a acquis par le biais de l'intervention humaine, des représentations artistiques ou littéraires qu'elle a inspirées ou des événements historiques qui s'y sont déroulés, peut être considérée comme étant d'importance architecturale, historique, archéologique, environnementale, culturelle, scientifique, sociale ou technique exceptionnelle.	Timothy Darvill, « Introduction to the Work of the Group of Experts », cité dans « Developments in Europe », *ICOMOS Landscapes Working Group Newsletter*, août 1992
Paysage vivant	Sous-catégorie de *paysages essentiellement évolutifs*. Paysage qui conserve un rôle social actif dans la société contemporaine, étroitement associé	Comité du patrimoine mondial, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*

	au mode de vie traditionnel, et dans lequel le processus évolutif continue. En même temps, il montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps.	
Paysages emblématiques	Des territoires de caractère atypique, porteurs ou non de traces d'occupation ancienne, qui ont fait l'objet d'une valorisation explicite et ce, le plus souvent de longue date.	Gérald Domon et coll., *Évolution du territoire laurentidien*, p. 18
Paysages et sites patrimoniaux	D'abord, les paysages et sites patrimoniaux correspondent à certaines valeurs que la société à différentes échelles, mondiale, nationale ou locale, leur attribue en raison des éléments qu'ils ont acquis par le biais de l'intervention humaine; ensuite, les paysages et sites patrimoniaux sont considérés comme des entités qui répondent aux critères esthétiques de la société en raison des représentations artistiques ou littéraires qu'ils ont inspirées ou des événements historiques qui s'y sont déroulés	Yves Luginbuhl, « Reflections on the Definition, Identification and Enhancement of Heritage Landscape and Sites », cité dans « Developments in Europe », *ICOMOS Landscapes Working Group Newsletter*, août 1992
Paysages historiques vernaculaires	Illustrent les valeurs et les attitudes à l'égard de la terre et reflètent les modes d'établissement au cours des âges. Le paysage rural de 17 400 acres de la Réserve historique nationale d'Ebey's Landing représente une utilisation du sol continue sur plus d'un siècle. Il a été sans cesse remodelé par ses habitants, encore que subsiste le mélange historique de fermes, de forêts, de villages et de rives. Des paysages vernaculaires se trouvent aussi dans de petits parcs urbains ou de banlieue.	Typologie américaine (*Cultural Resource Management Guidelines*)
Paysages identitaires	Ces paysages se construisent à partir de territoires, d'espaces naturels ou de tissus urbains dont on estime collectivement, à un moment donné de l'histoire, qu'ils incarnent une spécificité géographique ou culturelle.	Gérald Domon et coll., *Évolution du territoire laurentidien*, p. 19
Paysages ruraux historiques	Étendues géographiquement définissables au sein d'un milieu rural qui créent une impression particulière du temps et de l'espace par le biais de concentrations importantes, de liens et de continuité d'éléments du paysage qui sont unis ou modifiés par l'utilisation humaine et les événements passés.	Proposition de définition de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada d'après Robert Z. Melnick, *Cultural Landscapes: Rural Historic Districts in the National Park System*,

		Washington, National Park Service, 1984, p. 8-12
Preservation	La *préservation* consiste à maintenir la matière d'un lieu dans son état actuel et à freiner sa dégradation. [On reconnaît que tout lieu patrimonial et leurs composantes changent au fil du temps, à un rythme variable.]	Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et de biens patrimoniaux de valeur culturell*e* (Charte de Burra [1979, 1981, 1988 et 1999]), art. 1.6
Restauration	La *restauration* consiste à ramener la matière existante d'un lieu patrimonial à un état antérieur connu en enlevant des ajouts ou en assemblant de nouveau des éléments existants, sans introduire de nouveau matériel.	Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et de biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra [1979, 1981, 1988 et 1999]), art. 1.7
Signification	Par *signification*, on entend ce qu'un lieu ou bien patrimonial signifie, indique, évoque ou exprime. Les significations font généralement référence aux dimensions immatérielles du patrimoine, telles que les qualités symboliques ou commémoratives.	Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et de biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra [1979, 1981, 1988 et 1999]), art. 1.16
Sites historiques	Les sites historiques tiennent leur importance de celle des événements, des activités et des personnes auxquels ils sont associés. Les champs de bataille et les résidences présidentielles sont d'éminents exemples de cette catégorie de paysages dans le réseau des parcs nationaux. Les éléments et les conditions qui y existent sont définis et interprétés principalement par rapport à ce qui y a eu lieu à des moments particuliers dans le passé.	Typologie américaine (*Cultural Resource Management Guidelines*)
Usage	L'*usage* signifie les fonctions d'un lieu ainsi que les activités et les pratiques qu'il peut accueillir.	Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et de biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra [1979, 1981, 1988 et 1999]), art. 1.10
Valeur culturelle	Par *valeur culturelle*, on entend valeur esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelle pour les générations passées, présentes ou futures. La valeur culturelle est synonyme de signification patrimoniale et de valeur culturelle patrimoniale. La *valeur culturelle* est incarnée par le lieu lui-même, par sa matière, par son contexte, par son usage, par ses associations, par ses significations, par ses documents et par les lieux et objets qui y sont associés. La *valeur culturelle*	Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et de biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra [1979, 1981, 1988 et 1999]), art. 1.2.

	peut évoluer en conséquence de l'histoire continue d'un lieu. Les lieux et les biens patrimoniaux peuvent porter une diversité de valeurs selon les individus et les groupes. La compréhension que l'on a de la *valeur culturelle* peut évoluer selon les nouvelles informations dont on dispose.	
Valeur patrimoniale	Importance historique, archéologique, architecturale, technologique, esthétique, scientifique, spirituelle, sociale, traditionnelle ou autre importance culturelle particulière associée à l'activité humaine.	Charter for the Conservation of Places of Cultural Heritage Value (ICOMOS Nouvelle-Zélande, 1992)

Annexe 2

Décret exécutif n°05-208 du 04 Juin 2005 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Constantine

N° 39 — Dimanche 27 Rabie Ethani 1426

44ème ANNEE — Correspondant au 5 juin 2005

الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم
قرارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبلاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)
	1 An	1 An
Edition originale.....	1070,00 D.A	2675,00 D.A
Edition originale et sa traduction.....	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)

DIRECTION ET REDACTION
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
WWW. JORADP. DZ
Abonnement et publicité:
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376
ALGER-GARE
Tél : 021.54.35..06 à 09
021.65.64.63
Fax : 021.54.35.12
C.C.P. 3200-50 ALGER
TELEX : 65 180 IMPOF DZ
BADR: 060.300.0007 68/KG
ETRANGER: (Compte devises)
BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars.
Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.
Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.
Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

Art. 21. — L'autorisation d'exploitation est caduque dans les cas suivants :

— si elle n'est pas exploitée pendant une (1) année à dater de la notification, ce délai peut être prorogé d'une (1) année en cas d'empêchement majeur dûment justifié ;

— décès, incapacité civile ou disparition de l'intéressé ;

— déchéance des droits civils et civiques.

Art. 22. — La demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation est introduite, auprès des services concernés de la wilaya, six (6) mois au moins avant la date de l'expiration de l'autorisation en cours de validité.

Elle induit une nouvelle procédure d'enquête publique.

Art. 23. — Les horaires d'exploitation des établissements de divertissement s'étalent entre 8.00 heures du matin et minuit au plus tard.

Les horaires d'exploitation des établissements de spectacles s'étalent entre 14.00 heures et 6.00 heures du matin au plus tard.

Art. 24. — Nonobstant les sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur, l'inobservation des dispositions des articles 6 et 23 du présent décret entraîne la suspension de l'autorisation d'exploitation pour une durée n'excédant pas six (6) mois.

En cas de récidive l'autorisation peut être retirée par l'autorité qui l'a délivrée.

L'arrêté portant mesure de suspension ou de retrait est transmis aux services de sécurité territorialement compétents. La mesure prend effet à compter de la date de sa notification à l'exploitant, procès-verbal de notification faisant foi.

Art. 25. — L'autorisation d'exploitation peut être retirée par arrêté du wali pour des motifs liés à la préservation de l'ordre public et à la sécurité des usagers.

Elle peut être également retirée en cas de :

— changement d'activité ou réaménagement des locaux à l'insu de l'autorité de délivrance ;

— exercice concomitant d'activités n'ayant pas de rapport avec l'activité autorisée.

L'arrêté portant mesure de retrait est transmis aux services de sécurité territorialement compétents. La mesure prend effet à compter de la date de sa notification à l'exploitant, procès-verbal de notification faisant foi.

Art. 26. — La mise en conformité des établissements existants doit s'effectuer par l'introduction d'une nouvelle demande d'exploitation auprès des services concernés de la wilaya conformément aux prescriptions du présent décret dans un délai d'une (1) année à compter de la date de sa publication.

Art. 27. — Les modalités d'application des dispositions du présent décret seront définies en tant que de besoin par arrêté du ministre chargé de l'intérieur.

Art. 28. — Les dispositions du décret exécutif n° 98-127 du 28 Dhou El Hidja 1418 correspondant au 25 avril 1998, susvisé, sont abrogées.

Art. 29. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 Rabie Ethani 1426 correspondant au 4 juin 2005.

Ahmed OUYAHIA.

★

Décret exécutif n° 05-208 du 26 Rabie Ethani 1426 correspondant au 4 juin 2005 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Constantine.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport conjoint de la ministre de la culture,

du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

du ministre de l'urbanisme et de l'habitat,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 42 ;

Vu le décret présidentiel n° 04-136 du 29 Safar 1425 correspondant au 19 avril 2004 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 05-161 du 22 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 1er mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 01-104 du 29 Moharram 1422 correspondant au 23 avril 2001 portant composition, organisation et fonctionnement de la commission nationale et de la commission de wilaya des biens culturels ;

Vu le décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés ;

Après avis de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion du 5 avril 2004 ;

Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 42 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, il est créé un secteur sauvegardé dans la ville de Constantine dénommé "vieille ville".

Art. 2. — Le secteur sauvegardé de "la vieille ville de Constantine" est délimité, conformément au plan annexé à l'original du présent décret, comme suit :

— **nord, nord-est** et **est :** les gorges du Rummel ;

— **nord-ouest** et **ouest :** escarpements rocheux ;

— **sud-ouest :** centre culturel Mohamed Laïd El Khalifa situé à la Place du 1er Novembre 1954 ;

— **sud :** quartier Bardo.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 Rabie Ethani 1426 correspondant au 4 juin 2005.

Ahmed OUYAHIA.

★

Décret exécutif n° 05-209 du 26 Rabie Ethani 1426 correspondant au 4 juin 2005 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vallée de l'Oued M'Zab.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport conjoint de la ministre de la culture,

du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

du ministre de l'urbanisme et de l'habitat,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune ;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya ;

Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, notamment son article 42 ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu le décret présidentiel n° 04-136 du 29 Safar 1425 correspondant au 19 avril 2004 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 05-161 du 22 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 1er mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 01-104 du 29 Moharram 1422 correspondant au 23 avril 2001 portant composition, organisation et fonctionnement de la commission nationale et la commission de wilaya des biens culturels ;

Vu le décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés ;

Après avis de la commission nationale des biens culturels lors de sa réunion du 5 avril 2004 ;

Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 42 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, il est créé un secteur sauvegardé à Ghardaïa dénommé "la vallée du Oued M'Zab".

Art. 2. — Le secteur sauvegardé de "la Vallée de l'Oued M'Zab" est délimité, conformément au plan annexé à l'original du présent décret, comme suit :

— du **nord-est** vers le **nord-ouest :** terrain dénommé Hamrayat (commune d'El Atteuf) vers l'amont de l'oued Labiad (commune Daya Ben Dahoua), passant par les intersections de l'oued Azouil et la route nationale n° 1 à 6 km de la ville de Ghardaïa et l'oued Laadira ;

— du **sud-est** vers le **sud-ouest :** en amont de l'oued Labiad (commune de Daya Ben Dahoua) vers l'aval du grand barrage d'El Atteuf, passant par les intersections de l'oued Aridane, oued Touzouz, oued Belghanem, oued N'Tissa et la route nationale n° 1 à 4 km de la ville de Bounoura ;

— à **l'est :** à 1,5 km en aval du grand barrage d'El Atteuf ;

— à **l'ouest :** à 1,5 km en amont du barrage de Daya Ben Dahoua.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 Rabie Ethani 1426 correspondant au 4 juin 2005.

Ahmed OUYAHIA.

Annexe 3

Proposition de l'UNESCO concernant l'opportunité d'un instrument normatif sur les paysages urbains historiques

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Conférence générale
36e session, Paris 2011

36 C

36 C/23 Rev.
24 octobre 2011
Français seulement

Point **8.1** de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS CONCERNANT L'OPPORTUNITÉ D'UN INSTRUMENT NORMATIF SUR LES PAYSAGES URBAINS HISTORIQUES

PRÉSENTATION

Source : Résolution 35 C/42.

Antécédents : À la suite d'une série de débats sur la conservation des paysages urbains historiques et l'opportunité d'un instrument normatif à ce sujet tenues par le Conseil exécutif à ses 179e et 181e sessions, par le Comité du patrimoine mondial, de sa 29e à sa 34e session, et par l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial à sa 15e session, la Conférence générale à sa 35e session (16 octobre 2009) a décidé que les instruments normatifs existants de l'UNESCO relatifs à la conservation des paysages urbains historiques devraient être complétés par une nouvelle recommandation sur cette question. Elle a invité la Directrice générale à lui soumettre, à sa session suivante, un rapport final sur l'élaboration de ce nouvel instrument normatif sous la forme d'une recommandation (résolution 35 C/42).

Objet : Le présent document contient le rapport final susmentionné et le texte final du projet de recommandation sur le paysage urbain historique, ainsi qu'une description de la méthode de travail appliquée pour parvenir à ce nouvel instrument normatif. Ce texte est soumis à la Conférence générale à sa 36e session pour adoption, afin que la question de la conservation du paysage urbain historique puisse être réglementée au niveau international par une recommandation.

Décision requise : Paragraphe 12.

I. HISTORIQUE

1. À la suite d'une série de débats sur la conservation des paysages urbains historiques tenues par le Comité du patrimoine mondial depuis sa 29e session (Durban, 2005) et par l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial à sa 15e session (UNESCO, 2005), qui avaient invité la Conférence générale à adopter une nouvelle recommandation pour compléter et actualiser les recommandations existantes à ce sujet, le Conseil exécutif à sa 181e session (UNESCO, 2009) a examiné l'étude préliminaire concernant les aspects techniques et juridiques liés à l'opportunité d'un instrument normatif sur la conservation des paysages urbains historiques. Il a recommandé à la Conférence générale de décider, à sa 35e session, des mesures à prendre en vue d'élaborer un nouvel instrument normatif sur la conservation des paysages urbains historiques sous la forme d'une recommandation (décision 181 EX/29).

2. À sa 35e session (16 octobre 2009), la Conférence générale a décidé que les instruments normatifs existants de l'UNESCO relatifs à la conservation des paysages urbains historiques devraient être complétés par une nouvelle recommandation sur cette question et a invité la Directrice générale à lui soumettre, à sa session suivante, un rapport final sur l'élaboration de ce nouvel instrument normatif sous la forme d'une recommandation (résolution 35 C/42).

3. La version finale de la nouvelle Recommandation sur le paysage urbain historique proposée, qui a été adoptée le 27 mai 2011 lors de la réunion intergouvernementale d'experts (catégorie II) sur les paysages urbains historiques au Siège de l'UNESCO, figure à l'Annexe I du présent document.

II. MÉTHODE DE TRAVAIL

4. À sa 181e session, le Conseil exécutif a estimé que des difficultés nouvelles étaient apparues et que des approches avaient été élaborées concernant la conservation des paysages urbains historiques, et a reconnu que les instruments normatifs existants, qui établissaient les principes et normes constitutifs du cadre juridique de l'UNESCO relatif à la conservation urbaine, n'abordaient peut-être pas le problème comme il convenait. En particulier, il a appelé à l'élaboration et à l'inclusion de politiques et de stratégies associant étroitement les communautés locales et les groupes de personnes concernées, en prenant en considération les traditions, disciplines et pratiques qui leur sont propres en matière de conservation, ainsi que les dimensions immatérielles du patrimoine et tous les aspects de l'identité et de la diversité culturelles des communautés locales, en tant que partie intégrante d'un paysage urbain historique.

5. Après l'adoption de la *Déclaration de Vienne sur la conservation des paysages urbains historiques* (Résolution 15 GA 7) lors de la 15e session de l'Assemblée générale des États parties (UNESCO, 2005), le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a lancé un vaste programme de réunions thématiques et régionales d'experts (catégorie VI), financées au moyen de ressources extrabudgétaires (France et Pays-Bas), pour recueillir les suggestions des experts sur les concepts, définitions et approches des paysages urbains historiques en tant que contenu potentiel d'une nouvelle recommandation de l'UNESCO sur le sujet. Au total, neuf réunions d'experts ont été organisées par le Centre UNESCO du patrimoine mondial et ses partenaires : Jérusalem (juin 2006), Paris (septembre 2006), Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie, février 2007), Olinda (Brésil, novembre 2007), Chandigarh (Inde, décembre 2007), Paris (novembre 2008), Zanzibar (République-Unie de Tanzanie, décembre 2009), Rio de Janeiro (Brésil, décembre 2009) et Paris (février 2010).

6. Toutes les réunions d'experts ont suscité un large soutien en faveur du processus d'étude des approches et outils de la conservation des paysages urbains historiques actuellement en cours. Par la suite, leurs recommandations détaillées concernant les processus et les mesures à mettre en œuvre ont été incluses dans le document 181 EX/29, qui a été soumis au Conseil exécutif à sa 181e session (mars 2009), ainsi que dans l'*Étude préliminaire concernant les aspects*

techniques et juridiques liés à l'opportunité d'un instrument normatif sur la conservation des paysages urbains historiques, qui a été soumise à la Conférence générale à sa 35e session (octobre 2009).

7. Outre l'organisation de réunions d'experts, aux fins de ce processus d'étude, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a mobilisé les trois organisations consultatives (ICOMOS, ICCROM et UICN) et établi des partenariats avec d'autres organisations du système des Nations Unies, des banques et agences multilatérales et régionales de développement et des institutions et réseaux professionnels pour qu'ils apportent leur contribution.

8. Suite à l'adoption de la résolution 35 C/42 par la Conférence générale à sa 35e session, une première version de la recommandation accompagnée d'un rapport préliminaire a été élaborée par la Directrice générale et soumise aux États membres le 23 août 2010, au moins 14 mois avant la 36e session de la Conférence générale, conformément à l'article 10.1 du Règlement relatif aux recommandations et conventions.

9. Conformément au *Règlement relatif aux recommandations aux États membres et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif*, les États membres ont été invités à présenter leurs commentaires et observations sur ce rapport préliminaire ainsi que sur la première version de la recommandation qui serait examinée lors d'une réunion intergouvernementale d'experts (catégorie II). Cette réunion d'experts de catégorie II s'est tenue au Siège de l'UNESCO du 25 au 27 mai 2011.

III. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION D'EXPERTS (CATÉGORIE II), 25-27 MAI 2011

10. En application de la résolution 35 C/42 de la Conférence générale, une réunion intergouvernementale d'experts (catégorie II) sur le paysage urbain historique s'est tenue au Siège de l'UNESCO du 25 au 27 mai 2011. Outre les 18 organisations partenaires de ce processus (citées à l'Annexe II du présent document), 55 États membres au total ont participé à cette réunion. Les commentaires et observations sur la première version de la recommandation, que 30 États membres ont fournis par écrit au 25 décembre 2010[1], ont été compilés dans un rapport et incorporés par le Secrétariat à une version révisée du texte. Ces documents ont été examinés et affinés au cours de la réunion d'experts. Le vendredi 27 mai, la version finale de la nouvelle recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique a été adoptée par les experts. Cette version finale est proposée pour adoption par la Conférence générale à sa 36e session et figure à l'Annexe I du présent document.

11. Lors de la réunion, les experts ont également examiné un glossaire, qui sera annexé à la recommandation si elle est adoptée, ainsi qu'un plan d'action pour la mise en œuvre de la recommandation sur le paysage urbain historique par les États membres. Des éléments de ce plan d'action ont été inclus dans le projet de résolution ci-après.

IV. PROJET DE RÉSOLUTION

12. La Conférence générale souhaitera peut-être adopter le projet de résolution suivant :

La Conférence générale,

1. Prenant note du rapport final relatif à l'élaboration d'un instrument normatif sur les paysages urbains historiques sous la forme d'une recommandation,

2. Reconnaissant l'importance de l'approche centrée sur le paysage urbain historique en tant que moyen novateur de préserver le patrimoine et de gérer les villes historiques,

[1] Les commentaires sont disponibles à l'adresse suivante : http://whc.unesco.org/en/cities.

3. Félicite les organisations internationales partenaires qui ont contribué au processus d'étude et ont soutenu l'UNESCO ces six dernières années dans ses efforts visant à établir des principes et directives pour la conservation des paysages urbains historiques à l'appui des États membres et des communautés locales ;

4. Recommande aux États membres de prendre les mesures adéquates pour : adapter ce nouvel instrument à leur contexte spécifique, le diffuser le plus largement possible sur leur territoire, faciliter sa mise en œuvre par la formulation et l'adoption de politiques d'accompagnement et suivre son impact sur la conservation et la gestion des villes historiques ;

5. Recommande en outre aux États membres et aux autorités locales compétentes de définir, en fonction de leur contexte spécifique, les étapes essentielles de la mise en œuvre de l'approche axée sur le paysage urbain historique, qui pourraient consister notamment à :

   (a) entreprendre des études exhaustives et une cartographie des ressources naturelles, culturelles et humaines de la ville ;

   (b) parvenir à un consensus en pratiquant une planification participative et en consultant les parties prenantes sur les valeurs à protéger en vue de leur transmission aux générations futures, et déterminer les attributs qui concrétisent ces valeurs ;

   (c) évaluer la vulnérabilité de ces attributs aux pressions socioéconomiques ainsi qu'aux impacts du changement climatique ;

   (d) intégrer les biens patrimoniaux et leur vulnérabilité dans la démarche plus large d'urbanisme, qui indiquera les zones sensibles requérant une attention particulière lors de la planification, de la conception et de la réalisation de projets d'aménagement ;

   (e) hiérarchiser les actions de conservation et de développement ;

   (f) établir des partenariats et des cadres de gestion locale appropriés pour chacun des projets de conservation ou de développement prévus, et élaborer des mécanismes pour la coordination des diverses activités menées par les différents acteurs publics et privés ;

6. Décide d'adopter la Recommandation concernant le paysage urbain historique qui figure à l'annexe de la présente résolution.

36 C/23 Rev.
Annexe

ANNEXE

Texte proposé pour la nouvelle Recommandation concernant le paysage urbain historique, tel qu'adopté le 27 mai 2011 lors de la Réunion intergouvernementale d'experts sur le paysage urbain historique (catégorie II) tenue au Siège de l'UNESCO, y compris un glossaire de définitions

Projet révisé

PRÉAMBULE

Considérant que les territoires urbains historiques comptent parmi les manifestations les plus abondantes et les plus diversifiées de notre patrimoine culturel commun, créés par des générations, et qu'ils constituent un témoignage essentiel des entreprises et des aspirations de l'humanité à travers l'espace et le temps,

Considérant également que le patrimoine urbain est, pour l'humanité, un atout social, culturel et économique, défini par une stratification historique de valeurs qui ont été produites par la succession de cultures existantes et une accumulation de traditions et d'expériences, reconnues comme telles dans leur diversité,

Considérant en outre que l'urbanisation se développe à une échelle sans précédent dans l'histoire de l'humanité, et que, partout dans le monde, cela engendre des changements socio-économiques et une croissance qui devraient être mis à profit aux niveaux local, national, régional et international,

Reconnaissant la nature dynamique des villes vivantes,

Notant toutefois qu'un développement rapide et souvent non maîtrisé transforme les territoires urbains et leur environnement, ce qui est susceptible d'entraîner une fragmentation et une détérioration du patrimoine urbain avec des répercussions profondes sur les valeurs des communautés à travers le monde entier,

Considérant, en conséquence, qu'afin de soutenir la protection du patrimoine naturel et culturel, il convient de mettre l'accent sur l'intégration des stratégies de conservation, de gestion et d'aménagement des territoires urbains historiques dans les processus de développement local et d'urbanisme, tels que l'architecture contemporaine et le développement d'infrastructures, pour lesquels l'application d'une approche fondée sur le paysage participerait au maintien de l'identité urbaine,

Considérant que le principe du développement durable prévoit la sauvegarde des ressources existantes, la protection active du patrimoine urbain et sa gestion durable est une condition *sine qua non* de ce développement,

Rappelant qu'un corpus de documents normatifs, à savoir des conventions, des recommandations et des chartes, existe sur la question de la conservation des territoires historiques[1], et qui reste pertinent,

---

[1] En particulier, la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, la Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites de 1962, la Recommandation de l'UNESCO concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés de 1968, la Recommandation de l'UNESCO concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel de 1972, la Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine de 1976, la Charte internationale de l'ICOMOS sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise) de 1964, la Charte des jardins historiques de l'ICOMOS (Charte de Florence) de 1982, et la Charte internationale de l'ICOMOS pour la sauvegarde des villes historiques (Charte de Washington) de 1987, la Déclaration de Xi'an de l'ICOMOS de 2005, ainsi que le Mémorandum de Vienne de 2005.

Notant cependant que du fait de changements démographiques, de la libéralisation des échanges mondiaux et de la décentralisation, ainsi que du tourisme de masse, de l'exploitation commerciale du patrimoine et des changements climatiques, les conditions ont changé et que les villes subissent les pressions du développement et sont confrontées à des problèmes inconnus lors de l'adoption de la dernière recommandation de l'UNESCO sur les ensembles historiques en 1976 (à savoir, la Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine),

Notant également que la conception de la culture et du patrimoine et la façon de les gérer ont évolué grâce à l'action combinée des initiatives locales et des réunions internationales[2], qui se sont révélées utiles pour orienter les politiques et les pratiques à travers le monde,

Désirant compléter et étendre l'application des normes et des principes énoncés dans ces instruments internationaux,

Étant saisie des propositions concernant le paysage urbain historique en tant qu'approche de la conservation du patrimoine urbain figurant à l'ordre du jour de la session sous le point […],

Ayant décidé, à sa 35e session, que cette question devrait prendre la forme d'une Recommandation aux États membres,

Adopte, [ce … jour de … 2011], la présente Recommandation. La Conférence générale recommande aux États membres d'adopter les cadres législatifs et institutionnels appropriés et des mesures visant à donner effet dans les territoires sous leur juridiction, aux principes et normes énoncés dans la présente Recommandation.

La Conférence générale recommande aux États membres de porter cette Recommandation à l'attention des autorités locales, nationales et régionales ainsi que des institutions, services ou organes et associations concernés par la sauvegarde, conservation, gestion et aménagement des territoires urbains historiques et de leur environnement géographique élargi.

INTRODUCTION

1. Notre époque est le témoin de la plus grande migration humaine de l'histoire : les territoires urbains abritent désormais plus de la moitié de l'humanité. Ils jouent un rôle de plus en plus important en tant que moteurs de la croissance et en tant que centres d'innovation et de créativité ; ils offrent des possibilités d'emploi et d'éducation, et répondent à l'évolution des besoins et des aspirations des populations.

2. Cependant, une urbanisation rapide et mal maîtrisée pourrait entraîner un processus de fragmentation sociale et spatiale, une dégradation sévère de la qualité de l'environnement urbain et des espaces ruraux qui l'entourent. Ce phénomène peut être imputable notamment à une densité de construction excessive, à l'uniformisation et la monotonie du bâti, à la disparition de l'espace public et des équipements urbains, à l'inadaptation des infrastructures, à une pauvreté délétère, à l'isolement social et à un risque croissant de catastrophes naturelles liées au climat.

---

2 En particulier, la Conférence mondiale sur les politiques culturelles, en 1982 à Mexico, la Conférence de Nara sur l'authenticité en 1994, le Sommet de la Commission mondiale de la culture et du développement en 1995, la Conférence HABITAT II à Istanbul en 1996, avec la ratification d'Action 21, la Conférence intergouvernementale de l'UNESCO sur les politiques culturelles pour le développement, à Stockholm en 1998, la Conférence Banque mondiale/UNESCO : Comprendre la place de la culture dans le développement durable – Investir dans les biens culturels et naturels en 1998, la Conférence internationale sur le patrimoine mondial et l'architecture contemporaine, à Vienne en 2005, l'Assemblée générale de l'ICOMOS sur les monuments et sites dans leur milieu, à Xi'an en 2005, ainsi que l'Assemblée générale de l'ICOMOS sur l'esprit du lieu, à Québec en 2008.

3. Le patrimoine urbain, dans ses éléments matériels et immatériels, constitue une ressource essentielle pour renforcer la qualité de vie des zones urbaines et encourager le développement économique et la cohésion sociale dans un environnement mondial en pleine mutation. L'avenir de l'humanité dépendant de la gestion et de l'aménagement efficaces des ressources, la conservation est devenue une stratégie pour parvenir à concilier croissance urbaine et qualité de vie sur des bases pérennes.

4. Au cours de la seconde moitié du XX^{e} siècle, la conservation du patrimoine urbain s'est imposée comme un volet important des politiques publiques dans le monde entier, en réponse à la nécessité de préserver les valeurs partagées et de tirer parti du legs de l'histoire. Cependant, il reste encore à passer d'une optique privilégiant les monuments à une reconnaissance plus large de l'importance des processus sociaux, culturels et économiques dans la conservation des valeurs urbaines, avec le souci d'adapter les politiques existantes et de créer de nouveaux outils pour concrétiser cette vision.

5. La présente Recommandation répond à la nécessité de mieux inscrire et intégrer les stratégies de conservation du patrimoine urbain dans le cadre des objectifs plus larges du développement durable global, de façon à appuyer les initiatives publiques et privées visant à préserver et à renforcer la qualité de l'environnement humain. Elle propose d'appliquer une approche fondée sur le paysage pour identifier, conserver, gérer et aménager les territoires historiques dans leur cadre urbain plus large, prenant en considération l'interdépendance de leurs formes physiques, leur organisation et leurs liaisons spatiales, leurs caractéristiques et leur environnement naturels ainsi que les valeurs sociales, culturelles et économiques qu'ils incarnent.

6. Une telle approche tient compte des impératifs qui guident les politiques, la gouvernance et la gestion associant les différentes parties prenantes – les acteurs publics et privés intervenant à l'échelon local, national, régional et international – dans le processus de développement urbain.

7. La présente Recommandation se fonde sur les quatre recommandations préalables de l'UNESCO relatives à la préservation du patrimoine, reconnaissant ainsi l'importance et la validité des notions et des principes qu'elles énoncent pour l'histoire et la pratique de la conservation. Elle s'appuie aussi sur les conventions et les chartes modernes, qui traitent des multiples dimensions du patrimoine culturel et naturel et constituent les fondements de la présente Recommandation.

I. DÉFINITION

8. Le Paysage urbain historique est le territoire urbain compris comme le résultat d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de « centre historique » ou d'« ensemble » historique pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique.

9. Ce contexte plus large comprend notamment, la topographie, la géomorphologie, l'hydrologie et les caractéristiques naturelles du site, son environnement bâti, tant historique que contemporain, ses infrastructures de surface et souterraines, ses espaces verts et ses jardins, l'occupation des sols et l'organisation de l'espace, les perceptions et les relations visuelles, ainsi que tous les autres éléments constitutifs de la structure urbaine. Il englobe également les pratiques et les valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions immatérielles du patrimoine en tant que vecteur de diversité et d'identité.

10. Cette définition constitue la base d'une approche globale et intégrée pour l'identification, l'évaluation, la conservation, la gestion et l'aménagement des paysages urbains historiques dans le cadre de leur développement durable.

11. L'approche fondée sur le paysage urbain historique vise à préserver la qualité de l'environnement humain, à renforcer la productivité et l'utilisation durable des espaces urbains tout

en reconnaissant leur caractère dynamique et à favoriser la mixité sociale et fonctionnelle. Elle intègre les objectifs de conservation du patrimoine urbain et ceux du développement socio-économique. Elle repose sur une relation équilibrée et durable entre l'environnement urbain et le cadre naturel, et entre les besoins des générations présentes et futures et l'héritage du passé.

12. L'approche fondée sur le paysage urbain historique considère la créativité et la diversité culturelle comme des atouts essentiels pour le développement humain, social et économique et offre des outils pour gérer les transformations physiques et sociales et garantir des interventions contemporaines qui s'intègrent harmonieusement au patrimoine dans un environnement historique en tenant compte des contextes régionaux.

13. L'approche fondée sur le paysage urbain historique s'inspire des traditions et des perceptions des populations locales et promeut le respect de leurs valeurs, comme de celles des communautés nationales et internationales.

II. ENJEUX ET OPPORTUNITÉS POUR LE PAYSAGE URBAIN HISTORIQUE

14. Les recommandations existantes de l'UNESCO reconnaissent l'importance du rôle que revêtent les territoires historiques dans les sociétés modernes. Elles identifient également un certain nombre de menaces spécifiques qui font obstacle à la conservation de ces territoires historiques et définissent des principes généraux, des orientations et des lignes directrices afin de répondre à tels défis.

15. L'approche fondée sur le paysage urbain historique reflète l'évolution considérable qu'ont connue la théorie et la pratique de la conservation du patrimoine urbain au cours des dernières décennies, permettant aux décideurs et aux gestionnaires d'aborder de façon plus efficace les nouveaux défis et opportunités. Cette approche soutient les populations dans leur effort de développement et d'adaptation, tout en préservant les caractéristiques et les valeurs liées à leur histoire, à la mémoire collective et à leur environnement.

16. Ces dernières décennies, en raison de l'augmentation brutale de la population urbaine à l'échelle mondiale, de l'amplitude et de la rapidité du développement ainsi que de l'évolution économique, les implantations urbaines et leurs territoires historiques sont devenus des pôles et des moteurs de la croissance économique dans de nombreuses régions du monde et ont assumé un nouveau rôle dans la vie culturelle et sociale. Mais, par conséquent, elles ont également été soumises à toute une série de pressions nouvelles, parmi lesquelles :

L'urbanisation et la mondialisation

17. La croissance urbaine transforme l'essence même de nombreux territoires urbains historiques. Les évolutions mondiales ont un impact profond sur les territoires urbains et leur environnement et les valeurs qui leur sont associées par des populations qui s'y rattachent, ainsi que sur les perceptions et la réalité de leurs habitants et des usagers. L'urbanisation est porteuse de possibilités économiques, sociales et culturelles susceptibles d'améliorer la qualité de vie et les composantes traditionnelles du territoire urbain ; en revanche, des changements non maîtrisés dans la croissance et la densification urbaine constituent aussi une menace pour la signification du lieu, l'intégrité du tissu urbain et l'identité des populations. Certains territoires historiques urbains perdent parfois leurs fonctions et leurs rôles traditionnels et voient leur population décroître. L'approche fondée sur le paysage urbain historique peut aider à la gestion et à l'atténuation de ces phénomènes.

Développement

18. Plusieurs aspects de l'économie offrent des perspectives permettant d'atténuer la pauvreté urbaine et de favoriser le développement social et humain. L'accès facilité à des innovations telles

en reconnaissant leur caractère dynamique et à favoriser la mixité sociale et fonctionnelle. Elle intègre les objectifs de conservation du patrimoine urbain et ceux du développement socio-économique. Elle repose sur une relation équilibrée et durable entre l'environnement urbain et le cadre naturel, et entre les besoins des générations présentes et futures et l'héritage du passé.

12. L'approche fondée sur le paysage urbain historique considère la créativité et la diversité culturelle comme des atouts essentiels pour le développement humain, social et économique et offre des outils pour gérer les transformations physiques et sociales et garantir des interventions contemporaines qui s'intègrent harmonieusement au patrimoine dans un environnement historique en tenant compte des contextes régionaux.

13. L'approche fondée sur le paysage urbain historique s'inspire des traditions et des perceptions des populations locales et promeut le respect de leurs valeurs, comme de celles des communautés nationales et internationales.

II. ENJEUX ET OPPORTUNITÉS POUR LE PAYSAGE URBAIN HISTORIQUE

14. Les recommandations existantes de l'UNESCO reconnaissent l'importance du rôle que revêtent les territoires historiques dans les sociétés modernes. Elles identifient également un certain nombre de menaces spécifiques qui font obstacle à la conservation de ces territoires historiques et définissent des principes généraux, des orientations et des lignes directrices afin de répondre à tels défis.

15. L'approche fondée sur le paysage urbain historique reflète l'évolution considérable qu'ont connue la théorie et la pratique de la conservation du patrimoine urbain au cours des dernières décennies, permettant aux décideurs et aux gestionnaires d'aborder de façon plus efficace les nouveaux défis et opportunités. Cette approche soutient les populations dans leur effort de développement et d'adaptation, tout en préservant les caractéristiques et les valeurs liées à leur histoire, à la mémoire collective et à leur environnement.

16. Ces dernières décennies, en raison de l'augmentation brutale de la population urbaine à l'échelle mondiale, de l'amplitude et de la rapidité du développement ainsi que de l'évolution économique, les implantations urbaines et leurs territoires historiques sont devenus des pôles et des moteurs de la croissance économique dans de nombreuses régions du monde et ont assumé un nouveau rôle dans la vie culturelle et sociale. Mais, par conséquent, elles ont également été soumises à toute une série de pressions nouvelles, parmi lesquelles :

L'urbanisation et la mondialisation

17. La croissance urbaine transforme l'essence même de nombreux territoires urbains historiques. Les évolutions mondiales ont un impact profond sur les territoires urbains et leur environnement et les valeurs qui leur sont associées par des populations qui s'y rattachent, ainsi que sur les perceptions et la réalité de leurs habitants et des usagers. L'urbanisation est porteuse de possibilités économiques, sociales et culturelles susceptibles d'améliorer la qualité de vie et les composantes traditionnelles du territoire urbain ; en revanche, des changements non maîtrisés dans la croissance et la densification urbaine constituent aussi une menace pour la signification du lieu, l'intégrité du tissu urbain et l'identité des populations. Certains territoires historiques urbains perdent parfois leurs fonctions et leurs rôles traditionnels et voient leur population décroître. L'approche fondée sur le paysage urbain historique peut aider à la gestion et à l'atténuation de ces phénomènes.

Développement

18. Plusieurs aspects de l'économie offrent des perspectives permettant d'atténuer la pauvreté urbaine et de favoriser le développement social et humain. L'accès facilité à des innovations telles

(c) Les organisations internationales qui se préoccupent de développement durable devraient intégrer l'approche fondée sur le paysage urbain historique dans leurs stratégies, plans et opérations.

(d) Les organisations non gouvernementales nationales et internationales devraient participer à la mise au point et à la diffusion d'outils et de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur le paysage urbain historique.

23. Les pouvoirs publics à tous les échelons, local, fédéral/national, régional, conscients de leurs responsabilités, devraient contribuer à la définition, à la conception, à la mise en place et à l'évaluation des politiques de conservation du patrimoine urbain. Ces politiques devraient être fondées sur une large concertation entre tous les acteurs du territoire et coordonnées tant au niveau institutionnel qu'au niveau sectoriel.

IV. OUTILS

24. L'approche fondée sur le paysage urbain historique implique la mise en œuvre d'une gamme d'outils interdisciplinaires, aussi bien traditionnels qu'innovants, adaptés aux contextes locaux. Certains de ces outils, qui doivent encore être conçus via un processus impliquant les différentes parties prenantes, pourraient inclure :

(a) **Les outils de participation citoyenne** devraient impliquer les diverses parties prenantes et leur permettre d'identifier les valeurs essentielles dans leur territoire urbain, de formuler une vision qui reflète leur diversité, de fixer des objectifs et de se mettre d'accord sur des actions pour sauvegarder leur patrimoine et promouvoir le développement durable. De tels outils, qui constituent une partie intégrante des dynamiques de gouvernance urbaine, devraient favoriser le dialogue interculturel en prenant en compte l'histoire des populations, leurs traditions, leurs valeurs, leurs besoins et leurs aspirations, et en facilitant la médiation et la négociation entre des groupes aux intérêts divergents.

(b) **Les outils de connaissance et de planification** devraient aider à protéger l'intégrité et l'authenticité des attributs du patrimoine urbain. Ils devraient également permettre la reconnaissance de la signification et de la diversité culturelles, et faciliter le suivi et la gestion du changement afin d'améliorer la qualité de vie et de valoriser l'espace urbain. Ces outils incluraient la documentation et la cartographie des caractéristiques culturelles et naturelles. Les études d'impact patrimonial, social et environnemental devraient être utilisées pour aider à la prise de décision dans une perspective de développement durable.

(c) **Les systèmes de réglementation** devraient refléter les contextes locaux et pourraient inclure des mesures législatives et réglementaires visant à conserver et gérer les attributs matériels et immatériels du patrimoine urbain, y compris leurs valeurs sociales, environnementales et culturelles. Les systèmes traditionnels et coutumiers devraient être reconnus et renforcés, si nécessaire.

(d) **Les outils financiers** devraient viser à renforcer les capacités techniques et à appuyer un développement innovant enraciné dans la tradition et générateur de ressources. Outre les fonds publics et les financements provenant des organismes internationaux, les outils financiers devraient être employés efficacement pour promouvoir des investissements privés au niveau local. Le microcrédit et d'autres modalités de financement souples destinés à soutenir les entreprises locales ainsi que différentes formules de partenariats sont également déterminants pour que l'approche fondée sur le paysage urbain historique soit financièrement viable.

V. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, RECHERCHE, INFORMATION ET COMMUNICATION

25. Le renforcement des capacités devrait concerner les principales parties prenantes – les populations, les décideurs, les professionnels et les gestionnaires – afin de favoriser la compréhension de l'approche centrée sur le Paysage urbain historique et sa mise en œuvre. L'efficacité de tels efforts implique une coopération active entre ces différents acteurs, de façon à adapter la mise en œuvre de la présente Recommandation aux contextes régionaux et à pouvoir définir et préciser des stratégies locales et des objectifs, des cadres d'action et des mécanismes de mobilisation des ressources.

26. La recherche devrait cibler la stratification complexe des ensembles urbains afin d'identifier les valeurs qui s'y rattachent et de comprendre l'importance que leur attribuent les populations, et de permettre de les présenter de manière compréhensible aux publics. Les institutions académiques et universitaires et autres centres de recherche devraient être encouragés à développer des programmes de recherche scientifique sur des aspects de l'approche fondée sur le paysage urbain historique et à coopérer à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale. Il est essentiel de documenter l'état des zones urbaines et leur évolution, de faciliter l'évaluation des propositions de transformation et d'améliorer les connaissances et les processus de protection, de gestion et d'aménagement.

27. Il faudrait encourager l'usage des technologies d'information et de communication pour documenter, comprendre et présenter la stratification complexe du territoire urbain et leurs éléments constitutifs. La collecte et l'analyse de ces données sont une partie importante de la connaissance des territoires urbains. Afin d'atteindre tous les segments de la population, il est particulièrement important de cibler les jeunes et tous les groupes sous-représentés afin d'encourager leur participation.

VI. COOPÉRATION INTERNATIONALE

28. Les États membres et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales devraient faciliter la compréhension du public et son implication dans la mise en œuvre de l'approche fondée sur le paysage urbain historique en diffusant les meilleures pratiques et les enseignements tirés des différentes régions du monde, afin de renforcer le réseau de partage des connaissances et d'intensifier le développement des capacités.

29. Les États membres devraient également promouvoir la coopération internationale entre les autorités locales.

30. Les agences internationales de développement et de coopération internationale des États membres, les organisations non-gouvernementales et les fondations devraient être encouragées à développer des méthodologies prenant en compte l'approche fondée sur le paysage urbain historique et à les harmoniser avec leurs programmes et projets d'assistance relatifs aux territoires urbains.

Annexe 1 à la Recommandation révisée : Glossaire de définitions

Ensemble/Ville historique (extrait de la Recommandation de l'UNESCO de 1976)

On entend par « ensemble historique ou traditionnel » tout groupement de constructions et d'espaces y compris les sites archéologiques et paléontologiques constituant un établissement humain en milieu urbain comme en milieu rural, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, historique, préhistorique, esthétique ou socioculturel. Parmi ces « ensembles » qui sont d'une très grande variété, on peut distinguer notamment les sites préhistoriques, les villes historiques, les quartiers urbains anciens, les villages et hameaux ainsi que les ensembles monumentaux homogènes, étant entendu que ces derniers devront le plus souvent être conservés dans leur intégrité.

Territoire urbain historique (d'après la Charte de Washington, ICOMOS)

Les territoires urbains historiques, grands et petits, incluent les métropoles, les villes et les centres ou quartiers historiques, ainsi que leur environnement naturel et bâti. Outre leur importance en tant que documents historiques, ces territoires incarnent les valeurs propres aux cultures urbaines traditionnelles.

Patrimoine urbain (d'après le projet SUIT, Union européenne)

Le patrimoine urbain comprend trois grandes catégories :

- le patrimoine monumental d'une valeur culturelle exceptionnelle ;
- les éléments du patrimoine qui, sans offrir de valeur exceptionnelle, sont présents de manière cohérente et en abondance relative ;
- les nouveaux éléments urbains à prendre en considération (par exemple) :
  - le bâti urbain ;
  - les espaces ouverts : rues, espaces publics ouverts ;
  - les infrastructures, réseaux et équipements physiques.

Conservation urbaine

La conservation urbaine ne se limite pas à la préservation de bâtiments isolés. Elle envisage l'architecture comme l'un des éléments du cadre urbain global, ce qui en fait une discipline complexe aux multiples facettes. Par définition, donc, la conservation urbaine est au cœur même de l'aménagement urbain.

Environnement bâti

L'environnement bâti désigne les ressources et infrastructures anthropiques (par opposition aux ressources naturelles) destinées à soutenir l'activité humaine, telles que les bâtiments, les routes, les parcs et autres aménagements.

Approche centrée sur le paysage (d'après l'UICN et le WWF)

L'approche centrée sur le paysage est un cadre permettant de prendre des décisions de conservation à l'échelle du paysage. Elle aide à se prononcer sur l'opportunité de telles ou telles interventions (construction d'une nouvelle route, plantations, etc.) et facilite la planification, la négociation et la mise en œuvre d'activités à l'échelle d'un paysage tout entier.

Paysage urbain historique

(Voir la définition au paragraphe 9.)

Contexte (extrait de la Déclaration de Xi'an, ICOMOS)

Le contexte d'une construction, d'un site ou d'un secteur patrimonial se définit comme étant l'environnement immédiat ou distant qui participe ou contribue à sa signification et à sa singularité.

Valeur culturelle (extrait de la Charte de Burra, ICOMOS Australie)

Par *valeur culturelle*, on entend valeur esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelle pour les générations passées, présentes ou futures. La valeur culturelle est incarnée par le *lieu* lui-même, par sa *matière*, par son *contexte*, par son *usage*, par ses *associations*, par ses *significations*, par ses documents et par les *lieux et objets qui y sont associés*. Les lieux et les biens patrimoniaux peuvent porter une diversité de valeurs selon les individus et les groupes.

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.

Annexe 4
Quelques projets autour du secteur sauvegardé

1- La place Kerkri

La place en 2006:

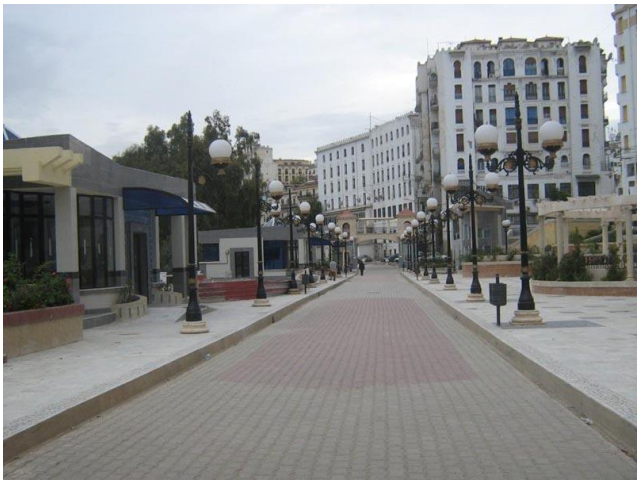








La place aujourd'hui:





Source: http://www.constantine-hier-aujourdhui.fr/LaVille/travaux_kerkeri.htm (Consulté le 24/11/2014)

2. Le Téléphérique











Source : http://www.remontees-mecaniques.net/bdd/reportage-4379.html (Consulté le 24/11/2014)

3. Futur palais de la Culture

Le futur palais à l'époque Française (garage Citroën) :





Le futur palais avant les travaux (siège de la compagnie aérienne Air Algérie) :





Le futur palais lors des travaux (Septembre 2014) :





4- Le Pont Salah Bey

Lors des travaux :





Le pont apres inauguration :



Source:

http://www.skyscrapercity.com/showthread.php?p=106056769 (Consulté le 24/11/2014)